13-895

RÉVOLUTION BELGE de 1830,

PAR CHARLES WHITE;

TRADUIT DE L'ANGLAIS, SOUS LES YEUX DE L'AUTEUR,

Par Miss Mary Corr.

TOME I.

Bruxelles,

LOUIS HAUMAN ET Cᵉ, LIBRAIRES.

M DCCC XXXVI.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE ROMA
1
3 -A
36

Digitized by Google

RÉVOLUTION BELGE.

Digitized by Google

Les formalités voulues par la loi ayant été remplies, les contrefacteurs seront poursuivis.

IMPRIMERIE DE C.-J. DE MAT.

Digitized by Google

RÉVOLUTION
BELGE
de 1830,

PAR CHARLES WHITE;

TRADUIT DE L'ANGLAIS,

SOUS LES YEUX DE L'AUTEUR,

Par Miss Mary Corr.

« The surest way to prevent seditions (if the times do bear it) is to take away the matter of them; for if there be fuel prepared it is hard to tell whence the spark shall come that shall set it on fire. »

BACON.

TOME I.

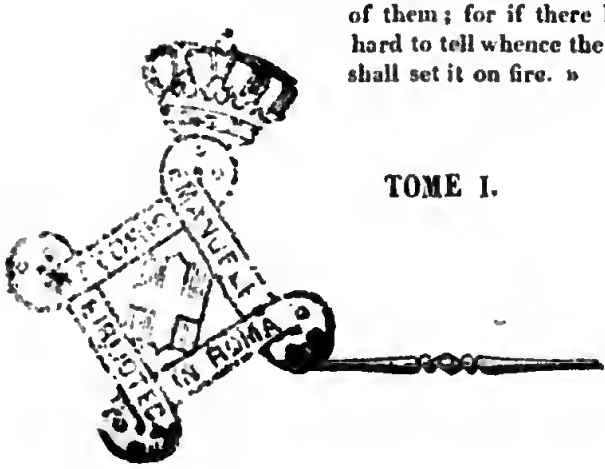

Bruxelles,

LOUIS HAUMAN ET Ce, LIBRAIRES.

M DCCC XXXVI.

Digitized by Google

MONSIEUR WHITE,

Le vif intérêt avec lequel j'ai lu votre ouvrage, l'impartialité dont vous y faites preuve, et le désir de faire partager par ceux de mes compatriotes qui ne connaissent pas la langue anglaise, le plaisir que m'a fait éprouver sa lecture; m'ont engagée à entreprendre une tâche au-dessus de mes forces. J'aurais dû laisser à une plume plus exercée le soin de reproduire dans une autre langue l'élégance et l'énergie de votre style, car je sens que je n'ai produit qu'une pâle copie d'un beau et intéressant tableau.

Agréez, je vous prie, l'expression de mes sentiments distingués.

MARY CORR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dédicace.

A

Madame Charles White.

Les historiens et les écrivains politiques placent d'ordinaire leurs ouvrages sous le patronage des grands et des hommes puissants. Je m'écarte de cet usage, non par un excès de confiance dans le

Digitized by Google

mérite d'un ouvrage qui a plus que tout autre besoin de protection et d'indulgence, mais parce que j'ai la conviction intime que ses défauts eussent été beaucoup plus grands sans vos conseils et vos judicieuses réflexions.

Veuillez accepter cette dédicace comme une faible preuve de mes sentiments de gratitude et d'affection.

L'AUTEUR.

PRÉFACE.

En donnant cet ouvrage au public, je me dois à moi-même de présenter quelques observations préliminaires, qui, je l'espère, expliqueront, plusieurs réticences, et me mettront à l'abri de certaines accusations que l'on pourrait porter contre moi.

Lorsque j'aurai fait observer qu'habitant la Belgique depuis plus de quatre ans, j'ai suivi attentivement toutes les phases de la révolution, depuis le soulèvement d'août 1830, et que j'ai vécu dans des relations d'amitié avec plusieurs des principaux personnages qui ont figuré sur l'horizon politique; que, de plus, j'ai été en

position de compulser une grande quantité de documents, et d'entendre presque toutes les discussions orales, et qu'enfin, ces questions ont été l'objet non-seulement de mes constantes méditations, mais encore de plusieurs publications (1); le lecteur sera alors en droit de beaucoup attendre d'un écrivain, qui s'est trouvé dans la situation la plus avantageuse qu'un étranger puisse désirer pour obtenir des informations exactes et étendues.

Tout en faisant connaître franchement ce concours de circonstances en apparence si favorables pour lui, l'auteur sent qu'il importe de démontrer qu'en réalité il en est plusieurs qui tendent plutôt à augmenter qu'à aplanir les difficultés d'ailleurs communes aux ouvrages de ce genre. Car il est aussi impossible de faire allusion aux événements dans lesquels j'ai figuré personnellement sans risquer d'être accusé de poser devant le public, que de mettre au jour certains détails qui sont en ma possession sans manquer à la confiance dont plusieurs personnes m'ont honoré.

(1) Relation du siége d'Anvers dans l'*United Service Journal*, n° 52, et divers autres articles sur la question belge, dans d'autres revues et journaux.

Digitized by Google

Il est tout aussi difficile de soulever le voile qui couvre des événements récents sans livrer prématurément des noms propres à la publicité et réveiller des passions à peine assoupies, que de parler avec franchise et impartialité de la conduite des hommes, sans indisposer contre moi des personnes à qui me lient et la bienveillance qu'elles m'ont témoignée, et la reconnaissance que je leur ai de m'avoir fourni des renseignements sur lesquels j'ai basé mes jugements. En un mot il n'est pas moins embarrassant de censurer les actes publics sans blesser les sentiments privés, que de déverser la louange sans s'exposer au reproche de partialité ou à d'autres plus graves encore.

Je n'ai jamais eu la pensée de produire un ouvrage éphémère, jeté au public dans la seule vue de flatter l'amour-propre des partis ou de servir à quelque but politique. Mais je voulais écrire une histoire claire, impartiale et complète, digne de survivre aux intérêts du jour. Cependant, j'ai été détourné de ce plan par les considérations que j'ai déjà énoncées, par la conviction où je suis que les événements sont trop près de nous pour l'accomplissement de cette tâche, et surtout par d'autres

difficultés dont je vais énoncer les plus frappantes.

En Hollande comme en Belgique, les passions politiques sont encore trop fortement excitées, les préjugés trop profondément enracinés, les opinions trop exaltées, pour qu'il soit possible d'y rencontrer beaucoup d'impartialité. A Bruxelles, par exemple, le roi Guillaume est dépeint comme un tyran fiscal, dont le règne offre une succession non interrompue d'infractions à la loi fondamentale : ses ministres sont regardés comme des oppresseurs avides, dont le seul but était de réduire la Belgique à un état de vasselage, et de monopoliser ses richesses et ses ressources au seul profit de la Hollande. A La Haye, le roi Léopold est regardé comme un usurpateur, son peuple comme des rebelles ingrats, qui, sous de frivoles prétextes, ont repoussé le gouvernement paternel des Nassau, et qui auraient allumé en Europe une conflagration générale, sans la fermeté du monarque hollandais et la loyauté à toute épreuve du peuple néerlandais. Si donc l'historien consulte l'opinion en Hollande, pourra-t-il démêler la vérité à travers un torrent d'invectives, lancées non pas contre

la Belgique, mais contre les partisans de ces principes libéraux qui se sont si rapidement propagés dans tout l'ouest de l'Europe ? Tandis que, d'un autre côté, si l'écrivain cherche des renseignements auprès des Belges, il peut être égaré par les déclamations les plus exagérées encore contre les Hollandais, et contre tous ceux qui osent mettre en question l'importance de leurs griefs, ou exprimer l'opinion *qu'il est une certaine période de la révolution belge, ou certaine période de temps*, où l'élection du prince d'Orange n'aurait été ni impossible ni incompatible avec les intérêts, l'honneur et l'indépendance de la nation belge.

L'état des négociations est encore d'ailleurs trop peu avancé, et la question trop loin de sa solution, pour qu'il soit possible d'obtenir les documents officiels nécessaires pour l'explication d'une partie des faits, et surtout pour pouvoir espérer de produire un ouvrage historique complet. En supposant même que l'on parvînt à se procurer de tels documents, la publication en serait prématurée, intempestive, et ils ne pourraient être livrés au public, avec l'assentiment des gouvernements, qu'après avoir subi de trop graves mutilations.

Ces circonstances, et quelques autres d'une nature toute personnelle, m'ont forcé de renoncer au projet d'écrire une histoire complète. Mais, pour ne pas perdre tout à fait le fruit de plusieurs mois de travail et de recherches, je me suis borné à donner une narration succincte des événements en général. Pénétré de la délicatesse de ma position, je me suis appliqué à être toujours impartial et modéré. Cependant, je n'ai pas hésité à exprimer librement mon opinion, à distribuer la louange et la censure, suivant ma conscience, au risque de choquer l'esprit de parti ou les susceptibilités nationales.

A ceux qui regarderont mon appréciation des hommes et des choses comme inexacte, je répondrai qu'en la supposant quelquefois erronée, elle découle toujours de ma conviction. Je ferai seulement observer, à ceux qui seraient mécontents de mes critiques, que je désavoue formellement toute intention de personnalité, et que je borne mes remarques aux faits qui peuvent être considérés comme appartenant désormais au public et exclusivement tombés dans le domaine de l'histoire. Sans doute, il est des personnes que mes jugements offen-

seront ; il en est peut-être que mes éloges ne satisferont pas. A cet égard, je ne puis que me soumettre au sort qui attend tous les écrivains contemporains, surtout ceux qui cherchent à juger la conduite des hommes dans les commotions politiques. Car, comme Cowley l'observe avec raison dans ses Essais :

« In all civil wars, men are so far from sta-
» ting the quarrel against their country, that
» they do it against a person or party which
» they really believe or pretend to be perni-
» cious to it. ».

Tel paraît avoir été l'esprit qui a présidé à la composition de la plupart des pamphlets et ouvrages publiés par tous les partis, au sujet de la révolution belge. Car, excepté les productions estimables de MM. Nothomb, le comte de Hoogendorp et le baron de Keverberg, celles attribuées à M. Van de Weyer, et une ou deux autres de moindre importance, ce qui a été écrit sur ce sujet n'est qu'un tissu de personnalités, de diatribes mensongères, dirigées contre les hommes et non contre les actes; tendant à induire le public en erreur plutôt qu'à

l'éclairer sur les faits; plus propre à envenimer les haines des personnes et des partis qu'à faire envisager les événements sainement et sans passion.

Digitized by Google

RÉVOLUTION
BELGE.

CHAPITRE PREMIER.

La Belgique. — Son nom et sa nationalité effacés par des conquêtes successives. — Son amour pour la liberté et l'indépendance. — Sa prospérité sous Marie-Thérèse. — Joseph II essaie de propager des principes de tolérance, et d'introduire la réforme dans l'église et dans l'état. — Mécontentement du clergé et des laïques. — Récolte excitée par le Mémoire de Vandernoot. — Les Autrichiens chassés de la Belgique. — Proclamation de l'indépendance du Brabant. — Déchéance de Joseph II. — Sa mort. — Avénement de Léopold. — Défaite des Belges. — Convention de La Haye. — Restauration de la domination autrichienne. — Mort de Léopold. — Avénement de François Ier. — Guerre générale. — Les Français, ayant défait les troupes alliées, entrent en Belgique et en réunissent les provinces à la république française.

Quoique le nom de la Belgique soit lié aux époques les plus intéressantes de l'histoire romaine et aux succès les plus glorieux des légions impériales, les nombreuses mutations politiques

que ce pays a subies et qui lui ont fait si souvent changer de maître, son état de vasselage pendant huit siècles, dès le temps de César jusqu'à la dernière révolution, non-seulement lui ravirent son indépendance comme nation, mais lui enlevèrent jusqu'à son nom, qu'on retrouve pourtant dans la plus haute antiquité et qui se perd même dans la nuit des temps. C'est ainsi que, depuis l'époque où elle passa sous la domination de la maison d'Autriche jusqu'à celle où elle fut conquise par la république française, et même tant que dura sa réunion à la Hollande, les puissances qui la possédèrent successivement parurent avoir eu pour but constant, avoir pris à tâche, de faire disparaître les derniers vestiges de sa nationalité et de détruire jusqu'au souvenir de son nom. En effet, quand on compulse les divers traités conclus sous le régime autrichien ou espagnol, même ceux qui portaient le titre de *Joyeuse Entrée* (1), on la retrouve continuellement désignée par le nom de Pays-Bas espagnols ou autrichiens.

(1) La *Joyeuse Entrée* consistait en une collection de 59 articles, quelques-uns datant du commencement du 13e siècle, et garantissant certains priviléges qu'à leur inauguration les monarques autrichiens juraient de maintenir. Ces articles furent renouvelés par Marie-Thérèse, aux États du Brabant et du Limbourg, et sanctionnés, le 20 avril 1744, par le serment que prêta le duc Charles de Lorraine, alors gouverneur des Pays-Bas.

Réunie à la France, elle forme une partie intégrante de l'empire français; unie à la Hollande, elle se trouve confondue avec les anciens Pays-Bas, et désignée, soit dans la loi fondamentale, soit dans les divers actes publics, sous la dénomination de *Provinces Méridionales*. Ses maîtres successifs semblent donc s'être fait une étude, non-seulement d'affaiblir cette unité d'esprit, cette homogénéité de caractère, qui sont les germes du patriotisme, mais encore de détruire l'attachement des citoyens au sol natal, sentiment si puissant, que fait naître et qu'entretient le nom de la patrie.

Ce système fut porté à l'extrême par le gouvernement hollandais, qui alla jusqu'à vouloir imposer une nouvelle langue à la Belgique, et à forcer la majorité de ses habitants à abandonner l'antique idiôme de leur pays pour adopter le dialecte d'une minorité à laquelle on les avait forcément liés, mais qui ne leur inspira jamais aucune sympathie. Car, malgré les efforts des différents maîtres de la Belgique, jamais l'Espagne ne put rendre les Belges Espagnols, ni l'Autriche les convertir en Autrichiens, pas plus que la France ne put en faire des Français ou la Hollande des Hollandais (1). L'histoire les montre sans cesse

(1) Nothomb. Essai historique et politique sur la révolution belge : Bruxelles, 1833.

en révolte ouverte contre l'Espagne, plus loin soulevés contre l'Autriche, plus tard joyeux de ne plus sentir peser sur eux le sceptre de fer de Napoléon, et secouant enfin par eux-mêmes le joug de la Hollande. Il est certain que, depuis leur passage sous la domination de la maison de Lorraine jusqu'à leur réunion à la Hollande, chaque changement qui survint dans leur situation politique ne fit qu'augmenter leur antipathie pour toute domination étrangère.

Il résulta de ce long oubli du nom belge qu'ils furent à la longue confondus avec leurs oppresseurs; que même, dans ces derniers temps, leur origine et leur histoire semblèrent tout à fait oubliées; au point que, quand la révolution éclata, on demandait sérieusement ce que c'était que les Belges; quels étaient leurs titres non-seulement à la nationalité et à l'indépendance mais même à une dénomination particulière comme nation. On prétendait qu'ils n'avaient jamais formé une puissance indépendante; que dès lors leurs prétentions à une existence politique ne reposaient sur rien. On voulait les empêcher de recouvrer l'individualité dont avaient joui leurs ancêtres, et qui ne leur avait été arrachée que par la science militaire et la discipline des cohortes romaines. On argumentait du démembrement de ces provinces sous les rois de France et de Lorraine, sous les ducs de Bourgogne et de Brabant, les comtes de Flan-

dre, de Namur, de Louvain; on argumentait, dis-je, de leur asservissement à l'Autriche et à l'Espagne, de leur incorporation à l'empire français et ensuite à la Hollande, pour prétendre qu'ils avaient perdu toute espèce de titres à une existence indépendante, dont la force des choses aussi bien que la position méditerranée que leur pays occupe sur la carte de l'Europe empêchaient à jamais le rétablissement ou le maintien. Les annales de la Belgique présentaient donc cette étrange particularité que les premières notions historiques que l'on aurait eues sur ce peuple ne dateraient que de sa déchéance comme nation, et que ce serait de ses conquérants qu'il aurait reçu une existence politique (1).

L'ancienne Belgique, selon César, était composée de 24 nations puissantes et guerrières, occupant toute la contrée située entre la mer du Nord, la Seine et la Marne, et formant le tiers des Gaules (2). Sa surface était couverte de vastes et épaisses forêts, dont les forêts de Soignes, des Ardennes, et différentes parties boisées de la Flandre, ne sont que les derniers vestiges. Les populations composant ces différentes tribus ou nations étaient, en général, originaires des provinces transrhénanes, et provenaient des restes de ces hordes

(1) Schiller.

(2) César, de Bello Gallico. Lib. I.

du Nord qui firent, à différentes époques, irruption sur l'occident de l'Europe, où elles transportèrent leurs langues, leurs constitutions et leurs coutumes (1). Elles étaient remarquables, selon les anciens historiens, par les qualités qui caractérisent la race teutonique; chastes, hospitalières, vaillantes; aussi se distinguaient-elles par leur courage, comme le prouve l'éloge suivant qu'en fait César :

« *Horum omnium* (les Gaulois) *fortissimi sunt Belgæ.* »

La cavalerie batave est aussi citée par Tacite comme remarquable par son courage; elle forma, pendant plusieurs années, la garde des empereurs romains.

Lucain et tous les auteurs parlent honorablement des succès militaires des troupes belges en Grèce, en Égypte, en Espagne, en Italie. Selon Florus, la victoire remportée par César, à Pharsale, doit être en grande partie attribuée à la conduite distinguée de six cohortes belges. Cette réputation de courage personnel fut, dans la suite, honorablement soutenue par les gardes wallonnes au service de l'Espagne, par la magnifique cavalerie connue, pendant le proconsulat du duc d'Albe, sous le nom de *Milice d'Ordonnance*, par les Flamands à la solde des états d'Italie, par les con-

(1) Tacite, de Moribus Germanorum. Lib. IV.

scrits belges des armées de l'empire, lesquels rivalisèrent constamment de courage avec les soldats français.

D'un autre côté, on lit dans les mêmes auteurs qu'ils étaient enclins aux vices qu'on retrouve encore chez leurs descendants : sujets à l'abus des liqueurs fortes, joueurs, turbulents, difficiles à gouverner. Leur histoire présente une série continuelle de dissensions intestines, de révoltes, principalement dans les Flandres, qui semblent justifier ce dernier reproche.

Toutefois, avant de hasarder contre une nation une aussi grave accusation, il est nécessaire de bien se pénétrer de sa position vis-à-vis de ses maîtres et de la conduite de chacun d'eux à son égard. Or, cet examen justifie en quelque sorte cette tendance continuelle à la révolte que l'on reproche aux Belges. Ils furent le premier peuple qui chercha à secouer le joug et à briser les fers du vasselage et de la dégradation féodale où le tenaient ses oppresseurs. Ils levèrent la bannière de la liberté contre les exactions infâmes de l'oppression espagnole et de l'inquisition ; les premiers, ils levèrent l'étendard de la révolte pour reconquérir cette liberté qui avait pris racine sur leur sol avant leur soumission au joug du peuple romain.

L'histoire des Pays-Bas comprenant celle des provinces belges a été assez souvent et assez bien

écrite pour qu'il soit inutile de retracer cette période de leur asservissement à l'étranger. En conséquence, nous prendrons pour point de départ le règne de Joseph II, sous le gouvernement duquel les efforts des Belges pour recouvrer leur indépendance et leur nationalité prirent pour la première fois le caractère d'une révolution.

Le 28 octobre 1740, l'empereur Charles VI, dernier héritier mâle de la maison d'Autriche, mourut à Vienne, laissant la couronne à l'archiduchesse Marie-Thérèse, sa fille aînée, qui monta sur le trône en vertu de la fameuse Pragmatique-Sanction de 1713 (1). Mais l'électeur de Bavière ayant rallié à ses vues la Prusse et la France, réclama le diadème impérial, en sa qualité de plus proche héritier mâle, et fut élu empereur, en 1742, sous le nom de Charles VII. A peine la jeune impératrice avait-elle pris les rênes du gouvernement qu'elle fut assaillie par une multitude d'ennemis, qui, sous le prétexte de soutenir les droits de l'électeur de Bavière, attaquèrent sur

(1) La Pragmatique-Sanction était la célèbre convention promulguée par Charles VI, à Vienne, le 19 avril 1713. Par cette convention, il fut stipulé qu'à défaut de descendants mâles, la succession de la maison d'Autriche pouvait être recueillie par les femmes et leurs descendants, selon l'ordre de primogéniture. Cette convention fut ratifiée et garantie par les différentes puissances de l'Europe. — (*Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas.*)

tous les points les possessions autrichiennes. Ce prince, chassé de ses états héréditaires, n'était plus empereur que de nom, lorsqu'en 1745 il succomba sous le poids des chagrins causés par ses revers. Après sa mort, son fils Maximilien renonça à toute prétention à la succession impériale, et Marie-Thérèse mit le sceptre aux mains de son mari, qui fut élu empereur sous le nom de François Ier.

Charles de Lorraine, ayant épousé l'archiduchesse Marianne, partagea avec elle le gouvernement des provinces belges, où ils furent inaugurés en 1744. La guerre qui éclata bientôt appela le duc Charles au commandement des troupes impériales, en Allemagne. Les hostilités commencèrent en mai, et les Français étant entrés dans les Flandres avec un corps de près de 100,000 hommes, en peu de temps, Menin, Ypres, Furnes, et les autres forteresses qui formaient la barrière contre la France, tombèrent aux mains de Louis XV, tandis que les armées alliées, composées d'Anglais, de Hollandais et d'Autrichiens, commandées par le maréchal La Feuillade, le duc d'Aremberg et le comte de Nassau, battirent en retraite sur tous les points et prirent position entre Gand et Audenarde.

Les Français virent bientôt le cours de leurs succès arrêté par les manœuvres savantes du duc de Lorraine, qui, s'avançant rapidement sur le Rhin,

traversa ce fleuve, pénétra en Alsace et obligea ainsi le maréchal de Saxe à retirer des Pays-Bas la plus grande partie de ses forces. L'armée des alliés, renforcée de 20 mille hommes, prit l'offensive, pénétra dans la Flandre française et menaça Lille; mais le manque d'union et les fautes de tactique que commirent les généraux alliés réduisirent ces mouvemens à de simples démonstrations.

La campagne de 1745 et celle de l'année suivante furent peu favorables aux armes impériales. La dernière fut mémorable par la bataille de Fontenoy, dont les conséquences amenèrent l'occupation par les Français de toutes les Flandres, et de la plus grande partie du Hainaut et du Brabant, y compris Bruxelles. Louis XV, qui avait le commandement nominal de l'armée, poursuivit ses succès jusqu'aux portes d'Anvers, et prit en très peu de temps cette ville ainsi que la citadelle. Enfin, après deux campagnes successives, aussi avantageuses pour la France que glorieuses pour le maréchal de Saxe, la paix fut signée à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748, entre les huit puissances belligérantes, et mit un terme à cette guerre fameuse, qui, pendant sept ans, désola la plus grande partie du continent européen.

Les principales dispositions du traité de Westphalie furent remises en vigueur, ainsi que tous les autres traités importants conclus depuis 1748. Les provinces belges retournèrent à l'empire,

mais sans qu'il y eût d'amélioration dans leur sort, et sans qu'il fût apporté aucune modification aux conditions onéreuses auxquelles elles étaient soumises vis-à-vis de la Hollande. En même temps, les puissances contractantes garantirent la Pragmatique-Sanction, et reconnurent ainsi formellement les droits immuables de Marie-Thérèse. Dès cette époque, jusqu'à la mort de cette princesse en 1780, la Belgique jouit d'une parfaite tranquillité; l'agriculture renaît et prospère; le commerce se ranime quoiqu'entravé par les traités de Munster et celui des Limites; l'industrie est protégée, les arts et les sciences encouragés; les ressources du pays et l'esprit d'économie de ses habitans viennent compléter ce tableau d'une prospérité réelle. Enfin, pour adopter le langage d'un historien, la condition des Belges, à cette époque, peut être résumée en ce peu de mots : « Ils furent heureux et contents. » Mais cette félicité fut troublée peu de temps après l'avénement de Joseph II, qui, cependant, signala le commencement de son règne par les efforts qu'il fit pour obtenir de la Hollande la suppression des barrières dans toutes les villes qui y étaient soumises, et l'ouverture de l'Escaut. Ce prince, qui avait fait une étude approfondie des théories gouvernementales, était depuis longtemps convaincu que les abus et les obstacles qui s'opposaient à cette unité, à cette vigueur d'action si essentielles pour le bien-être d'un État et

la bonne exécution des lois, prenaient leur source dans l'intolérance du clergé, dans l'absence d'unité, dans le défaut d'ensemble des rouages administratifs, dans la multiplicité des monastères et des jours fériés, dans le défaut d'homogénéité que présentait la législation des différentes provinces, et enfin dans les priviléges dont jouissaient les diverses localités.

La constitution de Charles-Quint, révisée par Philippe d'Anjou, fut encore amendée par l'empereur Charles VI; mais les modifications introduites par ce dernier tendaient à un retour vers l'ancienne constitution, sauf quelques changements que les progrès de la civilisation avaient rendus nécessaires. Cette constitution, religieusement observée durant le règne de Marie-Thérèse, était depuis long-temps considérée par Joseph II comme extrêmement défectueuse, et quoique, en la jurant *à la Joyeuse Entrée,* lors de son avénement au trône, il se fût engagé à maintenir les anciennes formes d'administration, il songeait secrètement à introduire dans l'état diverses réformes, et à établir sur des bases uniformes l'économie intérieure du gouvernement.

Les principes qui dirigeaient Joseph étaient sans aucun doute philosophiques; mais il se trompa en faisant une guerre ouverte aux abus existants, abus trop enracinés par l'habitude, et dont la destruction ne pouvait être opérée que graduelle-

ment, et non violemment par l'effet d'une volonté despotique. Tolérant lui-même, il voulait propager la tolérance parmi ses peuples; convaincu des abus qui résultaient du trop grand nombre de couvents et de jours fériés, il voulut supprimer les uns et diminuer les autres, spécialement les fêtes paroissiales nommées kermesses ou dédicaces. En effet, ces fêtes, qui se prolongeaient pendant plusieurs jours, offraient un aliment à la paresse, à l'ivrognerie et à la débauche, et enlevant aux classes laborieuses le temps qu'elles auraient dû donner au travail, les privaient ainsi d'une grande partie de leurs moyens d'existence.

Plusieurs édits ayant ces réformes pour objet furent successivement publiés, et causèrent un mécontentement universel, spécialement dans le clergé catholique.

L'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert, investis du gouvernement général, adressèrent alors à l'université de Louvain un rescrit ordonnant l'admission des protestants aux fonctions civiles, et déclarant que, quoique l'empereur fût fermement décidé à maintenir et à protéger la religion catholique, S. M., néanmoins, trouvait qu'il était de la charité chrétienne de se montrer tolérants envers les protestants, envers des hommes auxquels on ne pouvait ôter le nom et les avantages du titre de citoyens quelle que fût leur

croyance religieuse. On leur fit cette singulière réponse : « La tolérance est une source de dissensions, de haines et d'interminables désordres, *parce que la religion catholique considère tous les hérétiques sans distinction comme des victimes dévouées à la perdition éternelle.* Tels sont les principes que la religion catholique grave dans le cœur de ses enfans ; c'est là un dogme essentiel, un article invariable de leur foi (1). »

Cette réforme et d'autres que l'on avait projetées furent établies par deux édits émanés de Vienne, en 1787. Il faut que ces actes aient été d'un intérêt vital pour la Belgique, puisqu'ils causèrent un mécontentement général, dont l'explosion se manifesta par une révolte ouverte, et qui, après avoir parcouru toutes les phases d'une révolution, amena la chute de la dynastie autrichienne. Cependant, après quelques mois d'une rebellion inutile, souillée par les plus violents et les plus honteux excès, cette insurrection se termina par la soumission des insurgés et la restauration de la maison d'Autriche.

Les principales innovations qui servirent de prétexte à l'insurrection étaient celles-ci :

1°. L'abolition des trois conseils collatéraux ; leur formation en un conseil-d'état, présidé par le premier ministre (2) ;

(1) Dewez. Histoire générale de la Belgique.

(2) Ces conseils collatéraux, établis par Charles-Quint,

Digitized by Google

2°. La répartition des provinces en 9 cercles, gouvernés chacun par un intendant, et divisés en districts ayant des commissaires chargés de l'administration civile et politique;

3°. L'abolition de tous les tribunaux inférieurs, seigneuriaux et ecclésiastiques, l'établissement de cours de justice ou d'assises dans chaque province, avec une cour d'appel centrale à Bruxelles;

4°. L'abolition de la torture, la soumission des ecclésiastiques séculiers et réguliers à la justice ordinaire;

5°. La suppression de quelques couvents; la fondation d'un séminaire général, destiné spécialement à l'éducation du clergé.

Ces propositions étaient de nature à satisfaire un peuple éclairé, un clergé moins jaloux d'une influence sans bornes. Cependant, elles eurent un tout autre résultat que celui qu'on avait droit d'attendre de la raison publique et que le souverain avait espéré.

Le célèbre Vandernoot apparut alors sur l'horizon politique, et se fit remarquer par la publication d'un Mémoire où il se déclarait le défenseur des droits et des priviléges du peuple belge, et dénonçait *comme traîtres au pays* les intendants et tous ceux qui acceptaient une charge dans leur

furent ainsi désignés parce que les conseillers étaient *ad latus principis.*

administration. Ce Mémoire fameux, approuvé par les États, produisit une sensation extraordinaire dans tout le pays, et donna lieu probablement aux mouvements séditieux qui eurent lieu à Namur et dans d'autres villes.

Le gouvernement, marchant avec hésitation dans la mise en pratique de son système, manquant de force et d'énergie, chercha à temporiser, et, en suspendant l'exécution de quelques-unes des réformes, il espéra obtenir l'admission des autres. Mais son attente fut trompée; car, les mécontents, forts des concessions qu'ils avaient déjà obtenues, exigèrent le rapport de tous les édits impériaux, le rétablissement de l'ancienne forme d'administration, enfin la stricte exécution de la constitution de 1531 et de *la Joyeuse Entrée.*

La gouvernante générale, trouvant toutes les remontrances vaines, jugea plus prudent de se soumettre pour conjurer l'orage. En conséquence, elle consentit au rétablissement de l'ancienne constitution, et renvoya des conseils toutes les personnes opposées à cette mesure ou même seulement suspectées par le peuple. Cette résolution fut publiée à Bruxelles le 31 mai 1787, et fut accueillie avec les plus extravagantes manifestations de la joie publique. Mais les germes de désaffection avaient déjà porté leurs fruits, et ils ne purent être étouffés même par ce triomphe populaire. Des réunions secrètes eurent lieu; il se forma des asso-

ciations ; la cocarde nationale fut de nouveau ouvertement portée, et des enrôlés volontaires promenèrent dans les rues des bannières sur lesquelles étaient inscrites les devises les plus incendiaires. Les noms de royaliste ou d'intendant, adoptés pour indiquer les personnes attachées à l'empereur, devinrent des motifs de proscription. Les malheureux ainsi désignés étaient en butte aux insultes de la populace et désignés aux pillards et aux assassins. Il devenait donc évident que, tout en professant ouvertement un inviolable attachement à l'empereur, les états, le clergé et les autorités désiraient intérieurement secouer le joug de l'Autriche. La fermentation générale venait moins des infractions de l'empereur à la constitution que des rapports malveillants et exagérés répandus dans le public par les trois corps que nous venons de nommer.

Dans tous les pays, la majeure partie des citoyens, surtout des classes inférieures, est indifférente à la forme du gouvernement qui les régit. En effet, ils ne peuvent comprendre ses actes dont ils ignorent le motif et le but. Ils ne jugent le gouvernement que d'après le plus ou moins de liberté individuelle dont ils jouissent, ou d'après la quotité des impôts qui pèsent sur les objets de première nécessité. Telle était la position de la Belgique, où le peuple, naturellement insouciant et ami du repos, demande pour se

soulever des causes de mécontentement plus qu'ordinaires. Les chefs révolutionnaires furent donc obligés d'avoir recours aux insinuations les plus mensongères pour stimuler les masses et entraîner l'esprit public. Ainsi, l'empereur fut représenté comme un tyran qui avait l'intention d'établir la conscription militaire, de charger d'une taxe de 40 p°/₀ les produits du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, d'abolir les tribunaux ordinaires pour leur substituer la juridiction despotique des intendants et d'introduire dans l'Église des doctrines hétérodoxes, afin de saper les fondements de la vraie foi. Enfin, on affirmait qu'une armée de 50 mille Autrichiens était prête à entrer dans le pays pour soutenir ces odieuses mesures.

Ces sinistres rapports, préparés avec art par les laïques, furent répandus par le clergé qui ne se fit pas scrupule d'accuser Joseph II d'hérésie aussi bien que de despotisme. Et telle fut l'adresse des intrigants, qu'à la fin l'Église et la religion se confondirent dans l'esprit des hommes avec la liberté et la constitution, et que tout essai pour réformer celles-ci fut considéré comme une attaque sacrilége contre les premières.

Une dépêche, adressée par l'empereur au prince de Kaunitz, qui avait remplacé Marie-Christine et le duc Albert dans le gouvernement, donna la dernière impulsion à la rebellion. Ce document

rappelait les concessions déjà faites au peuple et prescrivait la prompte exécution des édits. Une révolte sérieuse en fut le résultat immédiat, et le 22 janvier 1788, le comte d'Alton, qui avait été nommé général en chef, ayant trouvé nécessaire de faire avancer les troupes, les soldats furent insultés et maltraités par la populace, et obligés de repousser la force par la force; le sang des citoyens coula alors pour la première fois.

Vandernoot, qui était l'un des principaux moteurs de tous ces événements, et qui jouissait d'une immense popularité, fut décrété d'arrestation. Mais il s'enfuit en Angleterre, où on le berça de promesses de secours. De là il passa en Hollande avec le titre d'*agent plénipotentiaire du peuple brabançon;* il y fut accueilli par la princesse d'Orange, qui le berça des mêmes promesses. De La Haye Vandernoot alla à Berlin, et obtint, à la recommandation de la princesse d'Orange, une audience du premier ministre, lequel exprima sur le compte de Vandernoot une opinion encore applicable, à l'heure qu'il est, à plusieurs des personnes qui ont joué un rôle marquant dans la dernière révolution. « Vandernoot, dit le ministre, est un homme évidemment plutôt poussé par un esprit de vengeance que par l'amour du bien. Son principal mobile est l'ambition et non le patriotisme; et il est beaucoup plus versé dans l'étude des lois que dans les mystères de la politique.»

Pendant ce temps, les collègues de Vandernoot, Vonck, Vaneupen et autres, secondés par les abbés de Tongerloo, St.-Bernard, et les principaux du clergé, établirent une société secrète sous le nom de *Pro Aris et Focis*. Leur but était de fonder un comité révolutionnaire régulier, dont une section devait se rendre en Hollande, et y organiser une armée composée d'émigrés et de volontaires. Cette armée, dont le colonel Vandermersch fut nommé commandant, s'assembla à la frontière dans les premiers jours d'octobre 1789, et commença ses opérations le 24 du même mois, jour devenu mémorable par la publication du célèbre manifeste qui déclarait Joseph II déchu de la souveraineté du Brabant. L'armée des patriotes avait un effectif seulement de 2,500 hommes; elle avait 6 pièces de canon. Divisée en deux colonnes, commandées l'une par Vandermersch et l'autre par le colonel Lorangeois, elle entra en Belgique par Groot, Zindert et Hoogstraaten, et telle était la faiblesse du gouvernement et des garnisons autrichiennes, si grands étaient le manque d'énergie des commandants militaires et le découragement des troupes, qu'en moins de deux mois, Gand, Bruges, Ostende et Anvers ouvrirent les portes aux patriotes; les autorités et les troupes impériales furent chassées de Bruxelles, et l'indépendance du Brabant fut proclamée.

Cet exemple fut suivi par les Flandres, le Hai-

naut, la Gueldre et le Limbourg. Le 7 janvier 1790, les députés des états de ces provinces s'assemblèrent à Bruxelles, et signèrent un traité fédéral consistant en 12 articles, et déclarant : 1° la formation d'une confédération sous le nom de *Provinces Belges Unies ;* 2° l'établissement d'un congrès national fédéral, ayant le pouvoir de nommer les ministres, de faire la paix ou la guerre, de battre monnaie, enfin réunissant tous les pouvoirs d'un gouvernement constitutionnel. Chaque province conservait son administration locale, ses droits, ses priviléges et son indépendance, dans toutes les matières qui n'avaient pas un caractère d'intérêt général. Mais il fut bientôt évident que cette organisation n'était qu'une utopie. Les jalousies, les dissentiments éclatèrent entre les provinces et leurs chefs révolutionnaires. L'ignorance politique et l'inexpérience des ministres du gouvernement n'étaient égalés que par la maladresse de ses généraux. Les principes démocratiques avoués par les uns, reniés par les autres, et le défaut d'unité dans les différentes branches de l'administration, paralysaient sa marche, et neutralisaient les succès que les patriotes obtenaient dans les combats. L'anarchie régnait dans le pays; la méfiance et la confusion se répandaient dans chaque province; les principales villes étaient le théâtre d'affreux désordres, sans que les autorités eussent le pouvoir

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA VITTORIO EMANUELE

ou même la volonté de les réprimer. Tel était l'état des choses à la mort de Joseph II, le 20 février 1790.

L'avénement de Léopold II fut suivi de tentatives infructueuses de conciliation de la part du cabinet de Vienne. Mais les succès obtenus par les troupes autrichiennes sur le général belge Schoenfeld, le défaut d'unité entre Vandernoot, Vaneupen et Vonck, la retraite du duc d'Ursel, du duc d'Aremberg, du comte de Lamark, et autres gentilshommes distingués attachés à la cause des patriotes, ainsi que la médiation de l'Angleterre, de la Hollande et de la Prusse, amenèrent enfin les États à admettre des termes d'accommodement. La négociation marcha d'abord lentement; mais les trois puissances médiatrices ayant adressé au gouvernement révolutionnaire une note accompagnant un manifeste impérial, et le maréchal Binder ayant soumis Louvain, Bruxelles, Malines et Anvers, les États envoyèrent des députés à La Haye, et le 1er décembre, il fut signé une convention par laquelle les Belges obtinrent la restauration de leur constitution et de *la Joyeuse Entrée*, et se soumirent à la domination de la maison d'Autriche.

Ainsi se termina une révolution qu'on peut dire avoir manqué de tout ce qui peut ennoblir un mouvement populaire. Car il est incontestable qu'on ne peut l'attribuer à la violation

de la constitution ni à l'oppression exercée par le gouvernement, mais bien à l'ambition intéressée de quelques pseudo-patriotes, et à l'intolérance d'un clergé jaloux. Son principal objet ne fut pas d'assurer l'indépendance nationale, le redressement des griefs et l'extension de la liberté aux classes inférieures, mais de faire maintenir une foule de lois d'exception, de priviléges traditionnels, d'abus établis au profit du clergé, fruits barbares du moyen-âge.

Sous le prétexte de s'être levés *pro aris et focis*, les insurgés s'étaient opposés à tous les principes libéraux, qui sont devenus maintenant une portion nécessaire et inhérente de l'existence des sociétés. Le spectacle que ces événements présentèrent fut une anomalie remarquable. D'un côté, un empereur philosophe quoiqu'absolu, tâchant de propager la tolérance, d'introduire des réformes, de redresser la marche du gouvernement, de simplifier l'action de la justice, de donner à l'état cette union qui fait la force. De l'autre côté, un peuple conduit par quelques hommes, et répandant son sang pour faire maintenir, au profit des classes privilégiées, des abus aujourd'hui repoussés et flétris par ses descendants plus éclairés. On peut affirmer que si on tentait de nos jours de ramener la Belgique à l'état où elle se trouvait sous Marie-Thérèse, le pays tout entier, et même les prêtres, prendraient les armes pour s'y opposer.

Digitized by Google

On peut tirer de ces discordes cette conséquence que la réunion à la France, qui eut lieu ensuite, fut anti-nationale. Car comment admettre que les mêmes hommes, qui se soulevèrent en 1790 pour le rétablissement des priviléges du clergé, aient pu, trois ans après, désirer un ordre de choses qui devait détruire ce qu'ils avaient été si jaloux de maintenir! Si, comme on l'admet généralement, la révolution brabançonne avait eu un caractère exclusivement religieux, peut-on dire que la réunion à la république française était conforme aux vœux du peuple? Non sans doute; l'incorporation à la France fut, aussi bien que la réunion à la Hollande, l'œuvre de la violence.

On a cherché à assimiler la révolution de 1789 à celle de 1830, en les attribuant l'une et l'autre au fanatisme religieux. Sans aucun doute la religion, ou plutôt le catholicisme eut une grande part dans l'une et dans l'autre. Mais le but et le mode d'action furent néanmoins essentiellement différents. En 1789, le clergé, sans égard pour les libertés populaires, poussa le peuple à la révolte afin d'assurer le maintien de ses priviléges, tandis que, dans la révolution de 1830 les prêtres figurent comme les principaux soutiens des idées libérales, et ne paraissent pas s'être occupés le moins du monde de leurs propres intérêts.

Digitized by Google

Joseph II trouva que la religion avait si complètement envahi l'État qu'il était plus que temps d'arrêter les empiètements des ministres du culte. En cela il avait raison; car, excepté dans les pays mahométans, l'état n'est pas dans la religion, mais la religion dans l'état. Il convenait donc qu'il mit un terme à ces envahissements. Il a pu se tromper dans les moyens qu'il a employés, mais il était dans son droit en principe. On accusait l'empereur de pousser les principes philosophiques jusqu'à une hétérodoxie extrême; mais qui lui adressa ce reproche avec le plus de violence? Ce furent les ministres d'une église qui déclare que la tolérance est contraire à ses doctrines; des ministres qui ne peuvent supporter aucune concurrence, et qui réclament pour eux un monopole qu'ils blâment cependant chez les autres.

Les malheurs qui résultèrent des innovations tentées par Joseph II provinrent de ce que ce prince éclairé et philosophe arriva trop tôt d'un demi-siècle. Si son règne eût suivi celui de Napoléon au lieu de le précéder, il est probable que l'Autriche serait maintenant classée au nombre des monarchies constitutionnelles.

Dans la révolution de 1830, le rôle des deux partis se trouva en quelque sorte interverti. Car les empiètements venaient tous du pouvoir. La philosophie du gouvernement était plutôt Gomairienne que Voltairienne; elle tendait au prosélytisme

plutôt qu'à la tolérance, aux mesures restrictives plutôt qu'à l'émancipation. Ses actes étaient d'autant plus impolitiques qu'ils émanaient d'un pouvoir professant une religion qui n'était pas celle de la majorité. Si donc les Belges de 1830 n'avaient pas eu de meilleures raisons pour se soulever que ceux de 1789, ils auraient été en butte à la désapprobation générale, et les préventions que l'on a soulevées contre leur cause n'auraient pas été dénuées de fondement.

Indépendamment d'une amnistie générale, du rétablissement des trois conseils collatéraux et de l'ancien système d'administration provinciale et judiciaire, les premiers actes de Léopold furent la révocation de tous les édits de son prédécesseur qui supprimaient les immunités de l'église. Mais le feu de la sédition et la désaffection, joints sans doute à un sentiment inné de nationalité et d'indépendance, subsistèrent sous les dehors de la soumission. Ces germes de désunion se manifestèrent, pendant le peu de temps que régna Léopold, par des remontrances et des mouvements populaires, qui souvent mirent le gouvernement dans la nécessité de recourir à d'énergiques mesures de répression. Mais l'orage terrible qui grondait sur toute l'Europe éclata bientôt, et fondit à l'improviste sur cet empereur et sur le peuple belge.

A l'empereur Léopold, mort le 1er mai 1792,

succéda son fils François II, alors dans sa 29e année; à peine eut-il pris les rênes du gouvernement que la guerre éclata avec la France.

Le fameux décret de l'assemblée nationale, du 20 avril, fut immédiatement suivi du commencement des hostilités. Les troupes françaises débouchent sur deux colonnes, par Lille et Valenciennes: l'une, commandée par Luckner, pénètre dans les Flandres; l'autre entre dans le Hainaut, sous le commandement de Dumouriez; et, après la victoire de Jemmapes, ce dernier s'avance sur Liége, le 28 du même mois; tandis qu'un détachement, sous les ordres de Miranda, traverse rapidement Bruxelles et Malines, il investit la citadelle d'Anvers, qui capitule après quelques heures de tranchée ouverte. En même temps, Namur ouvrait ses portes au général Valence; ainsi, dans l'espace de quelques jours, les Flandres, le Brabant, le Hainaut, les provinces de Namur et le pays de Liége furent soumis aux armes françaises.

Les troupes autrichiennes se furent à peine retirées, que l'animosité du peuple contre cette nation se manifesta ouvertement; des assemblées furent convoquées dans les principales villes, et des députations furent envoyées à la convention, pour déclarer que les Belges avaient renoncé à toute alliance avec l'Autriche, et supplier la république de ne traiter avec aucune des puissances de l'Europe, jusqu'à ce qu'elles eussent

reconnu l'indépendance de la Belgique; or, ce n'était pas son indépendance, mais sa conquête et sa réunion à la France, que désirait la politique française. Toutefois, les députés furent accueillis avec des assurances fallacieuses de fraternité et de protection, au moment même où la convention rendait le fameux décret du 15 décembre, qui déclarait la république française *coactive* et *coercitive*. Ce célèbre document ne fut pas plus tôt connu, que la saine portion de la nation belge ouvrit les yeux sur le sort qui la menaçait; de nouveaux députés furent aussitôt renvoyés à Paris, et furent chargés de faire des remontrances au sujet de l'application des principes de ce décret à leur pays; mais la convention n'entendait pas se départir de ses vues de conquête, et sourde aux réclamations des députés, elle divisa les provinces belges en arrondissements, dirigés par des commissaires français auxquels on enjoignit de préparer le peuple à la réunion à la France.

La convention sembla aux yeux du public avoir pris ces mesures sur la demande de quelques clubs établis dans chaque grande ville sous les auspices d'agents français; ces clubs, agissant contre la volonté de la grande majorité de la nation, avaient envoyé des députations à la convention pour demander la réunion. Dans la séance du 31 janvier 1793, Danton, profitant adroitement de la présence d'une députation de Liége, s'écria :

« Obéissant à ma raison et non à mon enthousiasme, c'est au nom du peuple belge que je demande la réunion à la France. » Dans le but de captiver l'amour des classes inférieures, on décréta dans la même séance que partout où pénétreraient les armées françaises, le peuple serait libre de s'assembler et de décréter la forme de gouvernement qui lui conviendrait. Cette comédie atteignit le but que la convention s'était proposé; car les habitants des différentes villes s'assemblèrent, soit dans les églises, soit dans les hôtels-de-ville, et votèrent la réunion sous la terreur des bandes de jacobins qui menaçaient ouvertement tous ceux qui auraient tenté de s'y opposer.

Les procès-verbaux relatant ces résolutions furent envoyés à la convention qui décréta successivement la réunion de chaque ville à la France, en la déclarant conforme aux vœux ardents du peuple belge. Or il s'en fallait bien qu'il en fût ainsi; on peut s'en convaincre en lisant la lettre qu'écrivit Dumouriez à la convention, le 12 mars 1793, et dans laquelle il déclare hautement « que la masse de la nation est opposée à l'union, et qu'elle va même jusqu'à vouloir la rompre par les armes. » Mais avant que ce projet pût être accompli, les troupes autrichiennes, commandées par le prince de Cobourg, ayant reçu des renforts considérables, reprirent l'offensive, gagnèrent la bataille de Nerwinde et chassèrent les Français

de Louvain, Namur, Anvers, Gand et Mons. Le 23 du même mois, le comte de Metternich arriva à Bruxelles et fut réintégré dans son poste de ministre. Le 28, l'archiduc Charles fit son entrée solennelle dans cette ville, comme gouverneur-général, tandis que les armées françaises, battues sur tous les points, évacuaient le territoire belge qui rentra sous l'autorité de l'Autriche.

Mais tous ces succès furent annihilés par les campagnes désastreuses de 1793 et 1794, où la victoire passa du côté des Français. Les fautes commises alors par quelques-uns des alliés passent tout ce qu'on peut imaginer, et ne peuvent s'expliquer que par une absence totale d'habileté chez quelques commandants militaires et surtout par leur défaut d'union.

Dans l'espoir d'enflammer le courage de ses troupes et de se concilier les Belges, l'empereur se rendit à Bruxelles et prit le commandement en personne; mais les armées alliées, commandées par Clairfayt et le duc d'Yorck, ayant éprouvé des désastres successifs et perdu la sanglante bataille de Tournay où le prince, qui devait plus tard monter sur le trône sous le nom de François II, se distingua et montra un courage à toute épreuve; S. M. I. quitta le quartier-général et retourna à Vienne.

Pleins d'ardeur et d'enthousiasme, les Français poursuivirent rapidement leurs succès, et

ayant concentré leurs forces remportèrent la fameuse victoire de Fleurus ; ils se répandirent alors par tout le pays comme un torrent, chassèrent les alliés des Pays-Bas, et plantèrent en peu de jours leur bannière nationale sur toutes les villes de la Belgique.

Ces conquêtes amenèrent le rétablissement des comités révolutionnaires dans toutes les villes, sur les bases du club des jacobins de Paris, lesquels, agissant sous l'influence immédiate de la France, se hâtèrent d'émettre solennellement le vœu d'être réunis à la république. Des commissaires furent en conséquence immédiatement envoyés à Paris, demandant, comme mesures préliminaires, la division des provinces en départements, districts et cantons, l'introduction des formes françaises d'administration municipale et judiciaire, et l'établissement du jury. Ces mesures préparatoires furent suivies en juillet de la déclaration de la liberté de l'Escaut, fermé depuis le traité de Munster de 1648, et rouvert en conséquence de cette déclaration le 14 fructidor (septembre).

La Belgique reçut cette nouvelle organisation générale, et fut divisée en neuf départements assimilés, relativement à leur administration intérieure, aux départements français.

Ces arrangements conclus, le gouvernement de la république jeta entièrement le masque. La

question d'une réunion définitive fut formellement posée devant la convention, le 8 vendémiaire (octobre) an IV, et après deux jours de discussions, dans lesquelles la réunion chaudement combattue par Armand, Lesage et d'autres membres, comme désavantageuse aux Belges et contraire aux sentiments de la saine partie de la nation, fut soutenue par Carnot et Merlin de Douai, la question fut enfin résolue affirmativement à une grande majorité, et la réunion de la Belgique à la France déclarée par un décret du 30 septembre 1793.

Dès ce moment jusqu'au commencement de 1814, la Belgique a continué de former une partie intégrante de l'empire français. La maison d'Autriche perdit dès-lors irrévocablement ce brillant fleuron de sa couronne, pour la conservation duquel elle avait pendant plus de huit ans dépensé tant d'or et tant de sang.

Le peuple belge, qui s'était révolté contre le pouvoir paternel d'un prince juste et tolérant, se plongea de lui-même dans le plus intolérable état de vasselage, déguisé par les dehors d'une apparente liberté. Ses institutions religieuses furent détruites, ses priviléges abolis; ses droits et ses immunités pour lesquels il avait combattu pendant plusieurs siècles furent foulés aux pieds; son indépendance lui fut ravie, son commerce, son industrie, sacrifiés à la politique jalouse de ses

conquérants ; son clergé avili, et ses enfants soumis à la conscription, pour aller périr par milliers dans des climats éloignés ; la misère désola ses cités, la famine ses campagnes, et cette capitale naguère si brillante ne fut plus qu'un chef-lieu de département, vit ses palais inoccupés et l'herbe croître dans ses rues désertes.

Tels furent les fruits de la réunion de la Belgique à la France, et selon toute probabilité, malgré l'industrie de ce peuple et la richesse surprenante de son sol, tel eût été encore son sort, si les projets des réunionistes de 1830 n'eussent été déjoués par les efforts de la majorité plus politique et plus patriote de leurs concitoyens. Ainsi, même en supposant que la réunion eût pu se faire sans une guerre générale, nous eussions vu l'Angleterre, la Hollande et toutes les puissances de l'Europe, demander la fermeture de l'Escaut, et le renouvellement du système des barrières que la conférence de Londres et spécialement le cabinet anglais voulaient prévenir.

CHAPITRE SECOND.

La Belgique reconquise par les alliés. — Renonciation de l'Autriche. — Proposition faite par le prince souverain d'ériger un royaume maritime, etc.— Union de la Belgique et de la Hollande. — Loi fondamentale. — Vues de la représentation nationale.—Conduite impolitique du gouvernement néerlandais.

Depuis la paix de Campo-Formio jusqu'au printemps de 1814, les départements belges restèrent enchaînés aux destinées de l'empire français. A cette époque, la vieille Néerlande avait déjà secoué le joug de la France, et encore pleine du souvenir qu'un gouvernement oligarchique avait laissé dans les esprits, elle rappela de l'exil les descendants de ses stathouders pour les élever à la dignité de princes souverains (1). La Belgique,

(1) Le baron Fagel et Perponcher, députés en Angleterre pour cet objet, étaient dans un tel état de dénûment que le gouvernement britannique fut obligé d'avancer au prince souverain une somme de 100,000 livres sterling, sur les fonds extraordinaires de l'armée, pour les mettre en état de quitter Londres.

quoique hors d'état de suivre cet exemple, désirait ardemment son émancipation, aussi quand les armées de la Sainte-Alliance eurent passé le Rhin, refoulant devant elles les vaillants débris des armées de Napoléon, le peuple belge accueillit avec joie la dissolution d'une union anti-nationale; et confiant dans les promesses que les puissances alliées lui avaient faites, ainsi qu'à toutes les autres nations, par les traités de Reiffenbach (1) et de Chaumont, et qu'elles renouvelaient dans leurs nombreuses proclamations, il tourna les yeux vers l'avenir qui s'ouvrait devant lui, et il conçut l'espoir du rétablissement prochain de ses anciens droits et de ses libertés.

Le premier soin des alliés, après qu'ils eurent conquis la Belgique, fut l'établissement d'un gouvernement provisoire sous la direction du général autrichien Vincent, lequel conserva les formes administratives et judiciaires établies par la France.

Il n'est pas nécessaire d'observer que si les assurances contenues dans les traités et procla-

(1) L'article 1er de la convention de Reiffenbach, signée le 14 juin 1813, se termine ainsi : « l'objet de la présente guerre est le rétablissement de l'indépendance des pays opprimés par la France; les hautes puissances contractantes (l'Angleterre et la Prusse) se sont réciproquement engagées à diriger tous leurs efforts vers cet objet. » Le traité de Chaumont du 1er mai 1814 contient les mêmes stipulations.

mations des alliés avaient été prises à la lettre, la Belgique aurait dû être replacée sous la domination de l'Autriche, restauration qui aurait entraîné celle des anciens priviléges, ainsi que les incohérences de la *Joyeuse Entrée* et de la constitution de Charles-Quint. Ce retour vers l'ancien ordre des choses était incompatible avec les intérêts de l'Europe, la paix et le bonheur réel des provinces belges; mais les destinées ultérieures de ce pays et sa réunion à la Hollande avaient déjà fait le sujet de négociations secrètes à la conférence de Chaumont, où les bases des traités de Londres, de Paris et de Vienne, en ce qui concerne les Pays-Bas, furent discutées et arrêtées. Il ne restait plus qu'à obtenir l'adhésion du prince souverain.

La renonciation de l'empereur François à ses droits de souveraineté sur les provinces belges fut aisément obtenue et compensée par des accroissements de territoire en Italie. Le monarque autrichien dut abandonner sans trop de répugnance des possessions qui avaient coûté à ses prédécesseurs tant d'argent et tant de soldats, et qui, en le plaçant de nouveau en contact immédiat avec la France, exposaient l'Autriche à être entraînée dans de nouvelles guerres, dès qu'une cause quelconque amènerait la désunion entre elle et la France, et même seulement entre la France et toute autre puissance européenne. C'est à cette

renonciation de l'empereur d'Autriche qu'il faut attribuer en partie le maintien de la paix en Europe, lors de la conflagration de 1830; car si la Belgique réunie à l'Autriche avait été entraînée par le mouvement sympathique de la France à l'époque de la révolution de juillet, il est hors de doute que l'Autriche aurait été obligée de prendre les armes pour maintenir son autorité, et dès ce moment la guerre générale eût été inévitable.

En l'unissant à la Prusse, on donnait une trop grande prépondérance à cette puissance, et l'on envenimait la haine déjà si grande que se portaient mutuellement les Prussiens et les Français. La rupture de la paix générale qu'aurait amenée la révolution belge sous la domination autrichienne serait infailliblement arrivée sous le régime prussien, par les mêmes raisons auxquelles serait venu se joindre le mécontement du peuple belge, chez qui s'étaient accréditées les idées les plus exagérées et les plus mal fondées touchant le despotisme et l'oppression du gouvernement prussien.

Un partage de la Belgique entre les puissances limitrophes, et qui aurait donné une partie des Flandres, Anvers et le Limbourg à la Hollande; Liége, une partie du Brabant, Namur et le Luxembourg à la Prusse; le Hainaut et le reste à la France, était incompatible avec les promesses faites par les souverains alliés, et sous

tous les rapports en contradiction avec la politique de la Grande-Bretagne; celle-ci, en effet, ne pouvait ou au moins ne devait pas consentir à un partage qui aurait amené la France aux portes d'Anvers et jeté la Belgique et les provinces rhénanes dans les bras de cette puissance. Si un semblable partage était dangereux alors, il le serait bien davantage encore à présent; car il est incontestable que la dislocation d'une partie de la Belgique ne manquerait pas d'entraîner la perte de la totalité, et servirait bientôt à réaliser les projets de quelques politiques français qui considèrent le Rhin d'un côté et l'Océan de l'autre comme les limites naturelles de la France.

L'Europe, au surplus, voulait élever une barrière contre les empiètements de cette puissance; et si on avait rattaché la Belgique à l'Autriche ou à tout autre gouvernement dont le siége eût été trop éloigné, la conservation d'un pays déjà si faible par sa position géographique eût présenté de trop grandes difficultés.

Il ne restait donc qu'à ériger la Belgique en état indépendant et neutre, sous le sceptre de l'archiduc Charles ou de quelque autre prince d'Allemagne, ou qu'à l'unir à la Hollande. Le premier de ces plans ayant été trouvé impraticable, ce fut le dernier qu'on adopta.

La théorie sur laquelle cette résolution fut basée était éminemment politique et en harmonie avec

la tranquillité et les intérêts de l'Europe; mais l'exécution de cette combinaison était hérissée de difficultés et féconde en dangers pour l'avenir. Aussi ce ne fut pas sans avoir hésité longtemps que le prince à qui le trône des Pays-Bas fut offert se décida à accepter cette tâche herculéenne, comme s'il avait eu le pressentiment de ses malheurs futurs. En réponse aux ouvertures des commissaires envoyés pour lui faire part du projet des puissances alliées, il présenta un contre-projet tendant à faire de la Hollande un royaume maritime puissant, au moyen de certains arrangements territoriaux très avantageux pour les Hollandais, mais à tous égards contraires aux intérêts des alliés.

Cette proposition consistait dans la cession à la Hollande de la rive gauche de l'Escaut, y compris Liefkenshoek à l'ouest, de la Frise orientale avec les duchés de Brême et d'Oldenbourg, et une partie du Hanovre à l'est, et de plus celle de tout le littoral compris entre l'Escaut et l'Elbe; de sorte que la Hollande aurait possédé les bouches de la Meuse, du Rhin, de l'Ems et du Weser, et tous les grands débouchés de l'Océan entre la France et les frontières du Danemarck; ce qui lui eût assuré le monopole de tout le commerce de transit de l'Allemagne.

Ce projet ne donna pas lieu à un examen sérieux; car les alliés, tout en déviant de la promesse qu'ils avaient faite « de rétablir toutes les

nations dans leur condition première », *n'avaient pas en vue des accroissements de territoire au profit de la Hollande, ni au profit d'une dynastie quelconque.* L'érection du royaume des Pays-Bas était une mesure strictement et essentiellement européenne; car il fallait une barrière au nord de la France, et cette barrière, on ne l'aurait pas obtenue en donnant une semblable extension aux forces de la Hollande dont on voulait seulement faire une *tête de pont* assez puissante pour résister au premier choc de l'ambition de la France. C'était par ce motif, et ce motif seul, que le cabinet britannique consentit à fournir les sommes énormes destinées à la reconstruction des forteresses à la frontière (1). Le 6e article du traité de Paris du 30 mai 1814, en le prenant à la lettre, dit sans aucun doute que la Hollande « recevra une augmentation de territoire. » Il est évident qu'ici il y a un vice dans les expressions du traité; il n'a jamais pu entrer dans les intentions des alliés de transférer la Bel-

(1) Par une convention signée le 31 août 1814, la Suède consentait à rendre la Guadeloupe à la France, à condition qu'en cas d'union de la Hollande et de la Belgique, la première l'indemniserait d'une somme d'un million sterling qui lui serait garanti par la Grande-Bretagne. Par une seconde convention de la même date, entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, la première rendit Java et toutes les colonies prises sur les Hollandais, excepté celle du cap de

gique à la Hollande, comme *une simple addition*. Toute la teneur du traité de Londres et *l'acte d'acceptation* prouvent suffisamment que l'intention des alliés était d'unir et d'amalgamer les deux pays en les plaçant sur le pied d'une égalité absolue.

Le but réel des grandes puissances a été trop longtemps perdu de vue dans la polémique qui a eu lieu depuis, spécialement par ceux qui considèrent le traité des 24 articles, dont nous parlerons plus loin, comme une spoliation directe de la Hollande et une violation des droits légitimes de la dynastie des Nassau.

En premier lieu, la Hollande n'avait pas l'ombre d'une prétention fondée à aucune partie de la Belgique au-delà de quelques *enclaves* sur la rive gauche de la Meuse; mais on lui offrit presque toute le rive gauche de ce fleuve et le territoire qui s'étend entre le Brabant septentrional et la Meuse. La population de ces *enclaves* connues sous le nom de *pays de généralité*,

Ceylan et celle de Demesara, Essequibo et Berbis. Pour compenser la cession des trois dernières, la Grande-Bretagne s'engageait à payer le million dû par la Hollande à la Suède, et de plus à avancer deux millions sterling, destinés à l'érection de forteresses sur la frontière du royaume des Pays-Bas. La totalité de la somme dépensée par la Grande-Bretagne ne devait pas excéder trois millions sterling. — *Parliamentary reports*.

était de 58,861 habitants, répartis dans 54 bourgs ou villages, tandis que la portion du Limbourg cédée par le traité, y compris Maestricht, renferme 175,000 habitants. Il n'est personne qui puisse soutenir que ce ne soit pas là un équivalent suffisant ou encore moins que les Hollandais pussent s'arroger le droit de remettre en vigueur le système des barrières et d'empêcher la navigation de l'Escaut.

En second lieu, il est notoire que le prince souverain n'a pas été choisi dans son intérêt personnel et comme membre de la famille des *Nassau*, mais parce qu'il se trouvait être le chef d'un pays auquel les alliés avaient résolu de réunir la Belgique. Ses qualités reconnues d'homme d'état, sa réputation d'équité, pesaient peu dans la balance, et quoique l'Angleterre éprouvât un sentiment profond d'estime pour son fils, prince vaillant qui s'était si noblement distingué sous les drapeaux britanniques; quoique le peuple anglais considérât déjà ce prince comme l'époux de sa reine future, ces sentiments n'eurent aucune influence sur le choix que l'on fit du représentant de la maison des Nassau.

C'est donc bien à tort que l'on a mis en avant une prétendue spoliation au préjudice des Hollandais, une violation des droits de leur souverain; car ce prince n'avait aucun droit ni héréditaire ni légitime, si ce n'est ceux résultant des

traités qui l'élevèrent à la royauté. Et que sont ces traités, si ce n'est un contrat obligatoire, aussi long-temps qu'il n'est pas en désaccord avec le bien-être général? Il n'était certes pas irrévocable, eu égard à des droits personnels ou à des droits de propriété; il fut dicté par la nécessité et imposé par la force; il était soumis aux circonstances et susceptible d'être modifié par la volonté de ceux qui l'avaient établi. L'épée trace les traités que la plume ne fait que ratifier ensuite. L'histoire de la diplomatie fournit mille preuves de changements et de remaniements de traités, et il n'en est pas de plus frappants que ceux qui concernent particulièrement les affaires des Pays-Bas.

Les droits ou plutôt les avantages qui résultèrent pour le roi et sa dynastie de la volonté des alliés lui furent acquis par la force des événements; et c'est par l'impulsion contraire de ces mêmes événements qu'il en a perdu une partie. Les fondements du royaume des Pays-Bas reposaient malheureusement sur le sable, les matériaux qui avaient servi à l'élever étaient aussi hétérogènes que ceux de la statue de Nabuchodonosor; et les architectes qui l'avaient construit furent contraints d'approuver la démolition après en avoir reconnu les vices. Ainsi le roi Guillaume, élevé seulement en faveur des intérêts européens, a dû être sacrifié à la même loi de la nécessité.

Digitized by Google

Tout cela n'a pas eu lieu sans de profonds regrets, ce n'est pas par leur propre impulsion et sans avoir la main forcée que les puissances appelées à maintenir la paix de l'Europe ont sanctionné les malheurs d'un monarque bienveillant, chéri et respecté à juste titre, par ses concitoyens, d'un roi, modèle des vertus domestiques et privées, qui s'était fait par son équité et sa connaissance profonde des lois internationales, une réputation telle que des peuples éloignés le choisirent pour arbitre de leurs différends, d'un prince qui, quels qu'aient été les vices de son système de gouvernement avait élevé incontestablement la Belgique à un haut degré de splendeur et de prospérité commerciales. Assurément ce n'est ni en Prusse, ni en Russie, ni en Autriche, ni encore moins en Angleterre, que les peuples et les gouvernements applaudirent à cette irrésistible combinaison d'événements qui privait le prince d'Orange d'une noble succession et le rendait victime des malheureuses conséquences de la ligne fatale de politique suivie par les ministres de son père. Mais le salut de la grande famille européenne demandait ce sacrifice, et entre une rigueur apparente envers une dynastie et la destruction probable de plusieurs autres, il n'était pas d'hésitation possible.

Cette rigueur a été néanmoins beaucoup exagérée; on ne peut la comparer à la destinée fa-

tale qui a accablé d'autres maisons royales. Qu'on jette les yeux sur la branche aînée des Bourbons, qu'on jette surtout les yeux sur l'ex-roi de Suède. Peut-on trouver un plus triste exemple des vicissitudes humaines et de l'instabilité des grandeurs royales ? Dans ce dernier monarque, nous voyons le descendant d'une longue lignée de rois, parcourant le monde comme un malheureux banni ; tandis qu'un soldat de fortune, né dans les rangs du peuple, et qui n'a rendu que des services équivoques aux alliés qui confirmèrent son élévation, un homme qui fut ostensiblement traître à sa patrie, possède en paix ce sceptre qui fut la terreur de l'Europe, alors qu'il était porté par le grand Gustave-Adolphe et l'indomptable Charles XII (1). Le roi des Pays-Bas ne fut-il pas lui-même forcé de refuser la main de sa fille au fils du prince détrôné, pour ne pas donner ombrage à la Suède et pour ne pas blesser les intérêts des autres puissances !

Pour en revenir à l'union mal assortie de la Belgique et de la Hollande, le traité de Londres, confirmé par ceux de Vienne et de Paris, stipu-

(1) La conduite équivoque du prince royal de Suède, (depuis la bataille de Leipsick jusqu'au moment de l'entrée des alliés à Paris en 1814, quand il espérait être appelé au trône de France), est connue de tous les hommes publics.

lait que « la *fusion* des deux pays devait être intime et complète » ; et le 1er article de *l'acte d'acceptation du protocole de la conférence de Londres*, signé à La Haye le 21 juillet 1814, reproduit ce principe, ajoutant que « les deux pays formeront un seul et même état, pour être gouvernés sous l'empire de la constitution déjà établie en Hollande, modifiée d'un commun accord. » Si cette *complète et intime fusion* avait été possible, ceux qui l'avaient formée eussent accompli une œuvre admirable et garanti de la manière la plus sûre le maintien de la paix européenne. Mais malheureusement cette conception offrait dans l'exécution des obstacles insurmontables, et n'était qu'une vaine utopie, comme l'ont prouvé les événements.

Indépendamment de la dédaigneuse indifférence avec laquelle les alliés oublièrent de demander l'assentiment du peuple belge à leur combinaison, ils parurent avoir perdu de vue l'histoire morale des Pays-Bas, et avoir oublié les semences de haines, de jalousies et de dissentiments religieux et politiques qui avaient pris racine dans le pays depuis le règne de Philippe II. Dans leur empressement à consommer leur ouvrage, ils perdirent de vue tous ces germes de discorde et proclamaient *la fusion*, comme si une fusion nationale pouvait être obtenue par le transfert diplomatique d'un peuple sous la domination d'un autre.

Digitized by Google

« Ce n'est qu'à la divinité (dit un auteur hollandais) qu'il appartient de dire : *que la lumière soit faite !* Mais quand les hommes osent prendre ce langage ils s'exposent à répandre les ténèbres là où ils espéraient faire briller la lumière. »

Cette fusion désirable ne pouvait être obtenue que par un des deux moyens suivants : il fallait que l'une des deux nations renonçât à ses principes et à ses préjugés pour se soumettre à ceux de l'autre ; or, pouvaient-elles oublier leur rivalité continuelle de religion, d'habitudes, d'intérêts, de traditions, de langage, qui tendait à les maintenir dans une antipathie absolue ! Pouvaient-elles se faire de mutuelles concessions, oublier toute individualité, et réunir leurs efforts pour le bien-être général !

De telles concessions ne devaient pas être attendues de la Hollande. En effet, on connaît la ténacité du caractère national de ses habitants ; suivant eux, d'ailleurs, le traité de Paris leur avait donné la Belgique comme une *extension de territoire.* Ces expressions du traité donnèrent le jour apparemment à plusieurs actes du gouvernement, qui semblait croire que la Belgique lui avait été inféodée et était destinée à former un annexe de la Hollande. D'un autre côté, tous ceux qui avaient étudié le caractère des Belges et apprécié l'influence immense du clergé sur le peuple, l'orgueil jaloux de l'aristo-

cratie et la supériorité numérique de la population, ne pouvaient attendre d'eux aucune concession sans des garanties suffisantes de réciprocité de la part de la Hollande; si aucune concession n'était faite d'un côté ni de l'autre, on ne devait nécessairement attendre aucun résultat de tous les efforts qu'on pourrait faire pour amener la fusion des deux pays et même leur coexistence. La différence dans le chiffre de la population des deux parties du royaume était un obstacle invincible à leur union; car l'histoire offre plus d'un exemple de l'absorption d'un peuple par un autre plus nombreux; mais il n'y a pas d'exemple d'une solution semblable d'une telle combinaison au moyen de la donnée inverse; et il serait déraisonnable d'en attendre un autre résultat. Cette inégalité de population fit naître aussi de grands embarras, c'est ce dont nous allons nous occuper.

Nous ne craignons pas d'affirmer que les alliés établirent leur combinaison sur une base fausse; que préoccupés du désir de rétablir l'équilibre européen, et d'ériger une barrière contre les empiètements de la France, ils eurent trop de confiance dans la sagesse et l'influence du roi de Hollande, dans la stabilité de la dynastie au profit de laquelle la restauration venait d'avoir lieu en France, dans la malléabilité réciproque des peuples qu'ils avaient résolu d'unir; ils eu-

rent tort, aveuglés qu'ils étaient par leur désir du bien, d'espérer que le temps, de mutuelles concessions, et un gouvernement prudent, affaibliraient à la longue les antipathies qui séparaient ces deux nations, éteindraient les animosités et garantiraient la durée d'une œuvre que ses auteurs regardaient comme un modèle de sagesse diplomatique. La base même de l'édifice contenait des éléments de dissolution nationale. L'union ne pouvait exister que par une similitude complète d'intérêts, de droits, de priviléges, par la plus stricte impartialité dans la répartition des impôts, l'égalité de la représentation nationale; mais il était impossible d'obtenir tous ces points essentiels. Les principes de la loi fondamentale, dont l'acceptation ne se fit pas sans résistance, n'étaient pas calculés de manière à assurer à chacun des deux pays une existence durable; cette constitution était entachée de deux ou trois vices capitaux, dont l'un consistait dans l'omission du principe de la responsabilité ministérielle, l'autre dans la lacune que laissait l'absence de la prérogative constitutionnelle que le roi aurait dû avoir de dissoudre les chambres. Ces vices du pacte fondamental eurent, comme nous le verrons plus loin, les plus graves conséquences (1).

[1] La loi fondamentale ayant pour titre : « Grondwet voor het Konnigryk der Nederlanden » fut rédigée par une com-

Cette constitution était plus favorable à la Hollande qu'à la Belgique; elle établissait un système de représentation nationale, qui devait amener les résultats les plus désastreux; c'était en fait l'écueil contre lequel le vaisseau de l'état devait échouer dès sa sortie du port. Une saine politique pouvait établir dans la distribution des emplois civils et militaires un rapport entre le nombre des fonctions à conférer et le chiffre des populations. Mais donner une représentation égale, c'est-à-dire une représentation proportionnée au nombre relatif de la population, c'était accorder une grande majorité à la Belgique et mettre à sa merci les intérêts de

mission de 24 membres et composée moitié de Belges, moitié de Hollandais; elle ne fut en fait qu'une modification de la loi fondamentale des Provinces-Unies; elle fut présentée à la sanction royale le 13 juillet 1815 et promulguée le 24 août suivant. Les notables hollandais qui s'assemblèrent pour discuter le projet original votèrent son acceptation à l'unanimité; mais en Belgique, sur 1323 votants il y eut 796 votes négatifs et 527 votes affirmatifs. Or, comme 126 des premiers déclarèrent que leur vote négatif n'avait rapport qu'aux articles qui concernaient les matières religieuses, leur vote fut supposé affirmatif en ce qui concernait les autres dispositions; puis, comme environ un sixième des notables belges n'avait pas voté, leur absence fut aussi considérée comme une adhésion; et la loi passa, de cette manière, non sans exciter la clameur générale.

la Hollande : car en supposant la population de la Belgique de 3,337,000 habitants, et celle de la Hollande de 2,046,000, la proportion des députés des deux pays devait être de 68 à 42. C'était là une difficulté à laquelle les législateurs les plus habiles ne pouvaient trouver de remède, et ce qu'il restait à faire, par conséquent, c'était de donner aux deux pays une représentation numériquement égale. Ainsi la Hollande, dont la population était d'un tiers inférieure à celle de la Belgique, obtint un même nombre de représentants; ainsi se trouvèrent ébranlées d'un seul coup les bases de la représentation nationale; ainsi se trouvèrent à jamais établis des éléments de discorde. Les raisons de cette disproportion furent énoncées dans les termes suivans, dans l'exposé des motifs de la loi fondamentale.

« Le nombre des députés que chaque province envoie aux états-généraux n'a pu être réglé d'une voix unanime. Plusieurs membres croyaient que la base à la fois la plus juste et la plus simple était la population de chacune d'elles; des raisons plausibles et des exemples nombreux ne manquaient pas à l'appui de cette opinion; on a combattu ces raisons, on a contesté la justesse des applications que l'on faisait de ces exemples à la réunion de nos provinces, et l'on a dit que les colonies qui reconnaissaient les provinces septentrionales pour leur mère-patrie, l'importance de leur com-

merce et plusieurs millions d'habitants soumis aux lois de la métropole, ne permettaient pas d'adopter cette base; que le seul moyen d'établir parfaitement et pour toujours une union intime et sincère entre les deux pays était de donner à l'un et à l'autre une représentation égale. La majorité s'est rangée à cet avis. »

Il est juste cependant d'observer que les difficultés de cette distribution étaient tout à fait indépendantes de la volonté du roi et de ses conseillers, et devaient être attribuées à des causes statistiques qui empêchaient tout autre mode d'arrangement. Le mal qui devait en résulter fut encore aggravé par l'égoïsme des députés hollandais et par l'inconciliable diversité d'intérêts politiques et de croyances religieuses qui existait dans les chambres. Une moitié des états-généraux était protestante et l'autre catholique; la langue d'une moitié de l'assemblée était à peine comprise par l'autre. C'étaient là des faits qui devaient suffire pour amener un schisme éternel (1).

(1) La seconde chambre des états-généraux était composée de 110 députés, dont une moitié était nommée par les Hollandais et l'autre par les Belges. La proportion était d'un député par 37 mille habitants pour les premiers, et d'un par 61 mille pour les seconds. Pour les pays réunis, le terme moyen était d'un représentant par 50 mille habitants; le *maximum* de la représentation nationale était d'un par 34 mille habitants (province de Groningue);

Les conséquences funestes de ce système se révélèrent bientôt dans les discussions et les votes de la 2e chambre des états-généraux. Chaque projet législatif ou financier nuisible aux intérêts de la Belgique, et qui passait à la chambre, était toujours voté par une majorité presque entièrement composée de Hollandais, tandis que ceux de même nature qui étaient rejetés, étaient toujours soutenus par une minorité hollandaise. En outre, toute proposition avantageuse à la Belgique était repoussée par l'influence de la majorité hollandaise, ou ne passait qu'après une opposition vigoureuse de la minorité de cette nation. D'un autre côté, tout projet d'une utilité immédiate pour la Hollande au détriment de la Belgique était soutenu par les députés hollandais, et quelques fonctionnaires belges, entraînés par l'influence de la cour et du gouvernement, venaient former une majorité qui, de cette manière, était toujours assurée aux Hollandais et au ministère. Ainsi passèrent les projets les plus oppressifs et les plus nuisibles ; ainsi furent engendrés plusieurs de ces griefs, dont le premier effet était de causer un mécontentement immédiat et universel (1).

le minimum d'un par 82 mille habitants (province de Namur).

(1) La statistique suivante, publiée par le docteur Friedlander, fait connaître la nature de ces votes :

« Le 30 janvier 1821. — Discussion de la taxe de la

Indépendamment des vices de ce mode de représentation nationale, la loi fondamentale consacrait un abus financier incompatible de tous points avec les usages et les priviléges de toutes institutions constitutionnelles; c'était le vote approximatif du budget pour 10 ans; les députés étaient ainsi privés de toute possibilité de scruter les dépenses ou de demander le plus léger amendement ou économie durant un laps de temps qui nécessairement devait amener des nécessités de révision ou au moins d'examen. Il est vrai que le budget était divisé en deux parties, savoir : un budget décennal ou ordinaire et un buget annal ou extraordinaire. Mais les points les plus importants, ceux qui demandaient l'attention la plus scrupuleuse et qui donnent, tous les ans, lieu aux plus vives discussions, dans les autres corps législatifs, tels que : la liste civile, la guerre, la marine, les colonies, les affaires étrangères, l'intérieur et le département des finances, étaient compris dans

mouture et de *l'abattage ;* pour : — Hollandais 53, Belges 2.

» Séance du 20 décembre 1822. — Amortissement des fonds du syndicat; pour : — Hollandais 46, Belges 20.

» Séance du 28 avril 1827. — Budget annal; pour : — Hollandais 49, Belges 4.

» Séance du 18 décembre 1829. — Deuxième budget décennal; pour : — Hollandais 48, Belges 13, etc., etc. » — *Abfall der Nederlanden, Hambourg,* 1833.

le premier, et se trouvaient ainsi à l'abri de tout examen ultérieur pendant 10 années ; la seconde section du budget, formant à peu près un quart de la totalité, comprenait les dépenses extraordinaires, c'est-à-dire celles qui tenaient à des circonstances fortuites ; elle renfermait néanmoins presque toutes les dépenses du département de la justice (1).

Les vices de ce système décennal étaient si flagrants qu'il est difficile de concevoir comment on a pu trouver en Belgique et en Hollande 24 hommes capables de proposer cette partie de la loi fondamentale, et comment les états-généraux ne repoussèrent pas à l'unanimité le 229e article de cette constitution, comment ils accueillirent un système si fécond en abus, un système tel qu'on ne pourrait tenter de l'introduire ou de le défendre dans la chambre des communes d'Angleterre sans produire une conflagration générale dans toute la

(1) Le budget décennal, voté le 18 avril 1830, montait

à	59,875,054	fr.
Les voies et moyens à	47,979,115	
Déficit	11,895,939	
Le budget annal de 1820 était de . .	22,314,481	fr.
Les voies et moyens de	17,754,390	
Déficit	4,560,091	
Total des budgets	82,189,535	fr.
Total du déficit	16,456,030	

Grande-Bretagne. Joignez à cela un autre vice capital que présentait le mode adopté pour le vote des budgets par le réglement de la chambre qui interdisant tout amendement obligeait l'assemblée à les adopter ou à les rejeter en masse.

Nous avons fait voir quelques-uns des vices inhérents à l'union des deux peuples et à la loi fondamentale, vices qui étaient de nature à rendre toute fusion impossible. Il nous reste à déterminer quelques-uns des griefs qui minèrent graduellement le trône et qui finirent par amener des résultats que tout le monde excepté l'autorité publique paraît avoir prévus. « Quand une mine est chargée, dit le comte Charles de Hoogendorp dans une de ses remarquables publications, une étincelle suffit pour causer l'explosion. Telle était la situation des affaires en Belgique où cette explosion était prévue plusieurs années avant la révolution. » On a peine à comprendre l'aveuglement du cabinet néerlandais, la nonchalance des autorités et l'indifférence de ceux qui devaient être avertis que le volcan grondait sous leurs pieds, fautes d'autant plus inexcusables que la révolution de juillet était pour eux un enseignement dont ils auraient dû profiter.

On a souvent demandé, non sans raison, comment alors que le gouvernement s'opposait si imprudemment à toute concession, les ambassadeurs étrangers demeurèrent si indifférents à tout

ce qui se passait. On dit que quelques-uns furent avertis et demandèrent la médiation de leur cour pour amener le gouvernement des Pays-Bas à adopter des mesures qui pussent conjurer l'orage. Les résultats prouvent que, si ces avis ont réellement été donnés, le gouvernement commit une grande faute en ne les suivant pas; et c'est là une preuve de plus de la fatale opiniâtreté et du manque de prévoyance de ceux qui dirigeaient le vaisseau de l'état; car il est incontestable que l'on pouvait accorder le redressement de presque tous les griefs que demandait le peuple belge, et quoique cette concession n'eût jamais pu amener une fusion complète, au moins aurait-elle détruit tout prétexte plausible de désunion, en donnant à toute tentative de révolution le caractère d'une inexcusable révolte. Sans appliquer absolument au gouvernement des Pays-Bas l'aphorisme connu : « Quos Deus vult perdere prius dementat », il est certain qu'un voile semblait couvrir ses yeux, et qu'il s'abandonnait à une sécurité tout à fait contraire à ce qu'on devait attendre du caractère politique du monarque.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

Abolition du jugement par jury. — Enumération des griefs. — Amortissement du syndicat. — Taxes de la mouture et de l'abattage. — Plaintes des catholiques. — Tentatives de répandre le protestantisme dans le pays. — Entraves mises à l'éducation de la jeunesse belge en dehors du royaume.

Sans énumérer une multitude de petites vexations, pour la plupart frivoles et amplement compensées par d'autres avantages, il suffira de tracer celles d'un caractère plus grave qui furent signalées comme ayant graduellement préparé l'explosion. « La différence de caractère national, (dit l'écrivain que nous venons de citer) engendra les griefs; et ces griefs excitèrent un mécontentement universel et l'animosité nationale. La division entre les deux pays existait *de facto;* au lieu d'opérer la fusion, tous les moyens qu'on avait employés pour amalgamer les deux peuples n'avait servi qu'à les désunir davantage. Le mé-

contentement ne s'éveilla pas en un jour; il datait du principe de l'union des deux états (1). »

Cette opinion de Hoogendorp, est d'une haute importance, non-seulement par sa source, mais parce qu'elle est une réfutation péremptoire de la doctrine de ceux qui cherchent à prouver que les Belges n'avaient pas de griefs réels, que leur révolution fut un acte soudain et déloyal, fut le résultat fortuit des événements de juillet. Si ces événements n'avaient pas eu lieu, si les fatales ordonnances du prince de Polignac n'avaient pas vu le jour, il est probable que la révolution belge n'eût pas éclaté en 1830. Mais l'opinion générale des gens impartiaux est que les deux pays ne pouvaient continuer à marcher d'accord sans de notables réformes, sans un changement dans le mode de gouvernement et le redressement de quelques-uns des principaux griefs. « Quelques personnes ont prétendu, ajoute le comte de Hoogendorp, que l'exemple de la révolution française et les collisions sanglantes qui eurent lieu à Paris, enflammèrent l'esprit public en Belgique de même que dans toute

(1) Séparation de la Hollande et de la Belgique, octobre 1830. Amsterdam, par le comte Charles de Hoogendorp. Ce publiciste éclairé, l'un des membres les plus intègres et les plus honorables des chambres hollandaises, est mort prématurément il y a peu de temps.

l'Europe; mais ces événements ne pouvaient pas produire la matière inflammable; et si elle n'avait pas préexisté dans le mécontentement qui résultait des griefs, la révolution française n'aurait pas atteint la Belgique. Les esprits superficiels qui ne se donnent pas le temps d'approfondir le sujet, peuvent seuls prendre ainsi l'accessoire pour le principal. Les efforts de quelques hommes influents n'ont pu servir qu'à mettre le feu à la mine, qui sans les mécontentements intérieurs, n'eût pas fait explosion. »

Avant d'entrer dans l'examen des griefs, il est nécessaire d'observer qu'avant l'avénement du prince souverain, il introduisit dans l'administration de la justice plusieurs modifications qu'il eût été plus prudent de différer ou même de ne pas établir.

Le roi de Prusse, pour éviter dans les provinces rhénanes nouvellement réunies sous sa puissance, les effets qui auraient pu résulter d'un brusque changement de système, avait maintenu le jugement par jury et l'entière publicité des débats judiciaires, établis par les Français; moins prudent que ce monarque éclairé, le prince souverain des Pays-Bas abolit ces institutions; encore cette abolition impolitique ne fut-elle pas ordonnée en vertu d'une loi votée dans les chambres, mais par un simple arrêté donné le 16 novembre 1814. Ainsi, dès le début, il éveilla les

craintes et les jalousies du barreau et de toute la nation; car, quoiqu'elle fût peut-être incapable d'apprécier tous les avantages de l'inestimable institution du jury, elle en considéra la suppression comme une atteinte à ses libertés; et ce fut en la perdant que, pour la première fois peut-être, elle commença à en sentir le prix. Cette mesure fut suivie d'autres changements dans le système judiciaire, qui tous tendaient à reproduire de plus en plus ce qui existait en Hollande, à ramener un état de choses qui bien qu'approprié aux habitudes et aux traditions de ce pays, était tout à fait en désaccord avec les anciennes coutumes et les usages modernes de la Belgique, spécialement depuis sa réunion à la France.

Ce n'était pas seulement les vices du système représentatif, le mode adopté pour le vote du budget des voies et moyens et la suppression de l'intervention du jury dans l'exercice de la justice, qui causaient les plaintes des Belges; leurs récriminations portaient encore sur les griefs suivants :

1° L'obligation de parler la langue hollandaise imposée à tous les fonctionnaires civils et militaires;

2° Une excessive partialité dans la distribution des places et emplois;

3° Un système financier injuste et désavantageux pour la Belgique, qui devait contribuer au

paiement d'une dette contractée par la Hollande longtemps avant l'union, et l'établissement de plusieurs taxes iniques répugnant et aux habitudes et aux usages du peuple;

4° L'établissement du siége de la haute cour de justice et de toutes les institutions publiques dans les provinces septentrionales;

5° L'injustice du gouvernement envers les catholiques, et son désir manifeste de *protestantiser* le pays; l'établissement d'un collége philosophique à Louvain ayant le monopole de l'éducation; enfin la suppression des séminaires épiscopaux, des autres colléges nationaux et des écoles libres.

La première de ces mesures fut ordonnée par un arrêté du 15 sept. 1819. L'utilité d'un idiôme général pour toutes les transactions faites dans le pays n'était pas en question; mais rien ne pouvait être plus impolitique, et ouvrir un champ plus vaste à des conséquences dangereuses, que de l'imposer arbitrairement, surtout à une majorité dont les sentiments étaient déjà hostiles à la minorité. Ses effets pernicieux se manifestèrent immédiatement; le mécontentement s'étendit dans la classe nombreuse et influente qui aspirait aux diverses branches des professions libérales et aux emplois de toute espèce; et ce fut dans le fait un des leviers les plus énergiques du mouvement révolutionnaire.

L'affinité entre les idiômes hollandais et flamand

qui ont des racines communes, pouvait faciliter cet essai (*présenté comme essai seulement*) dans les Flandres et le voisinage d'Anvers. Mais imposer aux provinces walonnes, au Brabant méridional, et aux habitants du Hainaut, comme condition *sine qua non* de l'exercice des professions libérales, la connaissance d'une langue si complètement différente de celle que parlent les classes moyenne et élevée, dans cette partie de la Belgique, c'était consacrer une vexation légale qui devait blesser les intérêts de toutes les familles.

La génération naissante devait, sans aucun doute, s'en trouver moins irritée; car à force d'études elle pouvait acquérir à un certain degré l'usage de la langue hollandaise. Mais il n'est pas de philologue qui ne reconnaisse la difficulté sinon l'impossibilité qu'il y a de jamais acquérir la connaissance assez parfaite d'une langue étrangère pour pouvoir mettre deux hommes de pays différents en état de discuter avec succès des questions abstraites; à plus forte raison, cette difficulté devient presqu'insurmontable lorsqu'il s'agit d'analyser les subtilités et les chicanes de la loi, ou de se livrer sur des spécialités à des discussions arduës dont le succès dépend souvent de la valeur des mots, et par dessus tout de l'adresse que l'on met à éviter toute expression impropre susceptible de rendre l'orateur ridicule.

Figurez-vous un avocat russe plaidant devant

un tribunal français; accordez-lui la connaissance la plus complète de la législation de la France et de la langue française, et donnez-lui pour adversaire M. Dupin ou tout autre membre distingué du barreau de ce pays! Croyez-vous qu'il ait beaucoup de chances de succès?

Si cette obligation de parler la langue hollandaise a blessé profondément la jeunesse du pays, quel n'a pas dû être son effet sur les hommes d'un âge plus avancé; qui, ayant consacré toute leur existence à cultiver la langue parlée en Belgique, furent tout d'un coup forcés d'adopter l'idiôme hollandais sous peine de perdre les fruits de 20 ou 30 années de travail? On peut citer plusieurs praticiens distingués qui perdirent ainsi leur profession, ou qui tombèrent dans une complète obscurité. Arrêtés dans leurs projets d'ambition ou de fortune, ils virent leur avenir perdu; dès-lors, le cœur plein d'amertume, ils employèrent leur plume et leur talent contre le gouvernement, et dirigèrent tous leurs efforts vers le renversement d'institutions qu'ils regardaient comme destructives de leurs intérêts et de leurs libertés. Ces attaques avaient donc un caractère de gravité; on peut, en effet, affirmer que la révolution fut presque exclusivement l'œuvre de cette classe de citoyens.

Pour justifier cette mesure, on a invoqué la nécessité d'un idiôme commun dans les affaires judiciaires et administratives et même dans les rela-

tions des particuliers; on a tenté de défendre cette mesure non seulement en considération de l'importance d'établir l'unité d'idiôme dans les tribunaux et les administrations, mais encore dans la plupart des affaires. Personne ne niera que l'unité de langage ne tende à faciliter l'expédition des affaires, et même ne soit avantageux aux fins de la justice. Mais, en admettant cette utilité, on demandera si la majorité devait être sacrifiée à la minorité, si 4 millions de Belges devaient adopter le dialecte de 2 millions de Hollandais, alors surtout, comme cela est de notoriété publique, que les affaires pendantes devant les tribunaux étaient six fois plus nombreuses en Belgique et par conséquent rendaient nécessaire la production d'un grand nombre de pièces en français et en flamand. Si les Hollandais n'ont jamais su, sous ce rapport, changer leurs habitudes et vaincre leurs répugnances, était-il juste, était-il politique d'attendre plus de souplesse de la population beaucoup plus nombreuse du pays qui leur était associé.

Les Romains firent, à la vérité, un essai semblable, et y donnèrent une sanction par la peine de mort dont ils menacèrent toute opposition à cette propagande du langage; mais l'emploi forcé de leur idiôme classique, quelque arbitraire qu'il fût, avait ses avantages; c'était un moyen de répandre la civilisation, les lumières et le christianisme; de plus Rome avait acquis par ses

conquêtes, une dictature universelle; elle était la patrie des sciences et des arts, tandis que les autres nations de l'Europe, étaient encore barbares et n'avaient d'autre idiôme que quelques patois particuliers à chaque localité. Mais qu'une petite nation comme la nation hollandaise, tentât de bannir d'un pays une langue polie et pour ainsi dire universelle, une langue adoptée par les comptoirs, les chancelleries et les théâtres; et d'y substituer un idiôme inconnu à deux pas de sa frontière, étranger à la littérature, à la jurisprudence, à la législation et à la diplomatie, c'était d'une hardiesse et d'une présomption que l'on a peine à concevoir. La Prusse même, dont la population est immense, relativement au duché de Posen, n'avait jamais montré une pareille prétention; elle maintint au contraire la langue polonaise dans les tribunaux; et tous les actes du gouvernement furent et sont encore publiés dans les deux langues.

La loi fondamentale n'admettait pas de semblables prétentions; et les alliés, si on les avait consultés, auraient dû bien ignorer les sentiments les plus ordinaires de la nature humaine, pour ne pas s'opposer à une mesure impolitique et dangereuse, et de plus contraire à tous les traités qui déclaraient « qu'aucun obstacle ou exception quelconque ne pouvait être imposé à une province au bénéfice d'une autre. »

Le deuxième grief intolérable pour tout Belge, quels que fussent son rang et sa position, c'était la partialité que montrait le gouvernement dans la distribution des emplois civils et militaires, partialité que personne n'essaiera de nier et qui chaque jour se montrait de plus en plus évidente.

On a souvent avancé que ce qui, sur ce point, justifiait en quelque sorte le gouvernement, c'était le manque de capacité des habitants des provinces méridionales qui, sous le rapport de l'éducation, de l'aptitute, des connaissances et de l'expérience, ne pouvaient être placés sur la même ligne que les Hollandais. Il est sans doute difficile d'établir, à cet égard, une échelle de comparaison entre les deux peuples. Mais on peut demander comment les Belges auraient pu, sans la pratique, acquérir l'expérience ou certaines connaissances, et comment ils auraient pu acquérir cette pratique, exclus qu'ils étaient de tous les emplois. Pour justifier cette accusation de manque d'aptitude, on s'est appuyé des résultats de la révolution, laquelle, affirme-t-on, n'a pas produit un seul homme d'un talent éminent, soit comme homme d'état, soit comme législateur; l'incapacité militaire des Belges a été si notoire, a-t-on dit, qu'ils ont été obligés de recourir à des officiers étrangers pour mettre leur armée sur un pied respectable.

Que la révolution n'ait pas produit de ces esprits supérieurs, qui, dans les temps de commo-

tions politiques, s'élèvent, comme de brillants météores, sur l'horizon; c'est là un fait incontestable et fort heureux peut-être pour le repos de l'Europe. Car si un homme supérieur était apparu, si un de ces génies faits pour commander avait dépassé de la tête toute cette multitude agitée, il lui eût été facile de saisir le pouvoir suprême; et dans un moment où les principes révolutionnaires et démocratiques se répandaient dans toute l'Europe, qui peut dire quels malheurs, quels déchirements seraient résultés des entreprises suggérées par son ambition. Heureusement la sagesse et la modération d'hommes plus prudents et moins ambitieux prévint ces maux, et s'ils ne déployèrent pas une capacité transcendante, ils eurent un genre de mérite plus désirable, celui que leur donnait un jugement sain, une connaissance parfaite de ce qui convenait le mieux à leur pays et au repos général de l'Europe.

Mais, quoique la Belgique n'ait pas eu un Cromwel ou un Napoléon, et quoique sa révolution n'ait enfanté aucun homme extraordinaire, cela n'excuse par la partialité impolitique de la Hollande. Est-ce par des mesures telles que celles dont j'ai donné l'énumération, que l'on pouvait espérer de produire une fusion et l'attachement au gouvernement! Le monarque auquel était réservée la révision de toutes les nominations, pouvait-il se

flatter de régner sur le cœur d'un peuple qu'il traitait en îlote ? La dynastie régnante pouvait-elle attendre, à l'heure du danger, quelque assistance des classes moyennes, quelque fidélité des soldats, qui, quoique trois fois plus nombreux que les Hollandais, étaient cependant presqu'exclusivement commandés par des officiers de cette nation ? L'armée pouvait-elle avoir quelque attachement pour un drapeau qui était pour la plupart des militaires le symbole de l'injustice ? Ceux-ci pouvaient-ils avoir quelque attachement pour des officiers étrangers qui négligeaient rarement l'occasion de montrer à leur détriment une préférence marquée pour leurs compatriotes ? Était-ce ainsi que le roi des Pays-Bas devait remplir le noble mandat que lui avaient donné les puissances alliées, celui d'ériger une barrière morale contre la France, barrière mille fois plus efficace que les forteresses élevées à grands frais et les baïonnettes des armées néerlandaises.

Pour atténuer la gravité de ces fautes, il ne suffit pas de prouver que la situation du gouvernement était extrêmement embarrassante ; en admettant même qu'il y eût pénurie de talents, et qu'il fût nécessaire d'employer des capacités inférieures ou de commettre des actes d'une partialité apparente, en préférant les Hollandais, en admettant toutes ces hypothèses, quel devait en être le résultat ? Non seulement on privait la majorité de

tout emploi, de tout avancement, et ainsi on la blessait moralement et matériellement, mais encore on donnait à l'appui de cette conduite des motifs qui étaient une preuve de mépris, une insulte morale des plus outrageantes envers un peuple auquel on ne peut refuser des sentiments d'amour-propre et de fierté.

Dans des procédés de cette nature, les causes matérielles ne sont rien ; on doit considérer les effets en ce qu'ils ont de pernicieux : le mécontentement et le dégoût pénétrèrent dans les hôtels des nobles et dans les habitations des classes moyennes. Ces sentiments furent portés par les jeunes miliciens jusqu'au foyer de leur village ; et cette cause est une de celles qui, au moment de la révolution, portèrent les soldats à déserter leur drapeau et à fouler aux pieds la cocarde orange, heureux qu'ils étaient de pouvoir s'enrôler enfin sous l'étendard national. Nous ne prétendrons pas qu'aucun moyen de séduction n'ait été employé ; mais le mécontentement qui régnait depuis longtemps contribua surtout à amener ce résultat. Il nous manque un état exact, qui puisse faire connaître le nombre comparatif des emplois civils et militaires occupés par les Hollandais et les Belges ; mais il suffit de dire que sur 7 ministres du cabinet, 2 seulement étaient belges ; sur 45 conseillers privés, 27 étaient hollandais, 18 belges ; sur 39 diplomates envoyés

près des cours étrangères, 9 seulement étaient belges; parmi les référendaires de première classe, on comptait 8 Hollandais sur 5 Belges; sur 14 directeurs-généraux, un seulement était belge; parmi les 9 directeurs de grands établissements militaires, pas un Belge; sur 117 employés au département de l'intérieur, 11 Belges; sur 59 à celui des finances, 5 Belges; et enfin, dans le département de la guerre sur 102 employés, 99 Hollandais et 3 Belges.

Mais l'exemple le plus frappant, c'est celui qu'offre l'annuaire militaire du royaume des Pays-Bas pour 1830. L'immense supériorité de nombre des officiers hollandais sur les officiers belges est à peine croyable; elle était dans la proportion de 10 ou 12 à 1 dans quelques armes, et d'un sixième sur la totalité de l'armée. (1) Il n'est donc pas ex-

(1)	Hollandais.	Belges.
Généraux	5	0
Lieutenants-généraux	21	2
Généraux-majors	50	5
État-major	43	8
Infanterie.		
Colonels	25	3
Lieutenants-colonels	19	5
Majors	78	10
Capitaines	400	122
Lieutenants	538	70
Seconds lieutenants	394	49
Totaux	1573	274

traordinaire que les Belges aient manqué d'officiers supérieurs spécialement dans l'état-major, dans l'artillerie et le génie, puisqu'on les écartait toujours de ces promotions. Dans l'état-major

	Hollandais.	Belges.
Cavalerie.		
Colonels	7	3
Lieutenants-colonels	12	3
Majors	17	8
Capitaines	81	24
Lieutenants	199	46
Totaux	316	84
Artillerie.		
Colonels	6	0
Lieutenants-colonels	13	0
Majors	24	1
Capitaines	79	8
Lieutenants	238	24
Totaux	360	33
Génie.		
Colonels	5	0
Lieutenants-colonels	8	0
Majors	10	0
Capitaines	42	5
Lieutenants	63	4
Totaux	128	9

(*Jaar-boekje voor Koninklyk-leger der Neederlanden.*)

Digitized by Google

sur 43 officiers, 8 seulement étaient belges ; dans l'artillerie, sur 42 officiers supérieurs, 1 seul était belge ; enfin, parmi les 23 officiers supérieurs du génie il n'y avait pas un Belge, et pourtant plusieurs capitaines avaient servi avec distinction et honneur dans les armées de l'Empire (1). Il n'y a donc pas lieu d'être surpris du manque de cordialité qui existait entre les soldats des deux nations, du dégoût général que les Belges éprouvaient pour un service dont la paie, quoique élevée, ne pouvait compenser l'humiliation de leur position. On a objecté que ce n'est pas la faute du gouvernement si on ne comptait pas plus de Belges dans les armes spéciales, car les règles du service exigeaient que ces officiers fussent pris à l'école militaire, et les Belges négligeaient d'y envoyer leurs enfants. Ce fait est vrai ; mais on doit faire observer que le gouverneur, les officiers, les professeurs étaient Hollandais aussi bien que l'instruction ; que cet établissement était situé en Hollande, et que sa principale tendance était anti-catholique ; de plus que dans les examens les jeunes Hollandais étaient toujours évidemment préférés aux Belges.

(1) Le capitaine Goblet (maintenant général), par exemple, qui se signala dans la défense de St-Sébastien, où il eut le commandement du corps de génie après que les officiers supérieurs de son arme eurent été mis hors de combat.

Relativement au système financier, nous ne sommes pas dans l'intention de discuter le mérite général de ce système mais seulement les parties qui sont liées directement à la question des griefs. Il résultait d'un rapport officiel que, nonobstant 15 années de paix et d'un commerce florissant, aucune diminution n'avait été apportée dans les impôts ni dans les charges publiques; qu'au contraire, le montant total des budgets, qui était en 1814, de 54,000,000 florins, était en 1819 de 73,200,000 florins, que de 85 076,000 florins, somme à laquelle il s'élevait en 1829, il n'avait été réduit qu'à 80,000,000 florins en 1830; que le déficit, allant toujours en augmentant, exigeait une suite d'emprunts onéreux; car quoique les besoins de l'État s'élevassent environ à 82,000,000 florins, les revenus, dans les années les plus favorables, n'excédaient pas 75,000,000 florins. De là un déficit annuel d'à peu près 7 millions (1).

Il est vrai que le gouvernement des Pays-Bas commença sa carrière sous des influences financières désavantageuses; car d'un côté aucun pays de l'Europe n'avait plus que la Hollande souffert par suite des emprunts forcés, des contributions et du poids de ses anciennes dettes, tandis que, d'un autre côté, les auto-

(1) Exposé historique des finances du royaume des Pays-Bas. Bruxelles, 1829.

rités françaises en Belgique avaient enlevé le trésor public et laissé les finances de l'état dans un désordre extraordinaire. Le nouveau gouvernement ne trouva guère que 12,000 livres sterling dans les caisses de l'état, et le budget des dépenses de 1814 s'élevait à 54,000,000 florins, tandis que les recettes ne purent être calculées qu'à 38,000,000. La nouvelle existence financière commença donc avec un déficit de 16,000,000 florins. A peine le nouveau royaume avait-il eu le temps de se reconnaître, que le retour de Napoléon de l'île d'Elbe vint exiger de nouveaux sacrifices; de sorte qu'en 1815 l'excédant des dépenses sur les recettes s'élevait à 40,000,000 florins, amenant ainsi dans les deux premières années un déficit inévitable de plus de quatre millions et demi de livres sterling. Le traité de Londres du 13 août 1814 ayant imposé au roi la nécessité de contribuer à la construction des forteresses, 45,000,000 florins furent affectés à cette dépense, de sorte que l'état fut, dès sa naissance, dans la nécessité de contracter des emprunts qui s'élevaient à la somme de 101,000,000 florins.

Le principal grief financier dont se plaignait la Belgique, était l'obligation de contribuer dans le paiement des intérêts de l'ancienne dette de la Hollande nommée *dette différée* et dont le capital montait à 1,200,000,000 fl., somme qui, réunie à celle de 800,000,000 fl. de dette active, formait un total

de 2,000,000,000 florins dus exclusivement par la Hollande. Plusieurs écrivains distingués ont prétendu que la reconnaissance de la première de ces dettes, dont les deux tiers avaient été annulés par les Français, n'était pas urgente, que le mal était passé et oublié, que le royaume n'était pas en situation de pouvoir admettre une augmentation de charges, et que ces valeurs étaient passées des mains des créanciers originaires dans celles d'une foule d'agioteurs qui les avaient achetées à vil prix, et qui seuls jouissaient des avantages de cette reconnaissance, tandis que les propriétaires originaires et leurs héritiers n'en retiraient aucun bénéfice. Mais certainement un tel argument ne peut être admis un seul instant; car quelle que puisse être la pénurie des finances, il n'est jamais trop tard pour accomplir un acte de justice, ni trop tôt pour annuler un acte de spoliation; et si les créanciers originaires avaient disposé de leurs créances, ceux qui les possédaient en avaient fourni l'équivalent, et avaient couru tous les risques; ils en étaient propriétaires de bonne foi, et par conséquent étaient en droit de profiter de toute éventualité favorable. On pouvait tout aussi bien argumenter de ce que dans l'hypothèse d'une banqueroute nationale, les acheteurs auraient eu le droit de réclamer des créanciers primitifs le remboursement de la somme qu'ils auraient perdue.

En outre, la reconnaissance de la dette était

non seulement éminemment politique en ce qui concernait le crédit du nouveau gouvernement qui de cette manière prouvait à l'Europe sa bonne foi et son intégrité, mais encore elle était extrêmement favorable à la nouvelle dynastie, en inspirant de la confiance dans l'équité du monarque.

Si on appliquait les arguments employés contre la reconnaissance de la dette, à d'autres transactions de même nature, il en résulterait les conséquences les plus fatales, et une foule d'actes de déloyauté et de mauvaise foi de la part du gouvernement, lesquels conduiraient au renversement du crédit public. Car il n'existe pas de différence entre le refus de payer une dette juste et le refus d'en reconnaître une qui a été mise en question non par la volonté nationale, mais par la conquête étrangère. Si le gouvernement hollandais n'eût pas agi comme il a fait, il eût sanctionné et confirmé un acte de spoliation que doit réprouver tout honnête homme et qui est assurément l'acte le plus tyrannique et le plus ruineux qui puisse atteindre une nation.

Ainsi en admettant la politique et l'équité qui présidèrent à la reconnaissance de la dette différée, on ne peut nier qu'il ne fût dur pour le peuple belge de se voir imposer une taxe, dans laquelle il n'était pour rien, soit dans le passé soit dans le présent, et dans laquelle son honneur national n'était nullement intéressé; car les charges insi-

gnifiantes de la dette austro-belge n'excédaient pas un capital de 32 millions de florins; et néanmoins les Belges furent forcés de contribuer à supporter le poids d'une dette énorme contractée par un peuple auquel ils se trouvaient forcément réunis. Ainsi quand la paix de 1815 vint fixer les destinées des Pays-Bas, les Belges, au lieu de voir diminuer leur contribution, virent les principaux impôts doublés sans le plus léger espoir d'allègement ultérieur. Il est un point d'économie politique que comprend généralement le peuple, c'est celui qui a rapport aux charges publiques; car il est obligé d'y contribuer directement et de ses propres deniers. On n'a donc pas lieu de s'étonner du mécontentement universel qu'il éprouva en s'apercevant que les impôts étaient deux fois plus élevés que les années précédentes, et que sa position sous ce nouveau gouvernement était beaucoup plus désavantageuse que lorsqu'il était uni à la France.

Pour combler le déficit périodique qui accompagnait chaque présentation du budget annal, il fut nécessaire non seulement d'augmenter les droits sur la consommation et les accises et d'entrer dans un système en tous points opposé aux principes ordinaires d'économie politique, mais encore d'avoir recours à des taxes extraordinaires qui amenèrent les odieux impôts de la *mouture* et de l'*abattage*.

Le premier de ces droits se payait sur le grain et la farine introduits dans les villes. Le produit annuel de cet impôt, un des plus pénibles qu'on puisse infliger au peuple, puisqu'il porte sur un objet de première nécessité, le pain, s'élevait à environ 5,500,000 fl. ; cet impôt était d'autant plus impolitique qu'il atteignait principalement les classes inférieures, lesquelles, à cause de cette augmentation dans le prix du pain, étaient obligées de s'imposer les plus dures et les plus amères privations. En Hollande, où la consommation du pain est infiniment moindre, où les pommes de terre et d'autres végétaux sont les principaux objets qui servent à la subsistance du peuple, cet impôt était plus tolérable; mais il répugnait au plus haut point aux habitants des provinces méridionales, dont il blessait les habitudes; et il en résulta un sentiment général de désaffection qui s'étendit à toutes les classes du peuple.

La seconde de ces taxes, produisant environ 2,500,000 fl., se prélevait sur le poids général des viandes de boucherie, et après que les droits d'octroi sur l'animal vivant avaient déjà été acquittés à son entrée dans la ville. Cette charge, qui retombait moins directement sur les classes pauvres, aurait probablement pu être maintenue, si elle n'eût été imposée au pays en même temps que la *mouture*, dont elle partagea l'impopularité.

Ces impôts vexatoires furent admis par les

chambres, le 21 juillet 1821. On peut se former une idée de leur impopularité en Belgique, en donnant le résultat des votes qui eurent lieu à cette occasion: la majorité fut de 55; la minorité de 51. Deux Belges seulement votèrent pour le premier, et pas un Hollandais ne vota contre. Ainsi, sur 53 Belges on n'en trouva que deux disposés à voter contre les intérêts de leurs commettants; deux autres, qui se trouvaient par hasard absents, exprimèrent ouvertement leur désapprobation. Il est impossible d'avoir une preuve plus palpable des sentiments de la nation et de la conduite impolitique du gouvernement, qui persista dans une mesure de cette espèce, en dépit de l'opinion et de la voix de tout un peuple; mais malheureusement les ministres, satisfaits d'avoir une majorité quelconque, ne tinrent aucun compte des conséquences désastreuses qu'une opposition si puissante pouvait amener pour eux-mêmes et pour le pays. Fatal aveuglement politique, qu'on ne peut expliquer que par la confiance trop exclusive qu'ils avaient dans leurs forces, et par la conviction où ils étaient de connaître les sentiments du peuple belge, mieux que ses propres représentants. Car ce serait une accusation trop grave que d'assurer qu'ils n'eurent aucun égard à l'opinion publique, et qu'ils étaient résolus de sacrifier les intérêts des provinces méridionales à ceux des provinces septentrionales.

Nonobstant les plaintes et les remontrances les plus énergiques, ce ne fut qu'en 1829 que ces impôts furent abolis; mais, quoique leur abolition amenât une réaction momentanée, le mal était trop profondément enraciné pour que le gouvernement pût le faire disparaître par une concession forcée, après avoir été obligé deux fois de retirer le projet de budget décennal de 1830 à 1840.

La suppression de cette taxe ayant causé un déficit de plus de 8 millions dans le revenu, sans réduction correspondante dans la dépense, il était nécessaire d'y pourvoir par la création d'autres impôts. Le premier fut en conséquence remplacé par un droit sur les chevaux, les bêtes à cornes et les moutons; le second par une augmentation dans les accises, savoir : de 50 p. c. sur les vins et les spiritueux étrangers, et de 30 p. c. sur les vins et les spiritueux nationaux; de 25 p. c. sur le sel, la bierre, le vinaigre, et de 10 fl. par 100 kil. de sucre. Ainsi, quoique les taxes impopulaires fussent abolies, les charges du pays ne furent pas pour cela allégées; de sorte que quand le premier élan de joie fut passé, le mécontentement public se réveilla. En outre, en transférant par ce changement du consommateur au producteur la charge de l'impôt, on diminua la production de la matière première; l'augmentation de la taxe sur les vins et les spiritueux étrangers, nuisit à la consommation, ce qui n'aboutit qu'à encourager

la fraude et à diminuer les revenus publics, maux qui viennent généralement à la suite du système prohibitif, base de la politique commerciale du gouvernement hollandais pendant l'union des deux pays.

Les embarras dans lesquels le gouvernement se trouva engagé étaient tels, que dès 1822 il fut nécessaire de recourir à un emprunt de 50,000,000 fl. Mais cette ressource fut bientôt épuisée; chaque budget subséquent était grevé d'un déficit, jusqu'à ce qu'enfin la détresse des finances devînt telle qu'après plusieurs essais on forma le projet d'une institution depuis célèbre; nous voulons parler du syndicat d'amortissement; après une vive discussion, la loi portant création de cette institution passa le 30 décembre 1822.

Les opérations du syndicat étaient si obscures et tellement inexplicables qu'elles étaient incompréhensibles pour ceux qui n'étaient pas initiés aux secrets de son organisation intérieure. Tel était le mystère qui couvrait ses opérations, que quoique la commission du syndicat fût composée de 7 membres, qui tous avaient juré d'observer la plus inviolable discrétion, ses transactions privées n'étaient cependant connues que du président et de son secrétaire.

L'acte établissant cette société et approuvant ses statuts, fut admis par une grande majorité; mais très peu en comprirent les détails, et per-

sonne ne put obtenir d'éclaircissements sur cette machine compliquée qui fut chaudement attaquée dans les chambres et au dehors. On soutint qu'elle avait pour principal objet d'éluder la vigilance des députés, de soustraire une certaine partie des dépenses publiques au contrôle et au vote des états-généraux, pour les placer sous la direction d'une commission secrète, sur laquelle ils ne pouvaient exercer aucune autorité, commission qui n'avait aucune responsabilité, et dont les comptes, selon l'art. 49 des statuts, ne devaient être livrés à la publicité que tous les 10 ans, et pour la première fois en 1829, 7 ans après la création du syndicat. On objectait aussi qu'elle augmentait le poids de la dette sans diminuer les taxes anciennes ou le déficit, tandis que la vente des domaines nationaux dont elle avait l'inspection, et sur laquelle elle faisait d'énormes profits, pouvait être comparée à la conduite d'un prodigue vivant sur son capital, sans égard à la diminution qui devait en résulter pour son revenu. Elle fut enfin déclarée en opposition avec l'art. 101 de la loi fondamentale, puisqu'elle allait jusqu'à entreprendre l'exécution d'ouvrages publics, malgré la volonté contraire des chambres (1).

Cette institution était donc regardée comme un mystérieux *imperium in imperio*, ayant dans

(1) Ceux, par exemple, qui avaient pour but la réunion au continent de l'île de Marken, dans le Zuyderzée.

ses attributions l'administration des mines, des domaines, le monopole des communications par terre et par mer, et d'autres sources de revenus incompatibles avec les attributions d'une compagnie privée; on lui reprochait d'avoir des principes diamétralement opposés à ceux de cette publicité franche et sans détour qui doit être la règle de tout gouvernement constitutionnel.

Quels qu'aient pu être le mérite ou les défauts de cette institution, il est certain qu'elle fut constamment très utile au gouvernement; car pendant les sept premières années de son existence, de 1823 à 1829 inclusivement, elle fournit une somme de 58,885,543 fl., qui servit à couvrir le déficit annuel.

Un autre grief financier, qui excita des plaintes amères, fut le million porté au budget extraordinaire, sous le titre de *besoins imprévus*, et communément nommé *million de l'industrie*. Cette somme était votée globalement, et la dépense n'en était soumise à aucun contrôle, contrairement à l'esprit du vote de la législature, qui en voulait faire un fonds destiné à être distribué en prêt aux fabricants dont les opérations étaient arrêtées par manque de capitaux, et en avances aux spéculateurs qui se proposaient d'exploiter des mines, de créer des manufactures ou de se livrer à d'autres entreprises commerciales.

Mais la répartition de cette somme restait un secret pour les chambres, et les intérêts annuels qu'elle rapportait, ne figuraient pas plus que le capital dans les comptes du trésor public. On conclut de cette absence de tout contrôle législatif, que le gouvernement prélevait sur cette allocation de fortes sommes destinées à favoriser des vues purement politiques et à rémunérer des services secrets; c'est ainsi que l'on vit figurer une somme de 100,000 fl. au profit du trop célèbre et fatal éditeur du *National*, Libry-Bagnano.

Que ces accusations soient ou non fondées en fait, c'est une chose difficile à établir; quoi qu'il en soit, il est certain que l'industrie retira les plus grands avantages de l'existence d'un fonds spécial destiné à l'encourager. Il facilita les spéculations qui, d'abord insignifiantes, s'élevèrent peu à peu à une haute importance relative; il donna l'impulsion à l'emploi des petits capitaux et des entreprises utiles; il mit les nouveaux fabricants à même de surmonter les difficultés d'un premier établissement, et couvrit les embarras des anciennes maisons de commerce qui éprouvaient des sinistres inattendus. Dans le fait, il établit les fondements de cette prospérité qui existait en apparence en Belgique, au moment de la révolution.

On a traité d'erreur en économie politique, l'intervention directe du gouvernement dans les

intérêts manufacturiers, qui, même dans les moments de la plus grande détresse, doivent être abandonnés, dit-on, à leurs propres ressources et n'avoir de régulateurs dans les entreprises que les besoins du marché. Cela peut être d'une haute politique dans les anciens états comme l'Angleterre, où il existe un immense capital flottant, et où la banqueroute d'un seul individu ne sert qu'à stimuler les efforts des autres spéculateurs, et à les amener à de plus grands sacrifices. Mais dans un état naissant comme les Pays-Bas, où les capitaux étaient limités, où l'esprit de spéculation était à créer, et où une longue exclusion des bénéfices généraux du commerce avait rendu le peuple apathique et timide, les encouragements fournis par le gouvernement étaient très avantageux. Sans cette assistance, sans la protection efficace de la couronne, il est probable que la maison de M. Cockerill, établie à Seraing près de Liége, et plusieurs autres maisons moins importantes de Gand, Tournay, Mons et Bruxelles ne seraient jamais arrivées à ce degré de splendeur qui a rendu la première surtout un objet d'admiration même pour les Anglais (1).

(1) En vertu d'un contrat, passé avec le gouvernement belge, M. Cockerill est devenu seul propriétaire de l'établissement de Seraing, dont la moitié appartenait auparavant à l'ex-gouvernement.

Quelque grandes que puissent avoir été les plaintes des Belges contre le système financier du gouvernement hollandais, sa plus grande erreur ne fut pas d'avoir établi les droits impolitiques de *mouture* et *d'abattage*, d'avoir détourné de son but le million de l'industrie, d'avoir créé le syndicat, ou refusé de mettre des droits élevés sur le café, le thé, le tabac, dans la crainte de nuire au commerce hollandais, tandis qu'il frappait les distilleries et les autres branches d'industrie belge de taxes qui leur étaient fatales; mais son tort principal fut d'avoir maintenu avec opiniâtreté, année par année, la supériorité du chiffre total du budget des dépenses sur celui du budget des voies et moyens, et d'avoir ainsi oublié entièrement que « quand les ressources d'un état ne peuvent être mises au niveau de ses dépenses, il est indispensable de réduire celles-ci au niveau des recettes. » C'est parce que l'on méconnut ces principes si simples, que le déficit alla chaque année en augmentant; et en dépit des secours occultes du syndicat, la dette publique s'accrut jusqu'à la somme de 272,000,000 fl., et exigea comme conséquence rigoureuse, un accroissement proportionnel dans le produit des impositions; faits d'autant plus extraordinaires, que la nation avait joui d'une paix profonde pendant 16 ans et que le commerce, l'industrie et l'agriculture étaient, au dire du gouvernement, dans une situation non

pas seulement apparente, mais réelle de prospérité.

Nous arrivons maintenant au quatrième grief, et peut-être à celui qui causa le mécontentement le plus vif, nous voulons parler de l'établissement à la Haye d'une cour suprême de justice (la haute cour). L'arrêté du 21 juin 1830, qui consacra cette fatale mesure, excita une clameur universelle. En effet, elle menaçait d'une ruine complète les barreaux de Bruxelles et de Liége; les effets généraux qui en pouvaient être la conséquence, la firent regarder comme la plus vexatoire de celles contre lesquelles la Belgique élevait de justes plaintes. En effet, l'établissement de la cour suprême de Hollande allait imposer aux plaideurs, c'est-à-dire à un grand nombre de citoyens, un surcroît de dépenses, en les forçant à abandonner leurs affaires, pour aller en appel, dans un pays éloigné, dont les habitants parlaient un idiôme différent du leur, et où tous les objets de première nécessité étaient infiniment plus chers; cette mesure forçait les avocats belges à transporter leur domicile en Hollande ou à abandonner la plus grande partie de leur clientelle; et comme ils répugnaient pour la plupart à cette translation, il en résultait un monopole en faveur des jurisconsultes hollandais. Ce monopole était surtout odieux dans les procès suscités à la presse par les poursuites du gouvernement; car quelles que fussent la probité et l'équité

des jurisconsultes hollandais, il leur eût été difficile de contrebalancer l'influence de la cour et du gouvernement, agissant sur l'esprit de juges qui pouvaient être démissionnés par la seule volonté de la couronne, et qui d'ailleurs étaient fortement prévenus contre les Belges. Les intérêts du barreau belge et du public n'auraient donc pas été représentés, excepté peut-être par quelques jeunes avocats que la nécessité aurait forcés à s'établir à La Haye. Ce grief s'accroissait encore de l'absence de l'institution du jury. La rigueur de cette mesure, indépendamment de toutes ses conséquences politiques et morales, peut être comparée à ce qui résulterait d'une loi qui forcerait les plaideurs d'Irlande et d'Écosse à poursuivre leurs procès en appel devant la cour de Londres, et qui obligerait les avocats, les solliciteurs, les clients et les témoins, à se rendre dans cette ville, et à y séjourner pendant toute la durée du procès. Les inconvénients d'une pareille mesure dans les Pays-Bas, avaient une portée plus grave encore par le fait de l'amovibilité des juges contrairement à la loi fondamentale.

Il me reste à parler des griefs des catholiques, que nous indiquerons aussi succinctement que possible.

Depuis la révolution du seizième siècle, la Hollande avait toujours été exclusivement protestante, et la Belgique exclusivement catholique. Quand le

congrès de Vienne décréta l'union des deux pays, leur physionomie religieuse n'avait subi que peu de modifications; car, quoique la république française et l'empire eussent exercé quelqu'influence sur l'esprit général, les deux pays n'en étaient pas moins restés attachés à leurs préjugés et à leurs traditions. Ainsi, quand le roi des Pays-Bas monta sur le trône, il se trouva en présence d'une grande majorité catholique formant les deux tiers de la population de son royaume, et placé entre deux partis dont ni l'un ni l'autre ne montraient la plus légère disposition à abandonner leurs lois et leurs usages, et s'observaient avec cette inquiétude jalouse de deux armées ennemies séparées par une trève momentanée. Dès le début, la position du gouvernement parut présenter les plus grands embarras; mais comme les catholiques assuraient qu'ils demandaient la liberté pour eux-mêmes, et non pas pour exercer une domination sur les autres, il était très facile d'y porter remède. Tout ce que le roi avait à faire, c'était de renfermer son administration dans le cercle des choses civiles, et d'abandonner les différentes croyances à elles-mêmes. L'esprit de l'époque semblait dicter cette politique prudente; car la liberté de conscience, la tolérance religieuse, le respect pour les croyances des autres, sont devenus le symbole de la civilisation européenne et la base de l'ordre social.

Les habitants protestants des provinces-unies, depuis longtemps habitués à se soumettre aux volontés des stathouders, auraient tout accordé au Roi, eux, qui libres et sans inquiétudes pour leurs doctrines religieuses, étaient presque indifférents en cette matière. Mais il n'en était pas de même en Belgique, où, en dépit des conquêtes et des mutations politiques successives, les catholiques avaient réussi à conserver leurs droits et immunités religieuses, et n'avaient renoncé en rien à l'individualité de leur doctrine. Chaque nouvelle agression ne servait qu'à les rendre plus fermes, plus unis et plus animés contre tout empiètement. Mais, par une tactique adroite, le clergé avait aussi évité de séparer les questions religieuses des questions nationales; et, dans les moments de nécessité, les deux partis se portèrent secours l'un à l'autre. La courte révolution qui eut lieu sous le règne de Joseph II, en fournit une preuve frappante. Le roi eût bien fait d'imiter vis-à-vis de l'église, l'exemple des souverains en Angleterre, qui, quoique chefs constitutionnels, et défenseurs naturels de l'église nationale, s'abstiennent de toute intervention directe dans les matières ecclésiastiques, les abandonnant sagement à la juridicdiction des évêques. Sans être investi des mêmes pouvoirs *de jure*, le roi Guillaume se les arrogeait *de facto;* mais par là il irritait profondément les susceptibilités catholiques, et se plaçait en hostilité

ouverte avec les principes fondamentaux de l'église romaine.

L'opposition se manifesta sous ce rapport, dès l'origine de l'union mal assortie des deux nations. Dès l'instant où les clauses du projet de constitution furent soumises à l'acceptation des notables, les évêques élevèrent la voix pour les combattre et stigmatisèrent les unes comme dangereuses, les autres comme directement opposées à la foi catholique. Ils déclarèrent à l'unanimité que, si la loi fondamentale passait sans modification, jamais les catholiques ne pourraient prêter le serment d'y obéir, sans violer la loi de leur conscience et sacrifier les intérêts de leur religion. Malgré ces remontrances, et le rejet absolu par une grande majorité de notables belges de la loi fondamentale, celle-ci fut promulguée. Dès-lors l'opposition apparut aux Belges comme un devoir de conscience aussi sacré qu'elle a semblé l'être aux catholiques irlandais, dont les droits ont été reconnus par l'acte d'émancipation.

Les articles de la loi fondamentale que l'on regardait comme particulièrement dangereux, étaient ceux qui avaient rapport à la liberté de la presse, à la liberté religieuse, et aux restrictions apportées à l'exercice du culte catholique. Les clauses contraires à la croyance romaine étaient la soumission de l'instruction publique et privée au contrôle direct du gouvernement, établie par la légis-

lation française et provisoirement maintenue par le gouvernement hollandais, enfin l'obligation de prêter serment à la constitution (1). La répugnance des catholiques pour quelques-uns de ces articles était, sans aucun doute, facile à justifier; mais leur opposition aux dispositions qui assuraient une protection égale à toutes les croyances décelait une jalousie, un manque de tolérance contrastant fortement avec leurs protestations de libéralisme (2). Un coup d'œil sur la note démontrera que les articles en question avaient été rédigés dans un es-

(1) La partie du serment à laquelle on s'opposait était : « Je jure d'observer et de maintenir la foi fondamentale du royaume, et qu'en aucune occasion et sous aucun prétexte quelconque, je ne m'en écarterai, ni consentirai qu'on s'en écarte. »

(2) Voici les articles de la loi fondamentale, concernant la religion :

« Art. 190. La liberté des opinions religieuses est garantie à tous. »

» Art. 191. Protection égale est accordée à toutes les communions religieuses qui existent dans le royaume.

» Art. 192. Tous les sujets du roi, sans distinction de croyance religieuse, jouissent des mêmes droits civils et politiques, et sont habiles à toutes dignités et emplois quelconques.

» Art. 193. L'exercice public d'aucun culte ne peut être empêché, si ce n'est dans les cas où il pourrait troubler l'ordre et la tranquillité publique. »

Digitized by Google

prit d'égalité et de tolérance parfaite, et, s'ils avaient été suivis rigoureusement, ils devaient satisfaire tous les partis. Ces dispositions pouvaient être très dangereuses et opposées à une croyance qui n'admet pas de composition avec ses doctrines, et qui regarde les ministres de tous les autres cultes comme les organes mercenaires d'une hérésie damnable. Mais les catholiques avaient-ils le droit de réclamer pour eux-mêmes une liberté illimitée qu'ils refusaient aux autres cultes ? Les catholiques répondaient que leurs plaintes étaient fondées sur la partialité du gouvernement pour les protestants ; le gouvernement, pour calmer leurs alarmes, assurait que les dispositions dont ils se plaignaient devaient être considérées sous un point de vue civil, et comme mesures d'ordre public, que la religion catholique n'était par conséquent menacée d'aucun péril; mais ces assurances ne produisirent aucun effet ; les catholiques assuraient qu'ils avaient étudié l'histoire du gouvernement hollandais; que celui-ci s'était, dans tous les temps, montré en hostilité ouverte contre leur foi, et que les stathouders et les familles privilégiées, arrivées au pouvoir par le protestantisme, devaient nécessairement tâcher de s'y maintenir par son ascendant. Ici encore nous trouvons qu'une partie des soupçons et de la jalousie des catholiques résultait d'anciens préjugés, plutôt que d'un désir de tolérance; toutefois leurs ap-

préhensions paraissent avoir été trop souvent réalisées, car plusieurs journaux sous l'influence du gouvernement, parlaient de leur croyance dans les termes les plus injurieux, et traitaient de la manière la plus indigne le clergé, qui avait encore à souffrir une persécution de la part des ministres, lorsqu'il lui arrivait de faire entendre ses plaintes. C'est ainsi que sous les plus frivoles prétextes, plusieurs prêtres furent cités devant des tribunaux qui n'offraient aucune garantie d'équité; car les juges étaient révocables par la seule volonté du roi; et leur sentence n'était point basée sur le verdict d'un jury; on pouvait donc comparer ces tribunaux à des cours prévotales, ou à la chambre étoilée. Il en résulta, par exemple, qu'un prêtre fut jugé et condamné à l'emprisonnement, comme auteur d'un pamphlet, par un tribunal extraordinaire (1); institution qui perpétuait les traditions du despotisme impérial, et que le gouvernement maintenait malgré le texte formel de la constitution. A ces actes de sévérité, le gouvernement en ajoutait de non moins impolitiques, dans le choix des personnes qu'il persécutait, puisque

(1) L'abbé de Foere directeur, d'une communauté religieuses à Bruges, membre de la chambre des représentants, l'un des hommes les plus éclairés de la Belgique et au nombre de ceux qui ont écrit avec le plus de talent sur la théologie et la métaphysique.

les accusés se trouvèrent, pour la plupart, être des hommes d'un caractère recommandable et en possession d'une grande popularité. Ainsi, quand le prince évêque de Gand tomba sous la férule des tribunaux, sa sentence fut à peine prononcée qu'elle fut annulée par l'opinion publique, aux acclamations de tout le pays. Non content de cela, le gouvernement intervint dans les relations des évêques avec le clergé inférieur; le prince de Broglie, et ses vicaires-généraux, par exemple, furent déclarés privés de toute juridiction spirituelle; quelques curés furent révoqués; à d'autres on refusa l'installation, et les cures restèrent ainsi vacantes pendant plusieurs mois. Indépendamment de ces vexations, le gouvernement adopta d'autres mesures faites pour réaliser les appréhensions des catholiques : l'instruction religieuse fut entravée et en quelque sorte prohibée dans les écoles (1).

Des livres de philosophie qui pouvaient être considérés comme ayant une tendance au déisme furent spécialement recommandés, et dans quelques cas il en fut même introduit qui contenaient des épigrammes contre la discipline de l'église, et qui mettaient en doute l'autorité du pape. Pendant un certain temps on plaça à la tête de l'instruction

(1) Des 68 inspecteurs des écoles publiques en Hollande, où un tiers de la population était catholique, pas un n'était de cette religion.

publique un fonctionnaire protestant; les écoles catholiques, les petits séminaires furent supprimés; on refusait, autant que possible, au clergé catholique l'accès des écoles placées sous le contrôle du gouvernement; les fêtes religieuses et les processions furent entravées, sous prétexte de maintenir l'ordre public (1), et les maisons d'école furent bâties d'après un plan calqué sur celui qu'on emploie communément pour la construction des temples des réformés (2). Enfin les étudiants du pays furent obligés par décret de faire leur éducation dans le royaume, sous peine d'être déclarés inadmissibles à toute fonction publique, ce qui était un attentat aux droits civils.

Mais ce qui mit le sceau à l'exaspération générale et confirma le clergé dans l'opinion que l'intention du gouvernement était de *protestantiser* le pays, ce fut l'établissement d'un collége philosophique à Louvain, dont la fréquentation fut d'abord déclarée obligatoire, mais qu'on fut

(1) Le grand objet du gouvernement en supprimant quelques-unes des fêtes, n'était pas de nuire à la religion catholique, mais d'être utile au peuple en diminuant le nombre des jours qu'il consacrait ordinairement à la paresse et à l'ivrognerie.

(2) Ceci peut paraître une cause d'alarme ridicule, mais telles étaient les craintes et les jalousies des catholiques qu'elle ajoutait pourtant à leurs griefs.

contraint dans la suite de rendre facultative, pour faire cesser la clameur publique. Là, comme l'indique la qualification donnée à cet établissement, le système d'éducation était essentiellement philosophique et sous la surveillance immédiate de supérieurs et de professeurs protestants, et quoique les cours embrassassent l'histoire ecclésiastique, y compris le droit canon, on refusa aux évêques et vicaires, la juridiction ou le pouvoir d'interprétation; c'était là faire naître un énorme grief; car l'histoire ecclésiastique n'étant autre chose que celle du dogme, et le droit canon étant seulement la forme sous laquelle le dogme était publiquement professé, on en concluait que le gouvernement se rendait maître de la forme, et s'arrogeait ainsi le pouvoir sur le dogme. Ces faits et d'autres subtilités théologiques, furent discutés avec beaucoup d'habileté par le clergé; tout le système du gouvernement fut déclaré être un perpétuel envahissement des droits des catholiques, et une violation directe de la constitution, justifiant pleinement toutes leurs appréhensions passées et leur opposition à venir.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Arrêté relatif à la liberté de la presse. — Cours de justice extraordinaires. — Suppression des séminaires catholiques. — Association dite de l'Union. — Conduite des catholiques. — Persécutions dirigées contre la presse. — Journaux belges. — Leurs rédacteurs. — Persécutions contre l'abbé de Foere, De Potter et autres. — Bruxelles devient le rendez-vous des étrangers mécontents.

Après avoir énuméré les principaux griefs, griefs fondés pour la plupart sur des faits contraires à l'esprit des traités et de la loi fondamentale, il est nécessaire de faire connaître quelques autres vexations qui eurent une grande influence sur l'esprit public (1).

(1) *Énumération des poursuites politiques, exercées contre l'opposition, par le gouvernement des Pays-Bas, de* 1816 *à* 1821.

1816. Poursuites contre le *Mercure Surveillant* et le

Il a été démontré que les ministres pouvaient toujours obtenir la majorité dans les états-géné-

Nain Jaune. Réclamations de toutes les provinces contre les lois fiscales.

1817. Émeutes populaires. Les états délibèrent à huis-clos. Poursuites contre l'abbé de Foere, rédacteur du *Spectateur belge*. Le tribunal correctionnel de Bruges se déclare incompétent. L'abbé de Foere est conduit à Bruxelles sous escorte de gendarmerie, traduit devant la cour spéciale, en vertu de l'arrêté du 15 avril 1815, et condamné à deux ans de prison. L'éditeur du *Journal de la province d'Anvers* est à son tour traduit devant la cour spéciale. M. Stevenotte, rédacteur du *Vrai Libéral*, est condamné à 3 mois de prison, et cinq cents florins d'amende. Poursuites contre MM. Guyet et Lemaire, rédacteurs du *Vrai Libéral*, et l'Allemand, du *Journal des Flandres*. M. Brissot, rédacteur du *Journal constitutionnel d'Anvers*, reçoit l'ordre de quitter le pays endéans de trois jours. Cherté des grains et troubles à tous les marchés. MM. Raeser et Koenders, du *Mercure d'Anvers*, sont poursuivis devant la cour spéciale comme provocateurs, et condamnés chacun à 500 fl. d'amende. Poursuites du chef de haute trahison contre M. Ch. Donny, auteur des *Habitants de la Lune*. Arrestation de M. Vallez, rédacteur du *Flambeau*.

1818. M. Dubar, éditeur du *Journal de Gand*, est arrêté et ses presses mises sous les scellés.

1819. M. Douffain, du *Journal des deux Flandres*, est condamné à 4 mois, et M. Dubar à un an d'emprisonnement, tous deux à 500 fl. d'amende. M. Dennier, rédacteur du *Journal constitutionnel d'Anvers*, est conduit à

raux dans la plupart des questions qui étaient considérés comme essentielles pour la prospérité et

la frontière sous l'escorte de deux gendarmes. M. Weissenbruch, imprimeur du *Journal officiel*, est condamné à 500 fl. d'amende, sur la requête de l'ambassadeur d'Espagne, avec défense d'imprimer pendant 3 ans. Saisie de la brochure : de l'*État actuel des Pays-Bas et des moyens de l'améliorer*, par Vanderstraeten. L'auteur est arrêté.

1820. Poursuites contre les avocats signataires d'un mémoire en faveur de M. Vanderstraeten. MM. Beyens cadet et Defrenne sont mis en surveillance ; Donker et Tarte cadet, poursuivis ; van Meenen, Delhougne et Michel de Brialmont arrêtés. Le rédacteur du *Journal constitutionnel d'Anvers* est traduit pardevant la cour spéciale, à la requête de l'ambassadeur de Prusse. MM. Widmer et Vinck sont arrêtés, le premier condamné à 6 mois de prison. M. Vanderstraeten est condamné à 3000 fl. d'amende ; la condamnation avec les frais du procès s'élève à 7000 fl.

1821. M. Stevenotte, rédacteur du *Vrai Libéral*, est arrêté et traduit devant les assises. MM. Levenbach, rédacteur, et Albert, éditeur du *Journal de Sittard*, sont condamnés sur la requête de l'ambassadeur de Prusse. M. Pezeux, rédacteur du *Journal d'Anvers*, est arrêté pour un article en faveur de la révolution de Naples. Les presses du *Flambeau* et du *Vrai Libéral* sont mises sous scellés, et l'éditeur du *Vrai Libéral* arrêté. Poursuites contre MM. Hennequin, bourgmestre de Maestricht, Metdepenningen et Bonnier. Poursuites contre M. Verstraeten, rédacteur de *l'Ami du Roi et de la patrie*. Poursuites contre M. Pycke, bourgmestre de Courtray. M. Vanderstraeten est

la sécurité de tout le royaume, mais que les Belges regardaient comme proposés seulement en faveur de la Hollande et comme leur étant essentiellement nuisibles. Si le cabinet eût persisté dans cette voie, quels qu'eussent été d'ailleurs les moyens qu'il eût employés pour s'assurer de semblables majorités, on aurait pu dire qu'il agissait constitutionnellement, et se mettant à l'abri des votes de la chambre, il aurait pu prétendre qu'il ne faisait que suivre l'impulsion de la représentation nationale; car les chambres étant supposées constituer un corps homogène, les ministres pouvaient facilement considérer le vote de la majorité comme exprimant l'opinion de la nation en général, et faire abstraction de toute distinction de provinces ou de partis. Mais le gouvernement dévia

condamné à un an de prison. Arrestation de M. Coché-Mommens, éditeur, et Charpentier, rédacteur du *Courrier des Pays-Bas*.

A cette longue récapitulation nous ajouterons encore les poursuites contre le *Courrier de la Flandre*, les condamnations de l'abbé de Zinzerling et de Poelman, les procès des deux abbés Desmet, Joseph et Bernard; les nombreuses poursuites intentées au clergé des deux Flandres et du Brabant septentrional, sous prétexte de sermons séditieux; la condamnation et l'emprisonnement de M. de Pestre de Laferté, etc.

(*Dr. C. M. Friedlander, polemische Schriften* Paris, 1834.)

trop souvent de cette ligne prudente de conduite, et crut pouvoir se passer de la coopération des chambres et successivement des arrêtés ou quelquefois de simples ordres du cabinet, qui furent stigmatisés, comme des actes de despotisme tendant à enchaîner la liberté des citoyens. Dans ce nombre furent rangés les arrêtés du 16 novembre 1814 abolissant le jugement par jury et restreignant la publicité des audiences des tribunaux, celui du 20 avril 1815 tendant à entraver la liberté de la presse. Pour donner une idée de la sévérité de ce dernier arrêté, il suffit de dire que toutes les personnes, déclarées coupables de certaines offenses spécifiées, pouvaient être punies selon la gravité des cas, soit d'une exposition au pilori de une à six heures, de la dégradation civique, de la marque ou d'un emprisonnement d'un à six ans, et enfin de 100 à 10,000 florins d'amende.

L'effet de cet arrêté rigoureux fondé sur une loi organique de l'empire devait être borné à une année et tomber par la promulgation de la loi fondamentale avec laquelle il était en opposition directe. En outre, ces peines n'étaient pas infligées par le jury, mais par une sentence que rendait une cour *spéciale extraordinaire*, composée de neuf juges. Ce tribunal fut aboli par la suite, mais l'arrêté, maintenu en ce qui avait rapport à la pénalité, était applicable, par le *fiat* d'un président et de quatre conseillers, tous révocables par la vo-

lonté ministérielle; car le gouvernement remit jusqu'à sa dernière heure l'accomplissement de l'article 186 de la loi fondamentale qui garantissait l'inamovibilité des juges.

Ce n'est pas tout: un simple arrêté du 15 septembre 1819 imposa l'usage de la langue hollandaise; un autre du 25 juin 1825 rendit obligatoire la fréquentation du collége philosophique, et deux autres du 14 juin et du 14 août de la même année supprimant les séminaires catholiques, et forçant la jeunesse du pays à faire son éducation dans l'intérieur, enveloppèrent d'un réseau de vexations l'instruction publique et privée. On peut à ces arrêtés en ajouter quelques autres d'une moindre importance qui, quoique ne présentant pas par eux-mêmes le même caractère d'oppression, partageaient néanmoins avec ceux d'une nature plus odieuse, l'exécration publique. C'est ainsi que tandis que les liens qui unissaient le trône et la nation s'affaiblissaient, l'alliance entre les libéraux et les catholiques devenait plus solide et plus formidable, et préparait le triomphe de la révolution.

L'origine et la composition de cette association, connue sous le nom de *l'Union*, n'est pas dénuée d'intérêt. Dès l'an 1828, l'opposition soit dans le sein des états, soit au dehors, était composée de deux partis distincts, différant cependant plus dans les matières d'opposition religieuse, que dans les principes de politique générale. Tous deux com-

Digitized by Google

battaient pour arriver au même but, c'est-à-dire à l'émancipation civile et religieuse; mais tous deux le poursuivant par des chemins différents, il arriva qu'à la fin la nature hétérogène de leur composition les rendit presque aussi hostiles l'un à l'autre qu'ils l'étaient envers le gouvernement; leurs dissentiments n'étaient pourtant pas de nature à rendre la fusion impossible entre eux. Le premier de ces partis était composé des catholiques séculiers, distingués par leur rang et leur esprit, dont l'inimitié contre le gouvernement provenait moins d'une répugnance immédiate pour le système général d'administration des Pays-Bas, que de leur aversion pour certaines mesures arbitraires qui tendaient à restreindre le libre exercice des études de la croyance romaine, à placer les ministres de ce culte dans un état de vasselage relatif, et selon eux à donner une tendance anti-catholique à toutes les institutions de l'état. L'autre parti était composé des libéraux sous toutes les dénominations, dont le grand objet était d'assurer la stricte exécution de la loi fondamentale, et de mettre un frein à la prépondérance hollandaise; il est important cependant de ne pas confondre les *libéraux* avec les *ultra-libéraux*, méprise trop souvent commise par les étrangers, car ces derniers n'ont, en fait, pas plus d'affinité avec les premiers qu'il n'en existe en Angleterre, entre les radicaux et les whigs modérés.

Nonobstant les préventions et les différences d'opinion qui existaient entre les libéraux et les catholiques, le gouvernement vit qu'une coalition entre eux n'était pas impossible; il fit, en conséquence, tous ses efforts pour les désunir, sachant qu'aussi longtemps qu'ils seraient divisés ils seraient peu dangereux; mais ce plan échoua: les chefs des deux partis apercevant le danger qui les menaçait se rapprochèrent peu à peu, et consentirent à sacrifier leurs querelles individuelles pour s'unir dans un intérêt commun. Quoique l'Union n'ait acquis toute son importance que vers 1828, le premier signe de vie qu'elle donna date de l'année 1818, et l'on doit en attribuer surtout la création aux écrivains des deux journaux de l'opposition le *Spectateur* et l'*Observateur*. L'abbé de Foere, dialecticien habile et savant, était éditeur de l'un; MM. Van Meenen, d'Elhougne et Doneker, tous trois jurisconsultes distingués, étaient les rédacteurs de l'autre. La théorie de l'Union fut soutenue pendant plusieurs années, avec un zèle infatigable, par ces écrivains, en dépit des attaques et des sarcasmes de la presse libérale, des persécutions et des menaces du gouvernement. Lorsqu'enfin l'esprit public comprit les principes de l'Union, et que le nombre de ses prosélytes se fut accru de toute l'influence des hommes des deux partis, un dîner fut donné chez M. le baron de Séeus, où il fut résolu que l'Union devait lever

le voile et s'annoncer ouvertement comme une association active et agissante. Dès ce moment ses forces et son importance s'accrurent rapidement; et cette association, déposant momentanément tout esprit d'opposition contre la presse libérale, trouva un auxiliaire là où elle avait rencontré précédemment si peu de sympathie.

C'est alors que M. de Potter revint pour la première fois de Rome, en 1825, où il avait accompagné le comte de Celles dans sa mission relative au concordat. Ses sentiments étaient essentiellement anti-catholiques; cette disposition de son esprit, entretenue par les conseils et les opinions de son ami M. Van Gobelschroy, l'entraîna d'abord à se prononcer contre l'Union; mais en moins de quelques semaines, la logique de de Foere et de Van Meenen réussit à le rallier à leur cause, et quels qu'aient pu être ses sentiments intimes, il se déclara ouvertement un des plus zélés partisans de l'Union et devint bientôt un de ses chefs les plus influents.

On aurait tort néanmoins de supposer que le premier objet de l'Union fut le renversement du gouvernement; une idée de cette nature pouvait germer dans l'esprit d'un ou deux théoriciens dont les principes politiques étaient essentiellement démocratiques; mais elle était certainement bien loin de l'intention générale. Le but était le redressement des griefs, l'extension de la liberté civile et de la

tolérance religieuse, et on ne peut trop souvent répéter que si le prince d'Orange avait été autorisé par son père à promettre son consentement au redressement des griefs, la révolution eût été promptement éteinte, les motifs de l'insurrection auraient disparu, et même une administration séparée n'aurait pas été demandée.

Quel sera le sort de l'Union dans l'avenir ? L'opinion varie beaucoup sur ce point; le fait est que l'Union existe encore, et qu'elle continuera d'exister jusqu'à ce que toutes les questions de politique extérieure soient résolues. Mais il est évident qu'elle a déjà perdu beaucoup de son homogénéité, et que la plus grande partie de l'opposition extrême et de la presse libérale, sont tout à fait hostiles à la majorité catholique dans tous les principes de politique étrangère et de gouvernement intérieur; de sorte qu'il est difficile de supposer que des éléments si divergents puissent longtemps rester unis; les libéraux et les catholiques s'aideront mutuellement, tant qu'ils auront des intérêts communs, mais les ultra-libéraux, sans la coopération desquels l'Union n'est pas possible, commencent à déclarer qu'ils ont été dupes et que tout rapprochement est impossible dans l'avenir. Tel est actuellement l'état d'une association à qui sa lutte et ses succès assurent dans l'histoire un rang à côté du fameux *compromis* passé à Bréda par les patriotes de 1565.

Pour en revenir au parti catholique, il serait injuste néanmoins de ne pas reconnaître les services qu'il a rendus à son pays et à l'Europe, surtout depuis que l'exclusion de la famille des Nassau, et les obstacles insurmontables que présentait dès lors le retour du prince d'Orange, forcèrent les grandes puissances de changer leur ligne de politique relativement à la Belgique. Non-seulement les catholiques élevèrent une digue contre le torrent du républicanisme, repoussé par la saine partie de la nation; mais ils s'opposèrent principalement à l'union de la Belgique à la France, et travaillèrent ainsi avec dévoûment à établir l'indépendance et la nationalité de leur pays; sans leur ferme et honorable coopération, tous les efforts faits par M. Lebeau pour maintenir la paix de l'Europe et pour amener le succès de ses sages combinaisons eussent été infructueux. Lorsque les faits furent accomplis, les catholiques, prêtres et séculiers, furent les plus fermes appuis du trône et de l'administration, et donnèrent ainsi un exemple remarquable de tolérance; car le roi Léopold offre seul en Europe l'exemple d'un prince protestant régnant sur un peuple exclusivement catholique.

Il est aussi digne de remarque que quelque prédominante qu'ait pu être l'influence des catholiques, soit sur le peuple, soit dans le gouvernement, soit à la cour, ils n'ont dans aucune

occasion abusé de cette influence contre les libertés réelles du pays; au contraire, chaque mesure tendant à étendre ou à perfectionner les libertés civiles, a été soutenue par eux avec talent et désintéressement. Le roi Léopold a fait, en s'appuyant sur cette partie puissante de son peuple, un acte d'une haute politique. Et, après tout, en quoi consiste ce penchant ou cette préférence pour les catholiques? à leur permettre de régler librement et sans contrôle leurs propres affaires de la manière la plus favorable, selon leur manière de voir, au maintien de leur foi; politique trop souvent perdue de vue par ses prédécesseurs; car il est incontestable que la révolution fut préparée et accélérée par l'Union, et que sans la jonction du parti catholique au parti libéral, il n'y aurait point eu de gouvernement possible.

Pour en revenir à la presse, ce moyen d'action si puissant avait pris l'attitude la plus hostile et la plus menaçante; plusieurs des écrivains belges les plus distingués s'étaient engagés avec énergie et intrépidité, à exposer les griefs et à défendre les droits du peuple. Les actes du gouvernement furent attaqués, avec un degré d'aigreur et de violence qui allait jusqu'à la témérité, et était souvent empreint de la plus forte acrimonie; au point que l'on exagéra souvent ses erreurs, que l'on méconnut ses intentions, et qu'il fut critiqué

avec une virulence trop systématique et trop directe pour ne pas produire des exaspérations personnelles, attirer dans tous les pays des poursuites sur les écrivains qui s'y livraient, et les exposer à des punitions sévères de la part des juges même impartiaux. Il est hors de doute que des mesures restrictives furent quelquefois d'urgence, et le gouvernement pleinement en droit d'user des moyens de répression que la loi mettait à sa disposition.

Mais le code pénal était-il donc insuffisant ? Était-il donc absolument nécessaire de recourir aux mesures extra-légales qui ne sont employées par un gouvernement prudent, que dans les moments de sédition ouverte ? Était-il politique de recourir à un décret qui avait été promulgué avant l'adoption de la loi fondamentale, et qui aurait pu à peine être toléré en 1815, lorsque le retour de Napoléon de l'île d'Elbe menaçait toute l'Europe, et exigeait une extrême surveillance dans un pays qui avait été si récemment détaché de la France et qui était devenu le rendez-vous de tous les esprits ardents et turbulents attachés à la cause de l'Empereur ? « Donner une liberté modérée qui permette aux griefs et aux mécontentements de s'évanouir, à moins que cela ne donne lieu aux insolences et aux bravades, est d'une sage politique ; car si vous arrêtez l'écoulement des humeurs, si vous arrêtez le sang qui devrait s'échapper,

vous envenimez la plaie. » Sans aucun doute, il eût été plus avantageux pour le gouvernement néerlandais de se pénétrer largement de cette maxime de notre grand philosophe, que d'adopter un système dont le vice politique a été suffisamment démontré par ses funestes résultats.

On pourra demander quels furent ces résultats. Ces résultats furent qu'au lieu d'intimider, ils engendrèrent l'obstination; qu'au lieu d'amener à la soumission, ils produisirent un redoublement d'énergie; qu'au lieu de décourager, ils inspirèrent une nouvelle persévérance; et qu'au lieu de ruiner leurs adversaires, ils améliorèrent leur situation pécuniaire; de manière qu'en dépit des arrêtés et des persécutions, la presse devint de plus en plus téméraire, et prit un ton qui devait amener entre le gouvernement et le pays des hostilités implacables. Les principaux organes de l'opinion publique, furent 1° *Le Courrier des Pays-Bas,* dans lequel MM. Claes, Ducpétiaux, Lesbroussart, Van de Weyer, Nothomb et autres écrivains habiles, dirigèrent les attaques les plus violentes contre le gouvernement; aussi ce journal peut être considéré comme la source qui a le plus constamment alimenté le mécontentement général, et dont la polémique énergique et accablante devint un objet d'extrême inquiétude pour le ministère. Son influence était d'autant plus grande, qu'au lieu de suivre ou de devancer

quelque peu seulement l'opinion publique, il se lança violemment en avant et devint le fanal indiquant la route que devaient suivre la nation et les chambres. On peut dire avec raison qu'il avait concentré la révolution dans ses colonnes. Venaient ensuite le *Spectateur*, l'*Observateur* et le *Politique*, journal de Liége, auquel MM. Lebeau, Devaux, Rogier et autres avocats, fournissaient des articles qui se distinguaient par une force de logique remarquable; le *Belge*, dont les principaux éditeurs étaient MM. Levae, de Potter et Gendebien, offrait une rédaction plus spécialement à la portée des classes inférieures; on peut encore ajouter à ces journaux le *Courrier de la Meuse* et le *Catholique*; ce dernier avait pour éditeur le républicain Bartels. Venaient ensuite un ou deux journaux publiés en flamand.

Indépendamment de la presse quotidienne, de nombreux pamphlets et lettres politiques surgissaient dans tout le pays, et contribuaient à enflammer l'esprit public, en divulguant les fautes et les inconstitutionnalités du gouvernement.

Un passage d'une de ces lettres (lettre de Démophile, par de Potter, au ministre de l'intérieur M. Van Gobelschroy,) mérite d'être remarqué à cause de son caractère prophétique; elle se termine ainsi: « La fondation d'une ère de liberté et de justice, en Belgique, est maintenant

assurée, ou pour parler le langage officiel, elle est inévitable ; ne l'oubliez pas, monsieur, un seul instant, l'opposition à l'ancienne marche du gouvernement, dans quelques mains qu'elle tombe, quels que soient ses organes, doit dorénavant être invincible, en dépit de tous les obstacles que vous pourriez lui opposer. Cette opposition, monsieur, sera constamment soutenue par le sentiment profond et indélébile de la violation des droits nationaux et le mécontentement général. Ce mécontentement, et la défiance salutaire qui s'est éveillée, garantit la réalisation de nos vœux, le seul but de tous nos sacrifices, de tous nos efforts: *la liberté.* » Ainsi écrivait M. de Potter le 15 novembre 1829, et c'est une preuve de plus que la révolution belge ne fut pas un reflet accidentel de celle de juillet, mais le résultat de longs mécontentements antérieurs à ces événements.

Le gouvernement avait à la fois deux moyens de combattre ces attaques : l'un était la création d'une presse ministérielle bien organisée, l'autre la répression; tous les deux furent employés; mais malheureusement la manière dont on s'en servit augmenta plutôt qu'elle ne diminua le mal que l'on avait à combattre. Le premier de ces moyens fut l'établissement d'un journal ministériel, intitulé *le National,* sous la direction de Libry-Bagnano, Italien d'une capacité incontestable, mais dont les antécédents étaient équivoques. La

polémique de ce journal était d'une nature si hostile aux opinions populaires ; les doctrines qu'il soutenait, si contraires aux vues de l'église et de la nation ; le langage qu'il employait était si personnel et si cynique ; son servilisme pour le ministre Van Maanen, dont il était l'organe avoué, était si repoussant, que le journal et l'éditeur devinrent bientôt l'objet de l'exécration publique.

Indépendamment du motif de haine qui résultait des doctrines impopulaires défendues par *le National*, il paraît qu'une somme d'environ 85,000 fl. avait été soustraite du million de l'industrie et payée à différentes époques à l'éditeur ; ainsi, au lieu d'être utile au gouvernement, ce journal et un autre intitulé *la Sentinelle* contribuèrent puissamment à le renverser ; car telle était la violence des préjugés contre Van Maanen et Libry-Bagnano, que les meilleurs articles, les conclusions les plus logiques, les assertions les plus vraies, ne produisaient d'autre effet que d'augmenter l'aversion que l'on portait à l'éditeur aussi bien qu'aux mesures inconstitionnelles qu'il soutenait.

Le système de répression adopté par le gouvernement, quoique juste en principe, fut ainsi des plus malheureux dans la forme. Fondées sur le décret fatal de 1815 et sur d'autres actes d'un caractère semblable, les persécutions furent non-seulement elles-mêmes au plus haut degré antinationales ; mais les principes qui leur servaient de base fu-

rent combattus comme inconstitutionnels et arbitraires, et donnèrent lieu aux plus violentes protestations. La position du gouvernement était, il est vrai, singulièrement embarrassante; il se trouvait placé entre la nécessité de tolérer les attaques souvent les plus dangereuses et d'une tendance subversive, ou d'avoir recours aux mesures extrajudiciaires. L'alternative était dangereuse; mais, en somme, il eût été d'une politique beaucoup plus sage, au lieu d'adopter le système des persécutions, d'ouvrir les yeux sur l'abîme qui était sous ses pieds.

Au lieu de se confier dans son pouvoir dans la stabilité et la coopération des gouvernements voisins, il eût mieux fait de continuer ce système de concessions dans lequel il était sagement entré en modifiant les arrêtés relatifs au collége philosophique, en faisant disparaître les restrictions apportées à l'usage de la langue française, ce qui pouvait encore être fait en 1829; et même, en août 1830, la monarchie pouvait être sauvée. A une époque plus avancée encore, après l'attaque de Bruxelles, le prince d'Orange, avec un certain degré de tact et d'énergie, aurait encore sauvé pour lui-même le diadème qui venait d'être arraché du front de son père.

Malheureusement l'étoile qui avait brillé sur la dynastie d'Orange pendant près de trois siècles, et rendu son nom le plus populaire et le plus il-

lustre parmi ceux des princes de l'Europe, se montra couverte d'un fatal nuage. Soit par la force invincible des événements, soit par les vices originaires et inséparables de l'union des deux pays, ou par les erreurs des conseillers de la couronne, une sorte de fatalité semblait entraîner le monarque et sa dynastie à leur perte. Que le roi aussi bien que chaque membre de son auguste famille, aient ardemment désiré le bien-être de toutes les provinces du royaume, sinon par des raisons d'équité et de sympathie, au moins par des motifs puissants d'intérêt personnel; c'est un fait incontestable. Mais les rois ne sont pas exempts des faiblesses de la nature humaine; quelque sages, prudents et magnanimes qu'ils soient, ils ne sont pas infaillibles, et malheureusement, dans cette circonstance, le roi des Pays-Bas sembla avoir déployé moins de grandeur d'âme et de sagesse politique, que d'obstination tenace et de préjugés personnels, qu'on ne pouvait l'attendre d'un souverain dont le nom occupait un rang éminent dans le monde, par sa circonspection et sa connaissance profonde des théories constitutionnelles. Le mal étant accompli, il devient presque superflu de rechercher les causes morales qui l'ont produit. Mais quelles qu'elles aient pu être, il est évident qu'aucun gouvernement n'a jamais été plus aveuglé sur les résultats, ou plus manifestement entraîné à adopter les mesures les plus malheureusement

faites pour détruire son influence et aliéner l'affection du peuple.

Certains événements politiques survinrent qui sans doute trompèrent toutes les prévisions, toute la sagacité humaine ; mais la dissolution du royaume des Pays-Bas ne fut pas une de ces catastrophes subites, ne fut pas le résultat effrayant d'une terrible commotion populaire. Les convulsions de l'état avaient été longues et douloureuses; le gouvernement avait été à plusieurs reprises averti et avait eu le temps plus que suffisant pour se mettre en garde. Il voyait ou aurait dû voir la tempête qui se préparait et se mettre en mesure d'éviter les écueils; mais il s'élança en aveugle dans sa route, et le vaisseau de l'état alla se briser à la clarté du jour contre les rochers, par l'impardonnable obstination et le manque de sagesse de ses pilotes.

Il est des occasions sans doute où la dignité de la couronne et le bien-être général demandent impérieusement des exemples; mais ici les condamnations, quoique pouvant être justifiées, furent féconds en pernicieux résultats. De Potter, Tielemans, Bartels, Ducpétiaux, l'abbé de Foere et plusieurs autres tombèrent sous le coup de la loi ; mais telle était l'exaltation de l'esprit public, que les accusés furent tous regardés comme martyrs de la cause de la liberté, et leurs persécuteurs comme des tyrans dont tout le désir était

d'enchaîner la presse et d'humilier la nation. Les pamphlets et les doctrines subversives, qui étaient le prétexte de l'accusation, furent éloquemment défendus devant les tribunaux ; et ces défenses se répandirent dans tout le pays, au moyen des journaux. Des souscriptions furent ouvertes pour couvrir le montant des amendes et des frais de justice ; et une multitude d'esprits jeunes et ardents s'élançait pour offrir gratuitement leur talent aux accusés, ou imiter leur exemple. Ainsi chaque triomphe judiciaire, remporté par le gouvernement se changeait pour lui en désastre, à n'en considérer que les conséquences ; car on ne peut douter que ces condamnations n'entrèrent pour beaucoup dans les causes immédiates de l'explosion.

Les charges élevées contre de Potter, Tielemans et autres, étaient, sans aucun doute, de nature à amener une condamnation par tout jury impartial, en Europe et même aux États-Unis. De plus, la conduite de M. Tielemans semblait, sous certains rapports, légitimer la plus sévère répression de la part du gouvernement (1). Mais, le remède dans cette circonstance était

(1) Procès contre le sieur Tielemans et autres, accusés d'avoir excité directement à un complot ou attentat ayant pour but de changer ou de détruire le gouvernement du royaume des Pays-Bas. Bruxelles, 1829.

pire que le mal ; car il ne pouvait manquer de donner des forces à la sédition au lieu de l'étouffer, et propager les doctrines qu'il voulait arrêter.

Une autre difficulté dont le gouvernement devait en quelque sorte s'accuser lui-même, vint encore aggraver sa position. Dans son désir de faire mériter aux Pays-Bas le surnom de *terre classique de la liberté* qu'on avait donné à ce royaume, ayant aussi à cœur d'attirer les talents et l'industrie des étrangers, le roi offrit les plus puissants encouragements à tous ceux qui venaient établir leur domicile sur le sol fertile et hospitalier de la Hollande ou de la Belgique. Ainsi Bruxelles devint le rendez-vous, l'assemblée représentative de tous les esprits mécontents de l'Europe.

Les régicides conventionnels, les napoléonistes exilés, les constitutionnels proscrits, les carbonari persécutés, les Polonais opprimés, les Russes disgrâciés, les radicaux anglais, les étudiants visionnaires de l'Allemagne affluaient indistinctement dans la métropole du Brabant, où ils s'alliaient à ce qu'on pouvait regarder comme la portion la plus hostile de la société. Ils ne se contentaient pas de donner un libre cours à la haine dont ils étaient animés contre leurs gouvernements ; mais ils contribuaient, en grande partie, à exalter l'imagination des habitants contre le gouvernement du pays. Plusieurs de ces étrangers étaient des

hommes consciencieux, éclairés et honorables, victimes des actes les plus criants de despotisme; mais dans le nombre, il se trouvait beaucoup d'individus ruinés et prêts à tout oser, hommes qui n'avaient d'autre élément que les dissentions et les commotions civiles, qui n'avaient rien à perdre, mais tout à gagner des convulsions politiques, et qui étaient tout à fait indifférents pour les malheurs que ces convulsions attirent sur le plus grand nombre; hôtes dangereux, s'il en fût, pour le pays qui les reçoit dans son sein.

C'était là une source de maux qu'on ne pouvait tarir qu'en adoptant des mesures de police arbitraires, ou en obtenant des chambres une loi sur les étrangers qui donnât des pouvoirs suffisants au gouvernement (1). En outre, quelle que puisse avoir été la manière d'agir du gouvernement relativement à trois ou quatre étrangers, on peut affirmer, sans crainte, qu'il était sous tous les

(1) La loi républicaine de vendémiaire an VI, n'avait pas été abrogée et avait été appliquée à MM. Fontan, Bellet et Jador, qui furent expulsés du pays; mais leur expulsion causa un grand mécontentement et fut signalée comme une infraction au chapitre 4 de la loi fondamentale qui garantissait une protection égale aux étrangers et aux nationaux. La loi de vendémiaire fut remise en vigueur néanmoins, par le gouvernement belge, après les pillages d'avril, en 1834.

rapports contraire aux sentiments particuliers du roi de persécuter des hommes qui n'avaient aucun autre asile sur le continent où ils pussent reposer leur tête, et jouir d'une liberté entière, aussi longtemps qu'ils s'abstiendraient de tout acte d'opposition ouverte contre l'état. Mais si les exilés avaient des droits puissants à l'humanité et à la protection du gouvernement, le gouvernement n'avait-il aucun droit sur ces étrangers? Ces derniers ne devaient-ils pas respect aux lois qui leur assuraient protection, quelque despotiques qu'elles pussent être; n'était-il pas de leur devoir de demeurer spectateurs passifs des dissentions civiles, et de s'abstenir de toute intervention dans les affaires législatives d'un pays où ils étaient volontairement venus chercher un asile et d'où ils avaient la liberté de s'éloigner, quand cela leur convenait? Ne devaient-ils donc rien en retour de l'hospitalité qu'on leur accordait? Ils n'étaient pas contraints de demeurer dans le pays; mais y demeurant, ils devaient y rester inactifs.

Il nous reste à signaler un autre écueil. Dans l'intention de donner un plus grand développement au commerce de la librairie, et d'encourager les diverses branches de cette industrie, on favorisa l'établissement des libraires nationaux et étrangers à Bruxelles; et un système de piraterie littéraire y prit une grande extension. Des éditions à bon mar-

ché de tous les ouvrages prohibés, en France et dans d'autres pays, y étaient réimprimés; de là une multitude de pamphlets contenant les doctrines les plus hostiles aux gouvernements voisins, et spécialement destinés à prévenir le public contre leur administration, se répandirent dans tout le pays. Ici encore le ministère se trouva dans la nécessité, ou de tolérer l'existence de ces abus, ou de mettre des restrictions à un commerce qui contribuait à enrichir la métropole et ajoutait à la prospérité des affaires générales du pays.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Situation commerciale et industrielle des Pays-Bas.— Le million de l'industrie. — Ses effets. — Orangistes de Gand et d'Anvers.

Il n'est aucun sujet qui ait donné lieu à une plus grande diversité d'opinions que la situation de l'industrie et du commerce pendant les deux dernières années qui ont précédé la révolution. D'un côté, l'on a représenté la prospérité commerciale et industrielle du pays comme marchant assez rapidement dans la voie du progrès pour exciter la jalousie de la Grande-Bretagne, avec laquelle la Belgique, pouvait, selon les partisans de cette opinion, lutter même avantageusement sur les marchés étrangers et dans les colonies; ce qui fit que quelques personnes n'hésitèrent pas à attribuer la ligne politique adoptée par la Grande-Bretagne, relativement à la question belge, à un désir machiavélique de ruiner l'industrie du gouvernement des Pays-Bas, qui menaçait le monopole commercial de l'Angleterre.

D'un autre côté, un grand nombre de personnes qui possèdent des connaissances en économie politique, assurent que la prospérité manufacturière n'était pas réelle, qu'elle était soutenue par des mesures artificielles, que les produits excédaient de beaucoup les demandes, et qu'une catastrophe prochaine était inévitable. On a dit encore que, par suite des encouragements donnés par le gouvernement aux spéculations industrielles, le besoin de bras se faisait si vivement sentir, que la plupart des classes du peuple destinées à l'agriculture se pressaient dans les villes, où elles venaient courir les chances des vicissitudes des affaires et aggraver encore cette lassitude, cet affaissement commercial qui se fit sentir en Europe pendant les deux ou trois années qui précédèrent 1830.

Tout en faisant la part de l'exagération évidente de ces deux opinions, nous ferons observer qu'en les supposant toutes deux également fondées, la plus plausible est évidemment celle qui reconnaît la prospérité commerciale et industrielle du royaume des Pays-Bas vers la fin de son existence politique; car on ne peut mettre en doute que l'état des affaires ne fût prospère et progressif, mais toutefois pas assez solidemment établi encore pour pouvoir se soutenir sans un appui extraordinaire de la part du gouvernement. Les houillères du Hainaut et de la Meuse inférieure

étaient en pleine activité, recevant des demandes considérables de la Hollande et de la France; les armuriers de Liége, les drapiers de Verviers fournissaient aussi tout ce qu'ils pouvaient produire pour le Levant, l'Allemagne et l'Amérique méridionale; les mines et les forges du Luxembourg, la coutellerie de Namur, les tapis de Tournay, les dentelles de Bruxelles, les papeteries de la Meuse supérieure, les raffineries et les tissus de cotons de Gand, les toiles de Courtray et de St-Nicolas, toutes ces industries étaient dans un grand état de prospérité; chaque jour voyait s'élever de nouveaux bâtiments destinés à l'établissement de différentes manufactures, ou était marqué par la formation de nouvelles associations pour l'exploitation de sources nombreuses et variées d'industrie; mais quoique plusieurs de ces établissements travaillassent avec leurs capitaux ou au moyen du propre crédit des entrepreneurs, en réglant leurs produits d'après les demandes, ce qui doit toujours guider tout fabricant prudent, il y en avait un grand nombre qui étaient dans l'impossibilité de commencer leurs opérations, ou de les continuer, sans l'aide du gouvernement, et qui, bien loin de gagner, ne pouvaient qu'avec peine remplir les obligations qu'ils avaient contractées envers lui (1). Ainsi, quoique

(1) La totalité de la somme, répartie entre différents in-

les manufactures en général pussent paraître à un observateur superficiel dans une condition de splendeur sans rivale, une partie se trouvait en fait, dans un état voisin de la banqueroute, et eussent été obligées de renvoyer un tiers de leurs ouvriers, et de diminuer leurs produits, si la société de commerce ne s'était pas chargée d'acheter leurs marchandises; et cela avec la conviction de devoir se soumettre à des pertes certaines, mesure qui, quoique favorable aux individus, puisqu'elle leur procurait les moyens de continuer leurs travaux, était loin d'être avantageuse pour le pays en général.

Le grand vice du système du million de l'industrie était d'encourager un tiers des manufacturiers à pousser leurs produits beaucoup au delà des demandes ou même de la possibilité d'une consommation immédiate, et comme le gouvernement intervenait généralement et procurait l'écoulement du surplus, il en résultait que les marchés regorgeaient de produits. Avouons ce-

dividus, sous le nom d'industriels, s'élevait à la somme de 10,459,900 fr. à 3 p. °|₀. Le capital devait être remboursé, à différentes époques réparties, entre 1830 et 1850. De cette somme, 856,592 fr. seulement avaient été remboursés lorsque la révolution éclata. L'établissement de Seraing, *auquel le roi était associé*, figurait sur la liste pour 2,523,000 fr., c'est-à-dire pour un cinquième de la somme totale, et dont 12,500 fr. seulement avaient été remboursés.

pendant que si l'extrême sollicitude que montrait le gouvernement à forcer la fabrication de manière à entrer en concurrence avec celle de l'Angleterre, donnait lieu à plusieurs inconvénients, et s'il était hautement impolitique d'imposer des droits de prohibition, gênants pour le commerce, dans l'intention de fournir des subsides aux manufactures, ce système avait pourtant produit quelques heureux résultats. Un esprit d'industrie et d'émulation porté vers les spéculations, s'était emparé de tout le pays. L'élan qu'il imprimait aux opérations de toute nature avait remis en circulation une masse de capitaux auparavant improductifs, et l'achat des matières premières. La construction de manufactures, ainsi que la consommation d'une foule innombrable de produits indigènes, toutes ces dépenses avaient produit un grand mouvement d'argent. La plus grande partie de la population trouvait du travail; les demandes de combustibles étaient augmentées, et la valeur des forêts et des houillères allait chaque jour en augmentant; amélioration très importante pour les provinces de Liége et du Luxembourg, dont les principales richesses proviennent de la vente des bois, des produits des houillères et des mines.

Il est généralement admis par les hommes pratiques, que les provinces méridionales devaient être satisfaites des mesures adoptées par le roi, relativement à l'industrie générale du royaume;

quelques-uns des effets avantageux de ce système continuent de se faire ressentir encore à présent; car, quoique plusieurs établissements d'une faible importance et qui n'existaient que par des moyens artificiels aient cessé de travailler ou, comme les fabricants le déclarent eux-mêmes, soient maintenant dans un état languissant, l'impulsion donnée à l'industrie est telle, l'esprit de spéculation et d'activité est si grand que, nonobstant la réduction d'environ un tiers des produits généraux, le reste s'est relevé peu à peu au niveau où il se trouvait antérieurement, et parvient à s'y maintenir, quoique sans secours étranger, et abandonné à ses propres forces; il ne manque, pour ramener ces établissements à un état de pleine vigueur, que quelques mois d'une paix assurée, de bons traités commerciaux, et une liberté de commerce sagement limitée. Mais ils devront alors se maintenir dans une condition proportionnée aux ressources et à la population du pays, et produire autant que possible des bénéfices intérieurs, sans réveiller la jalousie au dehors.

En général, le système adopté par le roi doit être considéré moins sous le rapport politique et commercial que sous un point de vue monarchique. Car au moyen du million de l'industrie, c'est-à-dire soit en venant au secours des spéculateurs gênés, soit en mettant les autres à même de commencer leurs opérations, et en devenant

comme elle le devint réellement copropriétaire de plusieurs établissements manufacturiers et industriels, la couronne se créait un noyau nombreux de partisans dévoués dans la classe la plus propre à contrebalancer l'influence morale du clergé catholique. C'est ainsi que Gand et Anvers demeurèrent fidèles à l'ancien gouvernement jusqu'au dernier moment, et que tous les orangistes qu'il y ait encore dans le pays semblent être concentrés dans ces deux villes.

Il est un autre motif politique qui se rattache à ce système et qui mérite notre attention. (1). « Assujéti par ses traditions, ses coutumes et par » son peu de développement intellectuel, à la » double influence des nobles et des prêtres, » le Belge conserve non-seulement cette obéis- » sance passive au clergé inhérente à ses habi- » tudes morales, mais encore un profond res- » pect pour l'aristocratie, qui fait que les paysans considèrent la noblesse et les grands propriétai- » res comme leurs supérieurs; obéissant par ha- » bitude à ses seigneurs et aux prêtres, en dépit » de tout ce qu'ont pu faire les lois et la civilisa- » tion pour les en détacher. Le Belge ne pouvait » être arraché à ce double esclavage, que par deux » moyens capables de l'élever au niveau des clas-

(1) Dix jours de campagne par Charles Durand. Amsterdam, 1832.

» ses qui l'oppriment : en répandant l'instruction,
» il était possible d'enlever les masses à la servitude
» cléricale ; au moyen du commerce et de l'in-
» dustrie, il était également possible d'élever les
» fortunes plébéiennes au niveau de celles de l'a-
» ristocratie ; ce fut en conséquence sur l'éduca-
» tion publique et l'industrie que Guillaume fonda
» les espérances d'émancipation matérielle et mo-
» rale de son peuple, qui néanmoins ne put
» comprendre ses intentions bienveillantes. »

Si ses observations sont exactes, personne ne tentera de nier que ce projet, amené à bonne fin, ne fût de nature à produire les plus grands avantages. Mais malheureusement pour le gouvernement du roi, les Belges, quoique appréciant le bien-être matériel qui résulterait pour leur pays, du développement du commerce et de l'industrie, comprirent trop clairement les vues du ministère relativement à l'instruction publique. La noblesse et le clergé ne pouvaient pas se dissimuler que l'intention du gouvernement ne fût non-seulement de détourner l'esprit de la jeunesse du pays des idées religieuses de leurs pères, mais encore de la soustraire au contrôle de ceux qui avaient le droit de se considérer comme les gardiens naturels de la génération naissante. De là les réclamations incessantes des chambres, de la presse et du peuple contre les entraves apportées à la liberté d'instruction qu'ils considéraient

comme des actes outrageants d'oppression tyrannique bien opposés aux intentions bienveillantes que le passage cité plus haut attribue au gouvernement. On doit cependant remarquer que les clameurs élevées contre le million de l'industrie ne portaient pas tant sur son usage, que sur l'abus que le gouvernement fit des sommes votées à ce titre, d'autant plus que pas une fraction de sommes remboursées ou des intérêts ne figurait au crédit public, et qu'ainsi ce million pouvait être considéré comme une addition à la liste civile, ou aux fonds secrets.

Quant à ce qui est du haut commerce en Belgique, il ne peut y avoir qu'une seule opinion. La liberté de l'Escaut avait amené Anvers à un degré de splendeur qui rappelait les jours de Charles-Quint, et ce n'était pas sans raison que les négociants hollandais en éprouvaient une profonde jalousie; car il est prouvé qu'Anvers faisait plus d'affaires dans les produits coloniaux, excepté le tabac, qu'Amsterdam et Rotterdam réunis. Aussi sur ce point ne s'éleva-t-il pas l'ombre d'une plainte dans les provinces méridionales; car les droits de prohibition et les restrictions à la liberté du commerce, si chaudement réclamées par la Belgique, et auxquelles des Hollandais s'opposaient avec énergie, sont des griefs qui retombent entièrement sur les Belges, depuis que le temps a modifié les idées sur la liberté commerciale,

admise en principe par les peuples les plus éclairés de l'Europe en économie politique et qui s'établit même en Belgique.

Possédant le sol le plus fertile, d'immenses forêts et des mines abondantes, la Belgique avait tourné tous ses efforts vers l'agriculture et les manufactures, depuis que le traité de Munster avait anéanti son commerce. Ainsi, durant le règne de Marie-Thérèse, et depuis lors en dépit du système continental de Napoléon, elle jouissait d'une grande prospérité, et, n'ayant pas de commerce maritime, elle considérait le système prohibitif comme la source de toutes ses richesses.

D'un autre côté, la Hollande possédant de vastes colonies, un littoral étendu, une population plus adonnée au commerce qu'à l'industrie, tirait ses principales richesses de la navigation et du commerce intérieur. De là le conflit qui s'établit entre les intérêts et les vues des provinces du nord et de celles du sud. Les unes désiraient un commerce libre, les autres des droits prohibitifs: l'une tournant les yeux vers l'Océan où ses nombreux vaisseaux naviguaient sur la même ligne que ceux des nations maritimes les plus favorisées, l'autre considérant le sol d'où elle tirait ses productions comme pouvant être assimilé au sol de la France; le conflit qui s'éleva dans les états-généraux entre les députés du nord et ceux du sud sur chacun des sujets qui avaient trait aux taxes sur le com-

merce, prouve suffisamment la différence d'intérêts qui existait entre les deux parties du royaume ; et comme les droits prohibitifs furent maintenus au détriment de la Hollande, on ne peut, au moins dans ce cas, accuser le gouvernement de partialité ; aussi on murmura beaucoup en Hollande contre un système si manifestement nuisible à son commerce, et on peut affirmer qu'en supposant même que le désir d'une séparation n'eût pas été exprimé par les Belges, les Hollandais eûssent à la longue été forcés de la demander eux-mêmes pour sauver Amsterdam et Rotterdam de la ruine qui menaçait ces ports.

L'expérience de quinze années a prouvé que le congrès de Vienne ne songea qu'à unir ces deux peuples, sans s'inquiéter s'ils sympathisaient, si une fusion était possible entre eux, et sans tenir compte des enseignements de l'histoire. Si ces diplomates eussent moins méprisé ces utiles enseignements, s'ils eussent un peu mieux considéré les différences de caractère, d'intérêts, d'habitudes, de langage, de sentiments, de religion, qui existaient entre ces deux peuples, ils eussent vu sans aucun doute que cette fusion était impraticable et leur rupture imminente. L'historien doit avoir égard à ces circonstances et conclue que la tâche imposée au roi des Pays-Bas était presque au dessus des forces de la puissance humaine, et que quelque impolitiques que fussent les me-

sures adoptées par son gouvernement, elles ne purent qu'aggraver les vices inhérents à l'union, qui sans cela devaient toujours en amener la dissolution au bout de quelques années.

On peut facilement répondre à l'accusation élevée contre la Grande-Bretagne, car il est incontestable que la prospérité manufacturière des Pays-Bas causait bien peu d'inquiétudes à Birmingham, à Manchester ou à Glasgow. Le commerce britannique savait bien que, grâce à l'immense développement de ses capitaux et de ses machines, à la rapidité de ses communications, à l'abondance du combustible, à la bonne qualité des matières premières, et à d'autres causes réunies en Angleterre, il n'avait rien à redouter de la concurrence des Pays-Bas, excepté dans quelques articles de qualité inférieure, pourvu que les Belges fussent soutenus par leur gouvernement; car le manufacturier anglais pouvait livrer certains produits, les cotons, par exemple, à 20 pour cent au dessous du prix des fabricants de Gand; en conséquence, pour que ces manufacturiers pussent rivaliser avec les Anglais, le gouvernement ou la société de commerce était obligé de compenser la différence au moyen de primes, procédé ruineux, qui prouve suffisamment que Manchester n'avait rien à redouter de la rivalité de Gand.

Il tombe donc sous les sens qu'une industrie

nationale, qui ne pouvait exister sans de larges subsides du gouvernement, était un fardeau ruineux et ne devait pas être une source immédiate de bénéfices pour le royaume; aussi les Hollandais, peuple commerçant et non manufacturier, avaient-ils raison de se plaindre d'un système qui ne semblait établi qu'à l'avantage de la Belgique.

Quel qu'ait pu être à cet égard l'amour-propre des habitants des Pays-Bas, tout Anglais éclairé ne supposera jamais qu'une nation comme la nation britannique, avec ses immenses richesses, ses prodigieux capitaux, ses entreprises gigantesques, ses nombreuses colonies, puisse craindre la concurrence d'un pays dont le territoire est aussi resserré que celui des Pays-Bas, dans lequel existaient déjà des germes profonds de désunion; un pays dont les colonies étaient comme un grain de sable auprès de celles de l'Angleterre, dont les marchandises ont à supporter des droits plus élevés d'assurances et de frêt, dont les produits étaient soumis à des droits égaux en France, en Allemagne, dans la Baltique, à ceux de Manchester et de Glasgow, et qui était obligé de recevoir ses soies, ses laines, ses cotons, l'indigo et autres matières premières, des sources d'où l'Angleterre tire les siennes; d'un pays où par des raisons particulières, par sa nature géologique, il est nécessaire d'employer le bois dans tous les travaux des mines (le combustible à la

houillère même étant d'un prix beaucoup plus élevé et souvent d'une qualité moindre qu'en Angleterre); d'un pays enfin dont les produits étaient grands sans doute, mais les débouchés limités, et où par suite des charges fiscales et autres causes locales, les marchandises ne pouvaient être apportées dans les marchés au même prix que celles de l'Angleterre.

Mais quand on admettrait la durée de l'union et la possibilité d'une rivalité heureuse, dans une période à venir, qu'est-ce que cela prouve? que les Pays-Bas étaient entrés dans la voie du progrès, mais non que le gouvernement britannique ait agi par les motifs d'égoïsme machiavélique que lui attribuent quelques partisans exaltés de la maison de Nassau. La conduite de l'Angleterre fut basée sur des principes d'une politique plus élevée, d'une politique appropriée à l'état menaçant et précaire de l'Europe, et à sa propre position financière et morale; car, quoique loin d'être préparé à la révolution belge, et moins encore à la conduite impolitique de ses hommes d'état, au manque d'énergie et de tactique militaire de ses généraux, à l'indécision de l'héritier du trône et surtout à l'opposition que le roi mit à l'élévation de son fils, néanmoins le ministère britannique, dont le chef était alors le duc de Wellington, sympathisait chaudement avec ce gouvernement, et il déplora l'issue des événements, avec d'autant plus d'amer-

tume que c'était en grande partie à lui qu'était due la pensée de l'union des deux pays. Heureusement pour la Grande-Bretagne et la paix de l'Europe, le duc de Wellington comprit la gravité des affaires et le danger qu'il y aurait eu de résister par la force au torrent révolutionnaire qui alors menaçait toute l'Europe. Il voulut éviter les horreurs de la guerre, à l'Angleterre et aux autres pays, et il vit que selon toutes les probabilités, il pourrait, en gagnant du temps et par d'habiles négociations, amener ce résultat désirable que n'aurait jamais obtenu la résistance. Profondément versé dans l'histoire de son pays, il resta convaincu que la politique fatale des administrations précédentes, qui sans égards pour les malheurs et la misère qu'elles préparaient à la postérité, avaient inconsidérément entraîné la Grande-Bretagne dans d'inutiles querelles, que cette politique, dis-je, avait élevé ses impôts au total effrayant où ils sont maintenant, et avaient fait tant de mal à son industrie. S'il en eût été autrement, si Sa Grâce eût oublié ces faits, la dette nationale, comme un effrayant *memento mori,* était là pour lui faire éviter le danger d'entraîner son pays dans une nouvelle guerre d'intervention.

Le duc de Wellington s'aperçut que les temps étaient passés où un ministère pouvait s'aventurer à se présenter devant la chambre des communes et lui demander les ressources du pays pour fo-

menter des guerres continentales, étrangères à l'honneur et aux intérêts de la Grande-Bretagne, pour soutenir les monarchies ébranlées, qui par les fautes politiques des souverains voyaient traîner dans la boue leurs bannières avilies; monarques qui, pendant qu'ils étaient assis sur leur trône, n'avaient pas sus s'y maintenir, qui, ayant tenu, n'avaient pu conserver, et qui, malgré la sympathie qu'ils inspiraient comme individus, n'avaient aucun droit de disposer de l'or des Anglais, puisqu'ils étaient chefs de peuples étrangers. Le temps était passé où un ministère anglais, au premier symptôme de commotion civile ou de guerre continentale, pouvait se permettre de verser le sang et les trésors du pays pour s'entremettre entre les souverains et leurs peuples, et cela sans la plus légère chance d'utilité pour l'avenir de la Grande-Bretagne.

La grandeur future des nations peut dépendre du triomphe de leurs armes; mais le fondement réel de toute splendeur nationale est essentiellement basé sur le maintien de la paix. Le duc de Wellington peut être immortel comme conquérant; mais ses plus beaux titres de gloire seront d'abord ses concessions en faveur des catholiques, concessions que le roi des Pays-Bas eût bien fait d'imiter; en deuxième lieu, cette politique sage et adroite qui le porta à reconnaître la France de juillet, et par là épargna à l'Europe une guerre

de l'espèce la plus longue et la plus subversive qu'on puisse imaginer, c'est-à-dire la guerre des opinions. Le système de non-intervention, ou plutôt la substitution des conférences diplomatiques aux droits de l'épée, donna à la politique anglaise un caractère nouveau, dont les résultats heureux ont été immenses, et quand les passions des partis se seront assoupies, que les historiens pourront avec calme et impartialité, écrire l'histoire de ces temps, le duc de Wellington méritera plus encore l'admiration et la reconnaissance de la postérité pour avoir été le fondateur, ou au moins le premier soutien de ce système pacifique, que pour ses hauts faits sur les champs de bataille.

La reconnaissance de Louis-Philippe, et le refus d'intervenir par les armes dans la question belge, refus que fit péremptoirement lord Aberdeen dès les premiers moments de la révolution, ne doivent pas être pris tant comme une reconnaissance de ce qu'on appelle *les droits sacrés du peuple à l'insurrection*, que comme l'aveu que l'Angleterre n'a pas le droit d'intervenir dans les dissentions intestines des nations du continent européen, et que, en supposant même qu'elle y soit autorisée comme en septembre 1830, par un appel du gouvernement légitime, la politique et les intérêts du peuple anglais l'empêcheraient d'employer d'autres armes que la plume de ses diplomates. « Choisissez la forme de gouverne-

ment qui vous convient (disait le duc de Wellington à la députation belge envoyée en Angleterre par le gouvernement provisoire), et le chef le plus propre à vous faire arriver au but que vous ambitionnez ; pourvu que vous ne vous mettiez pas en guerre avec l'Europe, nous n'interviendrons pas. » Tel fut le système suivi par le duc de Wellington et ses collègues, en juillet et septembre 1830, envers la France et envers la Belgique ; et c'est ce système qui, suivi plus tard par lord Grey, forma constamment la base de sa politique.

Ce fut la conservation de la paix européenne, et non pas la destruction de l'industrie néerlandaise qui donna lieu à la politique de l'Angleterre, et traça le cercle dans lequel les efforts du gouvernement et de ses agents diplomatiques se renfermèrent invariablement.

L'issue a pleinement prouvé la sagesse de leur conduite et le succès de leurs efforts; car quoiqu'ils fussent assaillis par les intérêts les plus contraires et de nombreux éléments de conflagration, et quoique près d'un demi-million d'hommes en armes fussent en présence, mèche allumée, bannières déployées, et appelant la guerre de tous leurs vœux, la paix fut maintenue, les passions révolutionnaires calmées, l'épée rentra dans le fourreau sans avoir versé le sang, et si quelques changements eurent lieu, ce fut dans les représentants des monarchies et non dans le système monarchique.

Sans aucun doute le plus grand désir des carlistes et des orangistes était que la Grande-Bretagne se portât le champion de la légitimité en Hollande et en France. Peu leur importait d'ailleurs que la dette publique et les charges de l'Angleterre s'augmentassent, pourvu que le peuple anglais consentît à fournir des subsides en hommes, en armes, en argent, et concourût ainsi à accroître encore les désastres qu'auraient entraînés pour l'industrie générale et l'agriculture les guerres dans d'autres royaumes. Mais en supposant même que le ministère anglais eût consenti à être leur instrument, ou que le peuple eût été assez aveuglé sur ses propres intérêts pour consentir à s'imposer de nouvelles privations en faveur de telle dynastie particulière du continent, ou des doctrines politiques, la moindre réflexion leur aurait démontré que rien ne pouvait s'effectuer sans le concours des autres grandes puissances et le renouvellement de la Sainte-Alliance.

Mais quel était alors l'état de l'Angleterre et de l'Europe? la Grande-Bretagne était tourmentée par la réforme, et moins que jamais disposée à former avec les puissances étrangères, une croisade contre les institutions libérales; aussi n'était-ce pas une tâche légère pour le gouvernement d'arrêter le flot de radicalisme et d'insubordination qui se manifestait dans tout le pays et causait le malaise de l'Irlande; l'Autriche était occupée en Italie, la Russie ne

pouvait pas distraire un seul homme de la Pologne; la Prusse pouvait à peine contenir ses provinces rhénanes, la Silésie et le duché de Posen. Le Hanovre était troublé par des dissentions intestines, qui réclamaient toute l'énergie du gouvernement et la popularité sans bornes de son prudent vice-roi. Les provinces rhénanes voisines de la France étaient dans un état de fermentation et d'insubordination qui exigeaient l'augmentation des garnisons, et les mesures de police les plus sévères. Dans cette condition morale de l'Europe, l'Angleterre pouvait fournir de l'argent; mais il est douteux qu'un seul état européen eût osé se hasarder à marcher en armes au-delà de ses frontières, sans s'exposer à des commotions intestines, ou attirer sur elle toute la furie de la France alors agitée, et appelant le mouvement avec une ardeur non moins grande que dans les jours les plus brillants de la république.

En suivant avec fermeté la ligne d'une politique prudente et pacifique, la Grande-Bretagne a incontestablement arrêté la fougue de la démocratie, et aidé à l'affermissement des monarchies constitutionnelles. Mais elle n'a pu atteindre ce but sans s'attirer la haine des ultra-légitimistes et des ultra-libéraux. Les premiers, en demandant une intervention armée, espéraient que la guerre amènerait la restauration, non pas tant dans l'intérêt de la dynastie qu'à cause des subsides qu'ils

recevaient des rois; car les organes de l'orangisme se renferment, on peut le dire, dans une certaine classe de marchands et de quelques nobles dont, chose étrange, la plupart étaient connus par leur opposition au roi, et qui, à cette heure, regardent encore les jours de l'Empire comme ceux de la plus grande prospérité de la Belgique. Il est vrai que leurs femmes étaient dames d'honneur de l'impératrice, et qu'eux-mêmes jouissaient de la faveur d'approcher du soleil des Tuileries. Les derniers, c'est-à-dire les ultra-libéraux, appelaient des mesures rigoureuses et de nouveaux troubles, parce qu'ils n'avaient rien gagné dans la nouvelle révolution; pour la plus grande partie de ces hommes, le pays, la dignité nationale, la liberté et le patriotisme sont des mots vides de sens, dont ils se servent pour tromper le peuple, le peuple! cette masse de prolétaires égarés, qui, dans ces occasions, sert d'instrument à leur ambition, et qui n'a à gagner dans une révolution qu'un changement de maître.

CHAPITRE SIXIÈME.

Pétitionnement dans les Flandres. — Animosité du gouvernement contre les pétitionnaires. — Loi restrictive de la liberté de la presse. — Message du 11 décembre. — Ordre de l'infamie. — États-généraux. — Union des catholiques et des libéraux dans les chambres. — Conduite de l'opposition. — De Potter et ses collègues condamnés au bannissement.

En dépit du mécontentement général des provinces belges, le peuple jusqu'en 1828 avait peu usé du droit de pétitionnement consacré par l'article 161 de la loi fondamentale; mais les chefs de l'Union imaginèrent à la fin d'employer cet agent puissant et constitutionnel dans toute son étendue. Ce fut dans les Flandres, dans ces provinces riches et fertiles qui forment presque le tiers de la population de la Belgique, que l'idée de l'Union fut d'abord répandue sous les auspices de de Potter et de l'abbé de Foere, et ce fut encore là que le système général de pétitionnement prit naissance sous l'inspiration de MM. Bartels, Rodenbach, l'abbé de Haerne et autres personnes

influentes, les plus directement opposées au gouvernement et peut-être les plus hostiles à la dynastie.

Des réunions eurent lieu à ce sujet dans presque toutes les villes et villages; des pétitions furent rédigées et déposées pour être signées dans les bureaux des journalistes, dans les sociétés, les cafés et autres lieux publics. Tous les efforts furent employés par les laïques pour obtenir des signatures; et le clergé alla jusqu'à exhorter le peuple en pleine chaire à s'unir à la cause générale. Des Flandres, la soif du pétitionnement s'étendit dans le Brabant et le Hainaut, et de là à Namur, à Liége et dans les autres provinces. Le prince Auguste d'Aremberg, ancien ami et correspondant de Mirabeau; le prince de Ligne, dont l'éducation s'est faite sous l'influence des jésuites; le duc d'Ursel, les comte de Robiano, de Mérode, d'Aerschot, Vilain XIIII, les barons de Séeus, de Stassart et plusieurs autres personnes de la noblesse, encouragèrent directement ou indirectement le pétitionnement. En peu de temps les marches du trône et les tables des états-généraux furent couvertes d'une masse de pétitions contenant près de 500,000 signatures, c'est-à-dire d'à peu près un huitième de la population de la Belgique.

Plusieurs de ces pétitions, il est vrai, étaient le résultat de l'intrigue et contenaient des anomalies et des abus, comme on en retrouve

si souvent dans celles qui sont présentées dans des circonstances semblables aux chambres anglaises. Mais néanmoins la grande majorité des signatures appartenait à des personnes respectables, et quoiqu'on y trouvât peu de noms de commerçants, elles exprimaient incontestablement les sentiments de la majorité des citoyens les plus éclairés et les plus influents. On remarquera encore que l'esprit des pétitions n'était pas dirigé contre le trône, mais contre les ministres non responsables, et spécialement contre M. Van Maanen, universellement désigné comme le mauvais génie du pays. Quelle que soit la diversité d'opinions qui ait pu exister sur d'autres points, on ne peut nier qu'ici elle ne fût presqu'unanime, et c'est une chose déplorable que le souverain se soit obstiné à rester sourd à la voix publique, et en ait témoigné même un mécontentement injuste. Chacun convient encore maintenant, que si le roi des Pays-Bas avait pu prendre sur lui de renvoyer de ses conseils ce ministre impopulaire, et s'il avait en même temps adopté un système de conciliation, en rejetant tout ce qui s'était passé sur le compte du favori disgracié, il eût agi politiquement, eût reconquis sa popularité personnelle et probablement conjuré les malheurs qui suivirent.

Dans l'impossibilité d'obtenir les budgets annals et le budget décennal pour 1830, aussi longtemps que les taxes sur la mouture et l'abattage

feraient partie des voies et moyens, le ministre des finances, après deux échecs, fut forcé de retirer la loi sur ces impôts, vers la fin de 1829, et ne put même encore obtenir son budget qu'à la majorité d'une voix; mais excepté le rappel de cette taxe odieuse, celui de la loi qui imposait l'usage de la langue hollandaise et quelques légères modifications au décret concernant le collége philosophique, aucune autre concession ne put être obtenue. Ainsi, au lieu d'accueillir les pétitions avec quelques démonstrations de bonne volonté, et faire de nécessité vertu, le gouvernement montra beaucoup d'irritation contre les pétitionnaires et se hâta d'adopter les plus fortes mesures de répression.

Reconnaissant l'insuffisance des lois et des arrêtés existants contre la licence de la presse, qui attaquait peu à peu toutes les mesures du gouvernement avec une vigilance accablante, hors d'état d'imposer silence au cri général qui arrivait jusqu'au pied du trône, ou dans le sein des états-généraux, au moyen des pétitions, les ministres jugèrent à propos de présenter un nouveau projet de loi. Mais ce projet était d'une nature si vague et si arbitraire, qu'il avait toutes les apparences de l'édit le plus despotique, et semblait destiné à remplir les vues de cet écrivain ministériel, qui voulait que *les mécontents fussent muselés, et fouettés comme des chiens enragés.*

Ce projet de loi déclarait que toute *critique modérée* (bescheidene) de la presse était permise, mais que toute personne qui, de quelque manière ou par quelque moyen que ce fût, attaquerait la prérogative royale, appellerait le mépris sur les arrêtés royaux, ou l'aversion sur la famille royale, serait punie d'un emprisonnement de 2 à 5 ans. Ce projet de loi amendé passa le 21 mai 1830, sur 55 Belges, 6 seulement l'ayant voté dans sa forme première. La présentation de ce projet, fut accompagnée de celle du message du 11 décembre, qui déclarait que la constitution était un acte de condescendance de la part du trône, que le roi avait restreint plutôt qu'étendu à l'excès les droits de sa maison, que la presse était coupable de semer la discorde et la confusion dans l'état, et que l'opposition était l'œuvre fanatique de quelques hommes égarés, qui, oubliant les bienfaits dont ils jouissaient, s'étaient levés d'une manière scandaleuse et alarmante contre un gouvernement paternel.

Excepté ces mots, la teneur générale du message ne contenait rien de nature à donner ombrage à la nation; mais il servait d'introduction à des mesures nuisibles. Comme il établissait que les droits de la couronne étaient supérieurs à la loi fondamentale de laquelle, selon le traité de Londres, ses droits dérivaient bien plutôt; comme il stigmatisait l'opposition et les pétitionnaires du

nom de fanatiques ingrats et scandaleux, et déclarait que la presse prêchait la désunion, les haines religieuses et la révolte, il excita dans le pays une réprobation générale. Dès ce moment, l'opposition, qui avait été exclusivement dirigée contre le ministère, prit une tendance plus dangereuse, tendance que les publicistes n'avouaient pas, mais qui certainement existait déjà dans le cœur de quelques-uns de ses chefs.

Le projet et le message furent accompagnés d'une circulaire ministérielle du 12 décembre et d'un ordre du cabinet du 8 janvier 1830, qui mirent le sceau à l'indignation publique; la première enjoignait à toutes les personnes occupant une place ou remplissant un office quelconque du gouvernement, de déclarer, dans les 24 heures, si elles adhéraient au message du 11 décembre, et annonçait que celles qui s'y refuseraient recevraient immédiatement leur démission; le deuxième annonçait la destitution de plusieurs fonctionnaires qui avaient signé les pétitions, et contenait la déclaration que le gouvernement adopterait les mêmes mesures rigoureuses contre tous ceux qui y coopéreraient le moins du monde à l'avenir. En même temps, des circulaires et des instructions secrètes furent envoyées aux gouverneurs des provinces, aux commissaires de districts, aux bourgmestres et autres autorités, pour leur enjoindre la plus stricte investigation de la conduite de leurs

subordonnés, pour s'opposer par tous les moyens en leur pouvoir à la continuation du pétitionnement. Le résultat de ces mesures fut d'amener non-seulement la démission de plusieurs fonctionnaires, mais une augmentation de persécutions contre la presse.

La rigueur des mesures prises par le gouvernement produisit une fermentation immense dans les chambres et au dehors; il fut déclaré qu'il violait directement le droit de pétition et la liberté des citoyens; et tandis que MM. de Brouckère, Surlet de Chokier et de Gerlache élevaient la voix dans les chambres pour flétrir la conduite du ministère; la presse libérale fulminait une suite d'articles qui remplirent la nation d'indignation contre le gouvernement.

Il n'avait certainement pu entrer dans l'intention des rédacteurs de la loi fondamentale, que les fonctionnaires du gouvernement fussent autorisés à s'élever impunément contre ceux qui les employaient, ou leur permettre d'user contre l'administration de l'influence qu'ils devaient à leurs fonctions.

Si un pareil système était admis, aucun ministre ne pourrait assumer la responsabilité des affaires de son département; car la volonté du chef pouvant être dans ce cas soumise à celle de ses subordonnés, il y aurait là un renversement complet de toute idée d'hiérarchie administrative.

Quelque rigoureuses que ces doctrines puissent paraître, quelqu'antipathiques qu'elles soient à l'esprit de ceux qui veulent que l'homme, dans telle position qu'il se trouve, conserve sa faculté du libre arbitre, on conçoit que le gouvernement ne pouvant exercer ni action ni contrôle sur ses employés inférieurs, l'administration serait impossible. Sans doute, la liberté doit exister pour tous, mais on ne peut ériger l'insubordination en principe dans l'état, qu'il soit républicain ou monarchique, despotique ou constitutionnel.

Il est dur d'enchaîner ainsi les opinions individuelles; mais c'est une nécessité impérieuse qui fut sentie par la convention, le consulat, l'empire, la restauration, le gouvernement de Louis-Philippe en France, et sous chaque ministère successif en Angleterre, depuis la révolution. Les journaux anglais les plus éclairés et les plus libéraux demandèrent avec instance au ministère de lord Grey, le renvoi non seulement des fonctionnaires qui avaient agi ou voté contre lui, mais encore de ceux qui différaient simplement d'opinion politique; et cet anathème ne fut pas lancé seulement contre les personnes munies de hauts emplois, mais même contre celles qui se trouvaient dans une position subalterne. Le gouvernement hollandais aurait pu accorder ces concessions si ardemment réclamées par les pétitionnaires et en cela sa conduite eût été sage; mais il ne pouvait per-

mettre que ses propres agents le bravassent, et demeurer passif, alors qu'ils se liguaient ouvertement avec ses adversaires ; il eût manqué ainsi à ce qu'il se devait à lui-même et à la couronne.

Lorsque la marche d'une administration est opposée aux principes et à la conscience d'un fonctionnaire, s'il considère le ministère sous les ordres duquel il est placé, comme indigne de la confiance de la nation et agissant d'une manière hostile aux intérêts du pays, qu'il se retire. Mais ce serait une chose contraire à toute raison et tout à fait incompatible avec l'ordre et l'unité administrative, qu'un gouvernement permît à ses agents d'employer l'influence qu'ils doivent au titre dont ils sont revêtus à contrarier les mesures ministérielles ; car ce serait là tourner ses propres armes contre soi.

Une circonstance importante vint se rattacher au pétitionnement pendant l'année 1829. Dans l'espoir de ranimer l'opinion publique et de sonder la fidélité du peuple dans les provinces qui n'étaient point hostiles à sa dynastie, on conseilla au roi de faire un voyage dans ces provinces ; il fut accueilli presque partout avec les démonstrations les plus satisfaisantes de respect et de dévoûment. Cependant, pendant le séjour du roi à Liége, il survint un incident qui a une singulière analogie avec ce qui se passa lors de la fondation de la confédération célèbre des gueux en

1566 (1). Il paraît qu'en dépit de tous les efforts des autorités qui, si elles n'étaient pas au fond du cœur sincèrement dévouées au gouvernement, faisaient au moins tous leurs efforts pour envronner le monarque de toutes les marques extérieures de respect, S. M. recevait presque à chaque pas des pétitions individuelles ou collectives, dont quelques-unes se fondaient sur des prétentions déraisonnables et étaient si peu convenables par le fond et par la forme, que l'impatience qu'elles causèrent au roi lui firent perdre un moment cet empire sur lui-même qu'il possédait à un degré si éminent; car il s'écria, en jetant le papier qu'il tenait à la main : « Cela est INFAME. » Cette exclamation involontaire fut à l'instant relevée par quelques-unes des personnes présentes, et la malveillance fit d'une expression, appliquée seulement à un fait isolé, une insulte préméditée contre la masse des pétitionnaires.

Cette phrase vola de bouche en bouche; et, propagée par les journaux, elle arriva bientôt dans les Flandres, où l'injure fut d'autant plus vivement ressentie, que le système du pétitionnement était né dans ces provinces; quelques-uns des

(1) Il est, je crois, inutile de rappeler au lecteur que la confédération des gueux doit son origine à ce que les personnes qui réclamaient auprès du régent furent traités de ramas de gueux par ses courtisans.

unionistes les plus influents et les plus entreprenants, dont l'animosité contre le roi n'était pas exempte de motifs d'intérêt personnel, entraînés peut-être par le souvenir de la célébrité attachée à la mémoire des fondateurs de la confédération des gueux, proposèrent d'imiter la conduite de Brederode et d'établir une association sous le titre *d'Ordre de l'infamie*. Cette singulière proposition ayant été admise, l'on forma un comité que l'on chargea de dresser des statuts et de tâcher d'obtenir secrètement des prosélytes. En peu de jours, le nombre des membres enrôlés dans les Flandres excédait cent, et quand la révolution eut lieu, ils étaient répandus en grande quantité dans les différentes parties du pays (1).

Indépendamment des assemblées secrètes des membres de *l'Ordre de l'infamie*, des banquets et des réunions eurent lieu dans les différentes provinces, dont l'objet avoué était de récompenser les hommes publics considérés comme victimes des vengeances ministérielles et de former des souscriptions pour couvrir les amendes qui avaient

(1) Les insignes consistaient en une médaille d'argent de la forme d'un livre ouvert, représentant la loi fondamentale : d'un côté était inscrit le mot *lex;* et au-dessus *fidèles jusqu'à l'infamie;* de l'autre le mot *rex* et au-dessus *infamia nobilitat.* A la partie supérieure était gravé « Loi fondamentale. A. 151-161 » par allusion aux 2 articles qui garantissaient le droit de pétition.

frappé les journalistes condamnés par les tribunaux. Quoique ces souscriptions n'atteignissent jamais en réalité le chiffre des sommes nécessaires, il fut convenu dans le comité que l'on publierait un état portant le montant des dons patriotiques au-delà du *maximum* des amendes. Dans toutes ces assemblées, des discours étaient prononcés, des chants et des toasts exprimaient l'antipathie du peuple contre le ministère ; mais en même temps, pour prévenir toute sortie imprudente, on établit comme règle que tout discours, couplet ou toast serait préalablement soumis à une commission autorisée à rectifier ou rejeter ceux qui seraient de nature à exciter des collisions avec le gouvernement ou à entraîner des condamnations.

Un des plus remarquables des banquets qui eurent lieu à cette époque, fut donné à Bruges le 9 juillet 1829, en l'honneur du comte Vilain XIIII et de M. de Muelenaere ; le premier, membre riche et populaire de la noblesse catholique, l'autre jurisconsulte renommé et jouissant de l'estime de ses concitoyens des Flandres. Tous deux s'étaient distingués par leur opposition dans les états-généraux, et avaient ainsi excité l'animosité du gouvernement, qui était parvenu, après beaucoup d'efforts, à les éloigner de la représentation nationale lors des élections de 1829.

L'objet avoué du banquet de Bruges était d'of-

frir aux candidats éliminés une médaille en témoignage de l'estime de leurs partisans; mais son but réel était d'obtenir un plus grand nombre de souscripteurs en faveur de la confédération et de fournir à ceux-ci l'occasion de manifester hautement l'aversion qu'ils éprouvaient contre l'administration, et enfin de combiner les mesures les plus propres à la renverser. « C'est à ce banquet (dit un publiciste flamand), que furent conçus les projets dont l'exécution eut lieu un peu plus tard, et qu'on cimenta les principes d'union qui devaient amener bientôt le triomphe de la liberté. »

On doit observer néanmoins que nonobstant l'établissement de *l'Ordre de l'infamie* et les moyens continuellement employés par les chefs de l'Union et leurs agents pour dépopulariser le roi, peu de voix s'élevaient contre lui ou sa dynastie. Aussi est-il impossible de concilier le royalisme des toasts, des chansons et des discours qui avaient lieu dans ces banquets avec l'implacable hostilité dont la dynastie des Nassau fut l'objet lorsque les troubles éclatèrent; car ce fait prouve la popularité dont jouissait alors le souverain et démontre à l'évidence qu'il a fallu une combinaison malheureuse de circonstances fatales, l'adoption coup sur coup des mesures les moins judicieuses, pour lui aliéner l'amour et la fidélité de la grande majorité de la nation.

L'examen impartial de toutes les circonstances

qui ont précédé et même accompagné la révolution jusqu'à l'attaque de Bruxelles, convaincra toute personne exempte de prévention que la lutte que livrait l'opposition était moins dirigée contre la dynastie que contre les mesures impolitiques de ses agents, et que l'attachement que l'on portait à la famille des Nassau était beaucoup plus profondément gravé dans le cœur de la nation qu'on ne le reconnaît maintenant en Belgique ; s'il en eût été autrement, le roi aurait-il conservé la moindre partie de cette popularité dont il jouissait même encore au printemps de 1830 ? après avoir sanctionné une succession d'actes ministériels qui rendirent son gouvernement odieux au pays, et qui, dans le fait, auraient suffi pour aliéner l'affection du peuple à une dynastie, même établie depuis longtemps, à une dynastie qui aurait été en droit d'attendre des Belges l'affection de la vieille Néerlande pour la famille des Nassau.

« Donnez du pain aux classes laborieuses (dit un économiste politique distingué de la Hollande), les efforts de l'intrigue se briseront contre leur fidélité. » Cette maxime explique la fidélité et la tranquillité qui distinguèrent la conduite des classes inférieures jusqu'au dernier moment ; car l'impulsion donnée aux manufactures et les achats de la société de commerce, avaient fourni à la population industrielle, une occupation continue

et lui avaient assuré un salaire supérieur des deux tiers au taux de ses besoins positifs (1).

Les travaux statistiques de cette époque présentent, il est vrai, au premier abord, un nombre considérable de personnes indigentes secourues par les institutions de bienfaisance; mais quoique le chiffre des pauvres s'élève, d'après ces renseignements, à près de 690,000, c'est-à-dire à environ un neuvième de la population, on doit réfléchir qu'il n'existait pas plus de 46,000 pauvres absolus, en y comprenant les prisonniers, les enfants trouvés et les aliénés. Le reste, y compris les élèves des écoles de charité, n'étaient qu'en partie assistés à domicile, le montant de ce que recevait annuellement chaque individu ne s'élevant qu'à la faible somme de 5 florins en y comprenant les médicaments et autres secours de cette espèce (2).

Il ne serait pas possible néanmoins de nier qu'il n'existât à cette époque un malaise remarquable; car les Pays-Bas ne furent pas à l'abri de ces embarras commerciaux qui furent ressentis par toute l'Europe; mais on peut affirmer, en examinant la condition générale des classes laborieuses, qu'au-

(1) Mémoire sur les besoins et les ressources de l'homme qui vit du travail de ses mains. (Keverberg, Gand.)

(2) Recherches sur la population, etc., etc., des Pays-Bas. (Quetelet. Bruxelles, 1829.)

cun état de l'Europe ne présentait un tableau plus florissant de bien-être et de prospérité générale. Il est vrai que les classes laborieuses avaient à payer de fortes taxes, mais les salaires étaient en proportion des impôts, et en conséquence le peuple était satisfait. Des hommes prévenus et passionnés ont prétendu que cette situation prospère était due à la fertilité du sol, aux habitudes frugales et laborieuses du peuple et aux autres avantages naturels que la Providence a répandus sur ce beau pays. Mais tout homme impartial rendra au gouvernement la justice qui lui est due pour l'élan qu'il avait contribué à donner à l'agriculture et aux diverses branches d'industrie. Sans cet élan, jamais la fertilité du pays, quelque grande qu'elle soit, ni l'industrie du peuple, n'auraient eu des résultats aussi avantageux (1).

(1) On porte la valeur totale des établissements consacrés, à cette époque, à la fabrication du coton en Belgique à 62,677,300 francs, y compris les bâtiments, les machines, etc. Ces établissements employaient annuellement à peu près 17,000,000 livres de coton écru représentant une valeur approximative de 18,000,000 francs; les produits étaient de 15,000,000 livres de coton filé converties en 1,194,333 pièces de différents tissus. Le reste était absorbé par d'autres branches de commerce. La valeur de ce coton ainsi manufacturé s'élevait à la somme de 70 à 80 millions de francs, c'est-à-dire 3 millions sterling; le nombre d'individus directement employés aux travaux des manufactures était de 221,866.

Le fait est que le foyer du mécontentement n'était pas dans le peuple, dont les ressources dépassaient les besoins, mais chez les catholiques et les personnes exerçant des professions libérales; car malgré l'animosité de la presse, malgré les machinations et les intrigues de ceux qui aspiraient au désordre, du petit nombre de ceux que poussait la propagande parisienne, et en dépit du caractère odieux et insupportable de quelques-uns des griefs, l'*Union* ne réussissait que difficilement à soulever les classes inférieures, et ce ne fut que lors de l'attaque impolitique et maladroite de Bruxelles, qu'il se manifesta une agitation sérieuse dans les masses. Il n'en est pas moins vrai, cependant, qu'une fois allumé, l'incendie se répandit avec une étonnante rapidité; des milliers d'hommes exaltés apparurent dans toutes les parties du pays. Ils semblaient sortir en troupes des entrailles de la terre; et la haine contre la dynastie fut aussi soudaine que la conflagration fut rapide et envahissante.

Après cet exposé de la marche des événements, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rapide sur les travaux des représentants du pays aux états-généraux. Peu accoutumés à ce système de persévérance, à cette unité d'action, à cette vigueur de tous les instants qui font la base de la tactique des partis en Angleterre, ne possé-

dant pas cette faculté d'improvisation, cette instantanéité dans la réplique, qui constituent l'essence des débats politiques, et sans lesquelles on ne peut espérer d'obtenir des succès parlementaires, divisés entre eux sur les matières religieuses, et sur divers points importants d'administration intérieure et d'économie politique, guidés par des intérêts de localité plutôt que par des vues générales, représentant des doctrines spéciales, des exigences provinciales, plutôt qu'un large système de besoins nationaux, désirant atteindre le but plutôt par des représentations et des plaintes que par une résistance ouverte, les membres belges des états-généraux ne formaient point une opposition complète et régulière, liguée contre le gouvernement durant les quatre ou cinq premières sessions, excepté dans un ou deux cas particuliers, tels, par exemple, que les débats relatifs à la *mouture,* la loi sur le droit de chasse, et quelques autres questions qui intéressaient directement la masse des provinces méridionales. Il y avait bien çà et là quelques points de résistance, mais on aurait vainement cherché un centre d'action, un ensemble d'efforts; et les préventions qui existaient entre les catholiques et les libéraux, préventions fomentées par une partie de la presse, et encouragées avec art par le gouvernement, entretenaient une dissidence constante de vues, établissaient un schisme entre les deux fractions de l'opposi-

tion, et la rendaient par là peu redoutable pour le ministère.

D'un autre côté, la partie hollandaise de la représentation nationale, quoique possédant aussi peu que les Belges le talent de l'improvisation, manquant comme eux de tactique parlementaire, était plus unie dans ses vues, plus instinctivement systématique dans sa coalition. Calmes et méthodiques, les députés hollandais répudiaient toute théorie, basaient leurs demandes et leur arguments sur des principes pratiques sanctionnés par une longue expérience, et connaissaient à fond tout ce qui était utile aux intérêts de leurs commettants. Unis invariablement, ils ne faisaient, en aucune occasion, le sacrifice de leurs intérêts, et ne montraient jamais la plus légère disposition à sacrifier le bien-être d'une partie au bien-être général. Sans cesse occupés de leur individualité, ils se considéraient comme Hollandais et non comme habitants du royaume des Pays-Bas. Excepté dans deux ou trois circonstances extraordinaires, ils formèrent toujours une phalange compacte qui manquait rarement au ministère pour appuyer les mesures qu'il proposait; et ce fut ainsi que le gouvernement réussit à faire passer la plupart de ces lois qui firent naître un mécontentement aussi général en Belgique.

Nous sommes loin de dire qu'il y avait chez les

députés hollandais une intention malveillante de nuire à la prospérité des provinces méridionales, et que leur vote sur certaines mesures fût le résultat d'un plan concerté pour opprimer leurs concitoyens du midi ; car en examinant attentivement la nature de ces mesures, on voit qu'elles étaient proposées dans un but favorable aux vues et aux intérêts du nord, quoique peut-être entièrement opposé à ceux du midi. Comme ils se trouvaient placés entre la nécessité de sacrifier leurs intérêts ou de voter contre les vœux de l'une des deux parties du royaume, il était naturel que les Hollandais n'hésitassent point dans cette alternative, et n'indisposassent point contre eux leurs commettants en sacrifiant les intérêts de la partie du royaume qui les avait envoyés à la chambre.

Il nous reste à donner une nouvelle preuve, non de la malveillance des Hollandais, mais de la position fâcheuse dans laquelle le roi et son gouvernement étaient placés vis-à-vis de la nation, et cela non pas tant par le fait de leur volonté, que par la force des événements, et les vices inhérents à l'union des deux pays. Ceci démontrera toute la difficulté qu'il y avait de gouverner, au moyen d'un même code, deux peuples si diamétralement opposés d'intérêts, d'habitudes, de religion; et combien la pensée de les réunir sous un même système administratif et législatif, était dénuée de sagesse.

Ce ne fut qu'en 1828, que l'opposition belge commença à se dessiner nettement dans la deuxième chambre; l'opposition de la première, dont les membres étaient nommés à vie par le roi, et dont les séances n'étaient pas publiques, était comparativement de peu d'importance ; car à l'exception du marquis de Trazegnies, du comte d'Aerschot et d'un ou deux autres membres, tout ce corps, dévoué à la cour, votait sous l'influence du gouvernement, et ne devait guère être considéré que comme une chambre destinée à l'enregistrement des lois.

Avant l'Union, l'opposition était divisée en deux catégories distinctes: les libéraux et les catholiques ; l'une occupée principalement de théories de liberté générale; l'autre, de questions concernant plus directement les catholiques et les intérêts immédiats du clergé; la première était représentée par M. Charles de Brouckère, qui à de rares talents unissait une grande exaltation d'esprit. Après lui venaient MM. Lehon, Surlet de Chokier, de Stassart, de Muelenaere, Fallon et quelques autres personnages moins importants. Le parti catholique, dirigé par M. de Gerlache, jurisconsulte distingué, et remarquable par l'habileté avec laquelle il défendait la cause de l'Église, dont il était un des soutiens les plus zélés et les plus dévoués, comptait dans ses rangs le vénérable baron de Sécus, et d'autres personnes qui, bien que peu remarquables par leur

talents et leur éloquence, possédaient sur le public une influence beaucoup plus grande que la fraction libérale. La correspondance de de Potter et Tielemans, démontre suffisamment toute l'importance que le parti que l'on peut nommer révolutionnaire, attachait à l'influence de ces députés et du baron de Sécus en particulier.

A peine les principes de l'Union furent-ils adoptés par les deux fractions de l'opposition belge, qu'elle présenta un aspect plus formidable, et quoiqu'on ait parfois exagéré ses forces, quoique l'étendue et la profondeur des vues politiques n'aient pas été ses caractères distinctifs, son unité systématique la rendait chaque jour plus dangereuse et plus embarrassante pour le gouvernement. Soutenue par la presse et la masse des pétitionnaires, l'opposition se démasqua tout à fait et déclara hautement la détermination qu'elle avait prise de renverser le ministère, de forcer le gouvernement à accorder les concessions demandées par le peuple, sous peine du refus des subsides. C'est ainsi que le budget de 1830 fut rejeté par deux fois et ne put enfin passer qu'à la majorité d'une voix, due à ce que l'on dit, aux manœuvres du gouvernement.

La session de 1829 à 1830 se tenant à La Haye, les députés belges adoptèrent la tactique parlementaire en usage en Angleterre : ils réunirent leurs forces, se choisirent des chefs et assignèrent

à chaque membre sa place particulière, selon la nature de son talent et les intérêts spéciaux qu'il était appelé à défendre. Une correspondance suivie fut aussi établie avec Bruxelles et d'autres parties de la Belgique par quelques députés, laquelle, concurremment avec les journaux, les tenait au courant de la marche de l'opinion publique et les mettait à même de soulever les discussions les plus capables de produire de l'effet et de réveiller les sympathies de la nation.

Quoique l'esprit d'hostilité et l'ardeur de l'opposition augmentassent chaque jour pendant la session du printemps de 1830, cette opposition était encore exclusivement anti-ministérielle, et non pas anti-dynastique. Ce n'était qu'accidentellement que certains membres, par des motifs d'animosité personnelle, ou par fanatisme religieux, témoignaient une malveillance directe contre le roi. Mais néanmoins, en toute occasion ce n'était qu'avec la plus grande réserve qu'on parlait de la couronne, quoique l'on reconnût certains objets en discussion, tels, par exemple, que le message du 11 décembre, comme des émanations directes de la volonté royale. Il fut cependant question, parmi les chefs unionistes de la chambre et au dehors d'un mouvement populaire qui devait avoir lieu à Bruxelles dans le mois d'octobre. Mais ce bruit fut répandu par les Belges plutôt en vue d'intimider les députés hollandais

qui seraient alors assemblés en session ordinaire, et les amener ainsi à s'unir à eux pour voter le redressement de certains griefs, que dans des vues hostiles à la dynastie. Tel était l'état des esprits, lorsque les députés belges quittèrent La Haye au mois de juin, non sans avoir vu leurs efforts et ceux des pétitionnaires jusqu'à un certain point couronnés de succès; car un arrêté daté du 4 juin rétablissait entièrement la liberté du langage; et un autre du 27 mai réformait quelques-unes des restrictions apportées à l'éducation publique. Mais ces concessions furent considérées comme un symptôme de faiblesse plutôt que comme des preuves de générosité. Et le bien qui en résulta ne pouvait suffire pour contrebalancer les mauvais effets qu'elles avaient produits sur l'esprit public pendant le cours d'une longue série d'années. « Singulière contradiction! (dit un écrivain du *Courrier des Pays-Bas* en publiant ces arrêtés) le gouvernement, en déclarant nos griefs non fondés et notre opposition factieuse, reconnaît pourtant leur réalité en les redressant, et confirme ainsi la justice de la cause de ceux qu'il flétrit du nom de *factieux*, en cédant à leurs plaintes légitimes. Il se donne donc un démenti à lui-même, en réparant *aujourd'hui* les erreurs dont il refusait de reconnaître *hier* l'existence. C'est ainsi que le rappel de l'impôt sur la mouture et de la taxe sur le

café annonce un système moins défavorable aux intérêts de l'agriculture dans les provinces méridionales, et qu'un arrêté a porté le premier coup au monopole de l'éducation qu'il déclarait hier encore être une prérogative ou un des droits *régaliens* de la couronne. »

Les bons effets qui devaient résulter de ces concessions, furent complétement paralysés par la fréquence et l'activité des persécutions contre la presse; de Potter, Tielemans, Bartels et de Nève, furent condamnés à huit années de bannissement, et quelque juste que fût leur sentence, leur condamnation excita une sympathie universelle et fut pour l'Union un moyen d'excitation ultérieure. Au lieu de considérer de Potter comme un démocrate factieux, dont le but secret était sans aucun doute de renverser le trône et le gouvernement pour s'élever lui-même au pouvoir suprême, au lieu de juger la conduite de Tielemans avec cette juste sévérité, que méritait son ingratitude envers son bienfaiteur, au lieu de condamner Bartels et de Nève, comme des enthousiastes exagérés, dont la mission était de prêcher la subversion et la haine de tout gouvernement autre qne la république, ils furent considérés comme des martyrs saints et désintéressés de la liberté de leur pays; des souscriptions, dont le produit s'éleva à plusieurs milliers de francs, s'ouvrirent dans les différentes provinces, et plusieurs familles décla-

rèrent leur intention de contribuer par des sommes annuelles à soutenir l'existence des exilés. Ainsi s'accumulaient chaque jour de nouvelles matières combustibles qui se joignaient à cette mine dangereuse, dont l'explosion devait bientôt séparer les deux nations, et produire une des révolutions sociales et politiques, les plus complètes qu'on puisse trouver dans les pages de l'histoire.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Caractère du roi des Pays-Bas. — Le prince d'Orange. — Le prince Frédéric.—Vol des diamants de la princesse d'Orange. — État de la société à Bruxelles. — Conduite des habitants de cette ville envers les étrangers.

C'est une tâche difficile et délicate pour l'historien, de parler du caractère personnel des souverains contemporains, et de porter un jugement sur leurs actes comme sur le caractère et la conduite des membres de leurs familles. Mais l'écrivain peut-il se dispenser de retracer des faits généralement connus, et qui, se liant intimement à l'époque historique dont il s'occupe, ont sur elle une si grande influence? Et par exemple, en ce qui concerne les événements dont nous nous occupons, ne devons-nous pas établir, que si malgré les fautes de sa politique et l'irritation qu'elle faisait naître dans le cœur des Belges, le roi Guillaume conserva longtemps une grande popularité, il le dut à ses vertus et à son admirable conduite privée. Tandis que d'un autre côté, les

bruits fâcheux qui se répandirent sur la conduite du prince d'Orange, pendant les dernières années de l'union des deux pays, contribuèrent beaucoup à lui faire perdre une couronne que sans cela ses partisans eussent réussi peut-être à lui conserver.

La conduite des princes fait d'ailleurs partie du domaine public; il n'est pour eux ni vie privée, ni intérieur domestique; toute leur existence est livrée à la représentation. A peine peuvent-ils disposer d'un moment pour se recueillir, et c'est une des misères qui accompagnent leur position élevée, que le public, non content de les suivre pas à pas dans leur vie officielle, soit encore constamment occupé d'interpréter selon ses vues leurs actions les plus insignifiantes, et de les poursuivre jusque dans les derniers retranchements de la vie privée, pour déchirer le voile de leur pensée. Bacon a dit : « Of all menkind, God is the least beholden to kings, for he doth most for them, and they do ordinarily the least for him. »

On peut ajouter d'un autre côté, au moins en ce qui regarde les rois constitutionnels, que de tous les hommes, ce sont ceux envers qui les peuples sont le plus injustes; car dans un pays de liberté, eux seuls sont esclaves; ils n'ont le pouvoir ni d'agir, ni de penser, ni de rien décider par eux-mêmes, n'ayant dans le fait d'autre volonté que la volonté publique. Ils jouissent, il est vrai,

d'un pouvoir apparent et sont entourés de l'éclat d'une splendeur artificielle; ils vivent de ce qu'on est convenu d'appeler les *sueurs du peuple*, c'est-à-dire que chaque individu contribue pour sa part à leur splendeur; mais cette contribution est destinée à maintenir la gloire de la couronne, et non à assurer le bien-être du roi. Aussi le contribuable n'est-il pas mille fois plus à son aise que lui; car même « plus le roi est dans un état élevé, plus il assume de soins importants et devient le serviteur du peuple. » Notre tâche, au reste, n'est pas d'écrire un traité des tourments de la royauté, mais de peindre la conduite et le caractère du souverain des Pays-Bas, et de montrer sur quels fondements était basée la popularité dont il jouissait, ainsi que sa famille.

Convaincu que la puissance et la grandeur d'une nation dépendent en grande partie de l'extension et de l'activité de son commerce et de son industrie, et prenant pour type *le peuple de marchands* dont l'influence colossale dérivait principalement de cette source, le roi Guillaume dévoua toute l'énergie de son esprit à donner l'impulsion aux fabriques et au commerce dans toutes les branches. L'objet de son ambition, ambition fondée sur les plus sages principes d'économie politique, était de donner aux produits industriels des Pays-Bas, le rang que leur assurent l'abondance et la variété des productions de

leur sol. Il ne négligea ni travail, ni soins, ni dépenses, pour éveiller l'émulation et la diriger vers ce grand but. Les projets, les spéculations se succédaient avec une rapidité incroyable; et si toutes ses tentatives n'eurent pas un résultat heureux, on put en compter plus des deux tiers qui furent couronnées de succès, ou qui promettaient des résultats avantageux. Les théories favorites du roi, ses méditations continuelles étaient exclusivement tournées vers les affaires commerciales et l'emploi des capitaux. Il brillait moins par des sentiments élevés et de grandes pensées politiques, que par ces idées positives et mathématiques qui résultent d'une application constante à l'étude des branches pratiques d'économie politique. Sa pensée dominante pouvait être comparée à un prix-courant susceptible seulement d'être influencé par la hausse ou la baisse des produits coloniaux et industriels, ou des fonds publics. Les inventions de Watt et Bolton étaient à ses yeux plus dignes d'admiration que les hauts faits de Frédéric et de Napoléon; et l'écrit le plus insignifiant sur des sujets d'économie politique et de philosophie pratique, lui paraissait beaucoup plus dignes de son attention que ceux de Byron ou de Chateaubriand. Il protégeait les arts, moins par admiration que par politique, et encourageait la littérature, non par amour pour les lettres, mais sous le point de vue des transac-

tions commerciales. Le bruit des ateliers de Gand, le retentissement monotone des forges du Luxembourg, étaient pour ses oreilles une musique plus douce que les chants les plus mélodieux de Rossini et de Beethoven; les fourneaux vomissant des nuages de fumée au-dessus des fabriques étaient à ses yeux des travaux d'architecture plus brillants que les colonnes du Parthénon ou le dôme de St-Pierre; en sorte que son esprit n'était accessible à aucune inspiration classique ou chevaleresque, et que tout était chez lui matériel, positif et mathématique.

Les affaires étaient son élément, ses plaisirs; il considérait les amusements comme une perte de temps, un vol de ce qu'il devait à son peuple; aussi, dans les banquets et dans les fêtes, il était continuellement absorbé par sa pensée dominante, recherchant ceux avec lesquels il pouvait le plus utilement s'entretenir de son objet favori, et leur communiquer ou recevoir d'eux des informations sur les diverses questions d'intérêt national. C'est ainsi qu'il aimait à s'entourer d'hommes pratiques, et gagnait l'affection et la confiance de l'aristocratie commerciale et financière, par l'attention qu'il prêtait à ceux qu'il recevait individuellement ou en corps.

Sobre, matinal, simple dans ses habitudes, ennemi de toute ostentation, esclave de ses engagements, d'une extrême minutie dans la distribu-

tion de son temps, il parvenait à terminer une masse d'affaires telle que cela paraîtra incroyable à ceux qui n'ont pas pu observer le nombre et la diversité de ses occupations journalières. Il existait à peine une affaire de la nature la plus insignifiante, concernant des relations étrangères ou d'administration intérieure, dont il ne prît pas connaissance, et qui ne reçût une solution conforme à sa manière de l'envisager. Ce qui faisait surtout ressortir cette aptitude au travail, c'était la connaissance intime qu'il avait des plus petits rouages du mécanisme de l'état, ainsi que des lois internationales, et des sources diverses d'où les autres nations tiraient leur force et leur prospérité ; son accès facile, sa brusque franchise, et ses qualités domestiques irréprochables, sont choses connues de tous, excepté peut-être de quelques libéraux comme M. de Potter, qui, exprimant son opinion non seulement sur le roi Guillaume, mais sur tous les souverains, disait dans la 53e lettre produite lors de son procès: « J'éprouve avec tous les peuples passés, présents et futurs, la plus profonde aversion pour ces tyrans à prétention, sous lesquels les lois nous ont condamné, nous condamnent et nous condamneront toujours à vivre (1). »

Mais quoique peu de personnes aillent aussi

(1) Procès de de Potter et Tielemans, etc., v. 1, p. 125. Bruxelles, 1830.

loin que M. de Potter, qui déclarait modestement que dans sa pensée « il croit valoir un roi et *un poco mas*, qu'il se sent plus d'honneur et de conscience à lui seul qu'il n'y en a dans l'ame de tous les rois et de leurs valets réunis; qu'il ne voit dans les rois que les ennemis nés de toute dignité humaine, et qu'ils ne sont bons à rien, si ce n'est à prodiguer des faveurs et ce que l'on appelle des honneurs à la troupe d'esclaves qui se prostitue à leurs caprices. » On accusait généralement le roi d'une froideur flegmatique dans ses manières, d'un trop grand amour de l'argent, et de ne pouvoir jamais oublier sa double qualité de Hollandais et de protestant. Dans le fait, il réunissait en lui tous les préjugés de son pays et de sa religion. Ajoutez à cela qu'il avait une persistance d'opinion allant jusqu'à l'obstination; de sorte que quand il avait adopté un système, ce qu'il ne faisait pas, il est vrai, sans beaucoup de réflexions, il n'était pas d'argument qui pût l'en faire dévier. Un autre défaut saillant du caractère du roi, c'était le penchant qu'il avait à employer mal à propos des mesures énergiques; c'est toujours mal à propos et hors de saison qu'il eut recours à la force: ce fait a été prouvé d'une manière frappante dans les différentes phases de la révolution. Depuis la nuit du 26 août 1830, jusqu'à l'incendie de l'entrepôt et de l'arsenal d'Anvers, par l'invasion de la Belgique, en 1831, et par son obstination à

conserver les forts de Lillo et de Liefkenshoek en 1833. Ce qui le prouve bien plus, c'est ce dernier trait d'obstination qui fut la plus incroyable faute en politique qu'il pût commettre, puisque ses adversaires, à qui elle devait profiter, ne demandaient pas mieux qu'il la commît. Le fait est que quand des mesures énergiques, promptement et vigoureusement appliquées, auraient pu produire de grands résultats, il eut recours à la temporisation, et que lorsque le déploiement de la force ne fut qu'une perte inutile de sang et de trésors, ce fut alors qu'il abandonna les négociations.

Il est incontestable, cependant, que si le bien-être et le bonheur de la nation eussent dépendu des soins laborieux et du dévoûment continuel du souverain aux affaires, la Belgique eût jouit d'un bonheur aussi réel que sa prospérité, et son roi eût compté parmi les monarques les plus populaires de l'Europe, d'autant plus qu'il n'en est pas qui ait été plus efficacement secondé par la reine et sa famille.

Le prince d'Orange, dont la valeur chevaleresque dans les combats ne pouvait être comparée qu'à sa courtoise affabilité et à l'enjouement qu'il apportait dans le rapports de la vie sociale, fut pendant longtemps le favori des provinces méridionales, jusqu'à ce qu'enfin une série de circonstances fatales vint lui enlever l'estime publique. Aimant la Belgique et le peuple belge,

dont les habitudes moins graves s'accordaient mieux avec la vivacité de son caractère, que le flegme gourmé des Hollandais, préférant son splendide palais de Bruxelles, sa belle résidence de Tervueren et les plaisirs de la capitale de la Belgique à la cour monotone et formaliste de La Haye, il était plus désireux par inclination et par politique de captiver la bienveillance de ce peuple sur lequel aussi il était destiné à régner, et sans l'amour duquel la réunion ne pouvait être durable, ni le trône solidement affermi. S. A. R. montrait une prédilection marquée pour les provinces méridionales; elle était si peu déguisée, que la jalousie des Hollandais ne se faisait pas faute de critiquer sa conduite. Passionné pour les plaisirs de la jeunesse, on le voyait toujours à la tête des amusements qui rendaient Bruxelles si attrayant pour les étrangers, et en faisaient une résidence si agréable pour l'aristocratie du pays. Ces manières lui avaient attaché la jeunesse belge, et l'usage qu'il faisait de sa fortune le rendait l'idole des marchands et le sujet de l'admiration des classes inférieures, qui aimaient à parler de l'éclat de ses fêtes, de la beauté de ses chevaux, de la magnificence de ses équipages. Trop franc pour pouvoir déguiser sa préférence pour les Belges, ou pour ne pas désapprouver le système suivi par les ministres de son père, il avait, dit-on, souvent sur ce sujet fait les plus fortes représen-

tations au roi, et c'était là la cause de cette froideur habituelle qu'on remarquait entre eux et qui plus d'une fois déjà éclata en rupture ouverte. On dit même qu'une fois les choses ont été portées au point que le prince s'étant en vain opposé à l'adoption de quelques mesures concernant le département de la guerre, dont il était le ministre alors, et ayant déclaré qu'il ne voulait pas être responsable de ce qu'il regardait comme un acte d'injustice, il éclata en reproches, et dans un moment d'oubli, sortit du cabinet du roi, arracha ses épaulettes, et se retira des affaires. Cette anecdote, vraie ou fausse, fut crue par le public et servit à le rendre plus cher encore à l'armée et au pays. Le prince était en outre un protecteur généreux et éclairé des arts. Les excellents tableaux des grands maîtres qui ornent le beau palais de Bruxelles, prouvent suffisamment qu'il joignait à une noble générosité un jugement consommé et un goût exquis.

La princesse d'Orange, quoique possédant au plus haut degré cette dignité réservée que donne l'éducation impériale de Saint-Pétersbourg, était remarquable par sa grâce, sa douceur et son extrême bienveillance. D'une conduite irréprochable, d'un esprit cultivé, elle ne prenait aucune part aux intrigues de cour, et se dévouait entièrement à ses devoirs d'épouse et de mère; elle déploya dans plusieurs occasions difficiles, beau-

coup de prudence et de tact. Aussi les princesses de la famille royale offraient le modèle de tout ce qui fait honorer une princesse et respecter une femme. La reine, femme d'un jugement sain, possédant des talents et des connaissances littéraires étendues, présentait, sous le rapport du caractère et des manières, beaucoup d'analogie avec celles de son auguste frère, le sage et prudent roi de Prusse. Les vertus proverbiales de feu la reine de Prusse Louise-Augusta du Strelitz, semblaient revivre dans sa fille, la princesse Frédéric, tandis que la princesse Marianne, jeune et gaie, élevée avec le plus grand soin par la comtesse Bentinck, sous les yeux de la reine, réunissait tous les dons qu'un roi peut désirer dans sa fille, un prince dans sa femme (1). Telle est au moins l'opinion publique sur le compte de cette famille, opinion partagée par ceux même qui se montrent les plus opposés à l'ancien gouvernement; car l'austérité, la bienveillance et la piété de ces personnes illustres, leur attachement à leurs devoirs domestiques leur avaient à la lettre *conquis* l'admiration publique. Je ne puis craindre d'avoir été trop loin dans ce que je viens de dire; car même les plus violents catholiques ou ultra-libéraux ne se sont jamais hasardés à les calomnier, même

(1) La princesse Louise-Augusta de Prusse épousa le prince Frédéric des Pays-Bas; la princesse Marianne, le prince Albert de Prusse.

au milieu des haines de la révolution, et au moment où le prince Frédéric occupait le centre de la ville, et faisait inutilement verser le sang des citoyens et de ses propres soldats.

Malheureusement, le prince d'Orange n'observa pas toujours la prudence que commendaient sa position élevée et sa qualité de roi futur d'une nation jalouse et mécontente, dont la religion différait de celle de sa famille. L'extrême affabilite de ses manières convenait peut-être chez un peuple qui, comme les Anglais, sont accoutumés à voir les princes du sang royal, vivre au milieu de la société, sans pompe et sans ostentation, tantôt confondus parmi les citoyens dans les assemblées publiques, tantôt siégeant comme simples membres à la chambre des pairs, tantôt dans la société des personnes d'un rang ordinaire, où ils apportent cette courtoisie, cette urbanité qui les distingue si éminemment. Mais cette affabilité était peut-être mal adaptée aux usages et aux antécédents des Belges, qui, quoique réclamant la liberté, et jaloux d'une aristocratie jalouse, n'avaient connu de la famille impériale, tandis qu'ils étaient sous la domination de la maison d'Autriche, que les archiduchesses et les gouverneurs-généraux qui maintenaient l'étiquette avec toute la sévérité ordinaire aux cours des vice-rois, ou qui, sous le sceptre de Napoléon, mêlaient leurs idées de souveraineté au bruit du canon, au fracas du

sabre des mamelloucks et aux regards sévères de ces phalanges immortelles qui portèrent les aigles victorieuses de l'empire dans toutes les capitales du continent européen. L'affabilité confiante d'un prince du sang devait être mal comprise par un peuple qui avait été soumis à de telles influences; et par conséquent les manières franches et cordiales du prince d'Orange parurent trop familières et peu d'accord avec la dignité de son rang.

On a reproché au prince de n'avoir pas toujours choisi ses favoris avec toute la circonspection nécessaire, et d'avoir admis dans son intimité, des hommes qui n'étaient dignes ni par leur rang ni par leur caractère, ni par leur position sociale, d'être les compagnons habituels de l'héritier de la couronne. Des bruits sur des dissentions domestiques intérieures entre le prince et la princesse circulèrent dans le public, la régularité de sa conduite fut mise en question, et on propagea au dehors des suppositions injurieuses et outrageantes pour ses mœurs. Ces suppositions furent promptement relevées par les chefs de l'Union et la presse opposante, et furent répandues par quelques personnes de l'aristocratie qui, n'étant pas en faveur à la cour, appuyaient le prince avec ardeur, et sympathisaient avec lui dans toutes les circonstances où il se mettait en opposition avec le gouvernement. Quelques-uns, néanmoins, saisissaient les occasions de le perdre dans l'opinion

publique; car il y en avait parmi eux, qui, par des motifs de religion ou des motifs personnels, nourrissaient une antipathie invincible et directe contre toute la dynastie. Ainsi, tandis que quelques-uns se montraient choqués des indiscrétions qu'on lui prêtait, d'autres blâmaient ses dépenses excessives; d'autres encore, prenant la gaieté de son caractère, pour une frivolité incorrigible, et son aversion contre le système ministériel pour une insouciance des affaires, l'accusaient de manque d'application, de faiblesse, de légèreté et d'instabilité dans les idées, enfin de tenir une conduite qui ne devait pas faire augurer favorablement de son règne futur. Mais comme on savait la froideur de ses relations avec son père, comme on n'ignorait pas que ce dissentiment avait pris sa source dans sa défense de la cause populaire. Comme il semblait être à dessein exclu de toute participation aux affaires publiques, et que sa prédilection pour les provinces du midi ne faisait qu'augmenter, le peuple, spécialement dans la capitale, attribuait la plupart de ces bruits défavorables à la malveillance, et continua de lui donner la préférence sur le prince Frédéric.

Ce prince différait considérablement de son frère aîné, tant pas son caractère que par ses manières. On supposait qu'il ne se mêlait pas des questions de politique intérieure ou extérieure, excepté celles ayant un rapport immédiat avec le

département de la guerre, dont il était directeur. Il n'était pas moins remarquable par son attention aux affaires, la ponctualité et la régularité de ses habitudes, que son père dont il était décidément le favori, et duquel il semblait tenir son amour prononcé pour l'économie, sa prudence et sa réserve flegmatique. Exclusivement dévoué aux soins de sa charge, et étant de ces personnes qui paraissent mieux aimer multiplier que simplifier le travail, qui jugent le mérite non pas tant par la nature que par la quantité d'affaires qu'ils peuvent terminer, ce prince s'astreignit lui-même et ses subordonnés à un travail multiplié dont il aurait souvent pu se dispenser; et ainsi se donnait à peine le temps nécessaire pour les exercices indispensables à la santé, ou le loisir que, sans cela, il eût été heureux de dépenser au sein de sa famille ou dans le cercle intérieur de la reine. Ce prince aimait la retraite, était réservé, timide, préoccupé, froid et compassé dans ses manières, autant que son frère était brillant, gracieux et sans affectation. Mais il était bienveillant et estimé des officiers de l'armée, à cause de son assiduité aux affaires, de son exactitude à répondre et de la patience avec laquelle il écoutait leurs demandes.

Aidé par le chef d'état-major, le général Constant de Rebeque, qui avait servi dans l'armée anglaise en Espagne, comme aide-de-camp du

prince d'Orange, et qui, quoique faible en stratégie, avait la réputation d'un officier très versé dans l'administration militaire; le prince était parvenu à mettre l'armée des Pays-Bas sur un pied en apparence respectable. Il introduisit un système général d'économie et de discipline; et, quant à l'organisation générale et au mode de recrutement, il prit pour modèle le système de la landwher prussienne, autant que cela pouvait s'accorder avec les habitudes morales et constitutionnelles du pays. Le principal mérite du prince consistait dans l'attention minutieuse qu'il donnait aux détails de l'administration générale; car il ne possédait ni un génie militaire élevé, ni des dispositions à être classé comme tacticien remarquable. Il entendait parfaitement tout ce qui a rapport à la discipline et aux exercices militaires; mais tous ceux qui ont eu occasion de le connaître, lui refusent les qualités nécessaires à un général en chef et toute aptitude naturelle à l'étude des sciences militaires, prise sur une grande échelle. La malheureuse expédition de Bruxelles en 1830, réalisa ces prévisions de la manière la plus fâcheuse pour la réputation du prince comme soldat, et la plus fatale pour les intérêts de sa famille.

On doit cependant remarquer que le prince Frédéric avait su gagner le respect universel, par sa moralité, son intégrité, son aversion pour l'ostentation et le luxe, et par la posses-

sion de toutes les vertus qui commandent l'attachement et le respect, vertus suffisantes dans un prince destiné à une position négative et secondaire dans l'état. Sans le choix impolitique que le roi Guillaume fit de son second fils, en le mettant à la tête des troupes destinées à marcher contre Bruxelles, et sans la fatale présomption qui lui fit accepter le commandement, son nom serait encore respecté par le peuple, et il aurait conservé cette réputation militaire négative qu'il a maintenant pour jamais perdue.

Un fâcheux événement, couvert d'un mystère dont on ne put soulever le voile, eut lieu vers la fin de 1829, et contribua beaucoup à perdre le prince d'Orange dans l'opinion publique ; ce fut le vol des diamants de la princesse, vol qui, par ses résultats déplorables, a les rapports les plus frappants avec la fameuse histoire du collier de l'infortunée Marie-Antoinette. Ce qu'il y eut de plus malheureux, c'est qu'il fut impossible de trouver légalement les moyens de dissiper le mystère qui couvrait ce vol et de détruire les imputations odieuses et improbables dont les ennemis du prince l'accablèrent à ce sujet, imputations qui furent si avidement accueillies par la crédulité publique.

Mais loin de nous ces atroces calomnies ! Même si l'arrestation et la condamnation du voleur Polari ne suffisaient pas pour détruire tout ce qui a été avancé, quel homme raisonnable, en plaçant

la main sur son cœur, pourrait dire qu'il a jamais ajouté la moindre foi à une pareille accusation. L'auteur de ce vol, Suisse nommé Carrara ou Polari, fut arrêté en Amérique et ramené en Hollande quelque temps après, pour y être jugé, reconnu coupable, et condamné à un emprisonnement perpétuel. La plus grande partie des diamants fut retrouvée. Que le prince ait été parfois léger dans sa conduite, et peu scrupuleux dans le choix de ses amis et de ses confidents; que son bonheur domestique ait été par moments troublé, tout cela peut être vrai. Mais qu'on puisse croire un moment, qu'il ait pu directement ou indirectement prendre part à un vol commis dans son propre palais et au préjudice de sa femme, c'est une supposition monstrueuse que tout cœur généreux rejettera toujours avec indignation. Que ce vol ait été exécuté adroitement, que la dimension de la trace des pas reconnus dans le jardin, et d'autres circonstances aient malheureusement jeté des soupçons sur une personne innocente, mais mal vue du public qui savait qu'elle jouissait de la faveur du prince, c'est un fait possible; mais les antécédents de la vie du prince, sa position, ses espérances, la facilité qu'il aurait eue de se procurer des fonds, s'il se fût trouvé dans des embarras d'argent, établissent suffisamment qu'il fut complétement étranger à toute cette affaire. Et d'ailleurs, puisque le

mystère qui enveloppait ce vol, ouvrait un vaste champ aux suppositions, n'aurait-il pas été tout aussi permis d'en accuser quelques-unes des personnes dans le secret de ces projets révolutionnaires qui, selon le comte de Hoogendorp, ont été préparés de si longue main.

Quoi qu'il en soit, l'effet que cet événement produisit sur l'esprit du public fut fatal aux intérêts du prince et semble avoir été destiné à coïncider avec toutes les circonstances fatales qui élevèrent plus tard une barrière insurmontable entre la dynastie des Nassau et la nation belge. Dès le commencement de la révolution, dès le moment où le prince se confia avec tant de bravoure et de magnanimité à la loyauté de la population de Bruxelles, pendant que l'expulsion de la famille des Nassau était discutée au congrès, et, en dernier lieu, quand des ouvertures furent faites au gouvernement provisoire, et des mouvements tentés en faveur du prince, cette malheureuse accusation fut reproduite et employée à exciter le peuple contre lui. Et comme s'il ne suffisait pas de propager cette calomnie par des paroles, on alla jusqu'à la tracer en gros caractères, et dans les termes les plus injurieux, sur les murs de son propre palais.

Telle était l'opinion générale relativement à la dynastie régnante. Le caractère de haute moralité de cette royale famille ne pouvait manquer de produire l'effet le plus avantageux dans un

pays dont la population est essentiellement religieuse, où les vertus domestiques sont non seulement appréciées, mais pratiquées plus généralement peut-être que dans tout autre état de l'Europe et où les théories anti-religieuses de la philosophie de Voltaire n'ont causé que très peu de ravages dans les classes moyennes. Ce fut cette réputation de bonté et de moralité qui contribua à conserver à la cour, pendant aussi longtemps, l'attachement de la multitude, et paralysa en partie les efforts des chefs révolutionnaires; car la vie exemplaire de la famille royale, pour n'être pas immédiatement sous les yeux du public, n'en tombait pas moins sous les sens; les bienfaits dont elle comblait les marchands, les classes laborieuses et les pauvres, étaient directement sentis, tandis que les fautes dont on chargeait la conduite politique du roi n'étaient appréciées en quelque sorte que par la réflexion et étaient principalement attribuées aux conseils d'un ministre qui, quoique jouissant en Hollande d'une réputation que lui assuraient ses capacités et son rang, n'en était pas moins accusé de tous les griefs de la nation, et semblait résumer toute la révolution dans sa personne; d'un ministre qu'on peut en grande partie accuser de la dissolution du royaume et du renversement de la dynastie; car s'il eût pu comprendre les symptômes qui menaçaient l'avenir, s'il eût été doué de ce don de seconde vue, de ce tact et de ce pa-

triotisme que lui attribuent ses panégyristes, il se fût retiré, et eût empêché ainsi un maître trop prévenu en sa faveur d'adopter des mesures repoussées par la voix unanime du peuple, mesures qui, d'après l'opinion universelle, et selon toutes les probabilités humaines, ont préparé les malheurs qui sont survenus depuis.

Après avoir essayé de tracer les caractères des personnes composant la famille royale, il peut être intéressant d'offrir un tableau abrégé de la vie sociale des classes élevées à Bruxelles, avant la révolution. Pour prévenir les jalousies, pour répartir également les avantages qui résultaient des dépenses de la liste civile, aussi bien que pour balancer les inconvénients et l'accroissement de la dépense résultant du déplacement des députés, lors des sessions législatives, l'article 98 de la loi fondamentale portait que le siége de la législature alternerait entre les villes de Bruxelles et de La Haye. La famille royale se transportait donc d'une de ces deux capitales dans l'autre, vers le commencement d'octobre de chaque année, pour que le souverain pût être prêt à faire l'ouverture des chambres, cérémonie qui toujours devait avoir lieu le troisième lundi de ce mois. Soit par des motifs d'écomonie, ou par des motifs de convenances personnelles, le corps diplomatique suivait rarement la cour en Hollande, à l'exception du ministre de Danemarck et de l'ambassadeur

d'Angleterre; ce dernier recevait, à ce sujet, une augmentation considérable d'appointements, qui déjà étaient fort élevés et se montaient ainsi à une somme trois fois supérieure à ce qu'eût exigé la représentation près de la cour la plus fastueuse. Cette prodigalité inutile du trésor public avait été trop légèrement accordée à lord Clancarty, à une époque où le mariage projeté du prince d'Orange et de la princesse Charlotte, donnait à la mission de ce diplomate le caractère d'une ambassade de famille. Mais le chiffre trop élevé des appointements de l'ambassadeur avait dû être diminué par la suite; car il n'y avait pas de motif plausible pour que la Grande-Bretagne maintînt dans les Pays-Bas un ambassadeur de première classe jouissant du traitement énorme du quatorze mille livres sterling par an, alors que la France, l'Autriche, la Russie, la Prusse et toutes les autres puissances de l'Europe se contentaient d'y envoyer des ministres plénipotentiaires de 1re, 2e et 3e classe, dont les traitements s'élevaient à peu près au tiers de celui du représentant de la Grande-Bretagne (1).

Outre le grand nombre de réfugiés politiques, dont nous avons parlé dans un précédent chapitre, des étrangers de toutes les nations af-

(1) Ce traitement fut réduit dans la suite à la somme de 12,000 livres sterling, supérieure encore du double à ce qu'elle devait être.

fluaient à Bruxelles, attirés par la beauté de cette ville, sa position centrale, son voisinage de la Grande-Bretagne, par l'abondance de ses marchés, le prix modéré des objets de luxe et de première nécessité, la salubrité de son climat et les avantages que cette ville offre pour l'éducation. Toute la partie supérieure de Bruxelles, qui forme les environs du parc et les boulevards adjacents, était presque exclusivement habitée par des familles respectables et nombreuses, la plupart anglaises et qui formaient une colonie de près de 5000 personnes de toutes classes, dont la dépense, calculée terme moyen à 10 fr. par jour, formait une somme annuelle de 18,259,000 fr. La plus grande partie de cette somme, dépensée pour les objets de première nécessité, contribuait naturellement à enrichir les petits commerçants, les ouvriers et le peuple des environs, et formait une addition notable au budget des recettes de la commune, montant à peu près au quinzième de la consommation totale de la cité. Ainsi la répartition de cette somme, que nous n'avons pas exagérée, était une source de bénéfices et d'avantages pour une classe nombreuse de petits détaillants, auxquels les étrangers payaient les denrées environ 10 p. °/₀ de plus que les personnes du pays.

Quoique la cour encouragât beaucoup le séjour des étrangers et fît tout ce qu'il fallait pour

contribuer à leur amusement et à leur bien-être, autant que cela pouvait s'accorder avec l'étiquette et les habitudes retirées de la famille royale, excepté le prince d'Orange, il n'existait que peu de relations sociales entre les étrangers et les Belges. Un petit nombre d'entre eux, spécialement la jeunesse, fréquentaient avec empressement les sociétés anglaises où l'hospitalité cordiale des hôtes et l'amabilité des dames leur offrait de puissants attraits; aussi ces invitations étaient toujours acceptées, quoique peut-être pas toujours suffisamment appréciées; mais les lois de réciprocité, nous pourrions même dire, de la reconnaissance étaient souvent négligées; car à peine ces personnes étaient-elles mariées et établies qu'elles semblaient avoir perdu le souvenir des relations passées. Les choses allèrent parfois si loin que, lorsque par exemple un Belge épousait une Anglaise, il était immédiatement séquestré de la société de ses concitoyens, et si parfois il acceptait une invitation, ils semblaient toujours craindre la loi du talion. Cette observation peut s'appliquer à presque toutes les familles belges qui, à l'exception des membres du corps diplomatique et quelques voyageurs de distinction visitant accidentellement le pays, admettent rarement les étrangers dans leur société. Il existait, il est vrai, des réunions publiques où une sorte de rapprochement était possible; mais il n'allait guère

au-delà des politesses ordinaires, et n'entraînait ni devoirs ni dépenses. Ainsi, quoique les jeunes gens partageassent librement l'hospitalité anglaise, les femmes des deux pays se rencontraient rarement, excepté dans les réunions publiques où chacun pouvait être admis, et alors même il s'établissait une ligne de démarcation que nous pourrions comparer à celle qui existe entre le Rhin et la Moselle, au moment de leur jonction.

Les maisons les plus riches et les plus influentes de la noblesse, du commerce et des finances, telles, par exemple, que celles des ducs d'Aremberg et d'Ursel, des princes de Ligne, de Chimay, de Gavre, des marquis de Treizegnies, d'Assche, de Lalaing, des comtes de Mérode, d'Aerschot, Vilain XIIII, d'Oultremont, de Merey d'Argenteau, des barons de Sécus et de Stassart, et de MM. Engler, Meeus, Coghen et Mertens, toutes disposées de manière à pouvoir donner des fêtes brillantes, ouvraient rarement ou même presque jamais leur porte aux Anglais résidant à Bruxelles. Ce n'est donc pas sans quelque justice qu'ils furent accusés de manquer d'hospitalité et de sociabilité envers des étrangers respectables, si généralement accueillis dans les autres parties du continent, spécialement au-delà le Rhin (1).

(1) On pourrait cependant citer quelques notables exceptions, entre autres les nobles familles des d'Hoogvorst, Duval de Beaulieu et de Béthune.

Les Belges se défendaient de cette accusation, au moins en ce qui a rapport aux Anglais, en objectant que leur colonie trop nombreuse les mettait dans l'impossibilité de les recevoir tous, et qu'il était difficile de tracer une ligne entre des personnes qui étaient supposées également respectables. « Nous ne pouvons, disaient-ils, fréquenter une famille, sans nous lier avec toutes, et être entraînés ainsi à adopter cette incroyable mode anglaise qui consiste à remplir les maisons jusqu'au point d'y étouffer. En outre les Anglais, essentiellement et exclusivement Anglais, portent partout avec eux leurs coutumes, leurs préjugés, leur division de la journée et diverses particularités qui, peut-être adaptées au climat et aux usages de la Grande-Bretagne, diffèrent de celles des nations du continent et rendent toute intimité presque impossible. » Quoique ces observations soient justes en partie, elles sont pourtant exagérées, et l'excuse perd de sa valeur si on observe qu'ils ne se relâchent pas plus de leur froideur envers les étrangers des autres nations.

Mais ce manque de cordialité ne frappait pas seulement les étrangers; il existait jusque dans leurs relations entre eux. La société était divisée en coteries qui, sinon immédiatement hostiles entre elles, étaient évidemment jalouses les unes des autres. Ainsi, la plus ancienne aristocratie tolérait celle d'un rang inférieur plutôt que de

voir exposer ses priviléges. Celle-ci, de son côté, traçait une ligne de démarcation entre elle et la finance, le haut commerce et les fonctionnaires publics. Le barreau et les professions savantes semblaient aussi former une société distincte. Les militaires, excepté les jeunes gens de familles connues, et quelques officiers supérieurs, étaient rarement vus dans les sociétés

Quoique presque toutes les familles nobles possédassent de grandes richesses, eussent les moyens de se procurer toutes les jouissances de la vie sociale, elles déployaient peu de magnificence, et paraissaient plus portées à économiser et à augmenter leur fortune, qu'à la dépenser dans les relations d'une hospitalité généreuse. Il est vrai que parfois, elles donnaient des banquets et des fêtes; mais ces fêtes ressemblaient à des efforts cérémonieux, à des sacrifices à l'orgueil, à une contribution tirée sur eux par les devoirs du monde, à une obligation douloureusement remplie, plutôt qu'à des fêtes destinées au plaisir des convives et aux échanges d'une aimable cordialité.

Le défaut de liaison qui existait entre certaines classes de la société devint plus marqué à mesure que les doctrines de l'Union gagnèrent du terrain; de sorte que durant le carnaval et le printemps qui précédèrent immédiatement la révolution, on peut dire qu'il existait un schisme absolu

entre l'aristocratie catholique, et celle qui était moins exagérée dans ses idées politiques et religieuses. La ligne de démarcation qui séparait ces partis n'est pas encore effacée même à cette heure; car à l'exception du duc d'Aremberg, dont presque toutes les propriétés sont en Allemagne, et qui a toujours ostensiblement montré une neutralité politique, les grandes maisons aristocratiques, telles, par exemple, que les maisons de Ligne, de Chimay, de Gavre, d'Ursel, de Trazegnies, de Mercy, d'Argenteau, d'Assche, d'Outrelmont et autres égales en rang et en fortune, se tiennent tout à fait éloignées des de Mérode, des d'Aerschot, des Vilain XHII, des d'Hoogvorst, des Chasteler, des Duval, des Stassart, qui forment le noyau du parti actuel.

Le schisme qui existait et qui existe encore, entre ces deux branches de l'aristocratie, est parfois très embarrassant pour le roi Léopold; cet éloignement qui, avant la révolution, n'était que de la froideur, est maintenant une antipathie absolue, qui n'est peut-être pas entièrement exempte de jalousie de la part de ceux qui, quoique affectant d'éviter la cour, considèrent néanmoins en quelque sorte, ses places et ses distinctions, comme leur apanage exclusif; tandis que ceux qui en jouissent maintenant ne peuvent envisager sans quelque anxiété, le temps où les dissidents viendront demander leur part dans les

faveurs qui sont maintenant leur propriété exclusive. Chaque jour élargit cette brèche et diminue les espérances d'une réconciliation ultérieure. Dans ce moment, ces deux partis peuvent à peine se rencontrer sous le même toit, étant tous deux également tenaces, et peu disposés à sacrifier leurs prétentions respectives. Il est probable que les derniers resteront encore longtemps exclus, à moins que les premiers n'abandonnent leur position. L'union, entre des éléments si dissemblables, ne peut être espérée. Mais il est temps que nous en revenions à la situation politique du pays qui précéda immédiatement la révolution française.

CHAPITRE HUITIÈME.

Efficacité des concessions. — Opinion des journaux. — Établissement de la cour de cassation à La Haye. — Nomination de M. Van Maanen à la présidence de cette cour. — Nouvelles persécutions contre la presse. — La révolution française est connue à Bruxelles. — Son effet sur l'esprit public. — Indifférence du gouvernement. — Impopularité de M. Libry-Bagnano. — État de fermentation de la capitale.—Symptômes d'une prochaine commotion.

Les concessions faites par le gouvernement, dans les mois de mai et de juin 1830, et le redressement de quelques-uns des griefs dont on se plaignait le plus, contribuèrent plus à diminuer la fièvre du pétitionnement et à calmer la violence de la presse, que les mesures répressives qui les avaient précédés. Néanmoins, le système de répression ne fut pas pour cela adouci; car il se passait à peine de jour, que l'on n'arrêtât ou que l'on n'interrogât quelque écrivain, et qu'on n'annonçât de nouvelles poursuites.

On peut se faire une idée de l'état de l'opinion publique à l'époque du mois de juin, par l'article suivant, extrait du *Courrier des Pays-Bas*. Après avoir démontré avec une extrême virulence que les intérêts des provinces méridionales étaient continuellement sacrifiés à l'intérêt des provinces du nord, l'écrivain s'exprime ainsi :

« Ce n'est pas cependant, lorsque le gouvernement semble vouloir réparer les injustices dont se plaignent les Belges, que nous nous montrerons partisans d'une opposition exagérée et violente, et que nous chercherons à attiser le feu de la discorde. Nos attaques contre le gouvernement ont été constantes, énergiques, peut-être même passionnées, mais à quoi en attribuer la faute ? à une révoltante partialité envers la Belgique. Pouvions-nous l'approuver par notre silence ? Lorsque nous nous voyons ravir la liberté de l'instruction et jusqu'au droit de parler notre langue, pouvions-nous applaudir à des actes aussi odieux de despotisme. Les institutions publiques et les emplois étaient devenus le patrimoine exclusif des habitants des provinces septentrionales. Des hommes aussi égoïstes qu'imprudents osaient avancer que la Belgique ayant été réunie à la Hollande, devait en quelque sorte être considérée comme une conquête soumise au bon plaisir de cette dernière. Devions-nous courber humblement la tête sous

un joug insolent? Quand, à la suite d'une polémique animée, le gouvernement, abusant de sa force, employait contre nous et nos amis les moyens coercitifs les plus violents, devions-nous, comme de vils esclaves, ramper aux pieds de nos persécuteurs? La Belgique dégradée devait-elle subir la domination de la Hollande, et souffrir que son nom fût encore effacé de la liste des nations? Non sans doute; notre patience ne pouvait aller jusque-là!

» Quoique la crise se préparât depuis 10 ans, elle ne se manifesta qu'en 1828. Les motifs qui la firent éclater sont connus du monde entier. Il serait superflu de la reproduire ici. Les Belges ne demandaient qu'à vivre en paix et à l'abri de l'oppression; un égal respect pour les droits des habitants des deux parties du royaume, eût conjuré l'orage qui s'annonçait et prévenu l'exaspération de l'esprit public.

» Mais devons-nous regretter ce qui est arrivé? Est-ce un malheur pour le pays que la masse de la nation soit sortie un moment du calme dans lequel elle se hâtera de rentrer, si on sait faire ce qui convient sans honte et sans faiblesse? Les Belges ont de tout temps montré un vif amour de leurs priviléges et de leur nationalité, et quiconque a lu leur histoire sait qu'on n'a jamais impunément cherché à porter atteinte à leurs droits. Ce qui arrive est un nouvel enseignement que recueillera

l'histoire. Nous espérons qu'il ne sera pas perdu pour les peuples et les gouvernements. »

Cet article se terminait en reconnaissant que le calme intérieur se rétablissait, et en tirait la preuve des bons effets que produiraient de nouvelles concessions. Ainsi, si le ministère s'était occupé, immédiatement après la session de 1829, à rédiger un projet de loi pour le redressement des principaux griefs, encore existants, et si, à la première nouvelle de la révolution parisienne, la cour se fût hâtée de se rendre à Bruxelles, d'appeler les états-généraux en session extraordinaire, et de présenter franchement un bil de conciliation, tout en prenant en même temps les précautions militaires convenables au maintien de la paix publique, on peut affirmer que l'on eût évité la catastrophe qui menaçait le pays. Mais malheureusement, les intérêts de la Hollande, si incompatibles avec ceux de la Belgique, arrêtèrent les bonnes dispositions de la couronne. Il eût été presque impossible de satisfaire aux désirs des provinces méridionales, sans rompre, par cela même, avec les provinces du nord, et transporter ainsi le foyer du mécontentement, de Bruxelles et de Liége à Rotterdam et à Amsterdam.

Au milieu de l'irritation et des préjugés nationaux, les difficultés de la position du roi ne pou-

vaient pas être suffisamment appréciées; il fut accusé de fautes qu'on attribua à sa partialité ou à son mauvais vouloir, lorsque, dans le fait, elles étaient la conséquence naturelle et inévitable de l'incompatibilité invincible des deux peuples. Les alliés, lorsqu'ils ordonnèrent l'union des deux pays, ne prirent pas suffisamment en considération ce point, qu'ils jetaient la Belgique comme une épouse riche et belle, mais d'un caractère jaloux et impatient, dans les bras d'un époux froid, flegmatique et égoïste, déterminé à priver non seulement son conjoint des droits et des avantages de la communauté, mais à le traiter comme le serait une jeune captive par un maître tyrannique. Le roi désirait sans aucun doute accomplir le vœu des alliés et maintenir l'union le mieux possible; mais en essayant de s'acquitter de cette tâche, il dédaigna les enseignements de l'histoire, et oublia le caractère opposé des deux peuples. S'il n'en eût pas été ainsi, il se serait convaincu que non seulement la fusion était impraticable, mais que toute coexistence sous les mêmes lois était tout à fait impossible.

Les alliés et le roi (car le roi était en dernière analyse le principal fondateur des bases de l'administration qu'il désirait donner au royaume), commirent la même faute que celle qu'attribue à Philippe II, le président Nelly, qui, en parlant de ce monarque, dit : « L'inexcusable erreur qui

caractérise toute la politique de Philippe II, fut qu'il ne put jamais être amené à adapter la forme de son gouvernement à l'esprit et aux habitudes des différentes nations composant son empire, ni varier son système, d'après les lois anciennes de chaque pays, comme la justice et la prudence l'exigeaient. Selon les idées de ce prince, tous ses sujets Américains, Espagnols, Italiens, Siciliens ou Belges, devaient se soumettre à la même forme de gouvernement. » Ce système d'uniformité, que Montaigne appelle : « une de ces théories impraticables qui quelquefois trompe les grands esprits et préoccupe sans cesse les intelligences bornées, » était regardé par les alliés comme l'ancre de salut, et fut malheureusement adopté par le roi ; dans le fait, c'était là l'écueil contre lequel devait d'un moment à l'autre se briser le vaisseau de l'état. Une constitution, une législation et une représentation uniformes étaient selon lui un remède souverain à tous les maux, remède qui était destiné à contrebalancer la plus grande différence d'habitudes, de traditions, de langage, de religion, qui eût jamais existé entre deux peuples voisins, remède qui devait adoucir de vieilles haines et amener deux nations à sacrifier toutes leurs antipathies et à s'unir pour le maintien d'un trône dont la conservation n'intéressait que l'une d'elles.

Le contraste entre la politique sage du roi de Prusse, à l'égard des provinces rhénanes et celle

du gouvernement hollandais relativement aux provinces belges, est digne d'attention, d'autant plus que ces provinces furent cédées au premier comme une augmentation de territoire obtenu par la conquête, destinée à être incorporée à la vieille Prusse, et soumise à la discrétion du roi. Il était naturel de supposer qu'un monarque absolu imposerait aussitôt ses propres lois à ses acquisitions transrhénanes et contraindrait une minorité qui n'est guère que dans la proportion d'un à dix à adopter le système de la majorité. Mais la sagesse du roi le prévint contre tout changement brusque de système à l'égard d'un peuple qui, pendant près de 20 ans, avait été régi par un code auquel il était attaché plus peut-être par habitude que par amour. Le jury, le code pénal français et l'organisation judiciaire furent en conséquence maintenus, et on introduisit seulement dans l'administration locale les changements qui étaient rendus nécessaires par l'adoption du système financier et militaire prussien. A peu d'exceptions aussi, tous les fonctionnaires publics de la rive gauche furent choisis parmi les habitants de ces provinces, de manière que l'amour-propre, les intérêts et les préjugés des provinces rhénanes en furent flattés, et que l'attachement à la France, qui persista sans doute, pendant un certain temps, se convertit graduellement en une estime sincère, une affection vraie pour l'équité du monarque

prussien et ses intentions personnelles. Ainsi le mouvement populaire qui menaça la tranquillité d'Aix-la-Chapelle, dans l'automne de 1830, fut rapidement arrêté par la loyauté spontanée des citoyens eux-mêmes.

La position du roi de Prusse et celle du roi des Pays-Bas, relativement à l'accroissement de leur territoire, étaient en quelque sorte identiques. Les provinces rhénanes et la Belgique demandaient le maintien du jury et du code Napoléon, tandis que la Prusse et la Hollande ne voulaient entendre parler ni de l'un ni de l'autre, et se trouvaient satisfaits des vieilles lois romaines et allemandes. Les provinces rhénanes désiraient une constitution, pendant que la vieille Prusse, à qui suffisaient ses états provinciaux et ce système administratif par lequel elle avait été gouvernée depuis le temps des électeurs de Brandebourg, songeait peu à obtenir une constitution ou une représentation nationale; de sorte que les intérêts et les vues des sujets prussiens, sur la rive gauche et sur la rive droite du Rhin, étaient tout à fait distincts de ceux des habitants des Pays-Bas, au-delà du Moerdyck.

Des clameurs s'élevèrent contre le roi de Prusse, parce qu'il avait refusé à ses peuples une constitution générale; mais ceux qui ont attentivement étudié les dispositions de ce peuple et suivi avec soin la marche des événements dans les Pays-Bas,

pensent que le monarque a agi plus prudemment en différant ces mesures jusqu'à ce que le désir des institutions libérales devînt plus général dans les vieilles provinces et jusqu'à ce que les habitants de la rive gauche du Rhin pussent avoir perdu tout souvenir du lien qui les avait unis à la France, enfin jusqu'à ce que toute la nation prussienne fût suffisamment identifiée dans ses intérêts matériels et moraux, pour qu'un système uniforme de constitution et de jurisprudence pût lui être appliqué (1).

Louer le roi de Prusse d'avoir différé de donner une constitution à ses sujets, est une chose qui pourra paraître étrange, spécialement à une époque où la manie de forcer les nations à adopter des institutions libérales est si générale que l'on s'inquiète peu de savoir si elles sont mûres pour de semblables institutions, ou même si la majorité du peuple les désire. Mais en laissant à part le côté politique ou impolitique de semblables efforts, il peut être permis d'affirmer que dans cette occasion la conduite du roi de Prusse a été sage. S'il eût accordé la constitution demandée par une partie de ses sujets en 1815, et si une représentation nationale eût été établie, il y a toute rai-

(1) On peut affirmer que le désir jadis exprimé d'obtenir une constitution, diminue plutôt qu'il n'augmente, spécialement dans la vieille Prusse.

son de croire qu'elle eût pu donner lieu à un extrême mécontentement dans les provinces rhénanes. L'unité de représentation eût nécessairement entraîné l'unité de législation et d'administration. Le bien-être des habitants des bords du Rhin eût été abandonné à la merci des députés du nord ; les intérêts de la minorité à la disposition d'une majorité jalouse; le jury et le code Napoléon infailliblement abolis, et un schisme complet se fût élevé ensuite des mesures mêmes adoptées pour produire la fusion. Il était en conséquence plus politique de s'abstenir d'un moyen *apparent* d'union qui renfermait les germes d'une discorde réelle, et pour conserver une sorte d'homogénéité, donner naissance à un agent de dissolution qui eût sans aucun doute produit des résultats semblables à ceux qui amenèrent la rupture en Belgique.

Un grand nombre d'économistes politiques, en Belgique comme en Hollande, sont maintenant d'accord sur ce point, que l'uniformité dans les institutions constitutionnelles fut le germe réel de la fermentation qui survint, et qu'il était impossible que les deux pays existassent sous les mêmes lois ; d'un autre côté, il en est qui mettent en question la possibilité de gouverner les deux royaumes au moyen de deux systèmes d'administration distincts, n'ayant d'autres liens entre elles que celui de la dynastie. « La nature (dit M. Nothomb dans son Essai) nous étonne quelquefois en créant

des êtres doubles, vivant par la même impulsion vitale, quoique ayant des organes distincts, mais ni l'art ni la politique n'ont encore jusqu'à présent pu imiter ces phénomènes. Si donc une existence semblable à celle des deux jeunes Siamois, est une monstruosité politique, l'union de deux corps n'ayant qu'une seule tête, est également une chose contre nature. Il est évident que la jonction des deux royaumes, comme elle avait été ordonnée par les alliés, était ce que M. Libry-Bagnano appelle un roman politique (1). »

Mais revenons. A peine l'irritation populaire, et la fièvre du pétitionnement furent-elles apaisées et les journaux commencèrent-ils à prendre un ton moins âpre, que l'établissement définitif de la haute cour à La Haye vint détruire tous les bons effets des dernières concessions (2).

(1) La Ville rebelle, ou les Belges au tribunal de l'Europe, p. 260.

(2) Le tableau comparatif suivant des procès en appel, durant un espace de 10 ans, fournira une preuve convaincante de l'injustice et de la partialité d'une mesure qui forçait les plaideurs des provinces du sud à porter leurs causes à La Haye.

Liste des causes civiles et commerciales en appel devant la haute cour, de 1820 *à* 1830.

Bruxelles	6352
Liége.	3082
Total. . .	9434

Les amis les plus vrais du gouvernement, virent avec inquiétude cette mesure, dont l'impopularité était encore augmentée par le projet de porter à la présidence le trop célèbre Van Maanen; il fut regardé comme d'autant plus impolitique qu'il venait réveiller l'irritation des masses, dans un moment où il existait une grande fermentation en France, et lorsque les agents de la propagande cherchaient adroitement et activement à répandre leurs doctrines en Allemagne, en Pologne, en Italie, et spécialement en Belgique. Le sentiment d'indignation générale, contre le gouvernement, s'accrut encore des persécutions nouvelles contre la presse, et du système vexatoire adopté à l'égard de de Potter et de ses collègues. Ces apôtres du républicanisme, qui avaient été, sans la moindre nécessité, retenus pour attendre des passeports prussiens et hessois, à Vaals, petit village de la frontière, près d'Aix-la-Chapelle, furent préconisés par les journaux, avec une sorte de vénération religieuse. Leur nom était sans

La Haye	1940
Différence. . .	7494

La proportion est par conséquent de près d'un cinquième en faveur de la Belgique; et par un examen ultérieur, on voit que la seule province du Brabant méridional produisait 1608 causes civiles, tandis que toute la Hollande n'en produisait que 1633.

cesse présenté au public avec des expressions de respect et d'admiration. Chaque jour de détention servait à augmenter leur popularité peu méritée, et à détourner le peuple de sa fidélité envers le gouvernement.

Il est difficile de décider qui, de la fatalité ou des mesures impolitiques prises par le gouvernement, contribua le plus à l'entraîner dans ces voies de perdition; car la conduite du cabinet est incompréhensible, et cependant il était impossible que l'orage qui grondait en France et qui annonçait une tempête imminente, ne fût pas entendu par les ministres des Pays-Bas, ou que, dans l'état d'irritation des esprits en Europe, ils pussent espérer que la Belgique échappât à la contagion de réaction populaire dont la France avait donné le signal. Vouloir les excuser en supposant qu'ils ignoraient l'état de l'esprit public à l'intérieur et à l'extérieur du royaume, c'est imprimer sur leur front et celui de leurs agents diplomatiques, une tache indélébile. Il est vrai, peut-être, qu'eux, pas plus que tout autre, ne pouvaient imaginer que le prince de Polignac oserait prendre les mesures fatales qui précipitèrent son souverain du trône, ou bien (phénomène remarquable) que la Grande-Bretagne abjurerait son système d'intervention par les armes ou par des subsides, et laisserait sagement les nations du continent arranger leurs affaires intérieures selon leur propre convenance.

Si le gouvernement des Pays-Bas ne croyait pas convenable de faire d'autres concessions dans la crainte que cela ne donnât lieu, dans cette situation extrême, de faire soupçonner la faiblesse de sa position, il était certainement de la plus haute imprudence d'adopter des mesures aggravantes qui semblaient calculées pour ajouter encore une nouvelle ardeur au feu de la sédition. Et dans tous les cas, si on se déterminait à entrer dans un système semblable, n'était-il pas d'une extrême inconséquence de ne pas l'appuyer de moyens vigoureux, destinés à en prévenir les suites funestes ? Mais nous avons déjà fait observer que l'énergie du cabinet ne se déploya jamais à propos, et qu'elle fut constamment tardive ou prématurée. Les procès contre la presse, dont à peu près une trentaine était au rôle des cours d'assises ou tribunaux, en juillet, ne peuvent être cités pour détruire ce que nous venons de dire; car la croisade générale contre les journaux, accompagnée de mesures vexatoires, telles que : visites domiciliaires, saisies de papiers, condamnation prononcée à la fois contre tous ceux qui concouraient à la publication : auteurs, compositeurs et imprimeurs, accrut l'animosité générale contre M. Van Maanen, sans diminuer la violence du mal.

Le ministère semblait avoir oublié qu'il n'avait d'action contre la presse, que dans les limites de la loi, et que si les lois n'étaient pas évidemment

dépourvues de toute tendance à l'arbitraire, et reconnues généralement équitables, elles ne pouvaient être que des brandons de discorde, que tout gouvernement prudent doit éviter de lancer parmi le peuple, spécialement dans un moment où l'irritation populaire est aussi générale qu'elle le fut pendant le mois d'août.

Cette mémorable époque, si fatale aux destinées de deux maisons royales, trouva la capitale de la Belgique absorbée par la première exposition triennale des produits de l'industrie nationale. Cette solennité intéressante, embellie par une suite de fêtes, de concerts, de courses de chevaux, et divers autres amusements publics, offrait mille attraits à la multitude d'étrangers qu'elle avait attirés dans la capitale; on avait l'intention de la terminer par une brillante illumination et un feu d'artifice, le 24 août, jour anniversaire de la naissance du roi, qui entrait alors dans sa 59e année. Jamais Bruxelles n'avait présenté un aspect plus gai et plus animé, jamais cérémonie d'utilité publique n'avait donné tant d'élan aux amusements privés. Tout était tellement encombré que le roi de Wurtemberg, qui retournait dans ses états, eut de la peine à trouver place dans un hôtel. Des étrangers, arrivés de France, d'Angleterre et des provinces rhénanes, se pressaient en foule dans les théâtres, les jardins et les promenades publiques, où circulaient un grand nombre de brillants

équipages. Tout le monde était en apparence heureux et content; et il eût été impossible à un étranger de soupçonner la tempête qui menaçait le pays et devait bientôt faire succéder à ces réjouissances et à ces scènes de bonheur, les horreurs de la guerre civile. On était bien loin de supposer que ce monarque, qui pouvait se glorifier à plus d'un titre, de la richesse et de la prospérité de ses peuples, et dont on se proposait de célébrer l'anniversaire avec tant de pompe et de magnificence, devait bientôt être chassé de son royaume, et qu'un nom vénéré pendant des siècles comme le type du libéralisme et d'une sagesse éclairée, ne serait bientôt plus considéré que comme le symbole de la tyrannie et de l'oppression.

Ce fut au milieu de ces réjouissances, qu'on eut connaissance à Bruxelles des ordonnances du ministère Polignac et des combats sanglants auxquels elles donnèrent lieu dans les rues de Paris. L'effet que cette nouvelle produisit sur l'esprit public fut électrique. Les relations des succès obtenus par le peuple parisien étaient lues avec avidité et enthousiasme dans des journaux qui s'imprimaient par milliers. Ces récits se réimprimaient ensuite sous forme de pamphlets écrits en flamand; la profusion avec laquelle on les répandit dans le pays causa une fermentation générale, due à la sympathie que la cause des Parisiens excitait dans tous les cœurs. A l'excep-

tion du journal officiel, qui se tut, et de deux ou trois autres journaux qui parlèrent de la révolution pour la blâmer, les autres feuilles publiques applaudirent à la conduite du peuple français, dans des termes qui réveillèrent des idées de vengeance dans le cœur de quelques-uns, et qui excitèrent dans les esprits moins hostiles, l'espoir que le gouvernement ouvrirait enfin les yeux et entrerait franchement dans ce système de conciliation qui seul pouvait détourner la catastrophe dont les Pays-Bas étaient menacés.

Mais il n'en fut rien. Le gouvernement semblait plongé dans la plus profonde léthargie et restait en apparence indifférent à l'effet moral produit par les événements des trois journées. Plein d'une confiance aveugle dans ses forces et dans l'efficacité de son système de répression, le ministère continua sa croisade contre la presse et multiplia ses vexations, dont chacune, pour employer une comparaison triviale, était comme un clou qu'il ajoutait à son cercueil. Son imprudente sécurité était telle qu'un des ministres supplié par un de ses amis de placer la rédaction du *National* dans d'autres mains, parce que ce journal nuisait évidemment à la cause qu'il voulait défendre, lui répondit : « A quoi bon ? nos actes ne se défendent-ils pas d'eux-mêmes ? »

Jamais gouvernement n'adopta des mesures plus mal combinées, pour contrebalancer l'influence

de la presse, cette puissance qui, plus formidable que le levier d'Archimède, soulève véritablement le monde, tient la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, l'Amérique sous son pouvoir, et n'est pas sans une immense influence en Allemagne ; cette puissance qui, malgré la vigilance de la police, les prisons, les amendes et les baïonnettes, est la terreur des tyrans et le boulevard de la liberté humaine; cette puissance enfin que quelques hommes affectent de mépriser, mais que personne n'offense impunément, et qui peut élever les plus petits, comme elle peut abaisser les plus grands.

« Un fait maintenant évident, pour tout le monde, mais qu'aucun gouvernement semble ne vouloir admettre encore (dit un publiciste français qui fut longtemps à la solde du gouvernement hollandais), c'est qu'il y a infiniment plus de force et de vigueur dans les journaux que dans tout autre système d'économie politique. Si donc il est vrai que la presse est trop puissante, c'est-à-dire comparativement aux forces du gouvernement, ce dernier ne peut choisir qu'entre deux alternatives, savoir: de tâcher d'affaiblir la presse, en rendant à la force publique, cette action répressive, qui seule peut modérer les écarts du journalisme, ou en la ralliant à sa cause pour s'en faire un puissant auxiliaire.

» Mais, est-il possible, de nos jours, d'affaiblir la

presse, et cette puissance n'est-elle pas une nécessité inévitable de chaque état ? ne doit-elle pas être considérée comme la plus solide garantie des libertés populaires? qui n'a pas été frappé de la force de ces paroles de M. de Chateaubriand, qu'on ne peut accuser de jacobinisme, et qui s'exprime ainsi : *J'aimerais mieux la liberté de la presse sans la charte, que la charte sans la liberté de la presse.*

« Si toute tentative d'affaiblir, d'étouffer ou d'enchaîner la presse, est une chose d'une difficulté infinie dans les temps actuels, n'est-il pas possible de former une alliance avec ce redoutable ennemi ? Si on ne peut le dompter par la force, ne peut-on le rendre neutre en s'alliant avec lui ? ce sont là des points auxquels le gouvernement avait donné peu d'attention (1). »

Ce fut en négligeant ce système, ou plutôt en suivant un système erroné en ce qui a rapport à l'appui ou aux attaques de la presse, que le gouvernement des Pays-Bas appela une catastrophe qu'avec plus de prudence il aurait pu éviter. Jusqu'au dernier moment, il se crut supérieur à ce pouvoir qui est destiné dans l'avenir à vaincre toute opposition et à marcher de pair avec les rois.

(1) Dix jours de campagne, ou la Hollande en 1831, par Ch. Durand. Amsterdam, 1832.

« Sous la sauvegarde des institutions qui garantissent la sécurité de nos personnes et de nos propriétés, et le maintien de nos libertés (disait le *Journal officiel des Pays-Bas,* en date du 1er août), nous pouvons contempler sans alarmes, sinon sans douleur, les misères qui affligent un peuple voisin. » Toutefois, au moment où ces lignes étaient imprimées, la mine révolutionnaire était pleine de matières inflammables, et le cœur des amis du trône était rempli d'anxiété, car il était aisé de prévoir que la moindre étincelle mettrait en conflagration les matériaux amassés depuis si longtemps.

Ce fait est reconnu et par le comte de Hoogendorp et par tous les écrivains bien informés qu'on ne peut certainement accuser d'hostilité envers la couronne.

La *Ville rebelle,* ouvrage attribué à M. Libry-Bagnano, écrit dont le style porte un cachet d'acrimonie et d'animosité, assez naturel du reste, contre la nation belge, contient le passage suivant (1) :

« Le baron Verstoelk Van Soelen établit, dans la séance des états-généraux du 20 janvier 1831, que l'esprit d'opposition contre le gouvernement avait seulement commencé à se manifester en-

(1) La Ville rebelle, ou les Belges au tribunal de l'Europe. La Haye, 1831.

viron deux ans et demi avant la révolution. » Il est évident que Son Excellence prenait son point de départ de l'Union des prêtres et des jacobins, et qu'il a bien voulu oublier toutes les intrigues subversives constamment, mais séparément mises en œuvre par chacun des partis, par le premier surtout, longtemps avant cette époque. Le fait est que le gouvernement du roi vit, dès la fondation du royaume, s'élever un obstacle dans la voie où il voulait entrer. L'opposition se manifesta en premier lieu parmi le clergé et l'aristocratie; car les libéraux se seraient unis avec le gouvernement, à cause de leur aversion contre les prêtres, si l'administration avait pris plus de soin de veiller sur les rouages directs et variés du mécanisme de l'état; mais par une déplorable fatalité, ce qui était effectué par un ministre était *instantanément défait par ses collègues ou successeurs.* Le gouvernement ne marchait que *par bonds, tantôt avançant, tantôt rétrogradant*, de manière que les factieux gagnaient sans cesse le terrain que le cabinet perdait par *sa marche vacillante et oscillatoire.* »

Cette critique sévère est confirmée par la marche de l'administration à l'époque de la révolution de juillet, quoiqu'aucune démonstration ouverte n'ait eu lieu dans la capitale ou dans les provinces que quelques semaines après cet événement. Il existait néanmoins une vague et lourde fermentation, un désir de mouvement et de changement,

une rumeur sinistre et profonde, une indéfinissable irritation de l'esprit public, qui annonçait l'approche de l'explosion. On examinait les actes du gouvernement avec une acrimonie évidente. Les mots de *liberté, patrie* et *oppression* étaient répétés jusque par les enfants dans les rues. De Potter et ses compagnons étaient portés aux nues; Van Maanen et ses collègues traités de tyrans odieux. La presse de la capitale et des provinces redoublait de vigilance, et le *Courrier des Pays-Bas*, ce grand organe de la révolution, multiplia ses efforts et lança une série d'audacieux articles qui étonnaient même les lecteurs les plus libéraux.

Jusqu'alors, cependant, rien n'avait été publié qui pût être considéré comme hostile au roi et à sa dynastie, si l'on n'en excepte quelques allusions assez vagues aux discussions domestiques survenues entre le prince et la princesse d'Orange, et l'annonce du départ de cette dernière pour Saint-Pétersbourg. Tout le poids de l'animadversion populaire pesait sur le ministère et particulièrement sur son chef M. Van Maanen. Sa démission était non seulement obstinément demandée, mais on déclarait qu'elle était le seul moyen d'apaiser la nation. Son nom était dans toutes les bouches et reproduit ignominieusement sur tous les murs. Les préventions du peuple contre lui étaient telles, que le duc d'Albe, dans les jours de la plus grande terreur, ne fut pas à un plus haut degré

l'objet de la haine publique. Le monarque fut sourd à toutes ces réclamations, et par une générosité fatale, couvrait publiquement de son égide un serviteur dont les talents et le dévoûment lui étaient connus, mais dont les conseils, on peut l'affirmer, contribuèrent pour beaucoup à amener le démembrement du royaume.

Après M. Van Maanen, le personnage le plus exposé à la haine publique, c'était celui qu'on soupçonnait être l'organe de ce ministre, l'éditeur du *National;* il s'établit entre lui et la presse libérale, un combat à mort. Sa plume distillait le venin et le sarcasme dans l'apologie qu'il faisait des actes du gouvernement et dans les attaques qu'il dirigeait contre les écrivains libéraux; sa logique vigoureuse triomphait souvent de la dialectique de ses adversaires. Il en résulta que la polémique dégénéra en outrageantes personnalités. « Félon! faussaire! galérien! » étaient les épithètes dont on poursuivait chaque jour l'écrivain ministériel, qui répliquait à ses adversaires, par le mots de « rebelles, gueux, menteurs, anarchistes, et traîtres ingrats. » Mais si les écrivains de l'opposition n'avaient pas toujours l'avantage, soit dans leurs arguments, soit par les invectives, ils avaient une immense supériorité par l'influence et le crédit qu'ils gagnaient sur l'esprit public; de sorte qu'à la fin le nom de Libry-Bagnano devint l'emblème de tout ce qu'il y a de

plus vil et de plus dégradé, et que chaque accusation lancée contre lui, quelque terrible ou quelque fausse qu'elle fût, était admise sans hésitation.

Ces attaques n'étaient cependant pas tant dirigées contre l'individu que contre son journal. Quoique loin de posséder l'influence qu'il aurait eue s'il avait été rédigé par d'autres mains, il exerçait pourtant un certain ascendant à l'intérieur et à l'extérieur ; il était par conséquent important d'affaiblir et de contrebalancer ses effets, et peut-être ne pouvait-on trouver de moyen plus certain qu'en attaquant les antécédents de Libry-Bagnano, et en divulguant les fautes de sa vie antérieure et les condamnations judiciaires dont il avait été flétri. En conséquence, il parut dans le *Courrier des Pays-Bas* du 14 août, un article affirmant qu'il avait été convaincu du crime de faux aux assises du Rhône et condamné, en 1816, à dix ans de travaux forcés et à la marque. Le jugement était rapporté et personne ne pouvait mettre en doute la cause de sa condamnation. La haine qu'inspirait l'éditeur avait fait taire tout sentiment d'humanité. Cette description de l'état de l'opinion publique démontre plus vivement que ne pourraient le faire les arguments les plus forts, la conduite impolitique du gouvernement, qui persistait à employer comme principal avocat de sa cause, un individu placé sous le poids de si terribles accusations.

Tandis que le feu de la sédition s'étendait si rapidement dans les provinces, l'état social de Bruxelles avait subi un changement considérable. Le célèbre abbé Sieyes, Barrère, Merlin (de Douai), Thibaudeau, et environ vingt autres conventionnels qui avaient trouvé un asile dans les Pays-Bas depuis la restauration des Bourbons, venaient de rentrer en France. Mais ces patriarches de la démocratie furent remplacés par une foule de jeunes et ardents émissaires de la propagande, qui, acteurs dans les scènes de juillet, assumaient sur eux tout l'honneur de ce triomphe populaire, et se croyaient des héros au-dessus des vétérans d'Austerlitz et des Pyramides, échauffés par les combats de juillet, désappointés peut-être des suites pacifiques qu'ils avaient eues, ils ne pensaient qu'à exciter une guerre générale. Travaillant assidûment à propager les doctrines du mouvement, non seulement ils affluèrent en Belgique, mais ils tâchèrent de pénétrer dans ces provinces rhénanes qu'ils considéraient comme le patrimoine de la France et comme la frontière naturelle de ce royaume.

Ils étalaient avec affectation la cocarde tricolore dans les rues et les places publiques; ils causaient bruyamment dans les théâtres et les cafés, de la liberté régénérée, et des droits de l'homme; ils parlaient avec enthousiasme des gloires de l'Empire, de la république, et des nobles desti-

nées de la *jeune France;* ils chantaient en chœur *la Marseillaise* et *la Parisienne,* au milieu de groupes animés, qui, à cette époque, se sentaient irrésistiblement entraînés à saluer la bannière tricolore de la France, plutôt qu'ils ne conservaient le souvenir patriotique des couleurs nationales du Brabant. Ces jeunes gens fraternisaient avec les Espagnols, les Italiens, les Portugais réfugiés, qui, mus par un désir naturel de revoir leur patrie, s'abandonnaient à l'espoir que le retentissement de la révolution française ébranlerait l'Europe entière. La maxime « Aide-toi et le ciel t'aidera » et toutes les autres allusions à la liberté, étaient répétées avec enthousiasme; de sorte qu'il devenait évident, que dans peu de jours le torrent renverserait ses digues, à moins que le gouvernement ne calmât la tempête par de sages concessions, ou ne l'arrêtât par un redoublement de mesures énergiques.

En apprenant les événements de juillet et la révolution française, de Potter et ses compagnons d'exil, qui étaient partis de Mayence pour la Suisse, changèrent de direction, entrèrent en France par Strasbourg, et vinrent directement à Paris. Leur arrivée dans la capitale de la France fut signalée par une espèce d'ovation; on les reçut avec des démonstrations exagérées de sympathie et de fraternité, qui prenaient leur source dans l'espèce d'exaltation des sentiments publics à

cette époque; on les complimenta; on leur offrit des banquets, où on leur adressa des discours et on leur porta des toasts; enfin, on leur prodigua des honneurs qu'on n'accorde pas toujours aux hommes du mérite le plus éminent dans des temps plus calmes.

Ce déploiement exagéré de sentiments d'amitié de la part de Lafayette et autres, quoique ne résultant que de l'excitation politique du moment, fut pris à la lettre par les exilés belges. Comme ils étaient peu faits à de telles marques de respect chez eux et au-dehors, leur vanité s'en enfla outre mesure, au point qu'ils attribuèrent à leur mérite personnel l'encens qui n'était que la fumée éphémère de l'époque. Ils ne songeaient guère que ce triomphe dont ils étaient si fiers serait le signal de leur déconfiture politique, et que jouets du flux et du reflux de la popularité, ils devaient, après avoir été portés si haut, tomber bientôt dans un entier oubli. En même temps qu'ils se liaient avec les esprits exaltés en France, et faisaient profession publique de leurs principes républicains, dans *la Tribune*, journal dévoué au parti du mouvement, ils ajoutaient à leur popularité temporaire dans leur pays et augmentaient l'exaspération de leurs concitoyens; de manière que, s'il eût dépendu de leur volonté, la Belgique se fût levée en masse et la France eût envoyé une armée d'occupation dans leur patrie. Une guerre

de conquête, sous le prétexte de propager les idées libérales, eût été déclarée, et ces campagnes riches et fertiles, où l'agriculture, l'industrie, le commerce et les arts reviennent si rapidement à leur première splendeur, eussent été converties en un théâtre de dévastations et soumises au vasselage le plus abject. Mais qu'étaient les misères et l'esclavage de leur pays pour ces hommes qui, mus par une haine personnelle et par le besoin de la vengeance, auraient probablement été richement récompensés de leurs efforts. Mais heureusement, le bon génie de l'Europe se plaça entre ces apôtres de destruction et le peuple qu'ils voulaient sacrifier à leur ambition aveugle.

Tandis que ces événements se passaient à Paris, les unionistes les plus influents, qui désiraient marcher dans les voies constitutionnelles, préparaient le plan d'une campagne parlementaire vigoureuse; ils s'étaient unis pour une opposition systématique au gouvernement, et étaient résolus d'employer tous les moyens possibles afin d'amener quelques députés de la Hollande à s'unir à eux, pour demander le redressement des griefs et un système plus libéral de gouvernement; mais, une différence d'opinion notable existait entre eux sur d'autres points.

Tous désiraient la réforme et le changement, mais il y en avait peu d'entre eux qui fussent guidés par un sentiment d'hostilité directe contre la

dynastie. Quelques-uns, cependant, désiraient intérieurement rompre l'union avec la Hollande et tournaient les yeux vers la France.

Considérant l'indépendance de leur pays comme aussi chimérique que son union à la Hollande, et conduits par des motifs qui n'étaient pas tout à fait exempts d'intérêt personnel, ils désiraient une réunion avec cette nation sous le patronage de laquelle la Belgique avait vécu en repos.

Aussi, quelques-uns d'entre eux prétextèrent des motifs de curiorité ou des affaires urgentes, pour se rendre en hâte à Paris et y consulter les hommes les plus distingués appartenant ou non aux affaires, et sonder l'opinion du gouvernement sur sa politique extérieure. Aucun argument ne fut épargné pour l'amener à accepter la réunion, dans l'hypothèse d'une dissolution de la monarchie néerlandaise. Plus confiants que politiques, plus ambitieux que patriotes, plus soucieux de l'accomplissement de leurs vues ambitieuses que des intérêts de leur pays, non seulement ils méconnurent la ligne de politique qui convenait le mieux à la France, mais ils furent complétement mystifiés par les réponses évasives du ministre français, de même qu'ils se trompèrent sur les forces du parti du mouvement.

Un examen plus mûr, une connaissance plus profonde de la politique générale, leur eût démontré que la consolidation du gouvernement de

Louis-Philippe, dépendait du maintien de ses relations amicales avec les autres nations et surtout avec la Grande-Bretagne; que cette puissance ne consentirait jamais que la Belgique ou même quelque portion de son territoire devînt de nouveau partie intégrante de la France; que les hommes d'état dans ce pays, quelque fortement qu'ils pussent convoiter ce riche territoire, n'étaient pas assez aveuglés sur leurs propres intérêts, pour balancer entre la paix générale avec l'alliance de la Grande-Bretagne, ou la réunion de la Belgique au prix d'une guerre générale. Ils oubliaient que l'immense majorité des Français, spécialement les industriels et les agriculteurs, étaient opposés à toute nouvelle tentative d'agrandissement territorial qui, en supposant même le succès, n'eût servi qu'à placer l'industrie plus avancée de la Belgique et des provinces rhénanes en concurrence avec leurs propres produits, et que pendant 15 années de paix une immense révolution sociale avait eu lieu, l'aristocratie de la propriété fondée sur des principes de conservation ayant fait disparaître l'aristocratie des noms basée sur la destruction.

Il est vrai que les promesses des chefs du mouvement, qui exagéraient leur propre influence chez eux autant qu'ils se trompaient sur la volonté réelle de la majorité du peuple belge, avaient pu tromper les réunionistes; mais ceux-ci devaient

avoir assez de perspicacité pour découvrir qu'ils ne pouvaient attendre de la France qu'elle entrât dans leurs vues, à moins que la victoire ne fût acquise au parti révolutionnaire. L'expérience ne pouvait être faite que sous peine d'une conflagration générale de l'Europe ; et cette entreprise perdait de ses chances, puisque la majorité des chambres françaises appuyait la dynastie, que l'intérêt de cette dynastie était de conserver la paix au dehors, afin de se fortifier à l'intérieur, et enfin que la conduite prudente du cabinet britannique et de ses alliés ôtait tout prétexte de guerre.

On ne doit cependant pas se tromper sur les sentiments qui animaient les nations de l'Europe. D'un côté tout renouvellement de la Sainte-Alliance et d'une coalition d'invasion contre la France eût été impopulaire sur le continent comme en Angleterre, puisque cela pouvait amener la masse des Français à former une phalange terrible qui aurait menacé tous les trônes, depuis le Rhin jusqu'à la Newa. D'un autre côté, quoique les peuples de l'Europe eussent applaudi aux efforts faits par la France pour reconquérir ses libertés à l'intérieur, si une armée française eût marché vers la Meuse, sous prétexte de propager les opinions libérales, elle eût de nouveau soulevé contre elle toutes les populations au delà du Rhin, et eût réveillé les antipathies qui conduisirent deux fois les alliés aux portes de Paris.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Placards séditieux et incendiaires. — Manque d'énergie des autorités. — Garnison de Bruxelles. — Ajournement des illuminations à l'occasion de l'anniversaire du roi. — Émeute dans le Parc, le 24 août. — Troubles au théâtre, le 25.— Attaque des bureaux du National.— *Pillage et incendie des maisons de Libry-Bagnano et autres. — Enlèvement des insignes de la royauté. — Pusillanimité des généraux hollandais. — La ville est abandonnée aux bourgeois. — Première formation d'une garde nationale. — Elle fait feu sur le peuple. — Terreur des Anglais résidant à Bruxelles.*

A mesure que les éléments de conflagration prenaient un nouvel accroissement, toutes les personnes attachées au gouvernement suppliaient le roi de répudier franchement le système suivi par le ministère, de prendre l'avance, et de sacrifier ses convictions et ses préventions aux impérieuses nécessités du moment. La démission de M. Van Maanen et le transfert du *National* à un autre rédacteur étaient attendus avec une ex-

trême anxiété; on espérait que la cour consentirait à revenir à Bruxelles, où la présence du roi et des princes aurait produit infailliblement un effet favorable. On espérait le rappel de la loi qui établissait la haute-cour à La Haye; on s'attendait à ce qu'une proposition serait faite à la prochaine session des chambres pour amender la loi fondamentale en ce qui concernait la responsabilité ministérielle. A tout événement, on comptait sur l'énergie du gouvernement pour le maintien de la paix publique.

Mais ces espérances furent continuellement déçues; le roi et les princes vinrent, il est vrai, à Bruxelles, mais retournèrent aussitôt à La Haye. M. Van Maanen était, disait-on, plus en faveur que jamais, et le fatal éditeur du *National* continuait sa polémique virulente et impopulaire, l'irresponsabilité des ministres était même défendue par le *Journal officiel*, et le repos de la cité était confié à des hommes qui n'avaient ni le courage, ni le talent, ni l'énergie que demandait une inévitable crise.

Comme le grondement des flots agités présage la tempête, des bruits sourds répandus dans le public annonçaient une catastrophe imminente. Des bruits séditieux, avant-coureurs de l'insurrection, se répandaient partout le pays.

Ille etiam cæcos instare tumultus
Sæpe monet, fraudesque et operta tumescere bella.

Des groupes se formaient dans les rues; les représentations théâtrales devenaient bruyantes et orageuses, et les moindres allusions à la révolution française y étaient applaudies avec enthousiasme. Les diligences étaient assaillies à leur arrivée dans les provinces, par une foule inquiète et empressée de connaître l'état de la capitale. Les journaux, en dépit des poursuites nombreuses dont ils étaient l'objet, devenaient de jour en jour plus virulents dans leurs attaques, et étaient lus avec une avidité toujours croissante. Les murailles étaient couvertes d'inscriptions portant : *A bas Van Maanen, mort aux Hollandais, plus de National.* Enfin, on en vint au point d'afficher dans diverses parties de la ville, des placards contenant l'annonce laconique et menaçante, qui suit : « Lundi feu d'artifice, mardi illumination, et mercredi révolution. » On disait qu'à la prochaine représentation de *la Muette de Portici,* le mouvement éclaterait, et ce bruit était si généralement répandu au dehors, que plusieurs journaux hollandais rapportaient que des troubles avaient eu lieu au théâtre de Bruxelles, plusieurs jours avant qu'ils n'eussent réellement éclaté. Non seulement ces projets d'émeutes étaient ouvertement annoncés par des placards, mais le gouverneur civil, le baron Vanderfosse, et M. de Knyff, directeur de la police, furent confidentiellement et officiellement informés de tout ce qui se passait.

On pouvait, en conséquence, supposer que ces deux fonctionnaires, de concert avec les autorités militaires, prendraient d'actives mesures pour arrêter les troubles aussitôt qu'ils éclateraient, et que tous les fonctionnaires civils et militaires étaient nuit et jour à leur poste, prêts à marcher au premier signal. On pouvait croire que si la garnison était insuffisante pour maintenir une population nombreuse, des ordres secrets seraient donnés par le général de Bylandt, pour l'arrivée de renforts qui pouvaient promptement venir de Gand et d'Anvers, et qu'un plan bien conçu permettrait à la garnison de Bruxelles d'agir selon la nature du terrain et les quartiers où serait le théâtre du mouvement. On peut à peine concevoir comment, dans des circonstances où la promptitude des ordres et un grand déploiement d'énergie étaient si nécessaires, on ne rencontra que langueur, confusion, pusillanimité, et comment il ne fut pas pris une seule mesure préventive. Il est vrai que l'illumination et le feu d'artifice, destinés à célébrer l'anniversaire de la naissance du roi, avaient été différés, sous prétexte que le temps s'y opposait; mais, outre que ce retard impolitique était des plus insultants pour le roi, il ne remédiait à rien; il est, par conséquent, difficile de déterminer qui du baron Vanderfosse, gouverneur civil du Brabant, de M. de Kniff, directeur de la police, du lieutenant-général de Bylandt, gouver-

neur militaire de la province, du général-major Aberson, colonel commandant en chef la gendarmerie, ou du général-major G. J. Wauthier, commandant de la place, montra le plus d'incapacité dans les importantes fonctions confiées à chacun d'eux. Malgré le surcroît de précautions que réclamaient les circonstances, il aurait suffi de répartir habilement la garnison de Bruxelles, sans avoir recours à des renforts de l'extérieur, et même si l'on eût voulu, elle n'aurait pas été placée dans la nécessité de tirer un seul coup de fusil. Les troupes sous les ordres du général de Bylandt se composaient du 3e bataillon de grenadiers et du 2e d'infanterie légère de la garde, commandés par les lieutenants-colonels Antingh et Everts; d'un bataillon du 3e et du dépôt du 1er régiment de ligne; du corps des sapeurs-pompiers, d'un détachement de la garde municipale, d'un escadron de dragons-légers, d'un autre de gendarmerie, plus, de deux pièces d'artillerie attelées, et de 4 ou 5 pièces réservées pour les salves dans les jours de réjouissances publiques; ce qui faisait une force d'environ 1800 hommes d'infanterie, de 240 chevaux, et 6 pièces de canon. Les deux tiers étaient des troupes d'élite dévouées à la couronne, et à cette époque, personne en Belgique, ni officier, ni soldat, n'eût songé à manquer à son devoir.

Les insurgés étaient sans armes, sans munitions,

sans chefs, sans plan conçu à l'avance, et constituaient une masse indisciplinée; car il est incontestable que jamais les libéraux les plus exaltés, n'avaient songé dans leur plan à faire entrer en ligne de compte l'inaction des autorités constituées au moment du danger, et n'auraient osé espérer qu'elles permettraient que l'émeute du théâtre prît le caractère d'une révolte ouverte et devînt le premier acte d'une révolution nationale.

Il est vrai que la fermentation de l'esprit public était intense, que des menaces séditieuses étaient ouvertement placardées, et que quelques jeunes gens exerçant des professions libérales, ou ayant des rapports avec la presse, entretenaient une animosité violente contre le gouvernement et étaient résolus, si cela était possible, de pousser à la révolte; mais les placards, aussi bien que les projets de troubles au théâtre, étaient le fait d'un nombre très limité d'individus, avec lesquels les chefs de l'Union et les personnes les plus influentes et les plus respectables des catholiques et des libéraux n'avaient aucun rapport. Il est vrai qu'on avait l'intention de briser les fenêtres du *National*, du ministère de la justice, et celles d'un ou deux fonctionnaires, comme démonstration préparatoire de l'animosité publique contre M. Van Maanen et autres. Mais on n'imaginait pas que le gouvernement, après les avertissements

qu'il avait reçus, tiendrait ses troupes l'arme au bras et permettrait à la populace de détruire, brûler, piller et commettre impunément tous ces excès.

Quiconque habite une grande ville sait combien il est facile, de nos jours, d'exciter des troubles et des émeutes, surtout dans les théâtres, sans même qu'on se soit concerté à l'avance. Londres en offre des exemples constants, et toutefois les plus sévères investigations prouvent généralement qu'aucun argent n'a été distribué, que les chefs, lorsqu'il y en a, ne sont ordinairement que quelques personnes sans importance, et que le quart des individus qui forment le rassemblement sont plutôt guidés par l'amour du désordre, malheureusement inné dans l'homme, tandis que le reste, d'abord attiré par la curiosité, finit par être entraîné par la force du mauvais exemple, et encouragé par l'absence ou les hésitations de l'autorité.

Dans de telles occasions, la temporisation est d'une politique dangereuse et même cruelle; quelque grande que puisse être la répugnance du gouvernement à verser le sang du peuple, il vaut mieux employer la force plus tôt que plus tard; sous peine de voir une cité livrée à l'anarchie et à la destruction, les excès doivent être réprimés et la licence châtiée. La promptitude, dans ces cas, est indispensable : plus il y a de longa-

nimité de la part de l'autorité, plus la résistance est terrible et sanglante ; car si le peuple est victorieux, sa victoire entraîne le plus affreux des maux, la vengeance populaire et la tyrannie de la multitude. Si on eût agi vigoureusement à Bruxelles, la monarchie eût été au moins momentanément sauvée, et si la séparation eût eu lieu plus tard, éventualité inévitable selon nous, cette séparation se fût accomplie constitutionellement, sans licence, sans perte de sang, et la popopulace n'eût point, par des actes révoltants de violence et de destruction, éveillé les préventions de l'Europe contre la Belgique, préventions qui ne s'effaceront que par la suite des temps. On a prétendu que les événements d'août étaient le résultat d'arrangements concertés longtemps auparavant entre les différents chefs de l'Union ; que les comtes Vilain XIIII, de Mérode, les barons de Sécus, d'Hoogvorst, MM. Ch. de Brouckère, Van de Weyer et autres étaient derrière le rideau, et non seulement stimulaient des agents subalternes à compromettre la paix publique, mais faisaient les fonds nécessaires pour enivrer et soulever la populace ; rien n'est plus dénué de vérité que cette accusation. Le seul fait qu'on parlait plusieurs jours à l'avance des troubles projetés pour la première représentation de la *Muette*, était suffisant. Nul autre stimulant n'était nécessaire pour amener la foule qui remplissait le

théâtre, la place de la Monnaie et les rues avoisinantes.

Aucun des chefs de l'Union ne serait probablement sorti pour arrêter les démonstrations publiques dirigées contre une administration qu'ils avaient l'intention d'attaquer et de renverser, s'il était possible, dans la session prochaine ; mais à peine le bruit de ce qui se passait arriva-t-il jusqu'à eux, qu'ils furent unanimes pour blâmer les excès commis par la multitude, et pour condamner ces fonctionnaires qui n'avaient eu ni le cœur, ni le talent de faire exécuter les lois. Tout concourt à prouver que les unionistes respectables furent exempts de toute participation aux excès qui marquèrent le commencement de la révolution, et que pas un d'eux ne dépensa la plus petite somme pour exciter le peuple; plusieurs même des personnes dont les noms ont été signalés au nombre des instigateurs ou des auteurs de ces scènes affligeantes, étaient absents de Bruxelles et même de la Belgique.

Il a été généralement reconnu, cependant, qu'ils étaient déterminés à s'opposer à l'adresse, lors de l'ouverture des chambres, et de plus à préparer un mouvement pour le mois d'octobre, à moins que le système du gouvernement ne fût modifié et Van Maanen renvoyé.

Mais la majorité repoussait avec force un moyen si coupable et si inconstitutionnel qui, quoiqu'il

eût pu avoir pour résultat d'alarmer quelques-uns des députés hollandais, était cependant regardé comme de nature à compromettre essentiellement la dignité et le succès de la cause générale. L'on autorisait ainsi le gouvernement, disaient-ils, à mettre de côté toute modération et à suspendre le cours ordinaire de la justice, à placer la capitale en état de siége, et à faire un exemple terrible de ceux qui concouraient à une attaque ouverte contre les lois.

Ayant la justice, le droit et la volonté nationale pour eux, ils savaient qu'il leur suffirait de poursuivre avec persévérance leur système d'union et de résistance passive, pour obtenir le redressement des griefs, et qu'ils n'avaient pas besoin d'autres armes que des pétitions accumulées du peuple, soutenues de l'éloquence de leurs représentations et du puissant secours de la presse. En outre, l'opposition nationale, à cette époque essentiellement et uniformément anti-ministérielle, n'était que partiellement anti-dynastique. La grande majorité du peuple, spécialement les marchands et les habitants de Bruxelles, étaient loin d'être hostiles à la couronne de laquelle ils tiraient leurs principaux moyens d'existence. Aussi à l'époque du 26 du mois d'août, il n'existait pas vingt personnes dans la capitale qui rêvassent la possibilité de jamais effectuer même une séparation d'administration entre les deux pays. Quoiqu'étonnés de la

facilité de leur triomphe, ils le furent encore davantage du manque d'énergie et de capacité des autorités qui avaient fait naître une espérance d'émancipation au-dessus de leur attente, et transformait ainsi une révolte de la populace en un grand mouvement national qui semblait défier toutes les puissances de l'Europe.

A mesure que l'époque de l'anniversaire du roi approchait, le bruit général des troubles projetés devint de plus en plus intense, en sorte que les autorités jugèrent à propos d'ajourner les illuminations brillantes destinées à célébrer cette fête, et de borner les réjouissances publiques aux démonstrations ordinaires en de telles occasions. Les candelabres, les lampes, les colonnes et autres ornements préparés, accumulés dans le Parc, furent cependant laissés debout, et attiraient chaque jour de nouveaux rassemblements de malveillants, qui sans en venir à des violences ouvertes, éclataient fréquemment en vociférations de mépris et de haine contre le gouvernement. Car cet ajournement d'une illumination destinée à honorer le souverain était considéré comme un aveu tacite du manque de confiance dans la nation, comme une preuve de faiblesse de la part des autorités, et servit en conséquence à augmenter l'exaspération générale. Ces préparatifs auraient dû, en effet, ne jamais être commencés, ou bien il fallait les achever sans crainte; de même, la représenta-

tion de la *Muette de Portici* devait être entièrement défendue, ou renouvelée assez souvent pour lui faire perdre l'attrait de la nouveauté et détruire par la satiété toute l'impression qu'elle produisait sur le public. Les motifs qui portèrent la régence à tâcher d'éviter tout prétexte d'outrage, surtout dans le voisinage des palais, aurait été digne de considération, dans des circonstances ordinaires; mais l'émeute était inévitable, et il était hautement impolitique alors de l'attirer dans un quartier de la ville, où la nature du terrain rendait l'action de la force publique si difficile contre les agitateurs.

Le 24 arriva enfin et commença par les solennités d'usage. A mesure que la journée avançait, des groupes turbulents s'assemblaient dans différentes parties de la ville, et remplissaient les estaminets. Vers la nuit, quand l'illumination des édifices publics et des maisons particulières commença à éclairer les rues, des rassemblements les parcoururent en tout sens, remplissant l'air du bruit des chants patriotiques et des vociférations les plus séditieuses. A mesure que la nuit avançait, ces rassemblements augmentaient en force et en audace, de manière que les maisons furent fermées, les portes barricadées; on voyait apparaître aux fenêtres quelques têtes inquiètes et qui semblaient craindre que cette violente fermentation n'amenât quelque collision.

Leur crainte n'était pas dénuée de fondement; un gros de jeunes gens, dont un grand nombre, si on en juge par leur mise, appartenait aux classes aisées, suivi d'une foule de peuple, s'avança vers le Parc, et arriva à l'hôtel du prince de Gavre, grand-chambellan de la maison de la reine; on poussa alors le cri de *A bas les hollandais!* et ce fut le signal d'une volée de pierres qui brisa les fenêtres illuminées, aux applaudissements de la multitude; et celle-ci se retira sans être inquiétée par les agents de la force publique. Une semblable démonstration eut encore lieu aux abords de la maison du bourgmestre M. Wellens, où la société de la Grande-Harmonie était assemblée pour lui donner une sérénade. A mesure que l'illumination s'éteignit, les rassemblements se dissipèrent graduellement, sans commettre d'autres excès, et la nuit se passa tranquillement. Ces circonstances étaient néanmoins évidemment le prélude de plus graves événements; car on entendit les groupes de révoltés s'exciter mutuellement à se préparer pour le lendemain.

Le jour suivant, les affiches du spectacle donnèrent le signal longtemps attendu de la commotion populaire. Des rassemblements plus considérables et plus turbulents que ceux qui avaient eu lieu le jour précédent, encombrèrent la place du théâtre et les rues adjacentes; à peine les portes furent-elles ouvertes, que la salle s'emplit

au point d'y étouffer; des centaines de personnes, obligées de se retirer faute de places, vinrent se joindre à la foule qui occupait la place ou les cafés avoisinants. De cette multitude les quatre-vingt-dix-neuf centièmes ignoraient pourquoi ils étaient assemblés; tous cependant étaient prêts à faire du bruit et disposés à s'abandonner à des excès; mais ils manquaient d'objet spécial, d'impulsion positive, toutefois ces stimulants leur furent bientôt fournis. En ce moment, un bataillon de troupes sûres, rangé en colonne sur la place, eût suffi pour intimider les masses et arrêter la furie qui peu d'heures après devait avilir l'autorité royale et fouler les lois aux pieds. Les allusions révolutionnaires et patriotiques qui abondent dans *la Muette* étaient propres à augmenter l'agitation fébrile des esprits turbulents, venus pour s'exciter au tumulte et qui exprimaient la nature non équivoque de leurs intentions par des acclamations bruyantes. Le lever du rideau fut accueilli par des cris d'enthousiasme; les moindres allusions étaient applaudies, tandis que celles d'une nature plus directe étaient accueillies par de frénétiques acclamations. Le mouvement et l'ardeur de la foule électrisaient les acteurs; dans les entr'actes, des groupes bruyants et animés, qui remplissaient le foyer et les couloirs, répétaient avec enthousiasme les passages les plus frappants de la pièce, tandis que d'autres causaient avec feu, ou communi-

Digitized by Google

quaient leurs émotions à leurs amis assemblés sous le péristyle et les arcades du théâtre.

A mesure que la représentation avançait, la fièvre des spectateurs augmentait, des acclamations et des vociférations séditieuses se mêlaient constamment à leurs applaudissements, et à la chute du rideau ce fut un tumulte tel qu'il couvrait les bruyantes explosions qui terminent la pièce. En un instant, le public, dans un état d'extrême exaltation, s'élança par toutes les issues dans la place publique, en criant : « Aux bureaux du *National !* » Exclamations qui furent accueillies par les nombreux houras de la populace. C'est alors que la masse, mue comme par une seule impulsion, se précipita vers le bureau de ce journal odieux. Le cri « *Brisons les vitres* » fut le signal de l'attaque, et en quelques secondes une volée de pavés commença l'œuvre de destruction.

N'étant inquiétés ni par la police ni par la troupe, les révoltés auraient eu bientôt démoli tout le bâtiment, si les cris « *Chez Libry-Bagnano ! A bas le traître !* » n'eussent porté leur attention sur un autre point. Le rassemblement, augmenté considérablement, formait alors un corps formidable qui obéit à cet appel, et aux cris « d'*A bas Van Maanen ! Vive de Potter !* » s'élança furieux vers la librairie polymathique, demeure de l'éditeur détesté du *National*. En moins de temps que nous n'en mettons à l'écrire, les portes, les fenêtres brisées

ouvrirent un passage aux assaillants, et toute la maison, de la cave au grenier, fut envahie par la foule. Tandis que les uns brisaient les meubles, les autres, dans un état d'ivresse ou d'exaltation furieuse, cherchaient Libry, qui eût inévitablement été sacrifié s'il ne se fût heureusement échappé à l'approche de cette bande de pillards.

Il est inutile de décrire le spectacle qu'offrit la demeure de Libry-Bagnano ; il suffit de dire que les livres, le linge, les habits, les papiers, tout enfin, jusqu'aux marches des escaliers, fut brisé et détruit. Cette scène se renouvela trois fois, jusqu'à ce qu'enfin il ne resta plus dans les appartements que des murs dégradés.

Excepté quelques gendarmes et une ou deux faibles patrouilles d'infanterie qui furent facilement tenues en échec par les révoltés, pas un homme de la garnison n'apparut, et pourtant la disposition de la rue, formant un défilé long et étroit, offrait toutes les facilités possibles d'employer la force avec succès. Si un mouvement rapide et bien concerté eût été fait par deux demi-bataillons en colonnes, avançant au pas de charge, par les extrémités opposées de la rue de la Madeleine, la foule sans ordre et sans armes eût été obligée de se sauver à travers les passages étroits qui y aboutissent des deux côtés et elle eût vainement cherché à opposer quelque résistance, et en supposant qu'on eût été forcé de répandre le

sang de quelques brigands occupés à une œuvre de pillage et de destruction, peu de personnes eussent regretté leur perte et la majorité eût applaudi au triomphe de la loi ; car dans ce moment la dévastation n'était qu'un acte de brigandage et de désordre, exécuté par la plus vile populace, et n'avait aucun de ces caractères qui ennoblissent une révolution populaire ; et ces ignobles outrages n'excitaient que le dégoût de quiconque sait se respecter. Car qui voudra avouer qu'il a été pour quelque chose dans des scènes dont les auteurs, ou les provocateurs, ont mérité cette condamnation aux galères qu'on reprochait à Libry-Bagnano ? Les horreurs de cette nuit ne doivent donc pas être confondues avec les résultats auxquels elle donna lieu, pas plus que les causes avec leurs effets, encore moins doit-on confondre les acteurs de ces scènes avec ces hommes honorables qui, dans les chambres ou au moyen de la presse, s'étaient posés les champions constitutionnels des droits de leur pays.

Chaque moment de retard de la part des autorités ajoutait à l'audace de la populace et donnait un caractère plus décidé et plus tranché à la révolte. Encouragée par l'apathie de la force publique, la populace s'était divisée en plusieurs bandes, les chefs commençaient à se mettre à leur tête, et ce fut dès-lors que l'on conçut l'idée de s'insurger contre les lois. En conséquence, on

attaqua les magasins d'armes, qui furent forcés et pillés, et bientôt le peuple, armé de tout ce qu'il trouva, se prépara à se porter à de nouveaux et de plus graves excès. Une bande se dirigeant vers le petit Sablon, assaillit l'hôtel du ministère de la justice, au moment où, non loin de là, une autre bande attaquait et désarmait le poste de garde à la prison des *Petits-Carmes*.

Les portes du ministère ayant été en un instant forcées, les révoltés y pénétrèrent en poussant des cris. Quelques-uns brisaient et démolissaient tout ce qu'ils rencontraient, tandis que les autres jetaient par les fenêtres tous les meubles qu'ils pouvaient enlever et qu'on rassemblait au centre de la place pour les livrer aux flammes. Le cri de « *Brûlons la demeure du tyran!* » s'étant fait entendre, une cinquantaine de pillards saisirent des brandons allumés et s'élancèrent dans l'édifice; une longue colonne de fumée et la lueur des flammes annoncèrent bientôt que leurs projets d'incendie avaient réussi; et les troupes restaient encore impassibles! Quelques gendarmes dont la caserne était menacée tentèrent seuls de résister; mais ils furent à l'instant repoussés et obligés, pour leur propre conservation, de rester neutres. Les pompiers de l'hôtel-de-ville se hâtèrent d'arriver; mais la populace, résolue d'accomplir son œuvre de destruction, empêchait toute tentative pour éteindre les flammes, et les

pompiers furent obligés de se contenter de préserver les maisons environnantes.

Pendant que ces événements se passaient, une autre bande, conduite, dit-on, par un aventurier étranger, se dirigea vers la demeure du directeur de la police, lequel s'attendait si peu à une semblable attaque que sa femme et ses enfants ne furent éveillés que par les clameurs assourdissantes de la populace qui attaquait la maison. Quoiqu'aucune violence ne leur ait été faite, on peut imaginer quelle fut leur terreur, car la dévastation commença immédiatement. Meubles, tableaux, livres, porcelaines, enfin tout ce qui constitue l'ameublement d'une maison fut détruit, et quoique le principal objet du peuple ne fût certainement pas le vol, des bijoux et de l'argenterie pour une valeur considérable disparurent. Ne trouvant plus rien sur quoi assouvir leur rage, les pillards traînèrent les voitures sur la grande place et les livrèrent aux flammes sous les yeux même des autorités publiques et du poste militaire, qui ne firent aucun effort pour s'y opposer.

L'audace des révoltés semblait s'accroître avec la nuit, et leurs succès contribuaient encore à augmenter leur funeste ardeur. L'hôtel du gouverneur de la province fut attaqué et subit le même sort que celui du directeur de la police. Plusieurs manufactures furent aussi brûlées et dévastées, en sorte que toutes les parties de la cité

présentaient un affligeant tableau d'anarchie et de brigandage. La colère ou la terreur se peignaient sur toutes les figures; personne ne pouvait prévoir où ces scènes s'arrêteraient, quelques approbateurs même des manifestations bruyantes qui avaient signalé la représentation de la *Muette*, étaient terrifiés de ces résultats, et s'unissaient aux citoyens paisibles pour conjurer les autorités de remplir leur devoir. Mais les généraux semblaient stupéfies et ne répondaient à ces appels qu'en envoyant de faibles détachements qui étaient à l'instant même désarmés ou mis en fuite, après avoir fait une ou deux décharges au dessus de la tête des révoltés.

Ce ne fut qu'à la pointe du jour, après que la populace se fût livrée pendant plusieurs heures à une licence effrénée et sans répression, et eût commencé à abattre les insignes de la royauté, qu'enfin, lorsque la révolte eût pris un caractère positif de révolution, et que la difficulté de rétablir l'ordre se fût encore considérablement accrue, que le général de Bylandt et le général Wauthier sortirent de leur léthargie et commencèrent trop tard à déployer les forces dont ils disposaient. Mais alors encore, leurs mesures mal calculées en principe furent inefficaces dans leurs résultats.

Les mouvements des troupes manquèrent de promptitude et de précision; les généraux de

résolution et de prudence; et il était en vérité impossible d'attendre des premières l'accomplissement de leur devoir quand elles avaient un si pitoyable exemple de faiblesse et de manque de présence d'esprit dans leurs chefs.

Il arriva donc qu'elles furent obligées de demeurer spectatrices passibles d'excès qu'elles désiraient châtier, ou bien de souffrir en pleurant de rage et de honte, les insultes les plus grossières et les plus mauvais traitements. Cette longanimité inexplicable fut portée si loin par les officiers supérieurs, que le général Wauthier souffrit pour lui-même une insulte qui mérite d'être rapportée.

Tandis que cet officier était à la tête de ses troupes, un individu sorti de la foule s'avança vers lui et après lui avoir adressé les épithètes les plus injurieuses, avança la main et lui arracha avec audace la décoration qu'il portait, et le général Wauthier avait une épée au côté !!! Après un pareil exemple, pourrait-on être surpris de la démoralisation des troupes et du triomphe du peuple.

Les sous-officiers et les soldats, dont plusieurs étaient de jeunes miliciens, s'aperçurent bientôt du danger de leur position, et sentirent qu'ils ne pouvaient employer leurs armes sans faire le sacrifice inutile de leur propre vie. L'antipathie naturelle des hommes à verser le sang de leurs concitoyens s'augmentait de la certitude où ils

étaient que les mesures adoptées par les généraux devaient inévitablement amener leur défaite et par suite leur destruction. « Puis-je compter que vos hommes agiront avec énergie (disait un commissaire de police à un officier commandant un détachement isolé envoyé contre les révoltés). Feront-ils usage de leurs armes? » — « Non, si on ne vient pas les soutenir (répondit l'autre), je ne puis livrer leur vie et la mienne en donnant un tel ordre. » Cette réponse prouve suffisamment la connaissance parfaite que les officiers subalternes avaient de l'incapacité de leurs chefs et de leur position désespérée (1).

Pendant la première partie de la matinée, quelques combats partiels eurent lieu principalement

(1) C'est peut-être le cas de citer ici une réplique faite dans une circonstance semblable, par un officier d'artillerie à cheval, qui stationnait avec deux pièces de canon dans la cour des écuries de Carlton-House, pendant les troubles de Londres à l'occasion de la loi des céréales, et se tenait prêt à avancer au moment convenable. Un des principaux officiers de la maison du régent vint à lui et lui dit. « J'ai ordre de vous demander si vous pensez que vos hommes feront leur devoir et obéiront à l'ordre de tirer, si par malheur cela devient inévitable. » — « Tirer, monsieur! (répondit l'autre) vous pouvez dire à S. A. R., en lui présentant mes respects, que si je commandais à mes hommes de faire feu sur son palais royal, personne ne pourrait les arrêter que moi-même. »

en face de la demeure de M. Van Maanen ; mais ces efforts isolés furent inefficaces et ne servirent qu'à augmenter l'audace du peuple. Le 26, avant 10 heures, la garde et la police du centre de la ville avaient été repoussés ou s'étaient tranquillement rendus, et les troupes étaient retirées dans leurs casernes ou concentrées dans les parties supérieures de la ville, en face du palais du roi, et, placées autour de leurs armes qu'elles avaient réunies en faisceaux, elles semblaient avoir renoncé à toute tentative d'arrêter le tumulte.

Heureusement pour le salut ultérieur de la ville, qui dès le milieu du jour était abandonnée à la discrétion du peuple, plusieurs des citoyens les plus riches et les plus influents, indignés de la faiblesse des autorités, et redoutant une autre nuit d'anarchie, s'assemblèrent au poste de la garde communale, et là, de concert avec les officiers de cette garde, ils adoptèrent des mesures immédiates pour l'organisation d'une garde bourgeoise. Un appel fut fait au zèle des habitants, dont un grand nombre s'y rendirent à l'instant ; ayant reçu des armes, ils se formèrent en compagnie ; et tandis que les uns parcouraient les rues, rassemblés en fortes patrouilles, les autres prenaient possession des différents postes qui avaient été abandonnés par les troupes royales.

Un conseil des notables s'assembla à l'hôtel-de-ville, et résolut de faire une proclamation pour

annoncer aux habitants le renvoi de M. Van Maanen, le rétablissement de la responsabilité des ministres et l'abolition immédiate de la taxe municipale de la *mouture*. Quoique cette proclamation contînt des promesses qu'il n'était ni au pouvoir ni dans les attributions des autorités locales de réaliser, elle était de nature à apaiser l'irritation générale et à produire un effet salutaire sur les classes inférieures, surtout si on l'eût fait suivre d'une autre proclamation plus précise et plus positive (1).

Ces mesures et le zèle des citoyens qui se hâtèrent de s'enrôler pour maintenir la sécurité générale, produisirent les résultats les plus avantageux, surtout lorsque l'on vit MM. Félix de Mérode, Vanderlinden d'Hoogvorst, de Sécus et autres personnes influentes par leur rang et leur fortune, se dévouer au rôle de simples gardes; les journaux de l'opposition, quoique ne stigmatisant pas, avec une énergie suffisante, les outrages commis la nuit précédente (car ils pouvaient eux-mêmes être, jusqu'à un certain point, considérés comme les instigateurs du fait), appelaient le public au maintien de l'ordre et prêchaient le respect et l'obéissance, non seulement au roi, mais aux institutions existantes. « Nous conjurons tous les hommes qui possèdent quelque influence

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 1.

sur les classes laborieures d'intervenir promptement (disait le *Courrier des Pays-Bas*). Que les ouvriers trouvent du travail, fût-il même inutile, tous ceux qui ne concoureront pas au retour de l'ordre, seront coupables. » Si ce journal avait tenu un tel langage, les jours précédents, il fût venu plus à propos.

Mais qui aurait pu prévoir les résultats de cette nuit, ou supposer que les personnes chargées d'assurer l'exécution des lois, auraient contribué pour une si grande part à leur violation ? Qui aurait pu prédire qu'un tapage excité par une représentation théâtrale se serait converti en une révolution nationale, capable d'amener immédiatement la dissolution de la monarchie, ou que la levée de boucliers de quelques patriotes exaltés, aurait formé la base de cette émancipation nationale, pour laquelle la Belgique avait vaillamment combattu pendant plusieurs siècles ?

Vers le soir du 26, la révolte avait pris un caractère plus tranché et plus national ; les couleurs françaises, déployées d'abord comme symbole de la liberté, avaient fait place à la vieille bannière rouge, jaune et noire du Brabant, que l'on vit flotter aux fenêtres de l'hôtel-de-ville. Le cri de « *Vive la France !* » avait fait place au cri de « *Vivent les Belges !* » La cocarde orange fut proscrite comme étant l'emblème d'une famille et non celui de la nation ; les armes royales furent enle-

vées des édifices publics et privés, plus peut-être par l'effet de la terreur qu'éprouvaient les habitants que par quelque sentiment hostile à la dynastie. On vit, il est vrai, des exemples d'une noire ingratitude de la part de quelques individus qui devaient leur fortune et leur prospérité à la famille royale, mais ce ne fut que quelques exemples rares sur lesquels il serait injuste de fonder une accusation générale.

Tandis que ces scènes se passaient dans l'intérieur de la ville, les villages voisins de Forêt, Uccle et Anderlecht étaient le théâtre des plus atroces brigandages et des plus infâmes déprédations. Trois bandes de misérables, pour la plupart ivres, sortirent de la ville vers la nuit, et profitant de la confusion et du désordre qui régnaient dans Bruxelles, attaquèrent simultanément les fabriques de MM. Rey, Ball et Wilson, lesquelles, avec une vingtaine de maisons de campagne, furent brûlées et pillées. L'on évalua à plus d'un million de florins la perte occasionée par ces actes de brigandage. A la tête des bandits qui les commirent était un homme jouissant d'une certaine aisance, nommé Fontaine, qui, ainsi qu'il résulte du procès dont il fut l'objet, parait n'avoir eu d'autres motifs de conduite qu'un exécrable esprit de vengeance pour quelques torts réels ou supposés de M. Wilson envers lui.

Les principaux habitants ayant résolu de préve-

nir le renouvellement de ces scènes, se réunirent au nombre de 3,000 à la garde bourgeoisie; et comme plusieurs bandes formées d'individus de la basse classe s'assemblaient vers le soir, et que la rumeur publique désignait encore plusieurs maisons vouées à la destruction, les citoyens armés déclarèrent leur ferme intention de châtier le plus léger acte d'agression d'une manière exemplaire. Ces compagnies ayant choisi leurs chefs, établirent des patrouilles, qui, parcourant les différentes parties de la ville, dispersèrent les groupes. Ces patrouilles étaient précédées par des bannières sur lesquelles on lisait « liberté! sécurité! » ou quelques autres devises patriotiques. Quoique les boutiques demeurassent closes, que toutes les affaires fussent suspendues, les marchés étaient approvisionnés comme à l'ordinaire et une multitude de curieux parcouraient les rues pour visiter le théâtre des différentes dévastations. Pendant la nuit, toute la ville était illuminée, les citoyens ayant généralement déféré à l'invitation de l'autorité municipale d'éclairer la façade de leurs maisons, pour dissiper l'obscurité profonde dans laquelle l'absence des réverbères détruits par le peuple aurait plongé la ville. Grâce à la vigilance de la garde bourgeoise, la nuit se passa dans la plus parfaite tranquillité. Cependant les troupes demeuraient consignées dans leurs casernes ou bivouaquaient devant le palais où les généraux De

Bylandt, Wauthier, Aberson et d'Aubremée avaient établie leur quartier-général. Une convention verbale avait eu lieu entre le premier de ces officiers et les autorités municipales, par laquelle on stipulait que les troupes ne feraient aucun mouvement, jusqu'à l'arrivée des instructions de La Haye. Cependant un renfort composé d'un régiment de hussards, qui était à Gand avec 2 bataillons d'infanterie et 8 pièces de canon, reçut l'ordre d'avancer sur la capitale, avec toute la célérité possible; précaution qui aurait dû être prise plusieurs jours auparavant, mais qui devenait inutile du moment que les premiers actes de la révolte avaient été consommés, et l'autorité du gouvernement avilie.

Nonobstant ce triomphe du peuple et la disparution des insignes royaux, il n'y eut aucune autre manifestation d'animosité contre la dynastie, et même personne n'exprima le vœu de la séparation des deux pays. La presse et les différents organes de l'opinion publique manifestaient ouvertement le désir de voir l'autorité du gouvernement rétablie au moyen de quelques concessions propres à rallier la nation autour du trône. Il existait bien un parti, parti anti-national dont les yeux se tournèrent vers la France dès les journées de juillet; mais il ne se serait pas aventuré à déclarer ses sentiments à cette époque.

Le cri dominant était le renvoi de Van Maanen.

« Malheureux choix qui, dicté peut-être par des sentiments généreux (écrivait le *Journal d'Anvers*), a si longtemps blessé la nation. Que cet homme quitte, pour ne jamais le reprendre, un poste qui exige si éminemment la confiance de la nation. Au reste rapportons-nous-en à la sagesse du roi. »

Le Catholique, journal de Gand, d'un libéralisme exalté, s'exprimait ainsi sur le même sujet : « Il n'y a de salut pour le trône que dans de larges concessions; les points essentiels qui doivent être accordés sont : l'inviolabilité royale et la responsabilité ministérielle, le renvoi de Van Maanen, la liberté illimitée de la presse, la diminution des impôts, une protection égale pour le commerce, l'agriculture et l'industrie, une juste répartition des emplois, justice et liberté en tout et pour tous, et enfin la stricte observation de la loi fondamentale. »

Le *Courrier des Pays-Bas* tenait un langage semblable : « La démission de M. Van Maanen doit toujours être la condition de toute pacification et le gage indispensable du retour à un meilleur état de choses. Aussi longtemps qu'il restera en place, les Belges ne peuvent avoir aucune confiance dans les intentions du gouvernement, ni s'endormir dans une fausse sécurité. Nous répétons que nous ne sommes ni en insurrection ni en révolution, nous ne voulons que l'adoucisse-

ment des griefs dont nous avons si longtemps souffert, et quelques gages d'un meilleur avenir. »

Il n'y avait certes aucune exagération dans ces demandes, ni rien qui fût de nature à blesser la dignité ou compromettre la sécurité du trône, rien qu'on n'eût pu accorder auparavant et qui ne soit le partage des citoyens de la Grande-Bretagne depuis deux siècles.

Si la monarchie pouvait être sauvée par ces concessions, il eût été d'une saine politique de profiter de l'expérience. Henri IV trouvait que Paris valait une messe; le roi Guillaume exposait sa couronne pour garder un ministre.

Quelques personnes qui méprisent l'opinion de la presse, ne verront peut-être pas dans ces citations l'expression des désirs de la nation, mais seulement la pensée de quelques individus sans mission et qui n'étaient les délégués d'aucun corps. Mais, en cela, elles montreront une grande ignorance de la marche des événements et de la puissance formidable de la presse dans les Pays-Bas pendant l'année 1830. A cette époque, les journaux belges avaient acquis une force immense; les nombreuses condamnations prononcées contre eux avaient augmenté leur énergie, éveillé la sympathie de la masse de la nation; et ils leur devaient une considération, un degré d'attention que sans cela ils n'eussent jamais obtenus. Profitant habilement de leur influence, ils acquirent graduel-

lement sur l'esprit public une influence telle qu'on peut la considérer comme un des principaux moteurs de la révolution. Certaine d'entraîner les convictions du public, et forte de la terreur dont elle frappait le gouvernement, la presse belge ne puisait pas tant sa puissance dans la logiques de ses organes, que dans l'irrésistible domination qu'ils exerçaient sur les esprits.

Pendant les derniers moments de l'union des deux pays, la presse a continuellement marché en avant de l'opinion publique qu'elle traînait à sa suite, tandis qu'en Angleterre le contraire a toujours lieu; les journaux étant pour la plupart des spéculations pécuniaires avant tout, suivent plutôt qu'ils ne dirigent l'opinion publique, mais avec tant de tact et de rapidité qu'ils semblent marcher sur la même ligne; toutefois, et nonobstant l'habileté consommée avec laquelle ils sont rédigés, il suffit de les observer de près pour s'apercevoir qu'ils marchent à sa suite plutôt qu'ils ne la précèdent.

Dans la matinée du 27, de nouveaux symptômes d'effervescence se manifestèrent; la soif du désordre s'était accrue dans la classe inférieure par l'impunité dont elle avait joui pendant la nuit du 25, à tel point qu'il était devenu presque impossible de la contenir. En dépit des efforts de la garde bourgeoise, qui avait été organisée en sections correspondant aux divers quartiers de la ville,

et sous les ordres du baron d'Hoogvorst, une nombreuse populace se répandit sur la place Royale et dans les rues adjacentes, et pénétra dans le Parc.

A l'instant, les échafaudages des illuminations furent renversés, les lampions, les ornements brisés, et tous ces débris entassés et livrés aux flammes. La garde bourgeoise ayant enfin reçu des renforts, le Parc fut évacué et la tranquillité rétablie sans autres dommages. L'effet démoralisant de cette scène sur les troupes rangées en bataille devant le palais est plus facile à concevoir qu'à décrire. Il eût beaucoup mieux valu les faire sortir de la ville, que les rendre spectatrices de scènes si outrageantes pour leur fidélité.

Jusqu'ici aucune collision notable n'avait encore eu lieu entre la garde bourgeoise et le peuple. Mais encouragée par ses succès de la matinée, et renforcée d'une multitude de pillards et de vagabonds, la populace se montra, vers le soir, disposée à se livrer à de nouveaux excès. Un rassemblement de ces brigands, dont l'objet avoué était l'anarchie et le pillage, se rua contre une patrouille, à la place Royale, et se serait probablement porté aux derniers excès, si le chef de la garde civique n'eût pas eu plus de présence d'esprit que les officiers des troupes royales. Formant à l'instant même sa petite troupe en bataille, il ordonna de repousser la force par la force, et un

feu bien dirigé ayant tué huit ou dix de ces misérables et blessé quelques autres, le reste se dispersa. Cette mesure prompte et inattendue produisit les meilleurs résultats; elle abattit l'audace de la populace, donna de la confiance aux citoyens, et c'est à cet acte de fermeté que l'on dut sans aucun doute la tranquillité qui le suivit. Si la force publique eût reculé, si elle n'eût pas obtenu un avantage décidé sur la populace, la sûreté des propriétés et des personnes était gravement compromise.

Le bruit étant généralement répandu en ville que les renforts attendus avançaient rapidement, et que le général avait l'intention de tâcher de rétablir l'autorité militaire, de désarmer les citoyens, et de déclarer la ville en état de siége, la fermentation fut portée au plus haut point. Les chefs du peuple annonçaient ouvertement la résolution de s'opposer à l'entrée des troupes dans la cité. Les deux pièces de canon abandonnées par le général hollandais, furent prises par le peuple qui résolut d'élever des barricades et de déployer l'étendard de la révolte, à moins que la marche des renforts ne fût à l'instant contremandée. L'exaltation était telle que les autorités municipales et les notables crurent prudent d'envoyer une députation au général de Bylandt, pour l'engager à prévenir les malheurs auxquels donnerait lieu l'attaque de la ville par les troupes qui

arrivaient au secours de l'autorité militaire, et la députation déclara en même temps que ces troupes n'entreraient dans la capitale que par la force. Heureux d'avoir un prétexte de prévenir toute collision entre les soldats et le peuple, le général donna à la députation l'assurance que, pour obtempérer à sa demande, la marche des renforts serait immédiatement contremandée et que la garnison continuerait à rester passive spectatrice des événements, jusqu'au retour de la députation que les citoyens avaient envoyée à La Haye. D'un autre côté, les bourgeois s'engagèrent solennellement à respecter la neutralité à l'égard des soldats, et à maintenir la paix et la sécurité dans la ville. Deux proclamations furent le résultat de cette entrevue (1).

Le même soir, les citoyens les plus influents s'assemblèrent à l'hôtel-de-ville, où il fut unanimement résolu qu'une adresse au roi, à la fois ferme et respectueuse, exposant les griefs, serait rédigée et portée à La Haye, par cinq personnes choisies parmi les notabilités les plus influentes de chaque classe (2).

Le bruit de ces événements se répandit rapidement dans les provinces, où il produisit une fermentation extraordinaire. Tous les amis de

(1) Voyez Pièces justificatives, nos 2 et 3.

(2) Voyez Pièces justificatives, no 4.

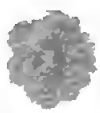

l'ordre voyaient avec dégoût les dévastations de la première nuit, et applaudissaient vivement aux mesures adoptées par les citoyens pour rétablir l'ordre et obtenir en même temps le redressement des griefs si généralement demandé. Mais excepté à Liége et à Verviers, où quelques branches d'industrie désiraient vivement une réunion à la France, il ne se manifestait aucune apparence de dissolution du lien dynastique; et quoique tous les partis semblassent unis pour demander des concessions, nulle part on n'exprimait même le désir de voir la séparation des deux pays.

Anvers et Gand semblaient parfaitement tranquilles. Cette saison de l'année étant la plus favorable pour le commerce, dans la première de ces villes, la population était, en général, occupée, et les commandes faites par la société de commerce donnaient, dans la seconde, du travail à toutes les classes ouvrières. Quelques symptômes de désordre se manifestèrent à Louvain et à Mons, et dans quelques autres villes, mais sans prendre le caractère d'une révolte. Les troupes de ces différentes garnisons se tinrent prêtes à tout événement, et les gouverneurs des provinces firent des proclamations pour convoquer sous les armes la garde communale. On espérait que la députation envoyée à la Haye rapporterait une réponse favorable à l'adresse, ce qui aurait suffi pleinement pour ramener l'ordre, et rétablir l'action du

gouvernemeut en ôtant tout prétexte de mécontentements ultérieurs.

La terreur des familles anglaises qui se trouvaient à Bruxelles pendant les deux ou trois premiers jours est impossible à décrire. Ignorant l'état politique et, par conséquent, peu préparées aux scènes alarmantes du 25 et aux désordres qui les suivirent, les unes s'embarquaient à Anvers, d'autres gagnaient la France, et la plupart se croyaient à peine en sécurité, après avoir passé les frontières, ou atteint les paquebots d'Ostende ou de Rotterdam. Celles qui demeurèrent, s'armèrent ainsi que leurs domestiques, et montaient la garde, soit à la porte, soit à l'intérieur de leur demeure. Les rapports les plus effrayants passaient de bouche en bouche, et étaient rendus avec la plus incroyable exagération par les fugitifs ou par la correspondance de ceux qui demeuraient.

La situation désagréable de ceux qui n'avaient pu partir ou qui avaient eu le courage de demeurer était encore aggravée par le bruit des armes à feu qu'on entendait pendant la nuit tirer sans raison ou dirigées contre les voleurs qui profitaient de l'occasion pour commettre des actes de déprédation. En outre, la conduite brutale de quelques-uns des bourgeois armés était une nouvelle cause de désagrément; car, craignant le départ des étrangers, ils demandaient le paiement de leurs mémoires, à la pointe de l'épée, sachant pourtant bien

que la clôture des bureaux ne leur permettait pas de se procurer des fonds chez leurs banquiers.

A l'occasion des événements de juillet et d'août à Paris et à Bruxelles, on a discuté la question de savoir jusqu'où peuvent aller les gouvernements pour assurer le maintien des institutions existantes et l'exécution des lois. La condamnation du ministère Polignac parait avoir résolu la question en faveur du peuple; mais les plus ardents défenseurs de la liberté populaire admettent sans doute que le premier devoir de tout gouvernement est de réprimer la sédition et de prévenir les révoltes par l'emploi de tous les moyens de répression dont ils peuvent disposer. S'agit-il d'une révolte ? le seul agent qu'on puisse employer est la force. S'agit-il d'une révolution ? la question devient plus grave ; il faut alors plus de précautions et non moins d'énergie , car il n'est pas possible de tirer des conclusions de deux faits qui , produisant des résultats semblables , sont pourtant de tous points différents dans leur origine.

Un écrivain spirituel , en cherchant à défendre le ministère français d'avoir tiré sur le peuple, écrivait : « Que , selon tous les rapports, le premier mouvement populaire qui eut lieu à Paris, pour résister à l'exécution des ordonnances du 25 juillet, était l'œuvre d'individus qui n'avaient aucun pouvoir légal , et qui par conséquent ne pouvaient être regardés comme les représentants

légaux de l'opinion nationale. On ne comptait parmi eux, ni pairs, ni députés, ni juges, ni fonctionnaires administratifs; jusqu'alors donc, le mouvement ne constituait qu'une révolte, et n'eût point été considéré autrement en Angleterre et en Amérique. Plus tard quelques députés tentèrent, il est vrai, d'entrer en négociations avec le maréchal Marmont, qui eût montré plus de prudence, s'il eût écouté leurs représentations; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils agissaient de leur propre mouvement, et que, les chambres n'étant pas légalement assemblées, ils n'avaient le droit de faire aucune remontrance. Les pairs, d'ailleurs, demeuraient silencieux, et les magistrats suivaient leur exemple; le soulèvement était par conséquent dénué de toute forme légale, ou plutôt de toute constitutionnalité comme de toute rationnalité. Le ministère pouvait donc le considérer comme une révolte, et ordonner de faire feu, non sur ce qu'on appelle le peuple, mais sur ceux qu'on désigne en Angleterre par un mot équivalent au terme français *populace* (*mob*) (1). »

Ces raisonnements sont infiniment plus applicables aux événements du 25 août qu'à ceux de juillet; car en admettant qu'il est aussi difficile de tracer une ligne de démarcation entre une ré-

(1) Trois lettres au duc de Broglie sur les prisonniers de Vincennes. Gand, 1830.

volte faite par la populace et une révolution faite par le peuple, que de distinguer deux frères jumeaux à leur naissance, les caractères du mouvement de Paris différaient aussi essentiellement du soulèvement de Bruxelles, que peuvent le faire deux enfants de différents sexes et de différents parents. L'un apparut au monde comme un géant contre lequel toute opposition était un acte de lèse-nation ; il présenta, dès l'abord, tous les traits distinctifs d'une révolution, et se souleva directement et immédiatement non pour renverser un ministère ou pour le rappel de quelques décrets odieux, mais pour renverser une dynastie; il fut essentiellement et universellement national et populaire; son but était évident. Il fut exécuté par les classes moyennes, aux applaudissements des classes élevées. Excepté une partie de l'aristocratie du faubourg Saint-Germain et quelques chefs vendéens, qui dans la suite se rallièrent autour de la duchesse de Berry, il ne rencontra aucune opposition. Son triomphe fut aussi complet et aussi peu sanglant que celui de la révolution de 1668 en Angleterre, et réunissant tous les cœurs à l'intérieur, il excita les sympathies de toutes les ames généreuses au dehors et obtint la ratification instantanée de tous les gouvernements étrangers.

La révolution belge, au contraire, commença par des émeutes sans caractère national; il est vrai que le cri « *A bas les Hollandais !* » se faisait en-

tendre, et que les armes et les emblèmes de la maison d'Orange furent abattus; mais leur cri de guerre de la première journée était « *Vive la France!* » les trois couleurs françaises, et non celles du Brabant, étaient le signal de ralliement, et les premiers désordres étaient de nature à nuire à la cause de la liberté et à flétrir le caractère national, autant que la conduite atroce des incendiaires de Bristol pouvait flétrir le caractère anglais. Excepté le renvoi de M. Van Maanen et la destruction des presses du *National*, la foule n'avait aucun but déterminé; dans le premier moment, cette révolution fut déplorée au dedans et blâmée au dehors; l'avenir était couvert d'un voile; elle obéit au hasard et à la force des événements plutôt qu'aux combinaisons d'une saine politique; et quand un illustre diplomate répondit que la question belge se terminerait *par hasard,* il montra par cette réponse une connaissance plus approfondie du sujet que ces mots ne semblaient l'indiquer.

Si les troupes, ou plutôt les généraux qui les commandaient, eussent fait leur devoir dans ce premier moment, si le roi et ses fils, en se hâtant d'arriver dans la capitale, eussent fait les concessions qu'exigeaient le bon sens et une saine politique, il est plus que probable que la révolte n'eût jamais pris un caractère sérieux. Helvétius dit : « L'homme le plus évidemment traître envers la

monarchie est celui qui donne à son roi le conseil de faire peser son autorité trop rudement sur son peuple. » Cette maxime est essentiellement applicable aux conseillers du roi Guillaume dans les jours qui ont précédé la révolution. Mais si jamais l'occasion de traiter la révolte comme une révolte et non comme une révolution, et de faire peser toute la force des lois sur la populace, exista, ce fut pendant la nuit du 25 août.

« *Nec Deus intersit, nisi dignus vindice nodus inciderit.* »

Mais quand le Dieu apparaît ce ne doit être que dans toute la force de sa majesté offensée. En Angleterre, où ces révoltes sont si fréquentes qu'elles deviennent des événements ordinaires, quelques carreaux brisés par ce peuple calment plus tôt son effervescence que les mesures violentes qu'on pourrait prendre contre lui. La police, dans la plupart de ces occasions, arrive trop tard ; la troupe se prépare à marcher, quelques vitres sont cassées et la paroisse paie les frais; mais si le tapage prend des caractères plus sérieux, la loi contre les attroupements (*the riot act*) est lu, les perturbateurs mis hors la loi, la police et les soldats font leur devoir, avec une fermeté inébranlable, et s'il en résulte des malheurs, pas un homme raisonnable ne les déplore ni ne blâme l'autorité publique. Une enquête est faite ; une investigation solennelle, impartiale et minutieuse a lieu ; et un jury

composé de citoyens acquitte honorablement le gouvernement et ses agents dans les neuf dixièmes des cas. Tel eût probablement été l'issue des événements du 25 août, si le général de Bylandt et la régence eussent fait leur devoir.

La mollesse des autorités, jointe à quelques autres coïncidences, a fait penser que si le mouvement du 25 ne fut pas provoqué par le gouvernement, il ne lui était pas au moins désagréable, et qu'au lieu de l'empêcher par des mesures préventives, il le considérait comme une heureuse anticipation d'une explosion inévitable qui lui fournissait l'occasion d'abattre l'hydre révolutionnaire, avant qu'elle n'ait atteint un degré de force capable de la rendre plus dangereuse. Il est difficile d'admettre l'existence d'une politique aussi machiavélique; car il est impossible d'imaginer que des hommes capables de concevoir un plan aussi criminel eussent indirectement poussé le peuple au mouvement sans être suffisamment préparés pour le repousser au moment convenable et recueillir les fruits de leurs combinaisons, en l'anéantissant tout d'un coup.

Quoi qu'il en soit de ces soupçons, un mystère impénétrable enveloppe toute cette affaire, et il n'existe aucun document qui puisse l'éclairer. Les soupçons sont fondés sur une ou deux circonstances accessoires et non sur des témoignages directs; une de ces circonstances repose sur le

silence absolu gardé par deux des généraux, Wauthier et Aberson, dont la conduite fut flétrie dans les termes les plus sensibles à un homme d'honneur, tandis que le général de Bylandt borna sa défense à la publication d'une ou deux brochures écrites en hollandais (1). Ce qui aggrava les soupçons, ce fut la conduite singulière du gouvernement qui ne fit point passer ces trois généraux devant un conseil de guerre, et se priva ainsi du seul moyen qu'il eût de prouver à toute l'Europe, que si ces généraux avaient manqué à leur devoir, le ministère avait fait le sien. Ce qui est d'autant plus extraordinaire qu'il paraît, par la dépêche suivante du ministre de la guerre au général de Bylandt, que ce dernier avait exprimé le désir d'avoir une occasion de se justifier.

« A La Haye, 22 décembre 1830.

» D'apres les ordres du roi, j'ai l'honneur de vous informer, en réponse à vos deux lettres adressées l'une à S. M. et l'autre à moi, que S. M. pense qu'il est raisonnable que vous désiriez vous justifier du blâme qui peut peser sur votre conduite, en votre qualité de commandant de la province du Brabant méridional, pendant la révolte de Bruxelles. Le moyen le plus régulier de

(1) Verhaal van het oproer te Brussel op den 25 augustus 1830. S'Gravenhaege, 1831.

satisfaire ce désir est de vous présenter vous-même devant la haute-cour militaire, en conformité de l'article 52 des réglements provisoires de cette cour, pour vous justifier de ces accusations. Quant à la marche à observer dans ce procès, vous devrez, d'après l'article 75 de ladite instruction, suivre celle adoptée par l'ancienne cour de Hollande jusqu'en 1810.

» DE EEVENS. »

Quoique la lettre ci-dessus ait été insérée par ordre du ministre dans le *Journal officiel,* ni le général ni le gouvernement ne firent un pas de plus. Leur silence fut en conséquence considéré comme le résultat d'un accord fait entre eux, et donna lieu de penser que le général ne pouvait se justifier sans inculper l'autorité supérieure, et par conséquent sans démasquer l'accusation de machiavélisme qui pèse sur elle.

On a assuré, en dernier lieu, que M. Vanderfosse, gouverneur civil du Brabant, avait à plusieurs reprises averti les ministres de la fermentation dangereuse qui existait dans toute la province, qu'une crise était imminente et qu'il était de la plus haute importance d'éviter toute occasion de réveiller les passions et d'exciter des mouvements populaires, qu'il était important de tenir les troupes continuellement prêtes à agir,

et que s'il était impolitique de renforcer la garnison, il fallait au moins avertir le général Chassé et le duc de Saxe-Weimar, qui commandaient à Anvers et à Gand, de tenir prêt à tout événement un certain nombre de troupes sur lesquelles on pût compter.

Plus tard, par un zèle malentendu, il fit différer l'illumination préparée pour le jour anniversaire de la naissance du roi, en prétendant que les palais et les différents ministères étant voisins du Parc, il pouvait y avoir du danger pour ces édifices.

Il paraît que le seul des avis du gouverneur qu'on ait pris en considération est celui qui a rapport à cette illumination ; mais tous les amis de la couronne eurent lieu d'être surpris qu'au lieu d'éviter la représentation de *la Muette de Portici*, source d'émotions populaires, que l'on interdisait depuis plusieurs mois, il ait été expressément ordonné de la donner dans la soirée du 25.

Ce dernier fait donne certainement lieu à de grandes réflexions et est de nature à étonner. Mais ce ne sont là, néanmoins, que de vagues soupçons qui prouvent plutôt une politique incertaine et maladroite que des intentions malveillantes.

CHAPITRE DIXIÈME.

Conseil de cabinet tenu à La Haye. — La proposition du prince d'Orange de se rendre à Bruxelles n'est pas acceptée. — S. A. R. et le prince Frédéric reçoivent l'ordre de se rendre à Anvers.—Enthousiasme du peuple hollandais. — Les princes font une proclamation et avancent jusqu'à Vilvorde à la tête d'un petit corps de troupes. — Barricades de Bruxelles. — Députation du prince de Ligne et quelques autres personnes à Vilvorde. — Entrée du prince d'Orange à Bruxelles. — Sa conduite en cette occasion. — S. A. R. nomme une commission pour examiner les griefs.

Les dépêches annonçant les événements du 25 et du 26 août, furent remises au roi, à son palais de Loo, dans l'après-dîner du 27. En apprenant ces événements aussi inattendus qu'accablants, le roi fut, dit-on, affecté au point de verser des larmes. A peine eut-il surmonté la douleur et l'indignation qui luttaient dans son cœur, qu'il se hâta de se rendre à La Haye avec ses deux fils. Un conseil de cabinet fut à l'instant convoqué ;

le prince d'Orange le présida ; tous les ministres s'y rendirent, excepté M. Van Gobbelschroy qui était alors à Bruxelles. M. Van Maanen ayant offert sa démission, et le roi l'ayant refusée, il s'éleva une discussion très animée entre le prince royal et le ministre impopulaire auquel S. A. R. attribuait tous les malheurs qui menaçaient l'état. Le ministre, appuyé par le roi et la plupart de ses collègues, insistait fortement pour que des mesures rigoureuses fussent adoptées. Ils considéraient toute concession faite à une cité en pleine révolte comme incompatible avec la dignité et l'honneur de la couronne, et comme formant un précédent subversif de tous les principes du gouvernement légitime. Ils regardaient en outre toute négociation avec les rebelles comme de nature à augmenter leur audace et comme une reconnaissance indirecte du droit d'insurrection populaire. On déclara enfin que l'on ne ferait de concessions qu'après la parfaite soumission des rebelles.

« La cause du roi (disait M. Van Maanen) est celle de toutes les têtes couronnées. Le royaume des Pays-Bas a été créé par les alliés pour servir de digue constitutionnelle entre la France démocratique et l'Europe monarchique. Les yeux de toutes les nations sont fixés sur cette barrière qu'elles ont élevée avec tant de soin, sur laquelle elles veillent avec tant de sollicitude, et qu'elles n'abandonneront certainement pas. Si même les

tories quittaient le pouvoir, la Grande-Bretagne ne se départirait jamais des principes qui ont formé la base de sa politique étrangère, pendant deux siècles. Les Hollandais sont ses alliés naturels sur le continent, et le roi peut réclamer la coopération d'une flotte et d'une armée anglaises, si cela est nécessaire. Que les rebelles reconnaissent leur faute et alors qu'on leur pardonne. Qu'ils se soumettent à la volonté du gouvernement avant de jouir des bienfaits de sa clémence; mais ce n'est pas à eux à dicter des conditions au trône, ni à arracher par la force ce qui ne peut leur être accordé que de bonne volonté. La faiblesse des rois a plus souvent que la fermeté des ministres amené la chute des empires. »

Plus politique que les autres membres du conseil, le prince d'Orange s'éleva fortement contre cette manière d'envisager le mouvement du 25; non seulement il demanda des mesures conciliatoires, mais il supplia son père d'accepter la démission de M. Van Maanen et de céder, d'un autre côté, aux supplications de ses sujets méridionaux. Tout en réprouvant l'insulte faite à la couronne et à sa famille par l'enlèvement des insignes royaux, et tout en stigmatisant les outrages commis par une populace en furie, il attribuait justement ces actes d'une effervescence subite à quelques hommes seulement et non à la volonté préméditée des masses. « Accordez-leur ce qu'ils ont droit de deman-

der (s'écria le prince). Satisfaites le peuple, faites cesser, sans délai, ses plaintes, offrez-lui quelques garanties pour l'avenir, et les signes de la rébellion disparaîtront, et les souffrances morales du pays s'oublieront bientôt. Serait-il sage de sacrifier un pays pour les couleurs de votre maison, ou de risquer le salut de la monarchie pour une question d'amour-propre. Si des concessions sont nécessaires, accordez-les et ne vous les laissez pas arracher. Quelques milliers de francs peuvent réparer les dégâts faits par la populace; des millions ne peuvent rendre une couronne perdue. Ne comptez ni sur les alliés ni sur la Grande-Bretagne; dans l'état actuel de l'opinion publique dans toute l'Europe, il ne serait ni de la politique, ni de l'intérêt d'aucun gouvernement d'intervenir en votre faveur. Si nous tirons le glaive, nous devons nous confier à nos propres forces; car l'Angleterre ayant reconnu la révolution de juillet ne risquera pas une guerre générale pour réprimer celle du mois d'août. Ordonnez que des mesures de précautions soient prises; permettez-nous de montrer que nous sommes déterminés à maintenir les droits dont nous ont investis les alliés; mais permettez aussi que nous évitions tout acte capable d'augmenter le mal auquel nous désirons porter remède. Ne convertissons pas en guerre civile une insurrection partielle; car jusqu'à présent ce n'est rien de plus, et attendons qu'elle ait acquis

un caractère révolutionnaire plus positif, avant de nous forcer à réprimer par l'épée ce que n'auront pu terminer les mesures conciliatrices. »

Plein de confiance dans la popularité dont il avait si longtemps joui et dans la loyauté du peuple belge, S. A. R. offrit ensuite de se rendre seule à Bruxelles. Le prince demandait des pleins pouvoirs pour traiter et l'autorisation de faire des concessions, bien plus propres que les démonstrations de la force à rallier tous les cœurs autour du trône. Malheureusement cet avis prudent ne prévalut pas : on se détermina à adopter des mesures promptes pour prouver à quatre millions de Belges qu'ils n'étaient que les ilotes de deux millions de Hollandais ; qu'ils n'étaient qu'un petit peuple dans un état de révolte ouverte, et non une grande nation arrivée au plus haut degré de la fièvre révolutionnaire, après avoir longtemps souffert un joug oppresseur. On assure que le langage fort et énergique que nous avons essayé de reproduire, a été tenu par le prince, non seulement au ministre que le roi maintenait obstinément dans ses fonctions, mais encore au roi lui-même. Obligé enfin de céder à la volonté de la majorité, le prince reçut des instructions pour se rendre, sans perdre de temps, en Belgique, accompagné de son frère, qui fut chargé du commandement des troupes, tandis que le roi lui confiait une mission temporaire et négative,

qui ne pouvait, sans aucun doute, amener un résultat avantageux. Car quoique le prince d'Orange paraisse avoir été investi de pleins pouvoirs, il a été assez prouvé par la suite que ses pouvoirs étaient de constater l'évidence des faits, mais non de faire droit aux réclamations du peuple belge.

LL. AA. RR. arrivèrent à Anvers le 29, et leur arrivée en cette ville fut annoncée le lendemain aux provinces méridionales par une proclamation qui parut vague et ne satisfit point. Elle présentait peu d'allusions à la question générale et semblait principalement annoncer l'adoption de mesures rigoureuses pour la sécurité des forteresses (1).

La plus grande activité régnait au département de la guerre ; les deux bataillons de grenadiers et toutes les forces disponibles qui se trouvaient dans les environs de La Haye s'avancèrent sur Rotterdam, où elles furent embarquées pour Anvers ; les troupes de toute arme, spécialement la cavalerie et l'artillerie qui, pour se procurer plus facilement des fourrages, étaient pour la plupart cantonnées dans les provinces septentrionales, reçurent l'ordre de se porter le plus rapidement possible en Belgique, par Utrecht et la Frise, ou de se concentrer, selon les circonstances, autour du quartier-général de leurs divisions respectives. Toutes les réserves et la milice reçurent

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 5.

l'ordre de joindre leurs bataillons, en vertu de l'article 209 de la loi fondamentale, et les gardes communales (*schuttery*) furent appelées à un service permanent. Telles étaient l'agitation et l'indignation causées dans les provinces du nord par les événements de Bruxelles, que plusieurs de ces corps sédentaires offrirent de marcher contre *les rebelles*, et que de nombreuses compagnies de volontaires se formèrent dans le même but.

Les jalousies et les haines longtemps assoupies des Hollandais contre leurs frères des provinces méridionales, non moins vives que celles que ces derniers leur portaient, se réveillèrent et se manifestèrent par les plus violentes expressions de mépris. Le cri de « *A bas les rebelles! Vive Orange!* » s'éleva de toutes les parties de la vieille Néerlande. Le mépris et le dégoût qu'éprouvaient les Hollandais pour l'insurrection d'un peuple qu'ils avaient si longtemps opprimé, était universel, parmi les descendants de ces mêmes hommes qui avaient jadis brisé à eux seuls le joug de Philippe II, qui avaient défié le terrible duc d'Albe, dont les troupes avaient souvent défait les plus vaillants soldats de l'Europe, et dont les flottes triomphantes avaient jadis balayé l'Océan, et porté la terreur jusque dans la capitale de la Grande-Bretagne. Ils s'imaginaient qu'il suffirait de proclamer leur arrivée pour que la *cité rebelle* envoyât ses principaux citoyens renouveler les scènes

ignominieuses infligées aux Gantois par Charles-Quint. Mais ils s'exagéraient leurs forces, et la faiblesse de leurs adversaires, autant qu'ils se trompaient sur la sagesse de leur gouvernement et sur les sentiments qui animaient les Belges.

La véritable nature de la question fut si mal appréciée, si mal jugée par les peuples en général, que même la presse libérale, en Angleterre, sympathisa presque en totalité avec le gouvernement des Pays-Bas et conseilla l'adoption des plus énergiques mesures de répression. Le corps diplomatique ne parut pas non plus mieux informé que le public, de l'état des sentiments nationaux des Belges, et des causes, depuis si évidentes, de leur insurrection.

Au lieu de profiter de l'influence qu'ils pouvaient avoir sur la cour ou sur le roi, pour leur faire apercevoir le précipice vers lequel ils marchaient, quelques ambassadeurs partagèrent l'irritation du gouvernement et l'encouragèrent à persister. On peut dire, il est vrai, qu'il n'entrait pas dans leur devoir d'intervenir dans les affaires intérieures d'un état étranger ; mais pouvaient-ils rester spectateurs passifs dans une question qui devenait européenne et qui était de nature à compromettre la tranquillité des autres nations ? Ne voyant qu'une face des événements, ne les envisageant qu'en ce que la conduite de la populace de Bruxelles leur donnait de blâmable, trop

confiants dans les forces du gouvernement néerlandais; considérant le soulèvement comme un reflet de la révolution française, ils confondaient dans leur indignation les scènes de désordres commises par une vile populace avec la résistance ferme des citoyens respectables, et prenaient ainsi une explosion produite par un déni de justice, pour le désir d'une réunion à la France.

Les diplomates étrangers et les cours qu'ils représentaient, craignaient la propagation de cet esprit républicain, qui plus tard cependant ne trouva que 15 avocats parmi les 200 membres du congrès et bien peu de partisans au dehors; et d'autant plus trompés sur le but de l'insurrection qu'ils ignoraient ses véritables causes, ils se méprirent complétement sur le véritable état des choses. Les griefs, que pas un d'eux ne semblait avoir étudiés, ou au moins qu'ils ne voulaient pas reconnaître, furent jugés par eux dans l'esprit qui avait dicté le message du 11 décembre, et non selon leur valeur réelle. Ils les repoussèrent donc comme *frivoles et insignifiants;* et toutefois, ainsi que l'observe judicieusement un écrivain distingué, « supposez que l'Angleterre eût été gouvernée par un roi écossais, comme les Belges étaient gouvernés par le roi de Hollande, les griefs des Anglais auraient-ils pu être raisonnablement considérés comme frivoles (1). »

(1) Examiner, n° 1184, p. 644.

En supposant, par exemple, que le barreau anglais, l'armée, la marine, la diplomatie et les fonctionnaires de l'administration soient forcés de plaider, écrire et parler dans le dialecte de l'Écosse, que sur six nominations dans l'armée cinq soient en faveur des Écossais, que les enfants des protestants anglais soient obligés de recevoir, dans les colléges de l'Écosse, une instruction que donneraient des professeurs nommés par un roi écossais du culte presbytérien, que les cours de la chancellerie et du banc du roi soient transportés à Édimbourg, qu'un homme mourant ne puisse tester que dans une langue qu'il ne sait pas, enfin supposez que tous ces griefs soient infligés à l'Angleterre, quel Anglais voudrait s'y soumettre et oserait les dire *frivoles* et *imaginaires ?* Et pourtant telle est l'opinion de ceux qui encore à cette heure, soit par préjugé, soit par ignorance, ne veulent pas se donner la peine d'examiner la question sous son véritable point de vue.

Quoique la loi fondamentale et les traités qui ont établi l'union aient été violés dans plus d'un cas, à peine l'insurrection eut-elle éclaté, que le gouvernement s'autorisa de la constitution pour éviter de faire des concessions immédiates. « Charles X a été renversé de son trône pour avoir violé la charte; que V.M. réponde aux cris de son peuple et à ses demandes en redressement de griefs; qu'elle se conforme strictement à la loi fondamen-

tale. Que les chambres soient convoquées; ainsi vous gagnerez du temps, en attendant l'œuvre des représentants du peuple. On se plaint du système des arrêtés : montrez maintenant que vous êtes résolu de vous renfermer dans la constitution. » Tels étaient les avis spécieux, mais dangereux, donnés au roi par un de ses ministres et appuyés par la plupart des ambassadeurs étrangers.

En conséquence, au moyen des pouvoirs que donnait au roi l'article 97 de la loi fondamentale, les chambres furent convoquées en session extraordinaire, à La Haye, pour le 12 de septembre, par un arrêté du 28 du mois d'août. Cette mesure excita les réclamations de la plupart des députés des provinces méridionales, dont la plus grande partie parut d'abord ne pas être disposée à obéir à la convocation royale. Comme la session législative ordinaire devait avoir lieu de droit à Bruxelles en octobre, on demanda si la convocation extraordinaire n'aurait pas dû être faite dans les provinces méridionales, au lieu de forcer les députés belges de se rendre dans le nord, d'où ils seraient obligés de revenir bientôt. S'il y avait urgence de réunir les chambres, pourquoi annoncer un délai de quatorze jours, quand il ne fallait que vingt-quatre heures pour se transporter d'une extrémité du royaume à l'autre ?

Plus tard, les Belges ont avancé, et non sans de justes motifs, qu'aussitôt qu'il s'agissait de discuter

des concessions, la couronne se retranchait jésuitiquement derrière la loi fondamentale et les états-généraux, et soumettait les questions à la représentation nationale, de la majorité de laquelle elle était assurée. Dans cinquante occasions antérieures, quand des mesures vexatoires avaient été adoptées, le roi s'était montré moins scrupuleux ; il avait dédaigné alors de consulter l'opinion nationale, et s'était lancé dans ce système d'arrêtés qui avait amené le mécontentement général ; le jugement par le jury avait été aboli par un simple arrêté; la liberté de la presse et de l'instruction avait été entravée par arrêté; c'était un arrêté qui avait transféré à La Haye la cour suprême. Pourquoi donc alors ne point redresser les griefs par cette méthode plus expéditive, sauf ensuite à régulariser cette mesure en présentant une loi aux États ? n'était-ce pas se jouer de la nation que de ne vouloir lui accorder ces concessions qu'au moyen de la législature, quand on s'était si largement servi d'un système arbitraire, pour la dépouiller de ses libertés ?

Si la convocation des chambres était nécessaire (et cela est incontestable), il eût été infiniment plus politique de les assembler à l'instant même à Anvers, sinon à Bruxelles. Une semblable mesure pouvait, à la vérité, être considérée comme une condescendance dangereuse aux exigences des provinces du midi, et comme une injure aux

provinces du nord. Mais le point essentiel, dans le moment, n'était pas de flatter la vanité ou de fortifier la fidélité d'un peuple des sentiments duquel on ne pouvait pas douter, mais de captiver la bonne volonté et d'alléger les souffrances de celui dont la fidélité était ébranlée.

La présence du roi ne pouvait manquer de produire un bon effet dans les provinces du sud; et c'eût été un excellent moyen d'arrêter les troubles, que de déclarer dans une proclamation qu'il se confiait pleinement à la loyauté du peuple; qu'il voulait lui donner la plus haute preuve de sa confiance, en convoquant les chambres dans ces provinces, et en venant au milieu d'elles sans autre sauvegarde que la droiture de ses intentions, la conviction de mériter leur appui, et la ferme résolution d'adopter le plus tôt possible tous les moyens de redresser leurs griefs; mais, fidèle à ses errements, le cabinet hollandais, en déployant une énergie inopportune et en appelant à son aide les ressources d'une politique tortueuse, continua à s'engager dans la ligne qu'il s'était tracée, et dont malheureusement il n'avait jamais voulu dévier. La conduite imprudente du gouvernement devait bientôt porter ses fruits.

Les choses en étaient à ce point, en Hollande, lorsque, le 31 août, les princes portèrent leur quartier-général d'Anvers à Vilvorde, où se trouvaient déjà, depuis le 27, 3 bataillons du 9e d'in-

fanterie, avec 2 escadrons et 8 pièces d'artillerie de campagne, qui, destinés d'abord à renforcer la garnison de Bruxelles, avaient fait halte dans cette ville. Le 6e de hussards, un bataillon du 5e d'infanterie, et une demi-batterie, qui étaient échelonnés entre Gand et Alost, reçurent ordre de se concentrer sur Assche et de communiquer par leur gauche avec Vilvorde. Des corps furent poussés de cette dernière place jusqu'à Laeken; ils avaient ainsi l'apparence de gardes avancées en présence de l'ennemi. A peine les princes furent-ils arrivés à Vilvorde, que le colonel H. de Cruquenbourg, aide-de-camp du prince d'Orange, reçut l'ordre de se rendre à Bruxelles, avec des dépêches pour le général d'Hoogvorst, qui l'invitaient à se rendre au quartier-général, pour prendre des mesures de nature à pacifier la ville, et aviser aux moyens de rétablir le pouvoir légitime dans les mains des généraux du roi. Aussitôt l'arrivée du colonel H. de Cruquenbourg, une assemblée fut convoquée à l'hôtel-de-ville, pour délibérer sur les propositions des princes, et, quelques heures après, le général d'Hoogvorst, accompagné de cinq citoyens des plus influents, obéit à leur sommation. Cette députation avait pour instruction de supplier LL. AA. RR. d'arrêter la marche ultérieure des troupes vers Bruxelles, et de leur déclarer respectueusement, mais avec fermeté, que le peuple n'admettrait pas un seul soldat de

plus dans les murs de la ville, jusqu'à ce que le renvoi de M. Van Maanen et le redressement des griefs fussent accordés, et enfin d'inviter les princes à se rendre dans la capitale, pour constater par eux-mêmes le véritable état des affaires, et recueillir les plaintes des citoyens. La députation avait en outre pour instruction d'obtenir comme condition *sine quâ non*, que les princes vinssent seuls ou sans autre escorte que leurs aides-de-camp, se confiant à la loyauté et à la bonne foi du peuple, et non seulement de répondre sur leur tête de leur sécurité, mais de les assurer que cette marque de confiance serait reçue avec enthousiasme par toute la population.

Le même jour, le général de Bylandt annonça officiellement au public la réception de dépêches du roi, portant que S. M. déclarait « qu'elle était prête à recevoir la députation envoyée à La Haye, et que, quoiqu'elle eût été profondément affectée par les événements déplorables des 25 et 26, elle témoignait à la garde civique sa satisfaction pour son admirable conduite. » En effet, la conduite des habitants de Bruxelles, que l'on n'a pas convenablement appréciée à l'étranger, méritait le jugement honorable que contenait le message du roi. L'inertie et l'incapacité des autorités avaient été telles que la suprématie physique et morale du gouvernement fut aussi complétement méconnue dès le 26 que si elle n'avait jamais existé. La loi

était devenue une lettre morte, et la ville était à la merci de la populace, qui pouvait la piller et la dévaster à son aise, puisque toute autorité était paralysée. L'anarchie, le vol et le meurtre auraient donc régné, si MM. d'Hoogvorst, de Sécus, de Mérode, Van de Weyer, Van der Smissen, Rouppe, Engler, Palmaert, Meeus, et d'autres citoyens ne se fussent exposés à leurs risques et périls pour arrêter le torrent.

Comme la conduite de ces citoyens a été étrangement méconnue au dehors, il est nécessaire de proclamer leur patriotisme et leur honorable dévoûment, en cette occasion, et d'affirmer que tandis qu'ils s'unissaient ardemment à leurs concitoyens dans la détermination de résister à l'oppression, ils versaient des larmes de honte et de regret sur les excès commis par la populace, et étaient unanimement déterminés à employer leurs armes pour arrêter des désordres qui déshonoraient la cause nationale et en compromettaient le succès. Ils demandaient *la liberté en tout et pour tous*, mais ils repoussaient la tyrannie populaire, et, la constitution à la main, ils n'exigeaient d'autre concession que l'exécution pleine et entière de la loi fondamentale. Tout en déplorant les excès commis par la populace, ils étaient en droit de persister dans leurs justes réclamations; ils connaissaient parfaitement l'esprit et les besoins de la masse, et si leurs conseils eussent été écoutés,

si le gouvernement fût entré franchement et sans réserve dans la voie de concessions qu'ils lui indiquaient, tous les malheurs qui suivirent la journée du 25 eusseut été évités.

Une séparation administrative était peut-être la seule issue possible des événements, mais les droits de la dynastie eussent été sauvés; car ceux qui prétendent qu'il existait un désir général de réunion à la France, ou même une séparation totale de la Hollande, ne connaissent pas l'état de l'esprit public à cette époque. La demande même d'une séparation administrative, quoique dans la pensée de plusieurs personnes, dès la formation de l'Union catholique, avait fait peu de progrès sur l'esprit public. Toutefois, les partisans de ce système devinrent assez nombreux, du moment où l'on sut, par l'aveu des princes eux-mêmes à Vilvolde, que le prince d'Orange avait le pouvoir d'entendre les réclamations, mais non celui d'y faire droit. La pensée générale fut alors que le gouvernement était opposé aux concessions, et qu'il cherchait à temporiser pour pouvoir réunir et concentrer ses forces, et rendre ainsi toute résistance impossible. A cet égard, on ne se trompait pas, car la mission du prince devait être infructueuse, et si les forces, ou même la moitié des forces qui environnaient Bruxelles eussent été employées à temps, la révolution avait peu de chances de succès. On peut donc dire que la sé-

paration absolue n'a été amenée que par les fausses combinaisons militaires de septembre, et non par la révolution française ; l'attaque maladroite de Bruxelles rendit tout rapprochement impossible. Le prince Frédéric ébranla le trône que le général Chassé renversa plus tard. Sur ce point, l'opinion de la diplomatie, aussi bien que celle du public, fut longtemps erronée ; lord Ponsonby fut le premier qui pénétra le mystère et jeta un rayon de lumière parmi ces ténèbres.

Une partie de la diplomatie aida elle-même dans le principe à dissimuler la vérité, parce qu'elle avait deux motifs puissants, quoiqu'opposés, à amener les puissances, spécialement l'Angleterre, à attribuer une plus grande influence à la France qu'elle n'en avait en effet. D'une part, les diplomates hollandais voulaient éveiller les craintes des alliés dans l'espoir de les amener à soutenir leur cause; tandis que, d'autre part, la France profitait adroitement des arguments mis en avant par les Hollandais pour faire accéder les autres nations à ses demandes et les mettre dans ses intérêts. « Les griefs des Belges rebelles (disaient les Hollandais) ne sont qu'un prétexte; leur demande de séparation est encore un prétexte. C'est à la propagande seule qu'est due l'insurrection. Si le parti du mouvement conserve plus longtemps le dessus, la dynastie de Louis-Philippe ne pourra résister aux flots de jacobinisme qui envahissent

tout, et la réunion à la France, longtemps projetée, devient inévitable. Hâtez-vous donc de vous emparer de la Belgique ; sinon cette barrière sera renversée, et la France deviendra maîtresse du Rhin et de la Meuse ; c'est à cet effet que de Brouckère, Lehon et de Stassart se sont rendus à Paris et ont eu des conférences avec Lafayette, Mauguin, Lamarque et Odilon-Barrot. Notre cause est celle de la royauté en général. Ne permettez pas que la contagion de la démocratie s'étende sur la Belgique et détruise la dernière sauvegarde de la légitimité. »

D'un autre côté, les Français faisaient cette observation spécieuse : « Il est vrai que le vœu général du peuple belge est pour nous, et qu'ils désirent unanimement s'associer aux destinées de la *France régénérée*. Leurs manufactures, les houillères et l'agriculture exigent impérieusement que nos marchés leur soient ouverts ; leurs députés songent avec ambition à nos chambres ; leurs jurisconsultes à nos cours royales. Un esprit de démocratie domine certainement toute la jeunesse du pays. Et si le mouvement prévaut chez nous, cette réaction, nous le craignons, sera inévitablement ressentie par nos voisins. Nous ne désirons pas un agrandissement, mais nous pouvons y être amenés par la force des choses ; et l'intérêt de votre politique sera alors de nous aider à nous rendre assez forts et assez puissants pour que nous

puissions vaincre le républicanisme. Fortifiez notre jeune monarchie, et nous répondons du reste. Mais c'est dans le triomphe du parti du mouvement qu'est le véritable danger. Et Dieu sait ce qui pourrait en résulter. » Heureusement pour les intérêts matériels de la Grande-Bretagne, les représentations de la France prévalurent sur celles de la Hollande, et la paix fut maintenue.

En examinant d'une manière abstraite la question d'une réunion à la France, on peut affirmer qu'elle eût été anti-nationale, surtout dans le commencement des troubles en Belgique ; car l'esprit anti-catholique qui avait repris le dessus en France, alarmait le clergé belge, il craignait la propagation de la philosophie voltairienne, autant qu'il avait détesté jadis les principes de Gomar ou de Josêph II. Il est vrai que les fabricants de draps de Verviers, les fabricants d'armes de Liége, quelques propriétaires de houillères du Hainaut, une partie du barreau wallon, et un très petit nombre de députés tournaient les yeux vers la France; mais le Brabant, le Limbourg, la province d'Anvers et les Flandres, dont la puissance et la prépondérance étaient si grandes, se seraient opposés à une mesure qui aurait eu pour ces provinces les plus fâcheuses conséquences. Éclairés par les souvenirs du passé, ils voyaient dans une réunion à la France, un avenir de guerre interminable et le renouvellement des conflits, qui,

pendant trois siècles, avaient fait de leurs fertiles contrées le théâtre des horreurs de la guerre. Ils aimaient les Français comme voisins, comme alliés, mais ils ne voulaient pas trouver en eux des maîtres. Ils ne voulaient pas voir leur capitale convertie en chef-lieu de département français, leurs fleuves fermés par le renouvellement du traité des barrières, leur clergé réduit à jouer un rôle insignifiant, et les fonctions civiles et militaires envahies par les Français. Ils voulaient bien se soustraire au monopole de la Hollande, mais non pour l'échanger contre celui de la France. « Mes amis (disait l'auteur d'un petit pamphlet populaire publié au commencement de 1831), j'aime beaucoup les Français, mais je les aime chez eux, et non chez moi; je les aime comme voisins et non comme maîtres. Je ne voudrais pas voir tomber la Belgique dans les mains d'un tas de pauvres diables qui viendraient tomber sur nous et s'enrichir à nos dépens, en prenant les meilleures places. Je ne voudrais pas voir de nouveau l'herbe croître dans nos rues (1).

Tel était l'état de l'esprit public, lorsque la députation quitta Bruxelles pour se rendre auprès des princes à Vilvorde. Dès leur arrivée, ils furent reçus avec beaucoup d'affabilité, surtout

(1) « Jean le Brabançon au bon peuple belge. » Bruxelles, 1835, page 15.

par le prince d'Orange. Mais LL. AA. RR. n'ayant que des pouvoirs limités et ne pouvant offrir aucune garantie, demandèrent comme mesure préliminaire, le rétablissement des insignes royaux et déclarèrent leur intention de ne pas se séparer de leurs troupes. Le général d'Hoogvorst et ses collègues, après avoir vainement tâché d'obtenir quelques modifications à ces prétentions, ne voulurent point prendre sur eux d'y consentir, et après avoir pris congé, ils retournèrent à Bruxelles pour en conférer avec leurs concitoyens. Les paroles qui s'échangèrent des deux côtés, dans cette circonstance mémorable, furent piquantes et peu propres à amener un rapprochement; car lorsque M. Rouppe, un des citoyens les plus estimés de la ville de Bruxelles, dont il est aujourd'hui bourgmestre, eut été introduit dans le cabinet du prince avec le général d'Hoogvorst, S. A. R., qui remarqua aussitôt les rubans tricolores qu'ils avaient à leur chapeau et à leur boutonnière, leur dit :

« Connaissez-vous, MM., le code pénal, savez-vous que vous portez l'emblème de la révolte et que si je me conformais strictement aux droits dont je suis investi, je pourrais vous faire arrêter. » M. Rouppe répondit : « Nous regrettons beaucoup de paraître en présence de V. A. R., d'une manière qui lui semble peu respectueuse. Telle n'est pas notre intention; ces couleurs ne sont pas le symbole de la révolte, mais de la nationalité et du pa-

triotisme. Elles ont été adoptées, Monseigneur, pour empêcher que le drapeau de France ne fût arboré généralement, comme cela avait eu lieu déjà dans plusieurs parties de la ville, lorsque nous ordonnâmes qu'on le fît disparaître. Il serait superflu de rapporter le reste de la conversation. Chacun persista dans ses prétentions. Enfin, le prince, ayant fait introduire le reste de la députation, s'exprima ainsi : « MM., j'ai déjà fait connaître à vos deux collègues ma résolution définitive. Cependant, pour éviter toute méprise, voici une copie de mes conditions ; communiquez-les à vos concitoyens. Et que Dieu vous garde (ajouta S. A. R. avec une profonde émotion), qu'il puisse vous amener à entendre la voix de la raison. Pour moi, j'ai fait mon devoir. »

A peine la députation fut-elle rentrée à Bruxelles, que la demande des princes se répandit par toute la ville et excita une fermentation extraordinaire. Les cris « Aux armes ! Repoussons la force par la force ! Vivent nos couleurs ! A bas les Hollandais ! » furent entendus dans les différents quartiers. Imitant l'exemple des Parisiens, la populace commença à former des retranchements, à dépaver les rues, à élever des barricades ; les arbres des boulevards furent abattus et servirent à faire des chevaux de frise. Les chariots, les tombereaux, les diligences, les équipages furent saisis, renversés dans la largeur des rues, et employés

avec des tonneaux, des échelles et des solives à former des barricades. Les portes et toutes les issues de la ville furent fortifiées et bloquées. Des pierres et d'autres projectiles furent portés au faîte des maisons et placés aux lucarnes. On voyait dans tous les quartiers de la ville les femmes s'employant activement à ces travaux de défense. Tel était l'enthousiasme de la population, qu'en peu d'heures ces rues si calmes et si belles furent entrecoupées de barricades, de tranchées et présentaient l'aspect d'une ville assiégée remplie d'hommes armés.

Au milieu du bruit des tambours, du tapage d'une multitude mêlée de femmes et d'enfants, on pouvait observer, non sans intérêt, le calme et les mouvements réglés des citoyens armés qui déjà marchaient avec une fermeté et une précision militaires qui faisaient bien augurer de la défense de la ville. En observant leur air martial et leur contenance résolue dans ce moment, il eût été difficile de prévoir que moins d'un an après *la blouse* perdrait son prestige aux yeux de l'Europe, et que ces soldats-citoyens, après avoir ignominieusement chassé les Hollandais de leur cité, saisis d'une terreur panique, seraient dispersés par un ennemi qu'ils avaient vaincu, comme les feuilles par un vent d'automne.

Cependant on s'assemblait en conseil à l'hôtel-de-ville; là il fut résolu que l'on annoncerait

par une proclamation le résultat de la mission à Vilvorde, ainsi que la détermination d'y envoyer une seconde députation pour obtenir ou au moins pour chercher à obtenir quelques modifications aux conditions proposées, lesquelles furent unanimement déclarées de nature à rendre toute négociation impossible.

Cette proclamation fut lue au peuple, du balcon de l'hôtel-de-ville; le paragraphe relatif à l'enlèvement des couleurs nationales et à l'entrée des troupes, occasiona la plus bruyante désapprobation, et des copies ayant été délivrées aux différentes sections, la lecture qui en fut faite redoubla l'activité avec laquelle le peuple élevait les barricades et achevait les préparatifs de défense. Une immense quantité de cartouches fut faite et distribuée; les canons abandonnés par les troupes royales furent mis en état, et il devint évident que si le prince ne consentait pas à modifier ses prétentions, la guerre civile était inévitable.

Pendant la durée du conseil, on proposa de prier les ambassadeurs d'Autriche et d'Espagne, ainsi que les autres membres du corps diplomatique qui étaient encore à Bruxelles, d'employer leur intervention officielle auprès des princes. Mais MM. Van de Weyer et Duval de Beaulieu, s'étant énergiquement opposés à cette mesure, il fut résolu, après une longue discussion, que l'of-

fre faite par ces diplomates d'intervenir officieusement, serait acceptée.

La seconde députation, composée du prince de Ligne, du comte Duval de Beaulieu, du baron Van der Smissen et de trois autres personnes, arriva au quartier-général et fut aussitôt admise auprès des princes, qu'elle trouva assis à une table placée au milieu de l'appartement, tandis que le lieutenant-général Constant et le reste de l'état-major, étaient rangés derrière eux, dispositions évidemment prises pour donner autant que possible un appareil imposant à cette réception. Après une courte pause, il s'éleva une discussion animée, dans laquelle LL. AA. RR. se montrèrent peu disposées à accéder aux demandes des citoyens, et exigèrent comme une condition *sine quâ non*, la disparution des couleurs brabançonnes, qu'ils qualifiaient d'emblèmes séditieux. Et, en effet, quelle autre épithète pouvaient-ils leur donner ?

Peut-être avaient-elles d'abord été prises pour prévenir l'adoption générale de celles de la France. Mais c'était un sophisme absurde que de prétendre que la substitution d'une couleur locale à celle reconnue par le roi, était une preuve de patriotisme, et non une démonstration séditieuse. La cocarde orange pouvait être l'emblème d'une famille, mais elle avait été reconnue comme celle de la monarchie, et avec le pavillon tricolore hollandais, elle constituait le seul étendard re-

connu par les puissances étrangères. Soit qu'ils fussent convaincus de ces vérités, ou seulement par des motifs de convenances, les membres de la députation, en se présentant devant les princes, ôtèrent ou dissimulèrent leurs rubans aux couleurs brabançonnes. Cette concession était peu judicieuse, en ce qu'elle était une sorte de reconnaissance de l'illégalité du port de ces couleurs. Mais la mission de la députation n'avait pas pour objet de contester un point d'étiquette, mais d'obtenir l'adhésion des princes à la demande des citoyens, sans laquelle toute négociation ultérieure était impossible.

La question des couleurs nationales et de l'entrée des troupes fut chaudement discutée des deux côtés. Mais, trouvant les députés aussi décidés qu'eux-mêmes, les princes, à la fin, firent entendre qu'ils se trouveraient réduits à la douloureuse nécessité d'employer la force et de traiter en rebelles ceux qu'ils auraient désiré embrasser comme amis. Là dessus le prince de Ligne et le comte Duval qui, par leur rang, leur fortune et leurs antécédents sociaux, étaient certainement à l'abri de l'imputation de jacobinisme, qui pouvaient être considérés comme entièrement désintéressés, et qui avaient donné des gages de leur royalisme et de leur amour de la paix, répliquèrent avec beaucoup d'énergie.

Le dernier insista fortement sur le danger

d'exaspérer la populace déjà suffisamment excitée et sur les effroyables conséquences qui pouvaient résulter de la guerre civile. Il peignit l'état de l'opinion publique dans la capitale et les provinces, et d'une voix qui fut prophétique, il déclara que le premier coup de canon tiré contre Bruxelles serait le signal d'une levée générale de boucliers, et que le premier citoyen tué en défendant ses foyers entraînerait la monarchie dans la tombe.

Le prince de Ligne, jeune homme jusqu'alors peu connu, si ce n'est par sa grande fortune, et par l'éducation ultra-catholique qu'il a reçue, se conduisit dans cette occasion avec beaucoup d'adresse, déploya toute la courtoisie ordinaire chez les personnes de son rang. « Si les princes persistent à vouloir entrer de force dans la cité (dit-il), les citoyens sont décidés à former des barricades avec leurs propres corps. A notre sortie de la ville, notre voiture était entourée d'une foule de personnes qui nous déclaraient qu'elles étaient résolues à périr plutôt que de se soumettre, et que les troupes ne pénétreraient dans la ville que sur des monceaux de cadavres. Mais je supplie V. A. R. (ajouta-t-il), pour son salut et celui des princes ses enfants, de ne pas se hâter de tirer l'épée; le sang qui pourrait couler retomberait sur elle, et sa postérité pourrait la considérer comme ayant consommé la perte de leur héritage.» Quelques observations hautaines et déplacées

ayant été faites par des personnes de l'état-major, qui, avec l'impétuosité naturelle à des soldats dévoués, se sentaient blessées du langage libre et franc des députés, le comte Duval se tourna vers eux, et leur dit d'une voix ferme : « MM., c'est pour avoir écouté la voix de conseillers aussi peu judicieux que vous, que Charles X a perdu sa couronne. Prenez garde de pousser le roi votre maître dans un semblable abîme. » Van der Smissen ajouta qu'ils n'avaient qu'à être plus modérés dans leurs paroles, s'ils ne voulaient pas perdre la cause qu'ils servaient et appeler un châtiment sévère sur eux-mêmes. »

Il n'est pas probable que des menaces ou des observations déplacées aient exercé de l'influence sur un homme d'une bravoure aussi chevaleresque que le prince d'Orange. Mais comme, dès le premier moment, il avait repoussé l'emploi de la force, convaincu qu'il était que les voies conciliatrices étaient celles qui pouvaient le mieux atteindre le but, et comme l'éloquence des députés en appelait à son humanité (car leurs discours, quoique fermes, ne renfermaient point d'expressions qui pussent irriter sa susceptibilité), S. A. R. finit par s'émouvoir au point que ses yeux se remplirent plusieurs fois de larmes. Le prince se retira pour prendre l'avis de M. Van Gobbelschroy, qui était arrivé pendant la délibération. Il fut ensuite proposé, en ce qui concernait les couleurs, une

sorte de transaction qui pouvait réunir les deux partis; c'était que la garde civique réunît la cocarde orange à la cocarde brabançonne, et que S. A. R. suivît cet exemple en entrant dans la ville. Après avoir admis ce point, et vaincu d'autres scrupules d'une nature personnelle, le prince revint, congédia les députés, en les chargeant d'annoncer à leurs concitoyens sa détermination de sacrifier tout sentiment personnel au bien public, et d'entrer à Bruxelles, dans la matinée du lendemain, sans autre escorte que son état-major (1).

Heureux du succès de leur mission, les députés retournèrent à Bruxelles, et le lendemain 1er septembre, à la pointe du jour, une proclamation annonça aux habitants le résultat de la conférence de Vilvorde. Un ordre du jour invitait en même temps les chefs de sections à rassembler leurs bataillons sur la place de l'hôtel-de-ville, à dix heures et demie du matin, pour *recevoir et escorter le prince dans la ville*. En même temps, la proposition relative à la cocarde orange fut communiquée aux officiers de la garde civique et aux notables qui l'acceptèrent. Toute la nuit on avait travaillé à préparer un nombre suffisant de ces cocardes, pour pouvoir en distribuer à tout le corps, et, avant l'heure de la réunion, plusieurs caisses,

(1) Le prince Frédéric ne voulut pas se séparer des troupes dont il avait le commandement.

qui en étaient remplies, furent déposées à l'hôtel-de-ville ; on était sur le point de les distribuer, quand arriva le colonel H. de Cruquenbourg, avec un message de Vilvorde qui changeait l'état des affaires : le prince d'Orange, cédant aux représentations de son frère ou du général Constant, avait changé d'avis et avait pris la résolution de mettre de nouveau comme condition à son entrée l'abandon des couleurs brabançonnes. Cet officier se voyant lui-même entouré de ces couleurs, non seulement insista pour qu'elles fussent déposées à l'instant, mais il se servit d'expressions si irritantes, et prit un ton si impérieux, que les personnes présentes résolurent unanimement de ne point adopter la cocarde orange, et, après une violente altercation, le colonel de Cruquenbourg fut prié de retourner à Vilvorde, et d'informer le prince d'Orange que les citoyens périraient plutôt que d'abandonner leurs couleurs pour prendre les siennes.

Environ deux heures après, le comte de Stirum, aide-de-camp du prince Frédéric, arriva avec une mission semblable ; mais, quoiqu'il y eût dans sa manière d'agir plus de réserve et plus de politesse, il fut contraint de se retirer sans avoir pu changer la résolution des bourgeois. A la fin, le prince d'Orange, n'ayant pu obtenir de concessions, mit un terme à la contestation, et, en dépit des avis de ceux qui l'entouraient, annonça

son intention d'éntrer immédiatement dans la ville.

Les citoyens n'avaient pas perdu de temps pour obéir à la sommation de leurs chefs. Avant onze heures, la garde civique, au nombre de près de 5,000 hommes, était réunie sur la grande place. La plus grande partie était armée de fusils, mais la première section, composée d'hommes des faubourgs, et la compagnie des bouchers, n'ayant d'autres armes que des faulx, de longs couteaux, des piques, et, par-ci par-là, un fusil grossier, formaient un groupe pittoresque et sauvage.

Tous les arrangements préliminaires étant pris, sur un ordre donné, la garde civique se mit en marche. Arrivées à la porte de Lacken, les deux premières sections continuèrent à s'avancer sur la route d'Anvers, jusqu'au point appelé *la Perche*. Mais le reste déclara ne point vouloir quitter la ville et s'exposer à être taillé en pièces et massacré par les Hollandais. Les citoyens armés formèrent donc une ligne qui s'étendait jusqu'au centre de la cité, et attendirent ainsi l'arrivée du prince.

Vers midi, S. A. R. parut au pont de Laeken, accompagnée de quatre officiers et d'une petite escorte de cavalerie légère. Ce fut sans doute un moment d'anxiété cruelle, pour le prince et ceux qui l'entouraient, dont quelques-uns le suppliaient encore de revenir sur sa décision, et de

ne pas se mettre à la merci d'hommes dont le seul but était de lui tendre un piége pour le retenir en ôtage; car ils avaient reçu l'avis que telle était l'intention des *rebelles;* et ils ajoutaient, quoique les chefs eussent répondu des jours du prince : « Qui peut répondre de la conduite d'une populace qui s'est montrée naguère si aveugle dans sa furie ? Il ne faut qu'une main parricide pour causer votre perte; et ce serait nous, et non les chefs des rebelles, qui en seraient responsables envers le roi et la nation. »

« Soyez tranquilles (dit le prince), la Providence a souvent veillé sur moi; à l'heure du péril, elle ne m'abandonnera pas. L'étoile qui, depuis des siècles, brille sur la maison de Nassau n'a pas encore pâli; j'entrerai sans malheur et je veux me confier entièrement à la loyauté des citoyens. Ils peuvent être rebelles, sans être pour cela de lâches assassins. Je n'ai jamais fait de mal à personne volontairement; je me dévoue au bien général; ils ne peuvent pas être ingrats. Au reste plus grand est le péril, plus il y a de gloire à l'affronter; et si le sacrifice de ma vie peut ramener la paix, ma mort ne sera pas moins honorable que si elle avait lieu sur un champ de bataille. »

Avant de traverser le pont, S. A. R. renvoya son escorte et fut reçue avec respect par l'état-major de la garde civique, auquel elle s'adressa

avec des manières franches et conciliatrices. Les gardes présentaient les armes, et les tambours battaient au champ. Tandis qu'il parcourait la ville, un silence expressif régnait autour de lui; on avait sagement recommandé aux gardes de ne l'accueillir par aucun *vivat*, pour ne pas donner lieu à des cris d'une nature offensante; car, quoique la grande majorité fût bien disposée, il était impossible de répondre de la totalité, et surtout de cette multitude de spectateurs qui remplissait les routes et les plaines avoisinantes.

En arrivant à la porte de Laeken, et en apercevant la masse compacte d'hommes armés qui remplissaient les rues, la figure du prince pâlit un moment, et toute sa contenance trahit, sinon la crainte, au moins une vive émotion. Après s'être arrêté un instant, il se tourna vers les personnes qui étaient près de lui et exprima le désir de monter les boulevards et de se diriger vers son palais par la rue Royale. Mais on lui objecta que la ligne formée par la garde civique se dirigeait vers la place du Théâtre et que toute la population attendait son passage par ces rues. Se considérant comme tout à fait au pouvoir des masses qui l'entouraient, S. A. R. céda en disant à MM. Van der Smissen, Duval, Plaisant et autres, qui marchaient avant lui : « MM., je me confie à vous ! » et il se rendit, en soupirant, à leurs observations.

Cette volonté du peuple n'était pas sans objet.

Il craignait que si le prince atteignait les boulevards, il ne mît son cheval au galop et ne gagnât ainsi le palais où les troupes royales s'étaient concentrées, avant qu'eux ne pussent atteindre le centre de la ville, et, comme il connaissait son ardente intrépidité, il craignait qu'en haranguant ses soldats et les animant par son exemple il ne commençât à l'instant l'attaque dans la ville, tandis que les troupes de Vilvorde et d'Assche s'avanceraient par les portes de Flandre et de Schaerbeek, et en prenant ainsi les citoyens entre deux feux, ne les forçassent à fuir ou à se soumettre. On doit se rappeler qu'à cette époque il n'existait pas le plus léger symptôme de désaffection parmi les troupes. Officiers et soldats se montraient disposés à remplir leur devoir, jusqu'à l'époque où leur expulsion de Bruxelles vînt démoraliser et désorganiser les troupes hollandaises et belges.

A mesure qu'il s'avançait dans la ville, le prince paraissait de plus en plus étonné des mesures de défenses prises pour s'opposer à une entrée de force; les rues, principalement celles qui s'ouvraient sur les boulevards, étaient coupées de tranchées profondes, et défendues par des barricades et des chevaux de frise, de manière à rendre le passage presque impossible de l'une dans l'autre, sans escalader des obstacles sans cesse renaissants, ou sans passer au travers des défilés étroits qu'on

pouvait à peine traverser à cheval. Ces ouvrages de défenses, résultat d'une nuit de travail, démontraient ce qu'on pouvait faire avec le temps et prouvaient combien il serait dangereux de pénétrer, surtout avec de la cavalerie, dans une ville ainsi fortifiée. Et pourtant la leçon fut perdue!

A mesure que le prince avançait, il était accueilli par le même silence; aucun geste, aucun houra, aucune exclamation de fidélité ou de dévoûment ne se faisaient entendre; on entendait une sorte de rumeur, de bruits d'armes, mais pas la moindre acclamation. Les rues n'étaient point jonchées de fleurs, les mouchoirs n'étaient pas agités aux fenêtres, toutes les physionomies avaient l'air triste et sévère.

« ..... Wo man cried : *God save him!* no joyful tongue gave him his welcom home (1).»

Quoique l'expression de sa figure indiquât tout ce qu'il souffrait, et qu'une larme vînt de temps en temps humecter ses yeux, il parvint à contenir son émotion et à conserver une attitude digne; s'arrêtant de temps en temps pour s'adresser aux personnes qu'il connaissait, louant quelques-uns de leur bonne conduite, et assurant aux autres qu'il ferait tous ses efforts pour que leurs griefs fussent promptement redressés.

(1) Pas un homme pour crier : « *Dieu le sauve!* » pas une langue joyeuse pour lui dire : « Soyez le bien venu! »

Arrivé aux Marché aux Herbes, S. A. R. exprima le désir de se rendre directement à son palais; mais indépendamment de la foule qui remplissait la rue de la Madeleine, une barricade interceptait tout à fait le passage. Comme il s'éleva, à ce sujet, une légère discussion dans cet endroit, relativement à la route à suivre, la populace devint extrêmement bruyante, et on entendait au milieu du tumulte les cris : « *Au palais du peuple! à l'hôtel-de-ville!* » Tandis qu'un homme à figure rude et aux formes athlétiques s'avançant, armé d'une pique et brandissant son arme au-dessus de la tête du cheval du prince, criait : « *Vive la liberté! A l'hôtel-de-ville!* » se tournant vers M. Plaisant, qui se tenait à ses côtés, le prince lui dit : « Singulière liberté qui ne permet pas à un homme de se rendre à sa demeure. »

La multitude poussa, dans ce moment, des cris plus assourdissants encore, et les personnes qui entouraient le prince ne furent pas sans inquiétude pour l'illustre dépôt dont elles s'étaient chargées. M. Plaisant dit alors au prince à voix basse et avec émotion : « Au nom de Dieu et de votre salut, Monseigneur, dirigez-vous vite vers l'hôtel-de-ville. »

Arrivé en face de cet édifice, sur le péristyle duquel la régence était assemblée, le prince arrêta son cheval, et la foule ayant formé un cercle autour de lui, il la harangua dans des termes qui

annonçaient un profond sentiment et une grande modération; il en appela à leur fidélité et à l'amour de l'ordre, et il promit de se dévouer entièrement à leur bien-être. Il leur dit : « Qu'il n'y avait pas lieu de s'armer, ses soldats étant venus comme frères, et non en ennemis; que pour lui, en sa qualité de colonel-général des gardes communales, il était heureux de se voir entouré d'une armée de citoyens, et termina son allocution par le cri de « *Vive le roi !* » Mais ces mots, magiques dans les temps ordinaires, avaient perdu leur puissance; il n'y fut que faiblement répondu, et ces cris clairsemés furent couverts par ceux de : « *Vive la liberté ! à bas Van Maanen !* » A peine même le cri plus populaire de « *Vive le prince !* » fut-il accompagné de quelques marques d'enthousiasme et de dévoûment.

Dans ce moment eut lieu un accident qui pouvait amener les plus fâcheux résultats. Le cheval que montait le prince, animal superbe, mais vicieux, commença à s'effrayer et à s'irriter de la foule qui pressait ses flancs; il avait déjà frappé plus d'une personne et porté au baron Van der Smissen un coup qui l'alita pour plusieurs jours, lorsqu'un individu plaçant imprudemment la main sur sa croupe reçut un coup de pied qui le blessa assez gravement pour mettre sa vie en danger.

La populace, sur le bruit qu'un homme venait d'être tué, s'emporta en vociférations, quel-

ques-uns criaient : « Qu'on tue le cheval » d'autres « qu'il descende, et qu'il marche avec nous ! nous ne sommes pas faits pour être foulés sous les pieds des chevaux des Hollandais. » En ce moment, le prince appelant son palefrenier, descendit de son cheval pour prendre le sien en disant : « Si l'homme est blessé je lui donnerai une pension de 500 fl., et le cheval sera tué. » Mais soit que l'attitude menaçante de la foule lui eût inspiré des craintes pour sa sûreté, soit par une impulsion soudaine, à peine S. A. R. avait-elle prononcé ces mots qu'elle lança son cheval à travers les rues étroites qui mènent de la Grande Place au Palais de Justice, et prit le galop, suivi de son état-major et de quelques gardes civiques à cheval.

Ce trajet ne se fit pas sans danger ; car, arrivé à une barricade plus élevée que les autres, le prince la franchit sans qu'aucune personne de sa suite pût l'imiter, et il arriva seul sur la place du Palais de Justice; là, par étourderie, ou dans de mauvaises intentions, un bourgeois armé s'élança vers lui, la baïonnette en avant, et il en serait peut-être résulté un déplorable malheur si un autre citoyen ne se fût élancé pour détourner l'arme. Un rassemblement de la populace fit entendre des paroles insultantes. Mais le prince ayant été rejoint dans ce moment par sa suite, elle parvint à lui frayer un chemin à travers les barricades qui fermaient toutes les issues, et il s'avança alors rapi-

dement vers son palais, où il arriva à la fois ému et mécontent de ce qui venait de se passer.

Se tournant vers les citoyens qui l'avaient suivi, il leur reprocha en termes amers d'avoir permis qu'il fût insulté. « Quant à vous, monsieur (dit S. A. R. au baron d'Hoogvorst), vous répondiez de moi sur votre tête ; est-ce ainsi que vous tenez votre promesse ? Est-ce pour qu'il soit insulté que vous avez attiré le fils de votre roi dans votre ville? Est-ce là la bonne foi des Belges? » Les personnes présentes, toutes profondément affligées de ce qui était arrivé, s'avancèrent vers lui et parvinrent, après une explication courte, mais animée, à apaiser la colère du prince, qui, revenant à la bonté de son caractère, engagea plusieurs des citoyens les plus influents à se réunir immédiatement à lui et à conférer sur les meilleures mesures à adopter pour rétablir la tranquillité publique. Dans le cours de l'après-dîner, une proclamation annonça aux habiants le choix d'une commission, chargée de proposer des mesures pour le rétablissement du bon accord entre le gouvernement et les citoyens. Dans cette proclamation, le prince remerciait en même temps ces derniers de leur conduite honorable et les assurait qu'aucunes troupes n'entreraient dans la cité (1).

Quoique quelques-unes des personnes choisies

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 6.

pour faire partie de cette commission fussent extrêmement impopulaires, cette proclamation produisit de bons effets; la nuit se passa tranquillement; et le prince ayant envoyé un courrier à La Haye, on espéra que M. Van Maanen serait renvoyé, et que des mesures conciliatrices seraient adoptées. Si l'on peut contester jusqu'à un certain point l'utilité de la démarche du prince, l'opinion est unanime sur la bravoure et le dévoûment qu'il déploya dans cette occasion. La position critique où il se trouva était de celles qui réclament un grand courage et où le sien parut dans tout son éclat. Quelque fertile que soit l'histoire de la famille de Nassau en épisodes intéressants, il n'en est point de plus chevaleresque que celui-là. On ne peut imaginer de situation plus pénible et plus décourageante. Elle n'était point faite pour échauffer l'imagination, mais pour glacer le cœur. Le courage qu'elle exigeait était essentiellement moral. Il n'y avait là ni le mouvement, ni le bruit, ni l'exaltation fébrile du champ de bataille. Là, point de ces sensations qui animent un commandant chargeant l'ennemi à la tête de colonnes braves et dévouées; ce n'était ni l'ardeur enthousiaste et inexprimable qui entraîne un soldat, un jour de combat et le lance à travers le péril, sans calculer le nombre de ses adversaires et les chances de mort.

C'était un danger sans gloire, un sacrifice sans

récompense; entouré d'hommes armés, il était sans pouvoir parmi eux. Seul au milieu d'une population révoltée, qui avait foulé aux pieds les insignes de sa royale maison, la bannière de la sédition flottait sur sa tête; certain d'être entouré d'ennemis, il ne pouvait pas compter que le bras d'un seul ami fût là pour arrêter la main d'un assassin, et qu'une seule voix voulût s'élever pour le protéger contre l'insulte; au lieu d'acclamations de fidelité, il ne rencontrait qu'un silence improbateur, et il pouvait lire sur chaque figure l'expression du défi ou de la menace, là où jadis il n'était habitué à lire que l'expression d'une soumission obséquieuse. Il apparaissait enfin au milieu du peuple comme le prix de la conquête ou comme ôtage répondant de la sécurité des révoltés.

La conduite du prince, pendant toute la durée de son séjour dans la ville, fut de nature à mériter les plus grands éloges. Son sang-froid, sa franchise, son affabilité, son courage lui gagnèrent tous les cœurs généreux; et même les ennemis les plus animés contre sa maison et sa religion ne purent lui refuser leurs éloges. Si le salut de la monarchie avait dépendu de cette circonstance, il n'était pas douteux.

Sous le point de vue politique, la question est toute différente. Eu égard à la ligne de conduite que le gouvernement du roi était déterminé à

tenir, c'est une question dont la solution n'est guère favorable à la démarche du prince, que celle de savoir s'il a agi sagement en écoutant les demandes du peuple; son entrée à Bruxelles, dans l'état où étaient les choses, n'a pas eu pour effet d'amener une réaction funeste à une époque plus avancée. Il était évidemment démontré, nonobstant les assertions et les protestations des députés et de la presse, que la capitale était dans un état de révolte ouverte et touchant de si près à une révolution qu'il ne restait que deux partis à prendre, savoir : l'emploi de la force avec toutes les terribles conséquences de la guerre civile, les prisons et les échafauds, ou bien des concessions pleines et entières, avec le pardon et l'oubli du passé.

Il n'y avait pas de terme moyen. Il était évident que le gouvernement devait céder au peuple ou le peuple au gouvernement; car les chefs du mouvement, ceux qui avaient pris les rênes du pouvoir, avaient été trop loin pour se rétracter. Le code pénal était là pour ne leur laisser le choix qu'entre la fuite et les châtiments, à moins que des garanties solennelles ne leur fussent accordées. Si le gouvernement avait été doué d'une plus grande perspicacité, s'il avait su faire le sacrifice de son désir de rétablir sa prépondérance perdue, s'il n'avait pas trop compté sur sa puissance, il aurait sagement considéré les scènes dégoû-

tantes des 25 et 26, comme des actes exécutés par la populace, et, abandonnant la punition de quelques misérables aux tribunaux ordinaires, il eût satisfait aux demandes d'ennemis plus puissants et plus dangereux.

S'il avait résolu de ne faire aucune concession, et de faire dépendre l'arrangement final de l'*ultima ratio regum*, les demi-mesures étaient inutiles; il était aussi absurde pour le prince Frédéric de tirer l'épée, lorsque la main qui devait la tenir était paralysée, qu'il était impolitique au prince d'Orange de faire des promesses qu'il n'avait pas le pouvoir de réaliser. La véritable position des choses peut se résumer en peu de mots.

La haine contre les Hollandais était si vive, que le désir d'une séparation, qui s'était d'abord éveillé dans l'esprit de quelques-uns, fut bientôt général. Il n'existait pourtant encore d'hostilité absolue contre le roi, que comme représentant du monopole hollandais. Si ce système avait été modifié, si la balance eût été rétablie entre les deux pays, la fidélité du peuple se serait réveillée; car l'animosité exagérée de quelques ultra-libéraux ou ultra-catholiques ne doit pas être confondue avec le sentiment général de la nation à cette époque.

Les événements ont prouvé que la haine de l'union catholico-libérale était dirigée contre des

mesures générales et non contre des croyances individuelles; car c'est le même parti qui forme maintenant la majorité des plus fermes appuis du trône d'un monarque protestant. La source de ces sentiments était dans une répugnance invincible contre la domination hollandaise, et c'est en ceci que consiste la grande différence qu'il y a entre les résultats de la révolution française et ceux de la révolution belge. Dès sa naissance, la première fut dirigée contre les hommes; car il n'y a guère eu dans le gouvernement d'autre changement que celui de la dynastie, tandis que, dès l'instant où la seconde prit une forme définie, elle fut évidemment dirigée contre les mesures; l'attaque contre les hommes en était la conséquence et non la cause, et un changement plus absolu et plus radical que celui qui a eu lieu est impossible; car il reste à peine un vestige de l'ancien édifice.

Quand le prince d'Orange résolut d'outrepasser la lettre de ses instructions, en dépit du refus de son frère et des remontrances des personnes de sa suite, et qu'il se détermina à se jeter entre son père et ses sujets révoltés, il devait s'être préparé à des mesures décisives et énergiques, connaissant, comme on doit le supposer, la détermination secrète du cabinet, le caractère inébranlable du roi et l'impossibilité de l'amener à se rétracter, voyant et entendant répéter que la guerre civile était inévitable, et que dans l'état où était l'Eu-

rope une intervention étrangère était peu probable et le succès par conséquent extrêmement problématique, il aurait dû se décider à quitter la ville, après avoir donné à l'Europe et à la Belgique une si forte preuve de son dévoûment, ou bien il aurait dû se déclarer entièrement pour la cause populaire et dire : « Belges ! je vais écrire à La Haye. Je joindrai mes prières et lierai mes destinées aux vôtres. M'acceptez-vous pour votre médiateur ? me voulez-vous pour chef ? S'il en est ainsi, je reste parmi vous ; je vois que vous avez été méconnus. Vous n'êtes ni des rebelles ni des révolutionnaires, mais des hommes combattant pour le redressement de griefs oppresseurs, et cette égalité de droits et de libertés qui vous a été garantie par les traités et la constitution. Ne craignez rien, je veux me placer à votre tête et partager votre sort. Si les troupes avancent contre vous, je vous montrerai le chemin de la victoire ou mon sang coulera avec le vôtre, car nous devons vivre et mourir ensemble. »

De semblables doctrines peuvent être considérées comme machiavéliques et immorales. Prêcher ainsi la désobéissance filiale, et défendre la révolte d'un fils contre son père, serait odieux dans des circonstances et dans une position ordinaires ; mais quand on joue une couronne, quand un acte de cette nature peut sauver la monarchie, toutes les autres considérations doivent céder. Il

n'y avait qu'une action aussi décisive qui pût sauver la dynastie et cela sans même qu'il y eût nécessité d'une rupture entre le père et le fils. En effet le père, en supposant qu'il comprît les intérêts de sa couronne, aurait cédé à la demande de son fils, alors qu'il devenait l'organe du peuple. Il pouvait l'investir de la vice-royauté et concilier ainsi la politique et leurs devoirs réciproques.

Telle était peut-être la seule voie de salut, le seul moyen de conserver à une branche ce qui était dans tous les cas perdu pour l'autre. Si le prince d'Orange avait franchement adopté ce plan, si le gouvernement anglais l'y avait engagé, toute l'ardeur populaire se serait tournée en sa faveur, il eût été accueilli par les bourgeois et le peuple avec acclamation, les cœurs se fussent élevés vers lui, et en se faisant l'interprète ferme et respectueux de la volonté nationale, en demeurant au milieu des Belges jusqu'à ce que leurs demandes fussent accueillies, il eût probablement obtenu tout ce qu'ils demandaient, sans verser le sang, et en calmant l'anarchie, il eût conservé pour sa dynastie, ce brillant joyau qui a irrévocablement passé en d'autres mains. Des moralistes sévères se seraient peut-être élevés contre un tel acte de désobéissance filiale; mais l'Europe, désirant ardemment voir la Belgique demeurer sous le sceptre d'un Nassau, eût applaudi à ce coup de politique qui aurait résolu la question sans la nécessité

de l'intervention étrangère, et la France, satisfaite de n'avoir pas une restauration absolue, se fût peu inquiétée de voir la couronne placée sur la tête d'un Nassau, pas plus que sur la tête d'un autre prince.

Mais la piété filiale, le profond respect du prince d'Orange pour son père, et ces sentiments d'honneur chevaleresque qui le distinguent non moins que son courage personnel, eurent complétement le dessus dans son cœur, et l'occasion lui échappa. L'impression favorable faite sur l'esprit public par sa conduite des premiers jours de septembre s'effaça pour jamais, au milieu des scènes de carnage et de conflagration qui suivirent.

CHAPITRE ONZIÈME.

Conduite des généraux hollandais commandant les provinces. — Troubles à Verviers. — Fermentation dans les villes. — Retour de la députation de La Haye. — Son rapport. — Agitation qu'il produit à Bruxelles. — Le calme se rétablit par l'intervention de M. Van de Weyer. — Entrevue du prince d'Orange avec MM. Gendebien, de Brouckère et autres. — Audience donnée par le prince à la commission et aux citoyens. — Dialogue et scènes intéressantes qui eurent lieu. — S. A. R. fait une proclamation, quitte la ville et emmène les troupes. — Bruxelles abandonné à la garde bourgeoise.

Tandis que ces événements se passaient dans la capitale, quelques généraux commandant dans les provinces prenaient des mesures pour maintenir la tranquillité publique et conserver force à la loi dans l'éventualité d'un soulèvement. Le général Van Gheen à Namur, et surtout le général Dibbetz à Maestricht, se distinguèrent par la fermeté et l'habileté de leur conduite. Mais presque partout ailleurs, les mesures adoptées par les commandants militaires, ressemblèrent à celles

du commandant de Bruxelles, et lorsque les troubles eurent lieu, les troupes demeurèrent spectatrices passives ou furent employées de manière à rendre leur défaite inévitable.

L'effet démoralisant des effrayantes scènes dont la capitale avait été le théâtre, agit malheureusement sur quelques parties des provinces où des scènes d'horreur eurent lieu, moins en apparence par des motifs politiques, que par l'effet d'un malheureux esprit de brigandage et de vengeance. Les plus riches manufactures de Verviers, répandues sur une grande étendue de territoire coupée de vallées et de collines, et privée d'une force locale suffisante pour leur défense, furent pendant deux ou trois jours livrés aux plus grands désordres; les classes ouvrières, animées d'un esprit de destruction aveugle, se rassemblèrent en masse en poussant les plus effroyables vociférations et, au cri de vive la liberté, commirent des actes du plus affreux vandalisme. Les maisons des employés et des receveurs des impôts, et celles d'un riche notaire furent pillées et dévastées, les insignes royaux et municipaux furent abattus pour faire place aux couleurs françaises. Plusieurs fabriques furent détruites et les machines brisées. Enfin, lorsque les plus respectables citoyens, revenus de leur première terreur, formèrent une commission de sûreté publique et convoquèrent la garde urbaine, les plus

beaux établissements de la magnifique vallée de la Vesdre et des hauteurs environnantes étaient menacés de destruction.

Quoiqu'aucun acte positif de violence n'eût été commis à Liége, l'esprit révolutionnaire avait pris un caractère plus décidé. Ses habitants, hardis et aventureux, dont plusieurs soupiraient après la réunion à la France, étaient prêts à se porter aux plus grandes extrémités, et n'avaient point dégénéré de cette réputation de turbulence qui les caractérise depuis tant de siècles. Le magnifique établissement de Seraing, dont une moitié, disait-on, appartenait au roi Guillaume, était surtout menacé de destruction ; il ne fut sauvé que par l'affection qu'inspirait le caractère généreux et éminemment charitable de son propriétaire, et par la résolution que prirent ses nombreux ouvriers de le défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang (1).

A Bruges où, parmi une population de 39,000 habitants, il en existe un grand nombre dans la plus profonde misère, la fermentation était extrême ; d'affreux désordres furent commis sous les yeux de la troupe, sans qu'elle y opposât le

(1) Tout l'établissement de Seraing était placé sous la raison de M. John Cockerill ; il est situé sur la rive droite de la Meuse et occupe le château immortalisé par Walter Scott dans son roman de Quentin Durward.

Digitized by Google

moindre obstacle. La principale victime de ces désordres, fut M. Sandelin, président du tribunal civil et membre des états-généraux, que sa servilité au gouvernement et l'appui de son vote qu'il avait presque toujours donné aux mesures les plus oppressives attribuées à M. Van Maanen, avaient rendu odieux à ses compatriotes. Sa maison fut en conséquence pillée et dévorée de fond en comble par l'incendie.

Excepté Bruges, où se passèrent ces événements malheureux, les deux Flandres restèrent parfaitement tranquilles. Chose extraordinaire, quand on réfléchit que ces deux provinces furent le berceau du pétitionnement, et que l'influence de l'Union y était bien plus puissante que dans toute autre partie de la Belgique ! L'immense et populeuse ville de Gand se distingua par sa conduite pacifique ; ses riches habitants, sa population laborieuse, qui avaient eu une plus grande part que toutes les autres parties de la Belgique aux faveurs du gouvernement, montrèrent peu de sympathie pour les révolutionnaires de Bruxelles. Cette conduite excita des jalousies et des craintes dans cette dernière ville, sentiments qui s'accrurent encore par la violence maladroite du *Journal de Gand*, qui demandait au roi d'abandonner cette ingrate capitale et de fixer sa résidence et le siége de son gouvernement dans la fidèle capitale des Flandres.

Anvers resta aussi tranquille. Un léger mouvement eut lieu; mais il fut, à l'instant même, comprimé. Dans une ville de négociants, dont tout le bien-être dépend de la tranquillité, dans une ville comme celle d'Anvers, dont le commerce était arrivé au plus haut état de prospérité, sous le gouvernement hollandais, et dont la population constamment occupée, n'avait jamais manqué du nécessaire, le désordre et l'anarchie inspiraient un sentiment d'horreur. L'immense majorité de ses habitants respectables résolurent de prêter leur appui au gouvernement et d'user de tous leurs moyens pour que force restât à la loi. D'autre part, quoique Liége, Mons, Namur, Ath, Grammont et d'autres villes, continuassent à être exemptes de désordres positifs, la fermentation et l'excitation morale dans ces villes n'étaient pas moins violentes ni d'un caractère moins politique. Des adresses semblables en substance à celle de Liége et de Bruxelles furent rédigées et des députations choisies pour les porter aux pieds du trône; elles renfermaient toutes les mêmes demandes de concessions et étaient unanimes pour réclamer le renvoi de Van Maanen. Mais quoique la teneur de quelques-unes fût très énergique, toutes néanmoins exprimaient des sentiments de fidélité au roi, et le suppliaient, comme arbitre de leurs destinées, d'entrer dans la voie des concessions et de raffermir

le lien qui devait unir le peuple au trône. « Sire, (disait un paragraphe de l'une des moins modérées), le roi qui aimait à nous appeler ses compatriotes, doit nous connaître et apprécier la franchise de notre langage. Il prendra des mesures pour calmer cette fermentation qui tend à le séparer de son peuple. S'il daigne accomplir ce vœu, il nous verra bientôt, heureux et satisfaits, nous rallier autour de son trône. »

La députation envoyée à La Haye étant rentrée à Bruxelles, dans la nuit du 1er septembre, on prit immédiatement des mesures pour faire connaître le résultat de sa mission. Un rapport signé par ces députés fut en conséquence rédigé et publié; mais par des motifs de prudence et dans l'appréhension des conséquences qui pouvaient en résulter, on résolut d'adoucir le langage affligeant et sévère du roi, et de donner à sa réponse un air de conciliation et de modération plus positif que le texte de ses paroles et la sécheresse de ses manières ne le comportaient.

Ce document est du plus grand intérêt. On peut dire qu'il contenait le programme de la conduite future du roi et formait la base de la politique qu'il voulait suivre. Il renfermait le germe de tout ce qui était projeté alors et qui a été exécuté avec ténacité jusque dans ces derniers temps. Il dévoilait ce plan d'éternelle temporisation et d'énergie inopportune, qui amena la perte de sa

dynastie en Belgique. Il donnait lieu de conjecturer que le roi était porté à envisager la question sous un point de vue dynastique et non sous un point de vue national, et ainsi à sacrifier les intérêts généraux de la Belgique et de la Hollande à ceux de sa famille.

Il est vrai qu'il y avait dans la relation des paroles du roi, une apparence de constitutionnalité et de modération, alliée à une dignité ferme qui, dans d'autres circonstances, et à une période moins avancée, aurait pu produire les meilleurs résultats. Mais dans l'état de fermentation où se trouvait le pays, ce langage était propre à augmenter plutôt qu'à diminuer l'irritation générale. Tels furent aussi ses résultats; car on regarda la réponse du roi comme vague et indéfinie dans quelques parties, et positivement hostile dans d'autres. Elle donnait des espérances vagues pour l'avenir, et n'accordait aucune concession pour le présent, tandis qu'elle déclarait d'une manière non équivoque que la soumission du peuple devait être la base de toute réconciliation avec le roi. Elle déférait les points en discussion à la représentation nationale, comme le seul arbitre constitutionnel, sans la sanction duquel aucune modification ne pouvait être faite à la loi fondamentale. Mais les mécontents répliquaient: « Le gouvernement a fréquemment violé nos libertés et la constitution, au moyen d'arrêtés

émanant de la couronne, avec ou sans le contre-seing des ministres; pourquoi ne rétablirait-il pas nos droits par les mêmes moyens. Quand il s'agit de faire le mal, craint-il d'employer l'arbitraire? Ne peut-il pas user de la prérogative royale pour accorder une grâce? Quoi! toujours des retards? Qu'il revienne promptement à ses devoirs; car notre patience se lasse.

Personne ne niera que les arguments du roi ne fussent justes et convenables; mais, dans un pareil moment, au milieu d'une telle crise, leur justesse ne les empêchait pas d'être impolitiques. « Il est des moments (dit Montesquieu) où il est nécessaire pour un gouvernement de jeter un voile sur la statue de la liberté. » Cette vérité aurait pu être applicable, si le gouvernement eût été assuré de pouvoir maintenir sa puissance. Mais, dans cette occasion, il eût été beaucoup plus prudent de la dévoiler tout à fait, et d'agir comme ont fait dans ces derniers temps les lords Grey et Durham, quand ils devancèrent le vœu du peuple dans quelques clauses du bill de réforme. Le roi était complétement dans l'erreur, ou il devait savoir que la population non seulement de la capitale, mais des provinces, était irritée, impatiente, prête à se porter aux dernières extrémités et sur un pied de défense formidable, que Bruxelles était au pouvoir des citoyens victorieux, que la puissance morale de l'héritier de

la couronne avait fléchi devant eux, que l'autorité royale avait été foulée aux pieds du peuple et avilie par l'incapacité et la pusillanimité des généraux et des fonctionnaires civils.

La connaissance que le roi avait du cœur humaine, le souvenir des révolutions populaires à travers lesquelles il avait passé auraient dû le prémunir contre le danger des moyens dilatoires. Il devait être convaincu que la temporisation ne pouvait qu'augmenter la violence de l'incendie, qui menaçait d'envahir toutes les provinces méridionales dans un immense réseau de flammes, s'il n'était pas instantanément étouffé par la force ou par l'enlèvement des matières combustibles; enfin il devait voir que le peuple était arrivé à un degré de mécontentement et d'excitation fébrile qui n'admettait aucun délai. S'il fut trompé sur l'état véritable de la Belgique, une terrible responsabilité pèsera sur ses ministres. S'il obéit à sa propre impulsion, il en a été cruellemment puni par la perte de ces brillantes provinces. S'il compta sur l'appui de l'étranger, il tomba dans une grande erreur; la France et l'Angleterre repoussaient la guerre, et lorsqu'elles s'alliaient pour le maintien de la paix, quelle puissance en Europe aurait osé tirer l'épée ? Mais venons-en aux passages les plus importants du rapport de la députation et laissons-la parler elle-même :

« Arrivés à La Haye, lundi à une heure (30 août), nous sollicitâmes une audience de S. M.; et, au bout d'une demi-heure, nous reçûmes une réponse favorable. Le mardi suivant, à midi, nous nous rendîmes au palais, et fûmes reçus gracieusement par le roi, qui nous demanda nos lettres de créance, et ne repoussa pas les pouvoirs en vertu desquels nous paraissions devant lui.

» Après avoir écouté la lecture de nos instructions écrites, S. M. nous dit qu'elle était heureuse d'avoir devancé nos vœux par la convocation des états-généraux pour le 13 septembre, seul moyen légal et certain d'assurer l'accomplissement des vœux de toutes les provinces du royaume, de reconnaître la justice de nos griefs et de prendre des mesures pour leur redressement.

» Après quelques considérations générales, nous exposâmes à S. M., et nous discutâmes avec elle les différents points que votre conseil du 28 nous avait chargés de lui communiquer verbalement. Il s'éleva une discussion sur la théorie de la responsabilité ministérielle et le contre-seing. Le roi nous fit observer que nos théories étaient en désaccord avec la constitution, qu'elles pouvaient être justes et peut-être utiles, mais qu'elles ne pouvaient être consacrées que par la révision de la loi fondamentale et par le concours des états-généraux convoqués en nombre double (1); qu'une

(1) Loi fondamentale, articles 229, 230, 231.

session extraordinaire ayant été indiquée pour le 13, ces propositions, ainsi que tous les autres projets, jugés nécessaires dans l'intérêt du pays, seraient alors mis en discussion.

» Pour ce qui est de la demande du renvoi de quelques ministres, et en particulier de M. Van Maanen, S. M. ne nous dit rien de favorable. Sans manifester de mauvaise humeur, ni essayer de répondre aux plaintes nombreuses que nous alléguâmes contre lui, elle nous fit seulement observer que la loi fondamentale lui donnait le pouvoir de choisir ses ministres, et qu'elle ne pouvait prendre aucune décision à cet égard, aussi longtemps qu'elle pouvait sembler agir par contrainte; qu'elle avait trop le sentiment de la dignité royale pour paraître céder *le pistolet sur la gorge*. Toutefois le roi termina en nous disant, ainsi qu'à la députation de Liége, qu'il pourrait prendre notre demande en considération.

» Quant à la cour suprême, S. M. nous dit que ce n'était pas sans de mûres réflexions que le siége de cette cour avait été fixé; mais qu'elle aurait égard à nos réclamations, et aviserait aux moyens de concilier toutes les parties. S. M. parut peinée de nos observations sur la distribution inégale des emplois, aussi bien que de nos remontrances sur les établissements publics. Sans contester l'exactitude des faits, elle nous dit qu'il était très difficile de diviser l'administration, et

encore plus difficile de contenter tout le monde, qu'elle prendrait l'affaire en considération, aussitôt le rétablissement de la tranquillité. Elle ajouta toutefois, comme condition préliminaire, l'entrée des princes ses fils dans Bruxelles, à la tête des troupes, pour mettre fin à cet état apparent d'insurrection que le roi ne pouvait laisser se prolonger sans donner un exemple pernicieux aux autres villes du royaume.

» Après que nous eûmes exposé longuement les conséquences impolitiques et désastreuses qui résulteraient d'une tentative armée de la part des troupes pour entrer dans la ville, et démontré d'un autre côté les avantages qui résulteraient d'une convention ou d'une proclamation, stipulant l'occupation d'une partie des corps-de-garde et des postes par la garde bourgeoise, S. M. exprima la vive espérance qu'elle avait de voir le prompt rétablissement de la tranquillité, et protesta à plusieurs reprises et avec une émotion profonde, de l'horreur que lui inspirait l'idée seule de l'effusion du sang. »

L'effervescence produite par la publication de ce rapport, se répandit rapidement dans toutes les parties de la ville, et faillit avoir les conséquences les plus funestes. L'indignation de la populace s'accrut d'un bruit sans fondement répandu par la malveillance; on prétendait qu'un pont avait été jeté sur le fossé de la ville, derrière le palais

du prince, et que les troupes de Vilvorde et d'Assche, qui s'étaient avancées, n'attendaient que la chute du jour, pour pénétrer dans la ville, et passer le peuple au fil de l'épée. Une foule immense encombra la place de l'hôtel-de-ville et les rues adjacentes, pendant qu'une bande nombreuse et bruyante entourait le palais du prince, où les membres de la commission et d'autres personnes étaient réunis à table, en poussant les cris de : « *A bas les traîtres ! A bas les Hollandais !* »

Le bruit et les propos des insurgés parvinrent bientôt aux oreilles des convives et leur firent craindre qu'il ne fût tenté une attaque contre le palais. On échangeait des regards significatifs, on parlait à voix basse, et plus d'un visage était pâle de terreur ; car tous craignaient d'être enveloppés dans la même proscription. Heureusement M. Van de Weyer conserva sa présence d'esprit : se levant et demandant au prince la permission de quitter la salle ; il assura qu'il répondait du rétablissement immédiat de la tranquillité. Puis, se faisant accompagner du général d'Hoogvorst, qui jouissait comme lui d'une grande popularité, il s'avança sur la place, et s'adressa à la foule, dans les termes les plus propres à calmer promptement les esprits. Il expliqua le but qu'avait eu la commission, en se réunissant au palais du prince, présenta, sous le jour le plus favorable, les passages du rapport qui avaient produit le plus mau-

vais effet, démontra tout le ridicule du prétendu projet de la construction d'un pont, et offrit d'accompagner une députation tirée de la foule, pour vérifier ce dernier fait. L'effet de ces paroles fut presqu'entièrement paralysé par les efforts de quelques agitateurs, parmi lesquels un étranger, qui paraissait être Allemand, se faisait remarquer. Mais M. Van de Weyer l'ayant saisi au collet et gourmandant la foule de ce qu'elle donnait à un étranger, à *un espion hollandais peut-être*, plus de crédit qu'à un compatriote qu'ils connaissaient pour être dévoué à leur cause, l'opinion populaire lui redevint favorable, et le peuple se dispersa petit à petit, sans commettre le moindre excès. Une proclamation fut faite, dont le langage modéré contribua à maintenir la tranquillité (1).

Tandis que ces événements se passaient aux portes du palais, quelques personnes de la suite du prince paraissaient trembler pour ses jours, à tel point qu'elles lui recommandèrent avec instance de se placer au milieu des troupes qui occupaient le palais du roi, ou bien de quitter à l'instant la ville. Mais le prince repoussa cet avis. « Ayant pris la résolution de me confier à la loyauté des citoyens (dit S. A. R.), il serait impolitique et incompatible avec mon honneur et ma dignité, non

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 7.

seulement de me retirer avant d'avoir accompli ma mission, mais même de donner quelques signes de méfiance. Quoi qu'il arrive, je suis résigné aux conséquences de ma position. Dans votre sollicitude pour mes jours, vous vous exagérez probablement le danger. Mais quel que puisse être l'état réel des choses, vous ferez fort bien de dissimuler vos appréhensions. Nous devons au moins avoir l'air de placer une confiance illimitée dans la loyauté de ceux qui nous entourent. Les délibérations de la commission seront terminées demain, et alors nous pourrons partir. Quoi qu'il arrive, que je puisse dire avec François Ier : « *Tout est perdu fors l'honneur.* » En sorte que quand M. Van de Weyer rentra au palais pour faire connaître le résultat de ses efforts, il trouva le prince achevant son repas sans la plus légère marque d'inquiétude.

La suite prouva combien peu étaient fondées les craintes que manifestaient au prince les personnes de sa suite. Car, quoiqu'il soit incontestable que plus d'un individu dans le palais du prince, et même en sa présence, eût parlé de lui dans les termes les plus inconvenants et les moins respectueux, et qu'il eût été positivement proposé de le retenir en ôtage, ce langage inconvenant fut relevé avec indignation par la personne à laquelle il était adressé, tandis que la proposition de garder le prince en ôtage, fut stigmatisée

comme une violation de la foi jurée et une tache à l'honneur national. Dans cette circonstance, comme dans presque toutes les autres, les mesures les plus efficaces furent prises par la garde civique, pour empêcher toute espèce d'insultes; nobles, fonctionnaires et citoyens de tous rangs s'unirent dans ce but louable. L'on remarqua dans les rangs de cette garde plusieurs personnes de la haute aristocratie qui partageaient les fatigues du service; ce fut à cette occasion que le prince d'Orange, sortant de son palais, aperçut le marquis de Chasteler (1) en sentinelle à la porte extérieure : « Quoi! (dit S. A. R. en souriant) vous ici, marquis! Vous êtes donc un brave! » — « Oui, monseigneur (répondit le marquis en présentant les armes), quand la patrie est en danger, il n'y a d'autre distinction entre les citoyens que celle qui résulte du plus ou moins de zèle pour sa défense. »

Dans les moments de loisir que lui laissaient les importantes délibérations de la commission, le prince donnait des audiences aux personnes qui désiraient lui faire part de leurs opinions, ou se promenait, presque sans suite, dans les rues, entretenant avec sa franchise et son affabilité ordinaires, les personnes que le hasard lui faisait rencontrer. Mais S. A. R. n'avait pas à se plaindre

(1) Depuis grand-écuyer du roi Léopold.

de la conduite du peuple à son égard ; le langage de tous ceux auxquels il parlait, l'aspect de la ville et l'expression des physionomies ont dû le convaincre que toutes les demi-mesures devaient être inefficaces, et que le seul moyen d'empêcher qu'une rupture ne devînt inévitable était de faire de promptes concessions, ou de déployer immédiatement des forces imposantes. Cette opinion ne peut faire l'objet d'un doute, et les partisans les plus dévoués du prince, ceux qui depuis ont montré le plus sincère attachement à sa famille, s'accordaient tous pour lui exposer le danger de la temporisation et l'urgente nécessité de mesures décisives.

Aussi les choses arrivèrent au point, que les vues et les intentions de ceux qu'on pouvait considérer comme les chefs du mouvement se montrèrent si clairement que, le 2 au soir, M. Gendebien, dans une entrevue qu'il eut avec le prince, après lui avoir dépeint, avec énergie, l'état de l'esprit public, lui annonça sans hésiter le désir universel d'une séparation entre les deux pays. Alors, conjurant le prince de faire cause commune avec les Belges, il le pressa de se placer à la tête du peuple et de s'assurer la vice-royauté ou la couronne. La première, dans le cas d'une séparation administrative, la seconde dans celui d'une rupture complète, « événement qui peut se réaliser (ajouta-t-il), si le roi reste sourd aux réclamations des provinces méridionales. »

Mais en cette occasion, tout sentiment d'intérêt personnel et d'ambition céda à un profond respect filial, sentiment honorable au plus haut point pour le cœur du prince, mais fatal aux intérêts même qu'il voulait défendre. Oui, ce prince que des calomniateurs ont accusé d'être fils désobéissant, époux sans foi, mauvais père, infâme voleur, et Dieu sait quoi encore! rejeta sans hésiter l'offre qu'il ne dépendait que de lui d'accepter, offre qui, à la satisfaction de toutes les puissances de l'Europe, plaçait sur sa tête une couronne digne de l'ambition des plus illustres princes.

« Non, monsieur (s'écria S. A. R.), c'est impossible! Vous êtes père, vous êtes distingué par vos vertus domestiques comme bon père et fils respectueux. Quelle opinion alors auriez-vous de moi si je sacrifiais les intérêts de mon père aux miens? Quelle confiance auriez-vous dans un homme qui oublierait son serment de fidélité à son roi (et ce roi est son père!) pour satisfaire son ambition? Je suis flatté de votre choix; mais je serais indigne de votre estime et du respect que vous me témoignez, si j'acceptais vos propositions. Je suis père aussi (ajouta le prince avec une profonde émotion) et je dois un bon exemple à mes enfants. La postérité ne dira pas qu'un Nassau arracha le diadème du front de son père pour le placer sur le sien. »

Ce fut à peu près en ces termes que le prince refusa les offres séduisantes qui lui étaient faites; et dans cette disposition d'esprit, il attendit la commission qui avait annoncé l'intention de terminer son travail de bonne heure dans la matinée du 3.

Dans l'après-dîner de ce jour mémorable, le dernier qui vit un membre de la famille d'Orange dans les murs de ce palais, élevé par le peuple en souvenir des brillants services du prince, M. Ch. de Brouckère et autres membres des états-généraux furent reçus par S. A. R., et lui confirmèrent en termes formels tout ce que d'autres personnes lui avaient déjà dit. A 10 heures, la commission ayant terminé son travail et résolu, à l'unanimité, de demander la séparation, fut introduite auprès du prince, et, par l'organe de son président le duc d'Ursel, elle annonça formellement la volonté générale. Mais quoique S. A. R. eût assisté à ses délibérations, elle croyait difficilement à l'unanimité de ce vœu et, en conséquence, elle ordonna, pour sa propre conviction, que cette question fût immédiatement soumise à une réunion générale des membres des États qui se trouvaient alors à Bruxelles, des députés de Liége et des autres villes des provinces, des chefs de sections, des principaux membres du barreau et enfin de tous les habitants les plus influents.

Aussitôt que ces personnes furent assemblées au palais, S. A. R. parut, et leur dit, avec une vive

émotion : « Messieurs, je vous ai appelés pour que vous me fassiez connaître franchement votre opinion sur les propositions de la commission. Est-il vrai que le vœu général soit pour une séparation administrative? » A peine eût-il prononcé ces mots, que la séparation fut réclamée par des cris unanimes mêlés à ceux de « *Vive le prince!* » Ces cris, qui éclatèrent dans toute la salle, furent en outre répétés au dehors par la foule : aussitôt que ces acclamations tumultueuses eurent cessé, le prince s'avança au milieu du cercle, et, après avoir parlé avec deux ou trois personnes, il entama avec le major Moyard une conversation qui, quoiqu'imparfaitement rapportée par les journaux de l'époque, fit une sensation profonde dans le pays.

Après s'être appesanti sur la nature des griefs de la nation, et sur la difficulté de concilier les intérêts opposés des deux pays, le major Moyard termina ainsi : « Il est un moyen, monseigneur, de satisfaire tous les partis, et c'est celui que propose la commission et que nous approuvons tous; oui, prince, sans une séparation administrative, sous la domination du roi, il n'est pas possible de ramener la tranquillité. Le feu peut être étouffé pour un moment, mais l'incendie se rallumera à la première occasion. On peut faire taire nos plaintes, on peut nous opprimer ; mais on chercherait vainement à nous asservir. »

Ces observations parurent faire sur le prince une vive impression. Ses manières décelaient une grande agitation. Frappé de la hardiesse et de la franchise de ces paroles dont il n'avait peut-être pas encore senti toute la portée, il réfléchit un moment et dit : « Mais qu'entendez-vous par la séparation ? Expliquez-vous ! » — « J'entends une séparation analogue à celle qui existe entre la Suède et la Norwége, entre l'Autriche et la Hongrie. » — « Sentez-vous bien, monsieur (répliqua le prince), toute la gravité de cette demande ? Ne savez-vous pas que le roi ne peut y consentir sans violer la constitution et les traités qui le lient ? Vous imaginez-vous que le royaume des Pays-Bas ait été créé *pour les beaux yeux de la maison d'Orange ?* Non, monsieur, la question n'est pas dynastique, mais européenne ; car l'Europe n'a formé ce royaume que comme une barrière contre les empiètements de la France. » — « Monseigneur (répliqua le major), le royaume n'en restera pas moins une barrière quand on parlera français à Bruxelles et hollandais à La Haye ; et lorsque la Belgique aura une constitution loyale et consentie par elle, au lieu d'être régie par une loi fondamentale, aussi contraire ses à intérêts et à ses besoins, que favorable à ceux de la Hollande. Il est une loi qui domine tous les traités, c'est celle de la nécessité ; et dans ce moment nous y sommes soumis. » Après quelques moments de ré-

flexion, S. A. se tourna vers l'assemblée et, d'une voix ferme, dit : « Dans l'éventualité d'une telle séparation, jurerez-vous fidélité à la dynastie des Nassau ?»— On lui répondit : « Oui ! oui ! » de toutes parts avec un enthousiasme qui paraissait vrai. —« Si les Français tentaient de forcer l'entrée du pays, fraterniseriez-vous avec eux ? » — « Non ! non ! (fut la réponse générale) nous voulons nous séparer de la Hollande, mais non pas être unis à la France. » — « Si les Français nous attaquaient (s'écria le prince en s'animant), s'ils envahissaient le royaume, marcheriez-vous à mes côtés pour les repousser ? » — « Oui ! oui ! nous le ferions ! » fut de même la réponse générale ; et plusieurs voix ajoutèrent : « Non seulement nous repousserions les Français, mais nous repousserions de même tous ceux qui voudraient se mêler de nos affaires. »

Il y eut un moment de silence ; la dernière phrase parut avoir fait une grande impression sur le prince, tandis que quelques officiers de son état-major et les généraux hollandais présents à cette entrevue chuchottaient entre eux et montraient par des signes de mauvaise humeur qu'ils comprenaient la portée des paroles qu'on venait de prononcer. Le prince, comprimant ses propres sentiments, dit avec dignité et émotion : « MM., vous savez bien que je ne suis pas le maître, mais le premier sujet du roi. Tout ce que je puis faire, c'est de présenter vos demandes au roi, et j'ai la ferme conviction

qu'il fera tout ce qu'il dépendra de lui pour satisfaire à vos désirs. Mais (ajouta S. A. R.) ne répondrez-vous pas à mon cri de *vive le roi!* » — Quelques voix répondirent : « Oui ! » mais elles furent couvertes par les cris : « Non! non! jusqu'à ce qu'on ait accédé à nos vœux et redressé nos griefs, nous crierons : « *Vive le prince ! Vive la liberté ! Vive la Belgique !* Restez prince, restez parmi nous! soyez notre chef, notre roi, notre père ! »

Les plus vives démonstrations d'enthousiasme éclatèrent de toutes parts ; on agitait en l'air les chapeaux, les mouchoirs; quelques-uns se pressaient les mains, d'autre embrassaient leurs voisins, tandis que la plupart fondaient en larmes.

L'émotion était générale et arrivée à un point difficile à décrire. Le prince lui-même ne put s'en défendre et parut profondément affecté. Un homme plus ambitieux, plus machiavélique, un homme qui aurait voulu profiter des circonstances, se serait mis en avant et, sacrifiant tout à son intérêt personnel, aurait saisi avidement ce qu'on lui jetait pour ainsi dire à la tête. Mais il devait en être autrement. Se remettant promptement par un de ces brusques changements qu'on a souvent remarqués chez lui, le prince prit un air grave et pénétré. Mettant la main sur son cœur, et se redressant avec dignité, il dit : « Je vous remercie des sentiments que vous exprimez à mon

égard. Mais mon premier devoir envers le prince dont je suis le premier sujet, c'est de donner l'exemple de l'obéissance. Mon cœur, mes sympathies sont avec vous. Je n'ai jamais rien fait, je ne ferai jamais rien qui me rende indigne de votre estime. Prenez patience et tout ira bien. J'espère bientôt revenir ici avec de bonnes nouvelles, et vous voir heureux et contents. Jusque-là (et ici la voix de S. A. parut altérée), jusque-là, adieu !... »

Alors il salua l'assemblée et allait se retirer, lorsque le major Moyard, s'avançant de nouveau, lui dit : « Monseigneur, j'ai une autre prière à vous faire au nom de mes concitoyens. Nous avons les plus fortes raisons de croire que l'intention de plusieurs intrigants est d'essayer d'exciter la populace à assaillir les troupes aussitôt que V. A. R. sera partie ; permettez-moi de vous prier d'ordonner qu'elles évacuent la ville. Leur séjour parmi nous, dans les circonstances présentes, est complétement inutile et humiliant, jusqu'à un certain point, pour elles, emprisonnées qu'elles sont dans les murs du palais. Au point d'irritation où sont portés les esprits, il importe d'éviter toute cause de froissement. Nul de nous, si bien disposé qu'il soit, ne peut répondre des événements. » — « J'examinerai cette question immédiatement (répondit le prince) ; mais répondez-vous alors de la sûreté des palais. » — « Sur nos têtes ! » fut la réponse. Alors, mettant la main sur le ruban trico-

lore que cet officier portait à sa boutonnière, le prince ajouta : « Toutes les concessions seront-elles de mon côté ? N'y aura-t-il pas de réciprocité de votre part. Quand donc disparaîtra ce ruban ? » — « Au nom du ciel (répondit son interlocuteur), ne vous occupez pas de telles bagatelles à présent. Que fait la couleur d'un ruban, comparée à la sûreté du royaume ? Soyez persuadé que si des mesures ne sont pas promptement prises pour satisfaire aux exigences de la Belgique, vous risquez de tout perdre à la fois. »

Le prince se retira dans son cabinet, congédia la commission, et, après en avoir délibéré avec les officiers-généraux, donna aux troupes l'ordre de quitter la ville. L'assemblée se sépara, après avoir signé la pièce suivante, qui fut contre-signée par S. A. R. et publiée sous forme de proclamation.

« Habitants de Bruxelles !

» S. A. R. le prince d'Orange va se rendre immédiatement à La Haye, pour présenter lui-même nos réclamations à S. M. Il les appuiera de toute son influence, et il a lieu d'espérer qu'elles seront accueillies. Aussitôt après son départ, les troupes évacueront Bruxelles. La garde bourgeoise s'engage *sur l'honneur* à ne souffrir aucun changement

de dynastie et à protéger la ville et notamment les palais. »

Une particularité remarquable et qui est encore enveloppée de mystère, signala le départ du prince. Quoiqu'il soit extrêmement difficile d'en constater la vérité, et qu'elle n'ait encore été rapportée nulle part, toutefois il ne nous est pas permis de douter de son authenticité.

MM. Van de Weyer, Rouppe et quelques autres personnes ayant désiré obtenir une dernière entrevue du prince, avant qu'il ne quittât la ville, furent admis en sa présence et lui dépeignirent de nouveau, dans les termes les plus énergiques, les dangers de la situation présente. Après avoir rappelé les griefs et établi leur conviction de l'impossibilité d'un retour à l'ancien ordre de choses, ils pressèrent S. A. R., au nom de ce qu'il se devait à lui-même, à ses enfants, à son père et à l'Europe, de bien faire comprendre au roi la nécessité de consentir à une séparation, sans laquelle il serait impossible de conserver la Belgique à sa dynastie. La promptitude et la résolution furent déclarées indispensables ; car la fermentation populaire, dans la capitale et les provinces, était au point d'ôter tout espoir d'y maintenir la tranquillité, au delà de 10 ou 15 jours, si une réponse définitive n'arrivait avant cette époque. »

Le prince répondit que, « tout en étant profon-

dément pénétré de l'état critique des choses, et tout en leur déclarant *confidentiellement* qu'il partageait, en général, leurs opinions et surtout celle qu'ils émettaient sur la nécessité d'une séparation, il craignait de ne pas pouvoir faire partager ses convictions à son père. S. M., qui semblait ne pas voir le danger, suspecterait probablement la fidélité de son rapport, l'accuserait d'exagérer le péril, et attribuerait peut-être son insistance à des vues ambitieuses, assurément bien éloignées de son esprit. » Il ajouta alors « qu'il ne manquerait pas d'employer tous les arguments possibles, pour déterminer le roi, mais que, quelque entraînante que serait sa conviction, il doutait du succès, à moins qu'on ne lui donnât quelque document qui prouvât au roi le désintéressement de sa conduite, et démontrât qu'il n'avait pas trop chargé les couleurs du tableau, et qu'en plaidant pour une séparation, il ne faisait que céder à la loi de la nécessité. Il allait sans dire que ce document serait tout à fait confidentiel, et que les personnes qui y apposeraient leurs signatures s'engageraient sur l'honneur à ne pas en divulguer le contenu. » Une discussion s'engagea sur la question de savoir si les personnes présentes à l'entrevue avaient le pouvoir de rédiger ou de signer une pareille pièce, sans consulter le vœu général, et sur la forme et la teneur qu'on lui donnerait. Ces objections furent levées, et on si-

gna une pièce qui, par l'ensemble de sa rédaction, ressemblerait assez à une attestation de la bonne conduite et de la connaissance intime de l'état réel des choses qu'aurait montrées le prince, pendant son séjour à Bruxelles, et de la concordance parfaite de ses opinions avec celles du peuple belge.

Le secret solennellement promis par les personnes qui ont signé ce document exclut la possibilité d'en donner une copie; mais il ne peut y avoir de doute sur son existence. L'histoire des révolutions fournit à peine un fait plus singulier que celui qui montre l'héritier d'une couronne obligé de demander aux sujets révoltés de son père un certificat tendant à ajouter à la foi due à ses paroles, et à le disculper de toute mauvaise intention.

Moins d'une heure après cette scène, le prince monta à cheval, et retourna à Vilvorde, escorté jusqu'à Laeken par un détachement de la garde bourgeoise à cheval. Peu de temps après, il fut suivi par les troupes, et Bruxelles fut abandonné à la garde des citoyens. Ainsi se termina ce remarquable épisode qui formera une des pages les plus intéressantes de l'histoire de la maison de Nassau. Deux proclamations, annonçant le résultat de ce qui s'était passé pendant la journée, furent publiées, et les mesures les plus actives furent prises pour compléter l'organisation de la garde

bourgeoise et maintenir la tranquillité dans la ville (1).

Quoique l'on soit généralement d'accord pour louer sans réserve le dévoûment du prince d'Orange pendant ces trois jours mémorables, il est difficile de comprendre comment il put se permettre de se livrer à des conférences telles que celles que nous avons rapportées, et surtout comment il put apposer sa signature aux proclamations qui furent faites le jour de son départ.

Ayant consenti à entrer en ville et à écouter les plaintes du peuple, il était politique de lui offrir sa médiation en ce qui avait rapport aux griefs. Mais en promettant d'appuyer la demande d'une séparation, le prince se mettait en contradiction avec ses principes avoués, et en opposition directe avec la loi fondamentale et le roi, pour les opinions duquel il devait avoir le plus profond respect, à moins que, mettant tout scrupule de côté, il n'eût résolu de se jeter dans les bras du peuple. En agissant, comme il venait de le faire, il avait certainement été trop loin pour les intérêts du roi et pas assez pour les siens.

La question qu'il soumit à l'assemblée ne pouvait amener qu'une conclusion déplorable. Les personnes qui se trouvaient là, si elles n'étaient pas dans un état de révolution ouverte, avaient

(1) Voyez Pièces justificatives, nos 8 et 9.

au moins pris les armes contre le gouvernement, dont elles méconnaissaient l'autorité, et contre la dynastie dont elles foulaient les emblèmes aux pieds. Appeler le ruban aux couleurs du Brabant un signe de ralliement, quand celui aux couleurs d'Orange était proscrit; protester de leur fidélité; lorsqu'ils venaient d'abattre les insignes royaux, et refusaient leurs hommages au nom du roi; nier la révolution, quand l'entrée de la ville était refusée aux troupes royales commandées par un des fils du roi, tandis que celles qui s'y trouvaient étaient à chaque instant menacées d'être attaquées par la populace qui les retenait prisonnières; enfin tenter d'établir que le mouvement n'avait pas pris un caractère de révolution flagrante, étaient des sophismes qui pouvaient servir aux vues du moment, mais qui ne peuvent tromper la postérité. Quel pouvait d'ailleurs être leur objet en niant la révolution? Si ce n'était pas une révolution, c'était au moins une révolte, et alors le roi était excusable de poursuivre son système, et d'exiger la soumission comme préliminaire nécessaire de toute concession.

Aucune des réponses affirmatives aux questions qui avaient rapport à la dynastie ou à la France ne pouvaient être regardées comme concluantes. Les personnes rassemblées au palais n'avaient aucune autorité ni collective ni individuelle, sauf celle que leur donnait la force de la révolte. Non

seulement leur mission était illégale pour cet objet, mais à l'exception de M. Ch. de Brouckère et d'un très petit nombre de membres des états-généraux, aucun d'eux n'était autorisé à se dire l'organe ou l'interprète des sentiments de la nation. Si le prince les soupçonnait de manquer de fidélité à sa dynastie ou de quelqu'intention cachée de se jeter dans les bras de la France, il était plus politique de dissimuler ces soupçons, surtout alors que ces personnes protestaient contre les intentions révolutionnaires qu'on aurait pu leur supposer. Il est évident que si leur réponse affirmative ne présentait aucun avantage, des réponses différentes eussent été extrêmement nuisibles; car alors il ne restait au prince qu'à leur déclarer en face qu'il les considérait comme des rebelles et des traîtres, et qu'ils se plaçaient ainsi dans un état d'hostilité ouverte avec toute la nation.

Au lieu de ces questions, il eût été plus prudent de se borner à examiner leurs griefs, à écouter leur demande de séparation et à leur parler à peu près ainsi : « Messieurs, vos griefs me semblent bien fondés; il importe qu'il y soit fait droit sans délai. Quoique personne ne puisse contester au roi le droit constitutionnel de choisir ses ministres, il ne voudra pas, j'en suis persuadé, contrarier vos désirs sur ce point. J'emploierai toute mon influence pour obtenir ce que vous désirez à cet égard; mais la question de

séparation est hors de ma compétence, les états-généraux peuvent seuls décider d'une affaire qui tend directement à changer cette loi fondamentale dont vous-mêmes demandez la stricte exécution. Un monarque voisin ne vient-il pas d'être renversé de son trône pour avoir violé la charte! Est-il juste que vous exigiez de votre roi qu'il suive un exemple qui peut lui attirer une semblable destinée? Vous appréciez trop bien ma position, j'en suis sûr, pour vouloir me charger d'une demande pour laquelle, bien qu'elle puisse être juste et fondée dans votre manière de voir, je ne saurais vous offrir mon appui, sans manquer à mes devoirs comme fils et comme sujet.

» En consentant à me rendre au milieu de vous, en faisant, comme je l'ai fait à votre volonté, le sacrifice de mes propres sentiments, en écoutant l'expression de vos opinions individuelles et collectives, je vous ai donné les plus fortes preuves de ma sollicitude pour votre bien-être, de mon désir de coopérer au rétablissement de l'ordre et d'une confiance sans bornes dans votre loyauté. Quels que soient les résultats, vous vous rallierez, j'en suis assuré, à la dynastie, et vous vous joindrez à moi, pour repousser toute agression de la part de la France. Si les ennemis de la paix de l'Europe forcent le gouvernement de ce pays à rompre l'harmonie qui existe entre lui et les autres états

de l'Europe, vous vous montrerez dignes de vos ancêtres, en suivant ma bannière au champ d'honneur; et ce ne sera pas la première fois, mes amis, que je vous aurai conduits à la victoire.

» Je cède à votre désir, en ce qui concerne la retraite des troupes, et je vous quitte sans que ma confiance en votre loyauté soit diminuée, mais avec le regret que mes efforts pour rétablir la tranquillité n'aient pas produit immédiatement les résultats que je désirais. »

Quoique l'avenir ait prouvé qu'un langage semblable aurait été inefficace, il eût été moins impolitique que celui qu'on attribua au prince, et qui ne servit qu'à augmenter la confiance du peuple dans ses forces, et à diminuer celle qu'il avait dans l'héritier du trône; car il avait affaire à des hommes qui rachetaient leur inexpérience politique par un tact et une adresse peu ordinaires, et qui, s'ils n'avaient pu le décider à les commander ou à s'unir à eux, l'avaient au moins entraîné à être leur auxiliaire. Mais s'il fut impolitique de traiter les questions qui furent agitées dans la conférence qui eut lieu au palais, combien ne fut-il pas plus imprudent encore, de la part de S. A. R., de signer une proclamation contenant une phrase telle que celle qui suit : « La garde bourgeoise s'engage, sur son *honneur*, à ne pas *souffrir* un changement de dynastie! »

Dans la position difficile où il s'était hasardé,

seul au milieu d'une ville rebelle, sans conseillers, et entouré d'hommes qui ne devaient lui inspirer aucune confiance, il pouvait être entraîné dans des discussions oiseuses. Mais signer une semblable proclamation, c'était reconnaître directement la faiblesse de l'autorité royale, aussi bien que l'omnipotence de ses ennemis, état de choses qu'il ne devait pas sanctionner s'il ne dépendait pas de lui de l'empêcher. Car, que signifiait ce mot *souffrir*, si ce n'est que la dynastie n'existait que par *tolérance*, et qu'il était au pouvoir du peuple en armes de violer la constitution et la loi, de *tolérer* ou de déposer la dynastie selon son bon plaisir. Quelle confiance pouvait-il avoir dans une promesse faite sur l'*honneur*? Ces mots étaient une dérision des formes solennelles habituellement employées envers les chefs des états, dans les temps les plus calmes. Les sujets les plus fidèles sont obligés de prêter serment au roi; il était par conséquent absurde de supposer, un seul instant, qu'un peuple en révolte et connaissant ses forces, se croirait lié par un engagement de fidélité contracté sur l'*honneur*.

Les forces numériques du peuple sont toujours employées, dans les guerres civiles, à diminuer ou à détruire les forces morales du gouvernement, et si elles sont bien dirigées elles doivent avoir le dessus. Mais aussi longtemps qu'il reste aux princes une ombre d'autorité, ils ne doivent pas

avouer leur impuissance. Le sentiment que le peuple a de sa force est une admirable barrière contre les empiètemens du despotisme et doit tenir les souverains en garde contre toute pensée de violer la liberté de leurs sujets. Mais quand un roi reconnaît publiquement la doctrine que sa couronne peut lui être ravie par un caprice du peuple, non seulement il y a là une inconséquence avec les théories de la souveraineté héréditaire, et une reconnaissance dangereuse des droits du peuple à l'insurrection, mais encore il en résulte une sorte d'invitation au peuple d'exercer le pouvoir électif, chaque fois qu'il croit pouvoir le faire, que sa cause soit juste ou non.

Nier la force numérique, ou plutôt physique des masses, ce serait nier l'évidence; mais rien n'est plus dangereux que d'appeler le peuple à résoudre ce problème. Peu importe que la forme de l'état soit républicaine ou monarchique, la position de ceux qui sont appelés à le diriger est à peu près la même à l'égard du peuple. Détruisez leur influence morale et vous leur enlevez toute leur force. Enseignez au peuple que le fondement du gouvernement est dans la nation et non la force de la nation dans le gouvernement, et il n'y aura pas de gouvernement possible; car du moment où l'illusion de la force morale de l'autorité est détruite, elle ne peut plus jouir d'une heure de sécurité; son existence est à la merci des masses.

La phrase de cette proclamation à laquelle nous faisons allusion contenait l'apologie de toutes les révolutions et reconnaissait positivement la dépendance de la dynastie. Elle donnait la victoire au peuple, même avant que la question fût décidée. Car on doit se rappeler que le fait d'être en révolution fut, malgré l'évidence, nié jusqu'au dernier moment, et que, hormis la suppression de la cocarde orange, aucun acte hostile contre un membre de la famille royale n'avait eu lieu, excepté ceux provoqués par les questions du prince lui-même.

Digitized by Google

CHAPITRE DOUZIÈME.

Révolte de Louvain. — Le peuple attaque les troupes et les expulse de la ville. — Assassinat du major Gaillard. — Le général Trip s'avance sur la ville. — Il reçoit l'ordre de se retirer. — Troubles d'Aix-la-Chapelle. — Conduite honorable de ses habitants. — Défaite de la populace. — La sédition se répand dans les provinces. — Manque d'énergie des généraux et des gouverneurs. — Liége fraternise avec la capitale. — M. Rogier assemble un corps de volontaires et marche à sa tête sur Bruxelles. — Lassitude des citoyens. — Leur désir du rétablissement de la tranquillité. — Les forces royales se rassemblent autour de la capitale.

La matinée du jour où le prince partit de Bruxelles fut signalée par un acte de violence de la part du peuple de Louvain, et une faiblesse de la part de la troupe, qui prouve jusqu'à quel point allait l'exaltation de l'un et l'incompréhensible pusillanimité qui caractérisa toutes les opérations de l'autre, depuis la nuit du 25 août, jusqu'à la signature de l'armistice en novembre. Ce terrible épisode se lie si intimement aux événements et

donna lieu à un tel sentiment d'horreur en Europe, qu'il mérite d'être rapporté.

Des rapports exagérés, venus du dehors, sur l'intention où étaient les troupes hollandaises non seulement de désarmer, mais encore de châtier les bourgeois, éveillèrent facilement les passions du peuple, surtout dans une ville où les classes inférieures conservent encore tant de ce caractère turbulent et féroce des premiers temps, et sur lesquelles quelques patriotes exaltés avaient une grande influence. Comme cela a lieu dans toutes les occasions de tumulte, on vit des groupes se former vers le soir; petit à petit ils se réunirent, et constituèrent une sorte d'émeute, remplissant l'air des cris de : « Vive la liberté! Mort aux Hollandais! » On les vit bientôt s'élancer vers l'hôtel-de-ville, et demander des armes. Le bruit s'était répandu dans le peuple que la caserne recélait un dépôt d'armes à feu. Le major Gaillard, cet infortuné commandant de la place, se montra et affirma sur son honneur que cela n'était pas; malgré cette assurance, la populace se porta vers la caserne, força l'ouverture des portes, et pénétra dans le bâtiment, où malheureusement elle découvrit une ou deux caisses de mauvais fusils hors de service. Sans s'arrêter à examiner l'état de ces armes, la multitude se jeta sur cette prise et, avec des cris de triomphe et des menaces brutales, déclara qu'elle avait été trompée.

Encouragée par ce succès, elle exigea que la garnison mît bas les armes et quittât la ville.

Convaincu de la faiblesse de la garnison, composée en grande partie de jeunes recrues, Gaillard y consentit prudemment; en conséquence, il se rendit sur le théâtre du rassemblement et donna l'assurance au peuple, sur son honneur, que, s'il voulait rester tranquille et ne pas molester les soldats, il prendrait des mesures pour évacuer la ville le plus tôt possible.

Malheureusement, pendant ces négociations, quelques-uns des meneurs, les plus audacieux et les plus exaltés, attaquèrent le poste de garde et tentèrent de le désarmer; sur quoi les soldats, sans attendre les ordres de leurs chefs, tirèrent sur la populace. Il s'ensuivit à l'instant une effroyable confusion. La canaille, devenue frénétique en voyant deux ou trois des siens blessés, s'élança sur les soldats dont quelques-uns furent terrassés et désarmés, tandis que le reste abandonna le champ de bataille, laissant les agitateurs maîtres de la ville.

Gaillard, quoique complétement étranger à cette résistance partielle, et qui, dans tous les cas, eût été excusable d'avoir repoussé la force par la force, fut accusé d'être l'auteur d'un acte prémédité de trahison. On lui conseilla de quitter la ville, et de se retirer avec sa famille à Anvers. C'est à son retour de cette dernière ville qu'eut

lieu plus tard cette épouvantable tragédie dont les détails horribles, toute exagération à part, sont encore sans pareils dans les annales de la barbarie, tragédie sans exemple, et pour l'honneur de la Belgique, sans imitateurs. Car quoiqu'aucun langage ne soit assez énergique pour stigmatiser ce crime odieux, quoiqu'aucun étranger ne puisse traverser Louvain sans frémir, en pensant que ses murs ont contenu des monstres, capables d'une cruauté aussi atroce que le lâche assassinat de cet infortuné, il est juste de dire qu'il n'y eut pas un cœur dans le pays, qui ne se soulevât de dégoût et d'indignation lorsque ce crime fut connu. Cet acte horrible d'atrocité fut non seulement unique, mais la sensation qu'il produisit prouva l'aversion du peuple pour de pareils attentats (1). Car, à part cette effrayante exception, la révolution belge a été pure de sang humain. Il n'y a pas eu d'autre victime de la fureur populaire ou de la vengeance des tribunaux. Sans doute, le peuple avait soif de dévastation, mais même dans sa plus grande effervescence il ne se montra pas alteré de sang; si quelques victimes ont succombé des deux côtés, c'est sur le champ de bataille et non sous le poignard d'un assassin.

(1) Quelques-uns des assassins de l'infortuné Gaillard, ont été mis depuis en jugement et condamnés à diverses peines.

La nouvelle de cet événement ne fut pas plus tôt connue au quartier-général du prince Frédéric, que celui-ci donna l'ordre au général Trip de s'avancer immédiatement à la tête d'un bataillon d'infanterie et de deux escadrons, avec quatre pièces de campagne, pour rétablir l'ordre et l'autorité du roi. A l'apparition des vedettes avancées sur les hauteurs qui dominent la ville, on sonna le tocsin, le peuple courut aux armes, des barricades furent construites, et on prit unanimement la résolution de repousser les troupes royales. La régence envoya une députation au général Trip, en le suppliant de ne pas faire sur la ville une tentative qui deviendrait le signal d'une lutte sanglante. Le général ayant allégué la nécessité d'exécuter les ordres qu'il avait reçus, la négociation traîna tellement en longueur qu'on ne put maîtriser l'impatience de la populace.

Quelques-uns des plus exaltés se jetèrent dans les champs et, à l'abri des fossés et des haies, attaquèrent les sentinelles avancées par un feu vif de mousqueterie. Le général Trip se préparait à repousser cette attaque, lorsqu'un ordre arriva du quartier-général qui lui enjoignait de se retirer et d'éviter toute collision avec le peuple. Enhardis par le succès, les agresseurs poursuivirent les troupes royales à quelque distance, et ne rentrèrent dans la ville qu'après avoir épuisé toutes leurs munitions. Une commission de sûreté pu-

blique fut immédiatement formée sous la présidence de M. Van Meenen.

Quelle qu'ait pu être la marche suivie par les autres villes du royaume, Louvain avait complétement jeté le masque et pris l'initiative dans la guerre civile. Mais cette ville était destinée à donner son nom à un épisode non moins fatal et non moins déplorable de la révolution. La Providence semblait avoir ordonné que l'assassinat de Gaillard fût vengé par les désastres du mois d'août suivant.

Pendant que ces événements se passaient en Belgique, une certaine agitation se manifestait dans la partie des provinces rhénanes la plus rapprochée de sa frontière. Aix-la-Chapelle, dont presque toute la population est composée d'ouvriers de fabrique connus par leur turbulence, fut pendant quelque temps le théâtre de graves désordres. L'étincelle électrique qui avait traversé les pays voisins, laissa dans cette ville des marques déplorables de sa fâcheuse influence. Le noble dévoûment des citoyens et de la police arrêta une conflagration qui, si elle se fût étendue, eût enveloppé tout le pays dans un vaste incendie.

Par suite de ses rapports journaliers avec la ville de Verviers, par l'intermédiaire des paysans des environs de Liége qui fournissent les marchés, et de la plupart de ses ouvriers qui appartiennent aux districts wallons, le bruit des événements de Bruxelles

et de ceux de la vallée de la Vesdre s'était promptement répandu dans Aix-la-Chapelle. Comme la ville n'avait d'autre garnison qu'un détachement du 30e régiment d'infanterie, une douzaine de gendarmes et l'état-major de la landwher, quelques hommes sans aveu essayèrent de faire une émeute dans l'espoir d'assouvir leur soif de pillage avec la même impunité que leurs voisins de Belgique.

Quoique la déposition de plus de 300 témoins, interrogés lors du jugement des 71 misérables saisis dans cette échauffourée, ait prouvé que les désordres n'avaient pas directement une tendance politique, cependant on ne peut pas nier que la politique n'ait eu quelque influence sur ces événements; s'ils ne furent pas le résultat immédiat de la fermentation causée par les journées de juillet, ils eurent lieu à la suite des excès commis plus tard à Bruxelles et à Verviers. Les premiers symptômes de désordres paraissent s'être manifestés le 29, à l'arrivée de la diligence de Liége, dont les postillons et les chevaux portaient des rubans aux couleurs françaises. Cet événement causa la plus grande agitation. Mais quelle que puisse avoir été la cause indirecte de ce mouvement, il se borna à une attaque brutale contre les individus et les propriétés. Le pillage, les massacres et l'incendie étaient le but; la liberté n'était qu'un prétexte. Les cris de « *Vive Napoléon! Vive la liberté!* » poussés par la po-

pulace, n'étaient que des cris d'encouragement que se renvoyaient les misérables pour s'exciter à leur œuvre de vol et de dévastation.

Les auteurs de ces désordres étaient tous des gens de la plus basse classe; les meneurs étaient des voleurs avérés. Les dépositions des témoins ont pleinement prouvé qu'aucun homme de quelque éducation n'a pris part à ces scènes de désordre. On n'attaqua aucun édifice public, et si l'on se porta vers la prison, ce ne fut que pour mettre en liberté les 290 détenus qui s'y trouvaient, parmi lesquels il y avait plusieurs scélérats destinés, en cas d'élargissement, à se mettre à la tête d'une révolte qui ressemblait plus à l'un des terribles exploits de *Schinder Hannes*, qu'à une émeute populaire. Il est vrai qu'on entendit le cri de « *Vivent les Belges!* » Mais l'on a su plus tard que beaucoup de wallons avaient pris une part active dans le pillage, et on les a désignés comme les principaux chefs de la bande qui voulait mettre le feu aux quatre coins de la ville. On ajouta que plusieurs de leurs blessés avaient passé la frontière et que presque tous les autres avaient disparu. Mais en admettant que les wallons aient pris une part active dans le tumulte, et l'on ne peut en douter, il est à remarquer que des 71 individus mis en jugement, tous étaient sujets du roi de Prusse, à l'exception de deux, dont l'un était Hollandais (d'Amsterdam) et l'autre

était d'Augsbourg. Il fut prouvé, d'un autre côté, qu'un officier belge, qui s'était joint à la bourgeoisie armée, se distingua en cette occasion dans la défense des lois. Les propriétés de plusieurs citoyens notables de la ville furent plus ou moins ravagées. Mais la principale victime fut un Anglais, M. Charles James Cockerill, frère du propriétaire de Seraing, domicilié depuis longtemps en Prusse, et fondateur de plusieurs de ces établissements florissants qui tendent par degrés à placer ce pays au sommet de l'échelle de la prospérité commerciale et industrielle. Ce fabricant, dont la philanthropie et la noble hospitalité sont devenues proverbiales dans le district d'Aix, vit sa maison complétement pillée (1); car indépendamment d'une perte de 135,000 fr. en billets de banque, 12,000 en or, et 3,000 thalers en argent, la valeur du mobilier détruit dépassa 52,191 thalers.

Mais le succès des perturbateurs fut de courte durée. Les bourgeois se rassemblèrent au plus vite, et s'étant placés sous le commandement du commissaire de police, M. Brendamour, ils s'unirent au détachement d'infanterie et chargèrent bravement les agitateurs, dont sept furent tués et quarante blessés dans la maison de M. Cockerill. Alors s'avançant avec rapidité contre ceux qui

(1) Darstellung der Verhandlungen vor den Assissen zu Köln, 1831, etc., etc. Von. J. Venedey, p. 94.

attaquaient la prison, ils tuèrent, blessèrent, dispersèrent la bande entière, et avant le coucher du soleil l'émeute était apaisée; et cependant toute la troupe que commandait Brendamour n'excédait pas 120 hommes, dont 40 seulement appartenaient à l'armée et à la police; si le général de Bylandt et M. de Knyff s'étaient conduits de cette manière, la révolte de Bruxelles aurait eu un sort semblable.

Il serait inutile de suivre pas à pas les progrès de la fermentation populaire dans les différentes provinces belges. Qu'il suffise de dire que si le grand-duché de Luxembourg et la ville de Gand semblaient peu sympathiser avec l'insurrection, et que si Anvers protestait contre la demande de séparation que ses négociants regardaient comme préjudicielle à leurs intérêts (1), Liége, Mons, Ath, Tournay, Namur, Leuze, Charleroy, Dinant, Verviers, Louvain, ainsi que tout le pays wallon et borrain, comme aussi cette partie de la Flandre désignée sous le nom de plat-pays, se ralliaient au mouvement de la capitale. En effet, tous les yeux étaient tournés avec inquiétude vers la métropole. Toute la Belgique, à l'exception des villes ci-dessus citées, désirait ardemment suivre l'exemple de Bruxelles, qui était devenu le grand foyer vers lequel tous les rayons convergeaient.

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 10.

Les gouverneurs des provinces conservaient à peine un vestige d'autorité, et les régences, ainsi que les corps constitués dont les pouvoirs émanaient du gouvernement, étaient incapables de résister au torrent de l'opinion publique.

Aussi la régence de Bruxelles trouva-t-elle nécessaire d'adhérer à la demande de séparation, et en conséquence elle envoya un courrier à La Haye porteur d'une adresse dans ce sens (1). Cet exemple fut suivi par Liége et les autres villes, de sorte que les seules autorités constituées qui semblassent avoir encore un reste de connexité avec le gouvernement furent irrésistiblement entraînées par le torrent révolutionnaire. Le peuple avait, dans le fait, obtenu une puissance non équivoque, et s'il ne se livra pas à d'autres excès, le mérite n'en est certainement pas aux autorités civiles ou militaires. L'influence morale des premières était réduite à la plus complète nullité, et la force physique des dernières entièrement paralysée; les unes et les autres n'étaient plus que des objets de dérision.

Mais à mesure que la faiblesse du gouvernement devenait plus manifeste, son insouciance apparente pour le danger augmentait. S'il n'eût pas été dans la plus incroyable erreur, s'il ne s'était pas trompé sur les dispositions des grandes

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 11.

puissances à son égard, il eût, sans aucun doute, abandonné un système d'hésitation et de temporisation tout à fait hors de saison. S'il n'avait pas considéré la cause de la dynastie comme celle de tous les autres monarques, et sa conservation comme liée à celle de la paix générale, il eût embrassé un système tout différent de celui qu'il suivit depuis le 26 août 1830 jusque dans l'hiver de 1832, quand il préféra la possession de deux forts insignifiants sur l'Escaut, à celle de deux demi-provinces égales en richesses et en population à la septième partie de la vieille Néerlande.

Si le cabinet hollandais eût possédé cette perspicacité éclairée, cette connaissance profonde des affaires et de l'esprit public de l'Europe qu'on attribuait jadis à ses diplomates, si ses hommes d'état eussent été aussi remarquables par leur pénétration des choses à venir, qu'ils le sont par leur logique et l'habileté avec laquelle ils discutent le passé, ils eussent vu qu'aucun terme moyen, aucune transaction n'était possible avec le peuple, et que l'intervention des souverains étrangers était tout à fait improbable. Il ne leur restait donc que l'alternative d'accorder tout ce qui était demandé et, se plaçant à la tête du mouvement, d'entraîner le pays avec eux, ou bien d'attaquer la rebellion à sa naissance et de l'écraser, avant qu'elle n'eût eu le temps d'arriver à maturité. S'ils eussent choisi la première alter-

native, la nation se serait ralliée avec ardeur à la dynastie, et les libéraux de l'Europe se fussent joints à eux; s'ils eussent choisi la seconde, tous les gouvernements eussent applaudi; car, à cette époque, le soulèvement était l'objet d'une exécration universelle et regardé comme un acte de démence, comme une révolte que rien n'autorisait.

On eût dit que le gouvernement néerlandais était convaincu que l'Europe avait constitué ce royaume dans le seul intérêt de sa dynastie, tandis que le royaume et la dynastie n'étaient qu'un moyen d'élever une barrière contre la France; bien plus, il s'imaginait que les grandes puissances, ayant concouru à son élévation dans le but de cimenter la paix en 1814, se coaliseraient pour une guerre générale, afin de maintenir son intégrité en 1830, oubliant que ces heureux temps étaient depuis longtemps passés, où la volonté des souverains était celle des nations, et que les peuples, qui sont le nerf de la guerre, croient, de nos jours, avoir quelques droits d'examiner comment on dispose de leur sang et de leurs trésors. Ces suppositions erronées peuvent seules expliquer la ténacité que ce gouvernement a mis à suivre une ligne de politique si fertile en conséquences désastreuses pour la dynastie qu'il voulait sauver.

Les fautes du gouvernement ne furent pas per-

dues pour ses adversaires, soit dans la capitale, soit dans les provinces. Liége surtout se signala par son énergique approbation de ce qui se passait à Bruxelles. Le pouvoir du gouverneur Sandberg étant tout à fait méconnu, et le général Boecop s'étant retiré avec la garnison dans la citadelle, l'autorité publique tomba entièrement dans les mains des patriotes. Heureusement peut-être pour la sécurité des propriétés, ceux qui se placèrent à la tête du mouvement se dévouèrent avec zèle pour empêcher le pillage, tout en adoptant les mesures les plus décisives, pour faire triompher la révolte, et envoyer des secours en armes et en hommes à Bruxelles. Louvain avait le première donné l'exemple en repoussant les troupes royales. Liége vint après, et envoya un corps d'hommes armés dans l'intention avouée d'aider au renversement du gouvernement.

Ce fut à cette époque que les noms de MM. Lebeau et Ch. Rogier, tous deux membres du barreau de Liége, apparurent pour la première fois sur l'horizon politique. Le premier, dont le caractère honorable et l'éloquence lui ont valu la confiance de ses concitoyens, fut choisi pour faire partie d'une députation envoyée près du prince d'Orange à Bruxelles, mission qu'il remplit avec mesure et sagacité. Le second, que son énergie et ses opinions libérales avaient rendu cher aux classes inférieures, était signalé comme

un homme fait pour apaiser au exciter le peuple et en conséquence on le choisit comme commandant du corps de volontaires.

L'enthousiasme des Liégeois, qu'on pourrait en quelque sorte comparer à celui que montrèrent les Marseillais dans la révolution française, quoiqu'ils n'eussent pas la férocité de ces derniers, était parvenu au plus haut point, lorsqu'ils apprirent la concentration des troupes autour de Bruxelles. Ils considéraient cette capitale comme le cœur d'où dépendait toute la vitalité du pays. En conséquence, ils résolurent de lui prêter leur assistance, pour les aider à l'heure du péril, pour stimuler l'esprit de ces citoyens dont les plus influents voulaient, au su de tout le monde, la réconciliation à tout prix.

Ralliant autour de lui un corps de trois à quatre cents volontaires, qu'il arma avec les fusils pris dans les magasins des armuriers, et qu'il paya au moyen de bons signés « *au nom du peuple belge!* » M. Rogier se mit à leur tête et marcha sur la capitale.

C'est avec le plus grand étonnement qu'on vit cette bande aventureuse arriver saine et sauve à sa destination, trainant avec elle plusieurs caisses d'armes et deux pièces de canon, dont une était servie par un vétéran nommé Charlier, mieux connu plus tard sous le nom de *la Jambe de bois.*

L'arrivée de M. Rogier et de ses compagnons (car

on peut à peine lui donner la dénomination militaire de détachement), quoique redoutée par les citoyens bien disposés, qui voyaient avec peine la ville se remplir d'une foule d'étrangers turbulents, fut accueillie avec enthousiasme par la multitude applaudissant avec justice au succès et à la hardiesse de cette entreprise; car M. Rogier avait dû parcourir une route couverte de détachements des troupes royales, qui permirent que des hommes et des canons, partis de Liége, pussent faire une entrée triomphale dans Bruxelles, sans avoir rencontré la plus légère opposition.

Cette négligence de la part des commandants hollandais, qu'elle soit le résultat de leur manque d'énergie ou d'ordres supérieurs, est inconcevable. S'ils eussent rempli leur devoir, n'auraient-ils pas dû poursuivre cette bande faible et indisciplinée, et, en cas de résistance, la faire prisonnière ou la passer par les armes! Permettre qu'elle traversât tout le pays, mèche allumée et bannière déployée, était un moyen direct d'encourager la révolte, et lui donner une idée de sa puissance, qui devait plus tard produire les plus fâcheux résultats.

L'exemple de Liége fut bientôt suivi par Jemmapes, Wavre et d'autres villes; les volontaires venant de toutes les parties du pays, affluèrent dans la capitale, mais pour la plupart par détachements isolés, sans armes, excepté quelques

fusils de chasse, et sans autre mobile que cette soif de désordre qui se faisait sentir dans les rangs des classes inférieures à cette époque. On remarquait aussi qu'un grand nombre d'étrangers, surtout des Français, dont plusieurs étaient connus pour des agents de la propagande parisienne, arrivaient dans la ville et se mêlaient aux groupes formés sur les places publiques, ou haranguaient les habitués des cafés dans les termes les plus violents et les plus démocratiques. Beaucoup d'étrangers, aussi habitant la ville antérieurement, prenaient une part active au mouvement et semblaient s'être identifiés à la cause du peuple.

Mais quelle qu'ait pu être l'intention des étrangers qui affluaient à Bruxelles, ils furent fort heureusement, de même que les habitants, tenus en respect par la prudence des citoyens qui avaient pris les rênes du pouvoir; car s'il restait quelque vestige de l'autorité légale, elle s'était entièrement concentrée dans les chefs et l'état-major de la garde bourgeoise. Le gouverneur de la province, M. Vanderfosse, déclara que ses fonctions étaient devenues nominales; la régence fut contrainte de suivre l'impulsion de l'opinion populaire, et M. de Knyff, directeur de la police, avait abandonné son poste lors du départ du prince d'Orange. Heureusement, M. Plaisant, avocat jouissant de beaucoup de popularité et d'influence, consentit à prendre l'administration de ce dépar-

tement difficile, et, pour prouver sa résolution de faire respecter les lois, il fit immédiatement arrêter le chef de la bande de brigands qui avaient dévasté les établissements de M. Wilson à Uccle. En effet ce fut par l'ordre de ce nouveau directeur de la police, que ce chef nommé Fontaine fut arrêté, mis en jugement et condamné à 20 ans de fers. Indépendamment de l'arrivée des volontaires Liégeois, tous les moyens possibles furent mis en usage pour exciter l'ardeur et soutenir le courage des citoyens, dont un grand nombre commençait à se plaindre de la fatigue et de l'ennui que leur causait un service militaire qui ne leur laissait de relâche ni le jour ni la nuit.

La plus grande partie avait pris les armes, les 26 et 27, pour protéger les propriétés, mais non dans la pensée qu'ils seraient soumis pendant un temps indéfini à toute la contrainte, aux fatigues, à la perte de temps et aux autres désagréments du service militaire. Aucun n'avouait hautement ces idées, mais le désir évident de la grande majorité était de voir la ville rendue à la tranquillité et eux-mêmes délivrés de tous ces soins par la rentrée pacifique des troupes royales. En outre, comme la crainte de voir les excès populaires se renouveler, diminuait graduellement, leur ardeur militaire commençait aussi à se relâcher ; un examen plus froid leur faisait envisager le péril sous un autre point de vue; ils se voyaient dans une

cité ouverte, sans autre défense que quelques barricades.

Les troupes royales arrivaient peu à peu de la Hollande; le roi paraissait déterminé à ne faire aucune concession, et la guerre semblait inévitable. Il n'en était pas un parmi eux qui ne fût convaincu qu'aussitôt que le prince Frédéric aurait rassemblé son artillerie, il établirait ses batteries sur les hauteurs qui commandent la ville, et la mettrait dans l'alternative de se rendre ou d'être brûlée; car il était impossible de supposer qu'il voudrait compromettre la vie de ses soldats dans les rues de Bruxelles.

Par des appels et des ordres du jour répétés, le général d'Hoogvorst stimulait les citoyens les plus influents pour qu'ils se joignissent à la force armée, et on fit une souscription dont le produit était destiné à payer les personnes des classes pauvres qui s'enrôleraient; mais cette ardeur tant désirée ne se manifestait que faiblement. La force armée ne dépassait guère 3,500 hommes, dont 900 étaient de service chaque jour.

CHAPITRE TREIZIÈME.

Détresse des classes inférieures. — Bienfaisance de plusieurs familles belges. — Banquet offert à de Potter à Paris. — Position de l'armée du prince Frédéric. — Elle se retire devant les patrouilles belges. — Arrivée du prince d'Orange à La Haye. — Son entrevue avec le roi. — Il fait une proclamation qui exaspère le peuple. — Une députation est envoyée à Vilvorde au prince Frédéric. — Troubles dans le pays. — Violence des journaux hollandais. — Comité de sûreté publique formé à Bruxelles. — Arrivée de M. Cartwright.

Une autre source de malaises sérieux commençait à se manifester ; les affaires étaient dans une stagnation complète depuis près de dix jours. Il ne se faisait plus de demandes ni dans la capitale, ni dans les provinces. L'argent ne circulait plus ; le crédit était nul, le travail paralysé ; par conséquent aucun moyen de subsistance pour les ouvriers ; la misère des classes inférieures croissait avec une effrayante rapidité. Toute l'aristocratie, à peu d'exceptions près, s'était retirée dans les

châteaux, et les Anglais, qui contribuaient pour une si grande part à la richesse et à la prospérité du pays, avaient abandonné la ville. Ceux qui demeuraient avaient supprimé leurs équipages, réduit leur dépense, fermé leurs maisons et écrit sur leurs portes : « *Maison à louer.* » Ils ne dépensaient que le strict nécessaire pour les besoins de leur famille. La régence avait offert de donner du travail, dans les fossés et les canaux qui environnaient la ville; mais les artisans accoutumés à leurs occupations sédentaires, et n'étant pas disposés à ces travaux fatigants, refusaient de travailler; et ceux qui acceptaient dépensaient leur argent en excès de boisson.

L'avenir était triste, et les malheurs ne pouvaient être évités que par des dons volontaires; à cet effet, des commissions furent nommées dans les paroisses pour aller de porte en porte réclamer des dons. Mais ce moyen ne pouvait fournir que des secours limités, et comme les demandes de travail décroissaient à mesure que les inquiétudes allaient en augmentant, la détresse devait nécessairement amener le pillage. Heureusement que la bienfaisance des citoyens en général, et la philanthropie et le patriotisme des familles d'Aremberg, de Mérode, d'Hoogvorst, de Brouckère, Le Hon, Gendebien et Meeus, empêchèrent le mal; et quelque grandes que fussent les souffrances des pauvres, il ne se commit aucun vol, aucun excès.

Néanmoins, l'enthousiasme général pour la cause nationale (car elle avait à cette époque pris un caractère décidé de nationalité) s'étendait parmi les classes inférieures, s'augmentait des rapports qui arrivaient de Paris et de l'assurance qu'ils donnaient aux chefs du mouvement qu'aucune intervention étrangère n'aurait lieu, dans le cas de collisions avec les Hollandais. Les journaux français publiaient des articles sur les témoignages flatteurs de sympathie que recevaient de Potter et ses compagnons d'exil. La députation anglaise, qui avait passé la Manche pour porter aux Parisiens les félicitations des radicaux de Londres, avait visité et complimenté les exilés, sur leur martyre glorieux et le noble combat dans lequel leurs concitoyens étaient engagés. Il leur fut offert par la garde nationale parisienne un second banquet où ils furent comblés d'honneurs et d'applaudissements qui ne peuvent être comparés qu'à ceux décernés jadis au célèbre Franklin.

Plusieurs membres des états-généraux, étant arrivés à Bruxelles, adressèrent à leurs collègues une circulaire par laquelle ils les engageaient à s'assembler sans délai dans cette capitale, pour conférer sur les mesures qu'il convenait de prendre. Lors de la première convocation des chambres à La Haye, plusieurs membres avaient résolu de ne point s'y rendre, et cette résolution, à laquelle les autres avaient adhéré, avait été main-

tenue depuis le départ du prince. Mais une décision de cette nature pouvant être regardée comme une déclaration ouverte de rebellion, détruisait toute possibilité de négociations subséquentes, et les obligeait d'employer la force pour obtenir les concessions qu'ils espéraient; en conséquence, ils revinrent sur leur détermination et résolurent unanimement de se rendre à La Haye et de soulever la question de séparation.

Cette résolution se fortifia par la nouvelle que le baron de Stassart, un de leurs membres, qui était parti pour La Haye comme président de la députation de Namur, avait été gravement insulté par la populace de Rotterdam, que sa vie avait été menacée et qu'il avait été obligé de rentrer en Belgique, sans pouvoir atteindre le but de son voyage. Quoique cette nouvelle ne fût pas rassurante, les députés belges déclarèrent qu'en persistant dans leur première intention ils feraient preuve de faiblesse, et tous, à l'exception d'un ou deux retenus pour maladie, se préparèrent à partir.

Les événements marchaient rapidement, et la crise approchait. Chaque jour était marqué par quelque nouvel acte d'audace de la part du peuple, et apportait quelque preuve de la timidité et de l'hésitation des commandants royaux; toutefois la position occupée par les forces que commandait le prince Frédéric, présentait tous les

avantages pour cerner la cité. Choisir une position stratégique, quand S. A. R. n'avait à combattre qu'une ville ouverte et une multitude indisciplinée, privée d'artillerie, c'était se jouer de l'art de la guerre. Son rôle était si facile, sa marche si clairement tracée, qu'il est difficile de concevoir comment il a pu se tromper. Son corps d'armée, fort d'environ 6,000 hommes d'infanterie, était concentré entré Vilvorde, Malines et les villages environnants. Sa réserve occupait Contich et Anvers. Sa droite s'appuyait à la grande route de Gand, entre Assche et Bruxelles, et sa gauche s'étendait jusqu'à Dieghem, à travers la chaussée de Louvain qui passe par Tervueren, interceptant de cette manière toutes les grandes communications dans la capitale, excepté celle par Waterloo et Halle. Son arrière-garde était en sûreté, et chaque jour ajoutait à ses forces. Dibbets occupait Maestricht; Chassé était à Anvers; Van Gheen dans la citadelle de Namur; Boecop occupait celle de Liége, et le duc Bernard de Saxe-Weimar occupait Gand avec des forces supérieures. Schepern et Goethals étaient à Ostende et à Bruges. Les garnisons de Mons et de Tournay étaient suffisantes pour défendre au moins leurs citadelles et tenir ces villes en respect. Mais en moins de quinze jours tout cela fut perdu pour le roi.

La témérité du peuple s'augmenta au point

qu'il sortait de la ville pour faire des reconnaissances aux alentours. Ayant, dans une de ces circonstances rencontré un détachement de l'armée royale parti de Tervueren, non seulement il prit position avec l'air déterminé d'un ennemi disposé à attaquer, mais un officier fut dépêché au quartier-général pour inviter le prince à ordonner à ses troupes de se retirer, en le rendant responsable des événements. Au grand étonnement des citoyens eux-mêmes, cette incroyable demande fut à l'instant même accordée.

Au lieu de répondre que, tout en faisant ce qu'il était en son pouvoir pour éviter l'effusion du sang, il était déterminé à conserver sa position, et à préserver ses troupes de toute insulte, le prince souffrit que ses soldats eussent la honte de se retirer de Tervueren devant une poignée de misérables armés pour la plupart de bâtons, de fusils de chasse et de toutes les armes qui leur étaient tombées sous les mains. Au lieu de concentrer peu à peu ses forces et de les faire insensiblement avancer, de manière à envelopper la cité et à intercepter ainsi toutes ses communications avec l'extérieur, il recula son quartier-général vers Anvers, leva son camp, dissémina son armée dans des cantonnements plus éloignés, et laissa toutes les communications libres; ses détachements, il est vrai, arrêtaient scrupuleusement les diligences et les voitures de voyage, mais en revanche elles

laissaient circuler librement les troupes armées, leur artillerie, leurs munitions et leurs approvisionnements.

Pendant que le prince Frédéric jouait aussi inconsidérément la partie qui s'était engagée, le prince d'Orange se rendait en toute hâte à La Haye. A son arrivée, il fut reçu avec un enthousiasme extraordinaire par le peuple qui, en apprenant son entrée à Bruxelles, l'avait regardé comme perdu. Le roi lui-même s'empressa d'aller à sa rencontre; et cette entrevue fut des plus pathétiques.

Mais la joie qu'éprouvait le roi du retour d'un fils dont les jours avaient été menacés et de la bouche duquel il espérait apprendre la soumission des rebelles et le rétablissement des couleurs de la maison d'Orange, fit place au chagrin et à l'étonnement quand la vérité lui fut connue. Fidèle à sa promesse, le prince d'Orange aborda immédiatement les questions soulevées par la commission de Bruxelles; il détailla tout ce qui s'était passé et conjura le roi d'accéder sans retard aux demandes des Belges; le prince plaida leur cause avec une chaleur et une énergie qui touchèrent profondément son père, sans cependant ébranler sa volonté.

Cédant toutefois au torrent de l'opinion publique, le roi avait déjà accepté la démission de M. Van Maanen. L'honorable retraite de ce vieux

serviteur du trône fut connue officiellement le 3 septembre. Mais cette concession si ardemment et si longtemps désirée par le peuple venait trop tard. Si elle avait été accordée un mois plus tôt, si M. Van Maanen avait forcé le roi à accepter sa démission, afin de vérifier si tel était véritablement le but de l'effervescence populaire, il aurait rendu au roi un important service. Alors on aurait bien vu si son nom était le prétexte ou la cause des griefs, et cette concession qui répugnait tant au roi n'aurait pas été accordée sans utilité. Du moment que la séparation était demandée, la retraite de M. Van Maanen ne signifiait plus rien.

Un conseil de cabinet ayant été convoqué, le prince d'Orange exposa le résultat de sa mission, et termina en disant que dans sa conviction il n'y avait qu'une séparation administrative qui pût prévenir les événements les plus désastreux. MM. Delacoste et Van Gobbelschroy, ministres des départements de l'intérieur et des colonies, et tous deux Belges, appuyèrent chaleureusement le prince, et celui-ci offrit de retourner à Bruxelles avec ces deux ministres, répondant sur sa tête du rétablissement immédiat de l'ordre, si le roi voulait bien lui accorder plein pouvoir pour agir comme il le jugerait convenable dans l'intérêt général.

Si le roi avait accepté cette offre, la révolution finissait; s'il avait dit : « Allez, mon fils, ne perdez pas de temps, dites aux Belges qu'en acceptant

le spectre des deux pays je n'avais eu vue que le bien-être du peuple, et que les intérêts de la dynastie doivent s'effacer devant ceux de la nation. Je vous nomme vice-roi, et je vous donne des pouvoirs illimités pour promettre mon consentement à une séparation ultérieure. Mais il est de mon devoir de roi constitutionnel de demander à la représentation nationale un bill d'indemnité qui me justifie d'avoir enfreint les traités et la loi fondamentale. » Si le prince était retourné à Bruxelles porteur d'une proclamation dans ce sens, il est plus que probable que la bannière des Nassau flotterait en ce moment à côté de l'étendard brabançon sur les tours de Sainte-Gudule.

La position du roi était très embarrassante ; il était lié et par la loi fondamentale et par les traités ; et un esprit aussi méthodique et aussi pacifique que le sien, aussi fortement imbu de l'omnipotence de la légitimité, dut reculer, avec effroi, devant l'idée de devancer ses sujets et ses alliés dans la violation des traités et de la loi fondamentale ; mais si, s'élançant de son trône, il s'était jeté à la tête du mouvement révolutionnaire, s'il avait déployé la bannière de la liberté, comme l'avaient fait souvent ses illustres aïeux, la Belgique se serait prosternée à ses pieds, et il se plaçait en première ligne parmi les souverains de l'Europe régénérée.

L'adhésion immédiate du roi au projet de séparation, semblait d'autant moins difficile qu'il n'avait pas été accueilli défavorablement par le cabinet, et qu'il s'accordait avec les vues de presque toute l'oligarchie commerciale de la Hollande, dont la jalousie trouvait un aliment dans la prospérité toujours croissante de la ville d'Anvers. Au moyen d'un tel arrangement, le renouvellement du traité des barrières, quant à l'Escaut, ne devait pas être impraticable, et pour obtenir ce point, les villes d'Amsterdam et de Rotterdam auraient consenti à presque tous les sacrifices qu'on leur aurait demandés.

Mais plus la crise devenait imminente, plus elle exigeait de l'énergie et de la présence d'esprit, plus le cabinet temporisait. On négligeait les avis du prince d'Orange; on écartait ses offres. L'on résolut de s'en tenir à la loi fondamentale dont les Belges demandaient l'abrogation, et de se rejeter sur les traités dont les grandes puissances semblaient faire bon marché. Les travaux du cabinet aboutirent à une proclamation extrêmement vague, qui, tout en exprimant des regrets pour le passé, laissait néanmoins peu d'espérances pour l'avenir (1).

Cette proclamation, quoique pleine des sentiments les plus honorables pour le cœur du roi,

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 12.

quoiqu'essentiellement modérée et constitutionnelle, n'était pas de nature à satisfaire aux besoins du moment. Elle ne fut pas plus tôt affichée à Bruxelles, qu'elle fût arrachée, foulée aux pieds ou brûlée sur les places publiques, au milieu des bravades et des insultes de la populace. L'indignation qu'elle excita fut si vive, que les notables de la ville crurent nécessaire de se réunir en conseil à l'hôtel-de-ville, et, dans l'espoir d'atténuer plutôt que de détruire le mal, résolurent d'envoyer une députation au prince Frédéric à Vilvorde, pour le prier d'unir ses efforts à ceux de son frère, à l'effet d'obtenir du roi son consentement à la demande de séparation.

Le prince reçut avec affabilité cette députation composée exclusivement de membres des états-généraux, et écouta avec attention leurs observations. Mais tout en leur répondant sur les points généraux avec cette réserve et cette prudence qui distinguent son caractère, il leur avoua franchement que la proposition de séparation lui paraissait devoir rencontrer de l'opposition de la part de la couronne, tant sous le point de vue dynastique que sous le point de vue européen. Et quoique convaincu que le roi était disposé à sacrifier toute considération personnelle au bien-être du pays, il voyait à leur demande des obstacles tels qu'ils ne pourraient être levés qu'avec de grands efforts et de longues négociations, tant à l'intérieur qu'à

l'étranger. La prudence et la discrétion que le prince Frédéric mit en cette circonstance, dans ses paroles et sa conduite, prouvèrent qu'il était initié aux vues secrètes de son père, et qu'il ne céderait pas à ces accès d'émotion qui avaient entraîné le prince d'Orange à donner aux Belges de fausses espérances, dont les opinions bien connues du roi ne permettaient pas la réalisation.

En attendant, le peuple de la capitale prenait les mesures les plus énergiques de défense; les arbres des boulevards furent abattus et convertis en palissades; les maisons voisines furent crénelées; les barricades des différentes portes et des rues avoisinant les remparts furent encore fortifiées, et celles de l'intérieur de la ville multipliées au point d'interrompre la circulation des voitures et même des cavaliers. Cependant, les habitants des provinces étaient loin d'être tranquilles; des bandes de braconniers et de maraudeurs infestaient les forêts, détruisaient la chasse, endommageaient les arbres, en dépit des gendarmes et des gardes-champêtres, qui abandonnaient leur poste, ou étaient chassés par ces maraudeurs; les châteaux et les maisons de plaisance, habités par la noblesse et les gens riches, furent, surtout dans le Hainaut, assaillis par des groupes de mendiants insolents ou de volontaires en route pour la capitale, qui, aux cris de « vive la liberté! » levaient des contributions d'argent ou de provi-

sions, et dans plus d'une occasion, les propriétaires furent obligés de les expulser. Chacun s'effrayait de l'idée de voir naître un système général de pillage et d'incendie, et craignait que le cri terrible de « guerre aux châteaux » qui avait couvert la France de misère et de sang en 1793, ne devînt le cri de ralliement de ces bandes répandues dans tout le pays, sous le prétexte de courir au secours de la capitale.

Les états-députés, pour remédier autant que possible à ces désordres, invitèrent les autorités municipales à appeler les citoyens aux armes, à former des gardes et des patrouilles, à organiser enfin un système général de police protectrice. Mais le pouvoir moral du gouvernement avait perdu toute son influence; et cette pièce, signée par le gouverneur, ne produisit aucun résultat avantageux. En conséquence, chacun dut prendre telles mesures qui lui parurent les plus convenables, pour garantir sa propre sécurité, d'après le plus ou moins de danger que couraient ses propriétés, et les moyens qui étaient à sa disposition. Heureusement la moralité du peuple résista en général à la tentation et aux exemples de pillage et de désordre. Tous les yeux et tous les cœurs étaient tournés vers Bruxelles; une sorte de levée en masse (car on peut lui donner ce nom), commença partout, mais particulièrement dans les provinces wallonnes. Le paysan

abandonnait ses champs, l'ouvrier ses ateliers, le mineur sa houillère; toutes les classes laborieuses quittaient simultanément leurs travaux, et se portaient sur la capitale, où elles s'attendaient à trouver des moyens d'existence, et à jouir sans contrainte de la vie oisive du soldat. La charge de loger et nourrir cette affluence d'étrangers exigeants, sans lois et sans discipline, finit par devenir insupportable aux Bruxellois, et devint une source de misère et de mécontentement. Les habitants adressèrent les plus pressantes remontrances à l'état-major de la garde bourgeoise, qui représentait à cette époque la force publique; on tâcha d'arrêter le mal, par une proclamation qui, en remerciant les volontaires de leurs intentions patriotiques, les invitait pour l'avenir à rester chez eux, et à se tenir prêts à porter du secours à Bruxelles lorsque les intérêts du pays l'exigeraient.

Quoique l'effervescence fût arrivée au plus haut point en Belgique, l'exaspération n'était guère moindre dans les provinces du nord. Toute la nation hollandaise s'unit pour offrir au trône des démonstrations de fidélité et exprimer l'horreur que leur inspirait la conduite des provinces méridionales. Ces cris de haine et de défiance furent répétés par la presse périodique, et rapportés par les journaux belges, dont ils augmentaient l'animosité et l'exaltation. Le *Staats-Courant*, journal officiel de La Haye, ne cherchait

pas à déguiser la pensée du gouvernement. Dans un article de fond du 7 septembre, il annonçait que « le roi ayant appris avec indignation la continuation de la révolte et de la résistance à l'autorité légale, dans quelques parties du Brabant méridional et de la province de Liége, avait donné les ordres les plus sévères aux gouverneurs et commandants, de ne rien épargner pour couper le mal dans sa racine et repousser la force par la force. » Dans le *Journal d'Arnheim* du même jour, on remarquait un article des plus violents : « Les rebelles (écrivait cette feuille) demandent la séparation des deux parties du royaume ; ils refusent de s'unir au prince d'Orange pour crier « *Vive le roi !* » jusqu'à ce que leur demande soit satisfaite. Qui sont ceux qui demandent cette séparation ? Sont-ce les représentants de la Belgique ? nullement ; mais quelques bourgeois rebelles de Bruxelles et de Liége, et sept membres des états-généraux, parmi lesquels est le méprisable comte de Celles. Aux armes donc ! Mort aux rebelles ! *Le sang des rebelles n'est pas le sang de nos frères.* Ce langage trouvera de l'écho dans le cœur de habitants de la Hollande, de la Gueldre, de la Frise, de Groningue, d'Utrecht, du Brabant septentrional et de la plus grande partie des Flandres. » Le *Nederlandsche gedachten*, autre journal, s'exprimait ainsi : « Plus de négociations ! La guerre ! Guerre aux rebelles, aux assassins !

Ce langage, quoiqu'essentiellement impolitique par rapport à la Belgique, exprimait les sentiments de la nation hollandaise, et il trouva un écho dans la plus grande partie de l'Europe. La nature des griefs qui avaient si longtemps pesé sur la Belgique, et avaient amené la révolution, était à peine connue même des membres du corps diplomatique, et encore moins des cabinets et des peuples qu'ils représentaient. Le caractère du mouvement même était complétement méconnu, il était, en général, considéré comme futile, et la rebellion comme le fait d'un petit nombre de démocrates, incendiaires, soulevés contre le gouvernement paternel du souverain le plus éclairé de l'Europe. On accusait l'insurrection de n'être qu'une dégoûtante copie des journées de juillet, dépourvue des caractères qui ennoblissaient cet événement. C'était une révolte sans cause et sans objet, une tentative de destruction de la part des jacobins, sans aucune chance pour l'avenir. On disait qu'une demande de séparation avec la Hollande n'était qu'un prétexte pour se réunir à la France, et que le seul mobile des acteurs principaux de ces scènes de désordre était de rallumer les passions qui commençaient à s'éteindre en France, et ainsi, sous le prétexte de soutenir les institutions libérales, de replonger toute l'Europe dans une guerre d'opinion.

A cette époque, la cause du peuple belge était donc essentiellement anti-européenne, tandis que

celle des Hollandais trouvait de la sympathie dans tous les cœurs. Excepté en France et sur quelques points de l'Angleterre, chaque voix les accusait. Jamais nation n'eut à combattre contre de plus grandes difficultés morales, jamais cause politique ne fut plus impopulaire. Si la destinée des Belges les eût abandonnés à l'arbitraire des peuples de l'Angleterre et de l'Allemagne, un effort unanime les eût jetés sous les pieds des Hollandais et livrés à leur domination. Les journaux anglais, les plus libéraux même, ne défendaient leur cause qu'avec tiédeur, tandis que le reste de la presse anglaise et allemande s'unissait pour fulminer l'anathème contre eux. Ceux même, dont la plume avait auparavant défendu la cause de la liberté, se tournaient contre eux et stigmatisaient leurs efforts pour obtenir le redressement de griefs, du nom de machination odieuse de quelques anarchistes.

Si, dans ces derniers temps, ces préjugés contre les Belges s'adoucissent, cela est dû tant à la conduite modérée et sage de leurs hommes d'état et de leurs diplomates qu'aux efforts de quelques amis zélés de leur cause qui ont concouru, au moyen de la presse anglaise et allemande, à les présenter sous leur véritable jour, autant toutefois que la censure de ce dernier pays a permis l'insertion d'articles favorables à leur cause (1).

(1) Ni la *Gazette d'Augsbourg*, ni le *Staats Zeitung de Berlin*, ni aucun journal influent en Allemagne n'accepte

Mais si les Belges s'étaient imaginé que leur cause fût populaire, s'ils avaient supposé que les sentiments des nations allemande et anglaise leur fussent en général favorables, ils se seraient trompés de tout point.

L'Europe avait à choisir entre une guerre contre le républicanisme et l'indépendance de la Belgique, et elle préféra cette dernière, comme une espèce de vaccine politique nécessaire pour empêcher l'invasion d'une maladie contagieuse. Les Belges profitèrent avec sagesse de cette circonstance; mais ils ne doivent pas attribuer la reconnaissance de leur indépendance au désir général de les voir se consolider comme puissance. Leur dieu tutélaire fut la force des événements et non la justice de leur cause; et peut-être doivent-ils plus à leur position topographique, qu'à toute autre circonstance. Si la nature les eût placés à 20 lieues de la frontière de France, ils ne se fussent jamais soulevés, ou bien ils eussent été aisément soumis. La Belgique fut comme un brandon ardent placé près de la mine et qui, à la moindre agitation, pouvait donner lieu à la plus terrible explosion; elle peut être comparée à la poudre

des articles favorables à la cause des Belges. Récemment encore, toute la presse trans-rhénane s'est montrée dévouée au roi des Pays-Bas et a contribué à propager les plus violentes préventions contre la Belgique, sans qu'il fût possible de les combattre.

Digitized by Google

fulminante qui éclate au moindre choc; ce fut donc une politique admirable que celle qui réussit à empêcher l'explosion.

Mais il est juste de dire qu'à mesure que l'horizon devenait plus sombre autour d'eux, leur énergie morale et leur audace allaient croissant. Ils s'apercevaient bien que l'opinion générale était contre eux; toutefois ayant plus de pénétration et de sagacité que leur roi, ils comprenaient que la parole et la presse pouvaient les condamner, mais que l'épée ne serait pas tirée du fourreau pour les soumettre. Ils comprirent qu'ils pouvaient compter sur l'appui moral de la France et la neutralité physique de toute l'Europe, et qu'avec une population de quatre millions d'individus, ils avaient quelque raison d'espérer qu'ils pourraient tenir tête à un peuple qui ne comptait que la moitié de ce chiffre. Leur seule crainte était que l'Angleterre, au moyen d'un arrangement avec la France, n'envoyât, d'après les sollicitations pressantes du cabinet hollandais, des troupes pour occuper Ostende et Anvers.

Leur audace et leur courage eussent redoublé, s'ils avaient su que le ministère anglais, auquel cette proposition fut faite, avait franchement annoncé sa détermination d'éviter toute intervention armée. « Si le roi des Pays-Bas ne peut maintenir la couronne qui a été placée sur sa tête, je mériterais de perdre la mienne, si, dans le seul

but de la lui rendre, je plongeais l'Europe dans une guerre générale. » Telle a été, dit-on, la réponse faite par le roi d'Angleterre, quand on l'engageait à accueillir favorablement la demande d'intervention. L'Angleterre et l'Europe recueillent maintenant les fruits de sa prudence.

A mesure que le temps éclaircira les événements, l'Europe se convaincra non seulement que les Belges méritent sa sympathie, mais que le roi des Pays-Bas est en grande partie la cause de ses malheurs, non qu'il ne soit, comme homme, resté sans tache, mais à cause de ses retards maladroits et impolitiques. Sous ce rapport, il sera généralement blâmé en Europe; car, par une suite d'actes inconsidérés, il détruisit la barrière élevée avec tant de peine contre la France; il chercha à jeter le continent dans une nouvelle guerre sanglante et ruineuse, pour récupérer ce qu'il n'aurait jamais dû perdre; et quand la Grande-Bretagne voulut garantir à sa maison la possession du trône de la Belgique en y plaçant le prince d'Orange, le roi Guillaume, par sa fatale obstination, par ses demi-mesures, par sa politique intempestive, détruisit cette combinaison, et força ceux qui étaient sincèrement dévoués à ses intérêts à agir contre lui et à le traiter en ennemi.

A l'époque où le langage auquel nous avons fait allusion était tenu par les journaux hollandais, un gouvernement prudent eût employé tous ses

efforts pour modérer la violence de la presse; il eût tâché d'obtenir des éditeurs, d'en revenir à un langage plus modéré, et de rester dans une sage réserve, sans laquelle la guerre civile était inévitable. Il aurait ainsi dissimulé ses intentions, et, attendant que l'épée fût tirée du fourreau pour lancer ces diatribes, il n'eût répondu aux injures des journaux belges que par un silence digne et politique. Car quel fut le résultat de cette conduite ? « Le langage des journaux hollandais était si clair, si prononcé, qu'il éveilla les craintes des Belges et leur fit comprendre qu'ils ne devaient pas perdre un moment, et que c'en était fait de la nation si elle reculait d'un seul pas. Des mesures encore plus énergiques et plus décisives furent donc déclarées nécessaires, et on reconnut qu'il était temps de placer des chefs à la tête de l'insurrection de Bruxelles, ou plutôt de l'insurrection de la Belgique, et qu'il devenait indispensable de détruire ou au moins de paralyser l'action des autorités publiques (1).

Ces lignes sont extraites d'un ouvrage qui présente un tableau exact de la marche de l'opinion populaire pendant la première partie de la révolution, et on y trouve les premiers germes de l'indépendance nationale, c'est-à-dire de la formation d'un gouvernement distinct. Ce dernier

(1) Esquisses historiques de la révolution de Belgique. Bruxelles, 1830; p. 142.

point présenta de grandes difficultés et donna matière aux plus vives discussions. Aussi longtemps que les membres des états-généraux étaient à La Haye, aussi longtemps que les provinces méridionales conservaient une apparence de légalité, il fallait procéder avec les plus grandes précautions au choix des individus destinés à former ce pouvoir et à l'adoption de la dénomination qu'il convenait de lui donner. L'idée d'un *gouvernement provisoire* se présenta d'abord, et c'était en effet le plan qui réunissait toutes les opinions; mais prendre un tel titre, c'était trop directement déclarer la révolution et la séparation des deux pays. C'était renverser non seulement l'autorité de la commune et de la province, mais même celle du roi, et détruire ainsi toute possibilité de négociation et de conciliation. Cette barrière une fois franchie, il ne serait resté au roi d'autre alternative que d'abdiquer, ou de traiter les Belges comme des rebelles.

La première mesure ouvertement proposée fut la formation d'un comité de salut public. Mais elle rencontra beaucoup d'opposition; ce n'était pas la forme de ce comité qu'on attaquait, mais la dénomination que l'on considérait comme trop républicaine et révolutionnaire, et comme une servile imitation de la France en 1793, qui rappelait les jours de la terreur. Il était important d'inspirer la confiance et d'éviter tout ce qui pouvait exciter

la crainte. A la fin, le titre de Commission de sûreté publique fut adopté, quoique la différence entre cette désignation et celle de comité de salut public soit assez vague, et assez subtile pour qu'il soit difficile de l'apprécier.

Ces questions une fois résolues, les membres des états-généraux furent invités à se rendre à l'hôtel-de-ville, pour se concerter avec les chefs de la garde bourgeoise sur les mesures que réclamait la situation critique des provinces méridionales.

L'assemblée s'étant formée en comité ou conseil, il fut unanimement résolu qu'il serait, comme on l'avait proposé, créé une commission de sûreté publique, dont les attributions consisteraient 1° à veiller au maintien de la dynastie, 2° à faire triompher le principe de la séparation entre le nord et le midi, et 3° à protéger les intérêts du commerce et de l'industrie dans le pays.

Afin de montrer quelque déférence au gouvernement, on proposa de soumettre cette résolution à la ratification du gouverneur et de la régence; ce qui était illusoire; car ces autorités n'avaient plus qu'une existence nominale, le pouvoir étant tout entier dans les mains de la garde bourgeoise. La position de la régence était embarrassante; elle n'avait aucun moyen de s'opposer aux empiètements du pouvoir illégal qui était destiné à la remplacer, et encore moins le droit d'en sanctionner la constitution définitive.

Digitized by Google

Dans cet état des choses, les membres de la régence ne pouvaient abdiquer leurs fonctions, sans manquer à leurs devoirs, et la seule voie honorable à suivre eût été de déclarer l'illégalité des propositions du conseil et l'incompatibilité de leurs fonctions avec la coexistence d'un corps tel que celui proposé par la commission. Mais ils tombèrent dans le même système d'hésitation qui entacha toutes les mesures du gouvernement. Ils commencèrent par faire des objections, consentirent ensuite, et enfin, entraînés par le torrent, ils abandonnèrent leur poste.

Il fut décidé par le conseil que les huit sections seraient appelées à choisir des délégués destinés à les représenter dans l'élection des membres de la commission. Ces délégués, consistant en 8 commandants, 8 officiers subalternes, 8 sous-officiers et autant de gardes, furent choisis à l'instant et adjoints aux notables et à l'état-major assemblés à l'hôtel-de-ville. Ils formèrent entre eux un comité de 60 individus et procédèrent immédiatement à la nomination de 16 personnes parmi lesquelles on voulait que la régence choisît les 8 membres composant la commission définitive.

Ces résolutions furent aussitôt transmises à la régence qui, tout en se déclarant incompétente, les admit provisoirement, et sembla ainsi regarder l'œuvre des bourgeois révoltés comme l'acte d'une autorité légale.

Les 8 candidats choisis par la régence furent MM. le duc d'Ursel, le prince de Ligne, le baron Frédéric de Séeus, le comte Félix de Mérode, Alexandre Gendebien, Van de Weyer, Ferdinand Meeus et Rouppe. Les 4 premiers devaient représenter la haute aristocratie et le parti catholique. Les 2 suivants représentaient le barreau, le 7e les intérêts de la finance, et le dernier était le représentant des citoyens en général. Mais comme la lettre de la régence qui faisait connaître son choix, contenait quelques modifications à la résolution proposée, les 5 derniers mentionnés refusèrent d'accepter le mandat qui leur était confié.

Ainsi, le pouvoir municipal donnait à l'agonie un léger signe de vie, en annonçant son adhésion à la résolution première qu'elle modifiait seulement par l'addition des mots « Ordre public (1), » à la fin du dernier article. Cet acte fut immédiatement suivi du départ du gouverneur, du bourgmestre et de la plus grande partie des 15 membres du conseil de régence. Dès-lors disparut ce qui restait des autorités constitutionnelles, pour faire place aux premières bases d'un nouveau gouvernement.

Des 8 membres choisis, 5 annoncèrent leur installation définitive par une proclamation; mais

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 13.

le duc d'Ursel, qui sentait probablement l'illégalité de tout ce qui s'était fait, ne fit aucune réponse. Le baron de Sécus s'excusa en alléguant le soin de ses propres affaires, et le prince de Ligne parce que, selon ses propres expressions, « quoique habitant la Belgique, il était lié par serment à l'empereur d'Autriche, et que sa position ne lui permettait pas de faire partie d'une commission qui le forcerait peut-être à contracter d'autres engagements politiques. »

La conduite du prince fut à cette époque l'objet de nombreuses critiques; et son refus fut d'autant plus sensible aux patriotes que l'autorité de son nom et ses rapports avec le parti catholique étaient de nature à fortifier et ennoblir leur cause au dedans et au dehors.

Malgré les efforts qu'elle fit pour dissimuler son but réel, la commission ne fut pas plus tôt installée qu'elle s'empara du pouvoir absolu; mais quelles que puissent avoir été les vues cachées de ses membres, il est juste de dire qu'ils parvinrent à maintenir une parfaite tranquillité dans la ville.

Malgré la multitude d'étrangers qui encombrait les rues et dont la plus grande partie appartenait aux classes inférieures, le renversement de l'autorité légale, et l'apparence universelle de désordre, il ne se commit aucun dégât et à peine un seul vol. Le théâtre se rouvrit le 12; le peuple des campagnes arriva, comme à l'ordinaire,

au marché, les magasins étalèrent de nouveau, et les affaires reprirent en apparence. Mais il n'existait aucune confiance; partout l'alarme, l'inquiétude et tous les malheurs qui accompagnent les troubles civils. Tel était le malaise général, qu'il était presque impossible de changer les billets de banque, au point que la garde bourgeoise fut obligée de faire publier un ordre du jour déclarant que rien n'autorisait cette panique, que les principaux marchands acceptaient ces billets en paiement, et que des ordres étaient donnés à tous les receveurs et percepteurs pour qu'ils eussent à les recevoir comme comptant.

La ville présentait un aspect étrange. Des bandes de volontaires, quelques-uns armés de piques, d'autres de mauvais fusils, précédés de tambours et de bannières, paradaient dans les rues, remplissant l'air de chants patriotiques et répétant en chœurs discordants la *Marseillaise* et la *Brabançonne*. Partout, excepté dans les classes inférieures, ils inspiraient la terreur sinon le dégoût. A leur aspect, la plupart des portes se fermaient, et quelques habitants, cédant à la curiosité, les regardaient en tremblant.

Ce fut à cette époque que M. Cartwright, premier secrétaire de l'ambassade anglaise à La Haye, arriva à Bruxelles, avec des instructions relatives à l'état de cette ville. Mais quelque zèle et quelque intelligence qu'il ait déployés, sa position

et ses opinions politiques étaient de nature à l'empêcher de juger les événements sainement et sans prévention.

Imbu des principes de l'administration qu'il servait, il se renferma dans cette réserve inopportune et cette routine qui caractérisent généralement la diplomatie anglaise; gêné par les formes qui, pour convenir aux circonstances ordinaires, n'en sont pas moins incompatibles avec une crise révolutionnaire, alors que les minutes sont plus fécondes en événements que les années dans les temps ordinaires; éveillant les soupçons des chefs du mouvement, trompé par ses adversaires, il ne pouvait ni pénétrer les vues des uns, ni connaître la vérité par les autres. Hors d'état de rien apprendre des premiers, il ne pouvait découvrir l'erreur de ceux qui travaillaient à le convaincre que le prince Frédéric n'avait qu'à se présenter à la tête de ses troupes, et que tous les bourgeois respectables étaient prêts à lui ouvrir les portes de la ville, et à lui tendre les bras. Ils lui dissimulaient qu'ils n'avaient que des vœux stériles à lui offrir, que S. A. R. ne devait attendre d'eux aucune coopération active, ni aucun effort pour niveler ces barricades élevées, et gardées par le peuple en ce moment maître absolu de la ville.

Si cependant les rapports envoyés à l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye le trompèrent,

et contribuèrent à maintenir le roi de Pays-Bas dans la ligne de politique qu'il avait adoptée, si l'erreur de l'envoyé anglais ne fut pas dissipée, il ne faut pas s'en étonner; car il est incontestable qu'une grande partie des citoyens formait des vœux ardents pour le rétablissement de l'ordre; et si la soumission n'eut pas lieu, la faute en est au gouvernement, à l'impéritie des chefs militaires et non aux citoyens eux-mêmes.

Une séparation administrative, avec une vice-royauté, était peut-être inévitable; mais un divorce complet n'entrait dans la pensée de personne, ou s'il était désiré par un ou deux individus, il ne pouvait être considéré que comme une hypothèse vague. On ne peut trop souvent répéter que le soulèvement n'eut pas lieu contre la maison de Nassau, mais contre la domination et le monopole hollandais. « La Belgique (dit de Potter dans la *Tribune des Départements*), peut et doit secouer le joug de la Hollande, et si elle ne demande pas davantage, on doit lui en savoir gré. Si le chef de la maison régnante s'opposait à son émancipation légitime, qu'il en porte la peine et qu'il voie la république fédérale des provinces belges s'élever à côté de son royaume batave. » Mais de Potter lui-même, dans l'ivresse de son triomphe à Paris, ne rêvait la séparation absolue que comme la réalisation de ses utopies républicaines.

Tout agent diplomatique, arrivé à Bruxelles dans des circonstances semblables à celles qui existaient lors de l'arrivée du secrétaire de la légation anglaise, aurait pu se tromper comme lui; car l'aristocratie héréditaire, la finance, le commerce et la grande masse des citoyens se prononçaient contre toute commotion, et si les forces dont les généraux hollandais disposaient eussent été bien employées, elles étaient plus que suffisantes pour s'emparer de la capitale, et la soumettre sans tirer un coup de fusil. Il existait sans doute, parmi les habitants respectables, un désir général d'amélioration, de redressement des griefs et peut-être de séparation, mais nullement de révolution. Ce n'était pas parmi ces classes que les germes du mouvement pouvaient se développer. Ceux qui désirent des commotions civiles sont ces hommes à caractère turbulent, des intrigants qui pour la plupart n'ont rien à perdre et par conséquent rien à risquer. Mais ceux qui forment la base du système social et offrent des garanties par leur fortune, ceux qui représentent les intérêts généraux (et ces intérêts résident assurément dans le commerce, l'industrie et l'agriculture) sont les adversaires naturels de toute commotion politique.

De tous les éléments de l'existence sociale aucun n'est plus essentiel aux pères de famille, aux négociants, aux fabricants et aux agriculteurs que

la paix publique. Consultez chacune de ces classes en particulier, et vous les trouverez plus disposées à se soumettre à un absolutisme modéré, qui garantit leur tranquillité, qu'à courir après une liberté illimitée qui, presque toujours, dégénère en licence. Pour ces personnes, tout ce qui dérange le cours ordinaire des choses est considéré comme une violation de la liberté; pour elles la liberté est la faculté de poursuivre leurs affaires sans entraves. Ils ne la font pas consister dans le pouvoir de déposer un roi pour en élire un autre, mais dans la possibilité d'employer toute leur puissance intellectuelle et physique à l'accroissement de leur fortune, en concourant ainsi à la prospérité de leur pays.

Pour ces hommes, les révolutions sont toujours à craindre, et font naître des idées de vengeance et de proscription. Ils prétendent avec raison que tous les troubles leur causent un préjudice momentané pour leur fortune, sans espoir d'avantages dans l'avenir. Ils savent qu'ils doivent souffrir des révolutions; car les calamités qu'elles entraînent atteignent toujours les gens riches. Ils ne peuvent comprendre les théories qui font envisager les commotions politiques comme des crises sociales destinées à produire plus tard des avantages durables, convulsions momentanées par lesquelles une génération est sacrifiée à la génération suivante; indifférents aux théories, ils n'admettent

que les faits ; la balance de leurs comptes est leur baromètre politique.

Les tempêtes politiques et les révolutions ne sont jamais leur ouvrage, et personne ne peut compter sur eux dans les temps de troubles; leur force d'inertie est une faible barrière contre ces mécontents audacieux qui, tout prêts à risquer leur vie, veulent arriver, à tout prix, à la fortune, non par le travail, mais par un coup de hardiesse. Pour ceux-ci les révolutions n'ont rien d'effrayant; car s'ils sont renversés, leur chute n'est pas grande; et si on compte parfois un martyr dans leurs rangs, la masse échappe toujours au danger. Tels sont les hommes dont les actions et les ressources doivent être l'objet d'une surveillance minutieuse pendant les commotions civiles.

Quant aux événements ultérieurs, lesquels sont du ressort de la haute diplomatie, le voile qui cachait l'avenir était impénétrable aux yeux des plus clairvoyants; il n'était donné à aucun individu, quelque sagacité qu'il eût, de pouvoir prévoir ce qui arriverait le lendemain; car, à cette époque, tout dépendait du hasard. En calculant les chances des événements, personne ne pouvait se flatter de prévoir des résultats aussi extraordinaires, non plus que le triomphe d'opinions si diamétralement opposées à celles qui, depuis si longtemps, formaient la base de la politique de l'Angleterre et du reste de l'Europe; ni s'ima-

giner que la monarchie néerlandaise, cette fille adoptive de la Sainte-Alliance, serait abandonnée par elle; que les traités de Londres et de Vienne seraient violés; qu'une poignée de volontaires indisciplinés, guidés par un exilé espagnol, repousseraient une armée brave et bien organisée, commandée par des généraux expérimentés; et qu'un peuple asservi qui, pendant 18 siècles, n'avait cessé de passer d'un joug sous un autre, selon la volonté de ses maîtres, lèverait tout à coup la tête, et par une succession d'événements extraordinaires réussirait à tenir l'Europe en échec, et à conquérir cette indépendance, cette nationalité, pour le triomphe de laquelle ils avaient vainement combattu pendant des siècles. Quiconque eût imaginé ou prédit de tels événements en septembre 1830, eût été un objet de dérision pour tout le corps politique et diplomatique.

FIN DU PREMIER VOLUME.

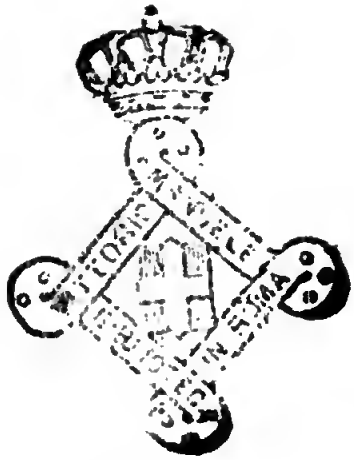

TABLE DES CHAPITRES

DU

PREMIER VOLUME.

CHAPITRE I.

(Page 1 à 33.)

La Belgique. — Son nom et sa nationalité effacés par des conquêtes successives. — Son amour pour la liberté et l'indépendance. — Sa prospérité sous Marie-Thérèse. — Joseph II essaie de propoger des principes de tolérance, et d'introduire la réforme dans l'église et dans l'état. — Mécontentement du clergé et des laïques. — Révolte excitée par le Mémoire de Vandernoot. — Les Autrichiens chassés de la Belgique. — Proclamation de l'indépendance du Brabant. — Déchéance de Joseph II. — Sa mort. — Avénement de Léopold. — Défaite des Belges. — Convention de La Haye. — Restauration de la domination autrichienne. — Mort de Léopold. — Avénement de François Ier. — Guerre générale. — Les Français, ayant défait les troupes alliées, entrent en Belgique et en réunissent les provinces à la république française.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

(Page 34 à 57.)

La Belgique reconquise par les alliés. — Renonciation de l'Autriche. — Proposition faite par le prince souverain d'ériger un royaume maritime, etc.— Union de la Belgique et de la Hollande. — Loi fondamentale. — Vues de la représentation nationale.—Conduite impolitique du gouvernement néerlandais.

CHAPITRE III.

(Page 58 à 98.)

Abolition du jugement par jury. — Enumération des griefs. — Amortissement du syndicat. — Taxes de la mouture et de l'abattage. — Plaintes des catholiques. — Tentatives de répandre le protestantisme dans le pays. — Entraves mises à l'éducation de la jeunesse belge en dehors du royaume.

CHAPITRE IV.

(Page 99 à 123.)

Arrêté relatif à la liberté de la presse. — Cours de justice extraordinaires. — Suppression des séminaires catholiques. — Association dite de l'Union. — Conduite des catholiques. — Persécutions dirigées contre la presse. — Journaux belges. — Leurs rédacteurs. — Persécu-

Digitized by Google

tions contre l'abbé de Foere, de Potter et autres. — Bruxelles devient le rendez-vous des étrangers mécontents.

CHAPITRE V.

(Page 124 à 144.)

Situation commerciale et industrielle des Pays-Bas.— Le million de l'industrie. — Ses effets. — Orangistes de Gand et d'Anvers.

CHAPITRE VI.

(Page 145 à 170.)

Pétitionnement dans les Flandres. — Animosité du gouvernement contre les pétitionnaires.— Loi restrictive de la liberté de la presse. — Message du 11 décembre. — Ordre de l'infamie. — États-généraux. — Union des catholiques et des libéraux dans les chambres. — Conduite de l'opposition. — De Potter et ses collègues condamnés au bannissement.

C APITRE VII.

(Page 171 à 199.)

Caractère du roi des Pays-Bas. — Le prince d'Orange. — Le prince Frédéric.—Vol des diamants de la princesse d'Orange. — État de la société à Bruxelles. — Conduite des habitants de cette ville envers les étrangers.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

(Page 200 à 230.)

Efficacité des concessions. — Opinion des journaux. — Établissement de la cour de cassation à La Haye. — Nomination de M. Van Maanen à la présidence de cette cour. — Nouvelles persécutions contre la presse. — La révolution française est connue à Bruxelles. — Son effet sur l'esprit public. — Indifférence du gouvernement. — Impopularité de M. Libry-Bagnano. — État de fermentation de la capitale. — Symptômes d'une prochaine commotion.

CHAPITRE IX.

(Page 231 à 275.)

Placards séditieux et incendiaires. — Manque d'énergie des autorités. — Garnison de Bruxelles. — Ajournement des illuminations à l'occasion de l'anniversaire du roi. — Émeute dans le Parc, le 24 août. — Troubles au théâtre, le 25. — Attaque des bureaux du National. — *Pillage et incendie des maisons de Libry-Bagnano et autres. — Enlèvement des insignes de la royauté. — Pusillanimité des généraux hollandais. — La ville est abandonnée aux bourgeois. — Première formation d'une garde nationale. — Elle fait feu sur le peuple. — Terreur des Anglais résidant à Bruxelles.*

CHAPITRE X.

(Page 276 à 323.)

Conseil de cabinet tenu à La Haye. — La proposition du prince d'Orange de se rendre à Bruxelles n'est pas acceptée. — S. A. R. et le prince Frédéric reçoivent l'ordre de se rendre à Anvers.—Enthousiasme du peuple hollandais. — Les princes font une proclamation et avancent jusqu'à Vilvorde à la tête d'un petit corps de troupes. — Barricades de Bruxelles. — Députation du prince de Ligne et quelques autres personnes à Vilvorde. — Entrée du prince d'Orange à Bruxelles. — Sa conduite en cette occasion. — S. A. R. nomme une commission pour examiner les griefs.

CHAPITRE XI.

(Page 324 à 359.)

Conduite des généraux hollandais commandant les provinces. — Troubles à Verviers. — Fermentation dans les villes. — Retour de la députation de La Haye. — Son rapport. — Agitation qu'il produit à Bruxelles. — Le calme se rétablit par l'intervention de M. Van de Weyer.— Entrevue du prince d'Orange avec MM. Gendebien, de Brouckère et autres. — Audience donnée par le prince à la commission et aux citoyens. — Dialogue et scènes intéressantes qui eurent lieu.— S. A. R. fait une proclamation, quitte la ville et emmène les troupes. — Bruxelles abandonné à la garde bourgeoise.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

(Page 360 à 378.)

Révolte de Louvain. — Le peuple attaque les troupes et les expulse de la ville. — Assassinat du major Gaillard. — Le général Trip s'avance sur la ville. — Il reçoit l'ordre de se retirer. — Troubles d'Aix-la-Chapelle. — Conduite honorable de ses habitants. — Défaite de la populace. — La sédition se répand dans les provinces. — Manque d'énergie des généraux et des gouverneurs. — Liége fraternise avec la capitale. — M. Rogier assemble un corps de volontaires et marche à sa tête sur Bruxelles. — Lassitude des citoyens. — Leur désir du rétablissement de la tranquillité. — Les forces royales se rassemblent autour de la capitale.

CHAPITRE XIII.

(Page 379 à 411.)

Détresse des classes inférieures. — Bienfaisance de plusieurs familles belges. — Banquet offert à de Potter à Paris. — Position de l'armée du prince Frédéric. — Elle se retire devant les patrouilles belges. — Arrivée du prince d'Orange à La Haye. — Son entrevue avec le roi. — Il fait une proclamation qui exaspère le peuple. — Une députation est envoyée à Vilvorde au prince Frédéric. — Troubles dans le pays. — Violence des journaux hollandais. — Comité de sûreté publique formé à Bruxelles. — Arrivée de M. Cartwright.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE
BIBLIOTECA P. SANGHA

Digitized by Google

En vente à la Librairie de L. Hauman.

Esquisses des femmes, par Mad. Gatti de Gamond, 2 vol. in-18.

Satyres de Labos, 1 vol. in-18.

Le lys dans la vallée, par Balzac, 2 vol. in-18.

Études d'histoire et de philosophie, par C. Lerminier, 2 vol. in-18.

Philosophie des manufactures ou Économie industrielle de la fabrication du coton, de la laine, du lin et de la soie, par Andrew Ure, D. M. 2 vol. in-18.

La Belgique industrielle, in-8° avec 23 planches.